



# état de la population mondiale 2006

Vers l'espoir

Les femmes et la migration internationale





UNFPA état de la population mondiale 2006

Vers l'espoir  
Les femmes et la migration internationale

Copyright © UNFPA 2006

Fonds des Nations Unies pour la population  
Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive



#### Sur la couverture

A Dhaka, le 11 août 2003, des femmes bangladeshis, une chandelle à la main, participent à une manifestation pour protester contre la traite des femmes et la violence à l'égard des femmes. Plus d'un millier de femmes, dont environ 200 déléguées venues de l'Afghanistan, du Bhoutan, de l'Inde, du Népal, du Pakistan, de Sri Lanka et des Philippines, ont pris part à cette manifestation.

© Reuters/Rafiqur Rahman

## Equipe de rédaction

### L'Etat de la population mondiale 2006

Chargée des recherches/Principal auteur : Maria José Alcalá

Rédactrice en chef/Direction artistique : Patricia Leidl

Chercheuse : Patricia Deligiorgis

Assistante de rédaction : Phyllis Brachman

Assistante de recherche : Zeina Boumechal

Rédactrice et administratrice associée : Mirey Chaljub

### Remerciements :

L'Equipe de rédaction exprime sa gratitude particulière aux personnes suivantes :

Les *membres du Groupe consultatif* qui, mettant à sa disposition leur exceptionnelle compétence et leur temps précieux, lui ont dispensé des conseils tout au long de son travail: Maruja Asis, Aïcha Belarbi, Philippe Fargues, Graeme Hugo, Susan F. Martin.

Les *collaborateurs* qui ont assuré la recherche de fond et composé les textes qui forment la base de chapitres ou sections du présent rapport: Mark Bloch, Camille Conaway, Dina Deligiorgis, Annette Lansink, George Martine et Luis Mora.

Les *organisations partenaires et collègues de l'UNFPA* qui ont fait part de leurs suggestions ou apporté une contribution de tout ordre, en particulier: Mario Aguilar, Dhanashri Bhrame, Jennifer Cooper, Suneeta Dhar, Galanne Deressa, Lindsay Edouard, François Farah, Christian Fuersich, Nadine Gasman, Salma Hamid, Mary Haour-Knipe, Toshiko Kaneda, Stafford Mousky, Mary Otieno, Ann Pawliczko, Marta Roig, Siri Tellier, Anuja Upadhyay et Jean-Noël Wetterwald.

## Introduction 1

1

### Le bien, le mal, la promesse : La migration au XXI<sup>e</sup> siècle 5

Un monde en mouvement 5

Des chances inégales sur une planète en voie de mondialisation 7

Entre le marteau et l'enclume: La migration non réglementée 9

La migration forcée : Réfugiés et demandeurs d'asile 10

Mobiliser l'espoir : Migration internationale, rapatriements de salaires et développement 12

Fardeau ou aubaine ? L'impact sur les pays d'accueil 15

La santé des migrants 16

Au-delà de la différence : Accepter la diversité 18

2

### Un fleuve puissant mais silencieux : Les femmes et la migration 21

La mondialisation et la migration des femmes 22

Des millions de visages, de nombreuses expériences 24

Les implications socioéconomiques de la migration des femmes 29

L'expérience de la migration : saisir les occasions, surmonter les obstacles 31

### FIGURE

Figure 5 Tendances de la migration féminine, par continent/région, 1960-2005 22

### FIGURES

Figure 1 Etat de ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la migration internationale 6

Figure 2 Les 20 pays ou zones comptant le plus grand nombre de migrants internationaux, 2005 8

Figure 3 Crise des soins de santé en Afrique 9

Figure 4 Rapatriements de salaires à destination des pays en développement 11

3

Vendre l'espoir et voler les rêves : La traite des femmes et l'exploitation des employées de maison 43

La traite des humains 44

De la peine et des larmes: l'exploitation des employées de maison 51

#### FIGURES

Figure 6  
Pays d'origine, sous le rapport de la plus ou moins grande fréquence de la dénonciation de la traite 46

Figure 7  
Pays de destination, sous le rapport de la plus ou moins grande fréquence de la dénonciation de la traite 46

4

Par force, non par choix : Les femmes réfugiées et demandeuses d'asile 57

Un élargissement des protections et de la reconnaissance 58

La violence à l'égard des femmes et des filles 61

Santé procréatrice, notamment prévention du VIH 63

Rapatriement, intégration et réinstallation 64

5

Protéger les droits humains, embrasser la diversité culturelle 67

Protéger les droits humains des migrants 67

Mettre en place la gestion de la migration 70

Embrasser la diversité et aplanir les différences culturelles 73

Notes et indicateurs 77

Notes des citations 90

Notes des encadrés 91

Indicateurs 94

Suivi des objectifs CIPD: Indicateurs retenus 94

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques 98

Indicateurs retenus pour les pays/territoires les moins peuplés 102

Notes relatives aux indicateurs 104

Notes techniques 105

*Camion transportant entre Agadez et la frontière environ 150 migrants, qui se rendent en Libye ou en Algérie. De jeunes hommes originaires de toute l'Afrique de l'Ouest traversent le désert du Sahara en camion pour rejoindre le littoral de l'Afrique du Nord et essayer d'atteindre l'Europe. Cette traversée prend environ une semaine.  
© Sven Torfinn/Panos Pictures*



# Introduction

Aujourd'hui, les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux dans le monde entier : il y a 95 millions de migrantes. Cependant, malgré leurs contributions à la réduction de la pauvreté et à des économies en situation fort difficile, la communauté internationale n'a commencé que récemment à saisir l'importance de tout ce que les femmes migrantes ont à offrir. Et les responsables n'ont reconnu que récemment les défis et risques particuliers que les femmes affrontent quand elles s'aventurent en de nouveaux pays.

Chaque année, des millions de femmes occupant hors de leurs pays des millions d'emplois envoient des centaines de millions de dollars sous forme de rapatriements de salaires dans leurs foyers et leurs communautés. Ces fonds servent à remplir des ventres affamés, à habiller et éduquer des enfants, à fournir des soins de santé et, de manière générale, à améliorer le niveau de vie des êtres chers qu'elles ont laissés derrière elles. Pour les pays hôtes, le travail des femmes migrantes est tellement inséré dans la trame même de la société qu'il passe pratiquement inaperçu. Les femmes migrantes peinent dans les foyers de familles laborieuses, apaisent les souffrances des malades et consolent les personnes âgées. Elles offrent leurs compétences techniques ou professionnelles, paient des impôts et rendent possible sans bruit une qualité de vie que beaucoup considèrent comme allant de soi.

Longtemps, le problème des femmes migrantes a occupé une place très modeste sur l'agenda international. Aujourd'hui, le monde a une occasion unique de remédier à cet oubli : pour la première fois, des représentants de pays du monde entier assisteront à une session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée expressément à la migration. Le Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, 2006, offre une occasion cruciale de faire en sorte que les voix des femmes migrantes soient entendues. La reconnaissance explicite des droits humains des femmes et la nécessité d'instaurer l'égalité entre les sexes sont une condition préalable fondamentale de toute politique saine, équitable et efficace qui vise à gérer la migration en évitant tout désordre ou manque d'humanité.

Les avantages se font sentir de part et d'autre. Pour de nombreuses femmes, la migration ouvre les portes d'un monde nouveau qui leur apporte plus d'égalité, un soulagement à l'oppression et à la discrimination qui limitent leur liberté et atrophient leur potentiel. Pour les pays d'origine et d'accueil, la contribution des femmes migrantes peut littéralement transformer la qualité de vie. Ce dévouement, toutefois, n'est pas sans leur coûter – car la migration a aussi son côté sombre.

◀ Des fillettes jouent dans un bâtiment de Kaboul. Il abrite 105 familles pakistanaises réfugiées, qui mènent une lutte quotidienne pour trouver l'argent nécessaire à leur subsistance.

© Lana Slezic/Panos Pictures



De l'esclavage moderne que subissent les victimes de la traite des humains à l'exploitation du personnel domestique, des millions de femmes migrantes affrontent des situations dangereuses qui portent témoignage de l'absence de possibilités d'émigrer dans des conditions sûres et légales. La traite des humains n'est pas seulement l'une des manifestations les plus épouvantables d'une migration "qui a mal tourné"; elle sape également la sécurité et la stabilité nationales<sup>1</sup>. La faiblesse de la coopération multilatérale et l'échec à établir, appliquer et imposer des politiques et mesures conçues pour protéger les femmes migrantes de l'exploitation et des sévices ont pour conséquence que ce sont les plus vulnérables qui paieront – et quelquefois de leur vie.

La demande de femmes migrantes est plus forte que jamais dans le passé et continue d'augmenter. Des obstacles inutiles et discriminatoires, qui se combinent avec une protection insuffisante des droits humains et des droits des travailleurs, ne bénéficient pas aux familles ni aux pays – ni aux centaines de milliers de femmes exposées à des situations et sévices intolérables.

Depuis les années 90, les gouvernements ont abordé le problème de la migration internationale à diverses conférences des Nations Unies. La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 est la plus

importante<sup>2</sup>. Quand a sonné le dixième anniversaire de la CIPD, en 2004, le Programme d'action en constituait encore l'un des accords les plus complets entre gouvernements du monde entier qui ait jamais été établi sur la migration internationale et le développement<sup>3</sup>. Entre autres engagements clés, les pays ont convenu d' "étudier les causes profondes des migrations, surtout celles liées à la pauvreté"<sup>4</sup>, et de "s'efforcer de donner à chacun des raisons de rester dans son propre pays"<sup>5</sup>. Depuis lors, la communauté mondiale s'est rassemblée autour des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement unanime de "reléguer la pauvreté dans le passé"<sup>6</sup> et de mettre fin à la discrimination sexuelle.

Les communications et les transports ont rendu possible à chacun de jouir d'une liberté de mouvement plus grande que jamais auparavant. Mais personne ne devrait être contraint d'émigrer à cause de l'inégalité, de l'exclusion ou de la limitation des choix offerts dans le pays d'origine. Tandis que les gouvernements et les experts débattent de la meilleure manière de gérer la migration, il faut garder à l'esprit le fait central que les migrants sont d'abord et avant tout des êtres humains investis de droits humains<sup>7</sup>. Une gestion équitable de la migration implique que les mesures adoptées ne doivent pas pénaliser encore davantage les plus vulnérables, qui affrontent





déjà une inégalité systématique. Ce sont en premier lieu les migrants à faible revenu et les femmes migrantes. De plus en plus, la migration suit une trajectoire déplaisante, qui se modère sur le côté négatif de la mondialisation et qui exacerbe les inégalités préexistantes. Tandis qu'une élite d'individus hautement qualifiés profite sans cesse davantage des bénéfices de la migration, les obstacles opposés aux migrants pauvres deviennent sans cesse plus insurmontables.

L'immigration et le développement vont de pair. Les investissements accrus dans la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et le développement – notamment le respect par les pays donateurs de leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) – font partie intégrante des efforts visant à instaurer un régime de migration plus ordonné. Ces efforts sont indispensables pour réduire l'écart entre riches et pauvres et pour étendre à tous des perspectives d'avenir – notamment aux femmes, qui dans trop de pays n'ont pas un accès égal aux possibilités de s'assurer des moyens de subsistance. Il est essentiel d'élaborer de saines politiques d'immigration qui répondent aux intérêts économiques tout en préservant les droits humains et l'égalité des sexes. En même temps, elles aident à écarter les obstacles superflus à la mobilité qui peuvent aboutir à sacrifier la dignité humaine et des vies humaines, comme il arrive effectivement.

▲ *File de récipients près d'une source d'eau dans le camp de réfugiés du HCR à Farchana. Le camp, situé à une cinquantaine de kilomètres de la frontière soudanaise, abrite plusieurs milliers de réfugiés soudanais qui ont fui la violence au Darfour.*

© Sven Torfinn/Panos Pictures

Les pays souverains ont le droit de contrôler l'immigration et de décourager l'entrée illégale sur leur territoire. Cela ne constitue pourtant qu'un aspect de toute politique globale et ne doit pas retenir exclusivement l'attention<sup>8</sup>. Davantage de pays reconnaissent aujourd'hui la nécessité de gérer la migration au lieu de la limiter, et c'est là un fait nouveau positif<sup>9</sup>.

Les femmes émigrent et continueront d'émigrer. Elles ont des besoins urgents qui méritent une attention prioritaire. C'est alors seulement que les avantages de la migration internationale seront exploités au maximum et ses risques réduits au minimum. Les femmes migrantes comptent parmi les êtres les plus vulnérables aux violations des droits humains – à la fois comme migrantes et comme femmes. Leur dur travail mérite d'être reconnu et leurs droits humains, d'être protégés. Leurs voix doivent être entendues. En faisant preuve de vision et en montrant la voie, on peut aider à détourner les débats publics d'un appétit réactionnaire pour le sensationnel et d'une attention excessive à l'"altérité" au profit de la reconnaissance de notre humanité commune, qui nous unit tous dans un monde où les frontières sont de plus en plus invisibles<sup>10</sup>.



# 1

## Le bien, le mal, la promesse :

### La migration au XXI<sup>e</sup> siècle

La migration internationale est un aspect essentiel de la mondialisation vécue d'aujourd'hui. Elle peut jouer un rôle clef dans le développement et la réduction de la pauvreté. Elle comporte de nets avantages qu'il serait possible d'accroître et des inconvénients qu'il serait possible de réduire au minimum. Malgré cela, bon nombre de problèmes qui touchent à la migration sont complexes et délicats. L'introduction dans une culture de peuples issus d'une autre culture engendre généralement le soupçon, la crainte et même une franche xénophobie. Des incidents montés en épingle où des migrants tiennent une place et des débats animés ont, les uns comme les autres, appelé l'attention sur les épisodes d'une "migration qui a mal tourné". Les millions d'épisodes d'une "migration qui a bien tourné" – concernant les femmes, les hommes et les jeunes qui ont quitté leur pays et apportent une contribution aussi bien à leur pays d'adoption qu'à leur pays d'origine grâce à leurs compétences, à leur travail et aux impôts qu'ils paient – tombent souvent en grande partie dans le silence.

#### Un monde en mouvement

Dès l'aube de l'humanité, il y a eu des migrants. Les exodes et les courants migratoires ont toujours fait partie intégrante de l'histoire humaine, en même temps qu'ils comptent parmi ses principaux facteurs de causalité. Pourtant, les mouvements intercontinentaux de grande ampleur n'ont commencé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'expansion de l'Europe et l'établissement de colonies<sup>1</sup>. Au cours des deux derniers siècles, la migration a connu une extension sans précédent, principalement du fait de la mondialisation de l'activité économique et de ses effets sur la migration de la main-d'oeuvre<sup>2</sup>. Si la grande majorité de ceux qui se déplacent sont encore des migrants internes (individus ou familles dont la migration reste dans les limites de leur propre pays), il y a un nombre substantiel de migrants internationaux<sup>3</sup>.

Les dernières décennies ont vu le panorama de la migration changer radicalement à mesure que les transports et communications s'amélioraient sur une planète de plus en plus mondialisée. Toutes les nations sont désormais concernées par le mouvement des populations – que ce soit comme pays d'origine, de transit ou d'accueil. Le nombre de personnes qui vivent en dehors de leurs pays d'origine a presque doublé au cours des 50 dernières années – atteignant 191 millions en 2005<sup>4</sup>. Les femmes représentent maintenant près de la moitié de tous les migrants et sont les plus nombreuses dans les courants de migration vers les pays développés (voir chapitre 2).

La migration peut être volontaire ou forcée, bien que l'expérience réelle puisse tenir de l'une et de l'autre variétés. La majorité des migrants quittent leur pays pour travailler,

◀ Chaque année, en route vers les États-Unis, des milliers de migrants traversent clandestinement le Mexique sur le toit et les côtés de trains de marchandises, comme ce jeune Hondurien.

© Don Bartletti/Los Angeles Times

retrouver leur famille ou se marier. La demande de main-d'œuvre migrante (c'est-à-dire de ceux qui cherchent à l'étranger de meilleures perspectives économiques) a été un facteur essentiel de l'augmentation du nombre des migrants vers les pays développés<sup>5</sup>. C'est en pensant à ce groupe que les experts invoquent le rôle potentiel de la migration dans le développement et la réduction de la pauvreté – notamment compte tenu de l'impact sensible que les rapatriements de salaires et divers autres avantages peuvent avoir sur les pays d'origine. La migration forcée et la traite des humains, d'autre part, recouvrent les vulnérabilités les plus déchirantes liées aux mouvements de population internationaux – en particulier quand des femmes et des enfants sont concernés (voir chapitres 3 et 4).

Malgré les impressions contraires, la proportion des migrants internationaux au niveau mondial est restée relativement faible, passant seulement de 2,5 % de la population mondiale en 1960 à 2,9 % en 2000<sup>6</sup>. Néanmoins, la migration nette représente une part importante et toujours plus grande de la croissance démographique dans les régions développées – les trois quarts en 2000-2005 (voir la figure 1 pour

les prévisions)<sup>7</sup>. Si l'émigration n'a pas conduit à un ralentissement sensible de la croissance démographique dans les régions en développement, dans 48 pays – pour la plupart, des États de petite taille ou insulaires – le chiffre de la population a diminué de plus de 15 %<sup>8</sup>.

Aujourd'hui, le nombre de personnes qui vivent hors de leur pays d'origine est plus élevé que jamais dans l'histoire. Si tous les migrants internationaux vivaient sur le même sol, ils constitueraient aujourd'hui le cinquième pays du monde par ordre de population – après la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie<sup>9</sup>. Cependant, la migration s'est en fait ralentie : le nombre absolu de nouveaux migrants internationaux est tombé de 41 millions entre 1975 et 1990 à 36 millions entre 1990 et 2005<sup>10</sup>. Ce recul peut être attribué en partie à la chute du nombre des réfugiés.

Les pays en développement enregistrent une très nette réduction du taux de croissance de l'immigration, tandis que dans les pays développés (à l'exclusion de l'ex-Union soviétique) cette croissance continue de progresser : sur les 36 millions de migrants entre 1990 et 2005, 33 millions se sont établis dans les pays industrialisés<sup>11</sup>. Ces tendances révèlent que

**Figure 1 : Etat de ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la migration internationale**

Instrument	Année d'entrée en vigueur	Parties aux instruments de l'ONU	
		Nombre de pays	Pourcentage de pays
<b>Travailleurs migrants</b>			
Convention de 1949 de l'OIT concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) (n° 97)	1952	45	23
Convention de 1975 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143)	1978	19	10
Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	2003	34	17
<b>Passage en fraude et traite</b>			
Protocole additionnel de 2000 visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	2003	97	50
Protocole de 2000 contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer	2004	89	46
<b>Réfugiés</b>			
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1954	143	73
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	143	73

Note: Etat au 19 avril 2006

Source: ONU. 2006. *Migration internationale et développement: Rapport du Secrétaire général (A/60/871)*

75 % de tous les migrants internationaux vivent aujourd'hui dans 28 pays seulement<sup>12</sup>. Entre 1990 et 2005, 75 % de l'augmentation s'est située dans 17 pays seulement, tandis que la migration a effectivement baissé dans 72 pays<sup>13</sup>. Au total, la migration est concentrée dans un nombre de pays relativement faible : un migrant sur quatre vit en Amérique du Nord et un sur trois en Europe<sup>14</sup>.

## Des chances inégales sur une planète en voie de mondialisation

L'interdépendance croissante entre les pays, conjuguant ses effets avec l'élargissement des inégalités, conduira probablement à une nouvelle intensification des mouvements de population internationaux. À l'heure où le monde entier s'arrache les compétences<sup>15</sup>, les pays développés puisent sans cesse davantage dans un réservoir plus abondant de main-d'œuvre extrêmement mobile<sup>16</sup>. En même temps, si leurs économies doivent continuer à grandir, les pays développés auront besoin de davantage de migrants pour faire des travaux mal rémunérés dont leurs citoyens n'ont pas la capacité ou la volonté de se charger – notamment aux faibles rémunérations et dans les mauvaises conditions de travail offertes.

Ces emplois – sales, difficiles, avilissants et dangereux<sup>17</sup> – sont le ramassage des ordures, le nettoyage des rues, la construction, l'extraction des minerais, la prostitution et d'autres encore<sup>18</sup>. D'autres occupations, que la main-d'œuvre locale évite ou non selon les cas, sont saisonnières et exigent un complément de travailleurs étrangers<sup>19</sup>. À l'autre bout de l'échelle, la demande de professionnels hautement qualifiés augmente également pour les emplois technologiques, scientifiques, de gestion ou d'administration<sup>20</sup>. La plupart des pays riches sont ouverts aux immigrants pourvus de hautes compétences et encouragent en fait leur venue, mais ils ont une attitude ambiguë ou négative s'agissant de couvrir leurs besoins au bas de l'échelle.

## NI LES PLUS PAUVRES, NI LES MOINS ÉDUQUÉS

Les migrants possèdent généralement certains traits démographiques et socioéconomiques quant à l'âge, au sexe, à l'éducation, à la catégorie professionnelle ou à l'acceptation des risques. Ces facteurs les différencient du reste de la population dans leurs communautés d'origine<sup>21</sup>. Deux tendances se dégagent : dans les pays d'accueil, la demande de main-d'œuvre aux deux extrémités de l'éventail des occupations (c'est-à-dire, celle d'individus hautement ou très peu qualifiés)<sup>22</sup> et, malgré la rareté des données ventilées par âge, le fait que dans une importante proportion les migrants sont âgés de 15 à 30 ans<sup>23</sup>. La sélection des migrants, à son tour, a un

impact direct sur l'identité des bénéficiaires et sur la nature des avantages qu'ils recevront, dans les communautés tant d'origine que de destination.

On croit très souvent que la plupart des migrants viennent des groupes de population les plus pauvres. Ce n'est pas exact<sup>24</sup>. En fait, les migrants ont en général reçu une meilleure éducation que ceux qu'ils laissent derrière eux<sup>25</sup>. La très grande majorité des individus qui cherchent à gagner les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, possèdent une instruction secondaire ou supérieure<sup>26</sup>. Sauf dans le cas des mouvements transfrontaliers à faible distance (du Mexique et de l'Amérique centrale aux États-Unis, ou de la Turquie en Europe occidentale), les migrants ont généralement besoin d'avoir accès à une information et à des fonds (jusqu'à 60 000 dollars É-U pour les migrants chinois<sup>27</sup>) afin de traverser les frontières – légalement ou illégalement.

## L'EXODE, LE GASPILLAGE ET L'ACQUISITION DE CERVEAUX

La demande de travailleurs qualifiés peut conduire à l'émigration d'un nombre considérable de travailleurs qualifiés de leur pays d'origine. Ce fait donne lieu à l'un des principaux débats entourant la migration internationale et peut représenter une perte sensible pour les pays en développement. Ceux-ci dépensent des ressources considérables à former des professionnels hautement qualifiés : quand ils s'en vont, le pays d'origine perd à la fois les compétences du migrant et son investissement initial.

La préoccupation consécutive à cet épuisement des compétences n'est pas chose nouvelle, mais la concurrence mondiale pousse les pays à recruter davantage de travailleurs migrants hautement qualifiés afin de préserver et d'augmenter leur avantage économique sur les pays rivaux. De ce fait, les chercheurs estiment que d'un tiers à la moitié des scientifiques et techniciens du monde en développement vivent aujourd'hui dans le monde développé<sup>28</sup>. Toutefois, une étude de la Banque mondiale aboutit à la conclusion que dans 22 des 33 pays où il est possible d'évaluer les données relatives au niveau d'éducation, moins de 10 % de ceux qui ont reçu une éducation postsecondaire dans les pays exportateurs de main-d'œuvre ont émigré<sup>29</sup>.

Ce qui est un don du ciel pour le monde développé peut avoir un effet catastrophique pour les pays pauvres. L'effet de l'"exode des cerveaux" n'est peut-être nul part plus sensible que dans les systèmes de santé déjà fragile des pays en développement<sup>30</sup>. Alors que l'Afrique subsaharienne est en train de vaciller sous le fardeau le plus lourd d'une maladie infectieuse (25 % du total mondial des cas), elle ne garde que 1,3 % seulement des prestataires de soins de santé dans le monde

(voir figure 3)<sup>31</sup>. Dans certains pays, le capital d’infirmières et de médecins a été sérieusement entamé<sup>32</sup>. Cela s’explique en partie par les politiques de recrutement agressives qu’appliquent les pays développés soucieux de remédier aux pénuries de personnel qualifié dans leurs propres services de santé<sup>33</sup>.

De récentes enquêtes de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que l’intention de migrer est particulièrement forte parmi le personnel sanitaire des régions les plus durement frappées par le VIH/sida – 68 % au Zimbabwe et 26 % en Ouganda<sup>34</sup>. La Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM) signale qu’il y a actuellement plus de docteurs malawiens dans la ville de Manchester, au nord de l’Angleterre, que dans tout le Malawi. Sur les 600 médecins formés depuis l’indépendance en Zambie, 50 seulement y exercent encore leur profession<sup>35</sup>.

Ce genre de situations, si préoccupantes qu’elles soient, n’entre pas seul en considération. Certains chercheurs soutiennent que pour que l’exode des cerveaux soit nuisible, deux conditions doivent être réunies : la perte d’une forte proportion de la population instruite du pays, et des conséquences économiques négatives. Les chercheurs observent que les petits pays les moins avancés, notamment en Afrique et dans les Caraïbes, sont les plus exposés à souffrir des effets de l’exode des cerveaux<sup>36</sup>. Par exemple, en 2000, plus de 70 % des ressortissants les plus instruits du Guyana, de Haïti, de la Jamaïque

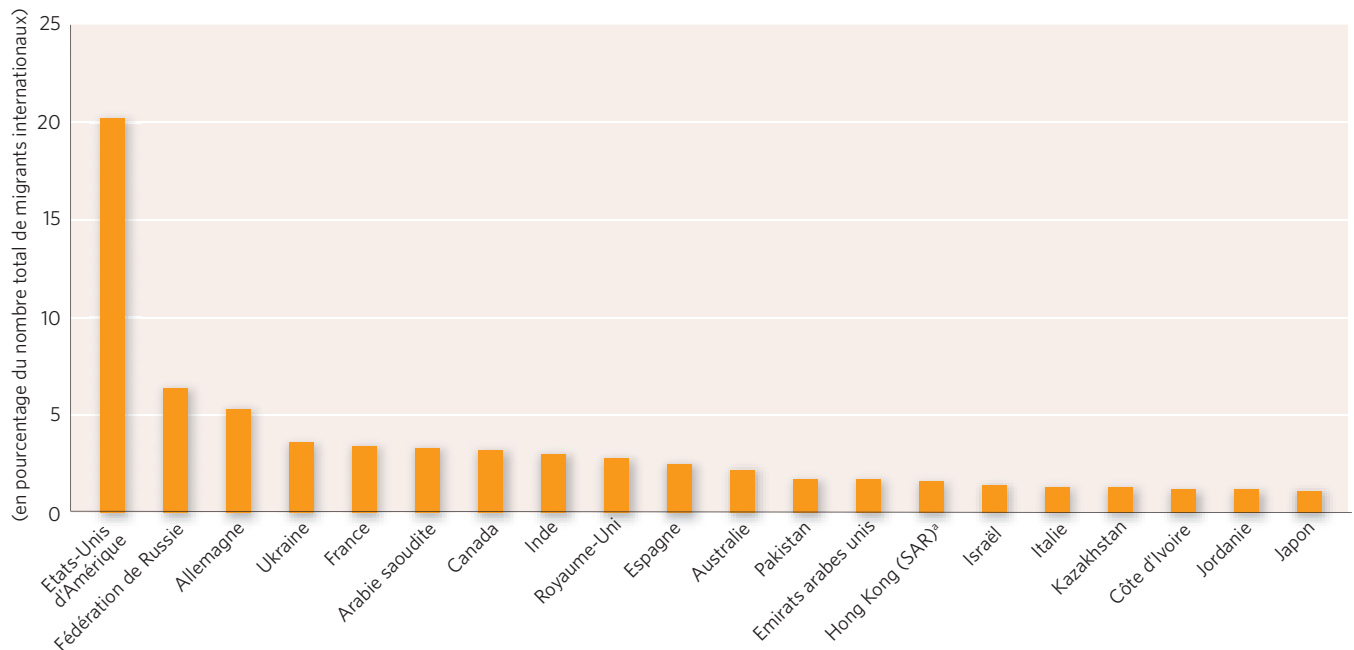
et de la Trinité-et-Tobago vivaient dans les pays de l’OCDE<sup>37</sup>.

Il faut aussi considérer à part les impacts directs et indirects (effets de rétroaction) afin de juger l’effet d’ensemble de l’émigration. Les impacts économiques directs sont vraisemblablement négatifs : la perte de capital humain et le moindre niveau d’éducation de la population restante peuvent retarder la croissance économique et bloquer les activités de lutte contre la pauvreté. Pourtant, il faut aussi identifier plusieurs impacts positifs indirects<sup>38</sup>. De fait, la Banque mondiale maintient que, si les pays en développement sont de plus en plus préoccupés par l’“exode des cerveaux”, les pertes peuvent être plus que compensées par les rapatriements de salaires et l’augmentation des échanges et de l’investissement<sup>39</sup>. En termes plus simples, le revenu représenté par les rapatriements de salaires peut stimuler la consommation dans le pays d’origine et être investi dans les entreprises.

#### ARRÊTER OU NE PAS ARRÊTER L’EXODE DES CERVEAUX

Les recherches déjà menées ne conduisent pas à une conclusion simple : il n’est possible de déterminer les avantages qu’en fonction de chaque cas spécifique<sup>40</sup>. En outre, quand des individus hautement qualifiés n’ont pas la possibilité d’exercer leur profession dans leur pays, ni eux-mêmes ni leur pays n’en tirent profit et le résultat net risque d’être un “*gaspillage des cerveaux*”<sup>41</sup>.

Figure 2 : Les 20 pays ou zones comptant le plus grand nombre de migrants internationaux, 2005



<sup>a</sup> Région administrative spéciale de Chine

Source : Division de la population (ONU). « Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision » (POP/DB/MIG/Rev.2005/DOC), p. 11.

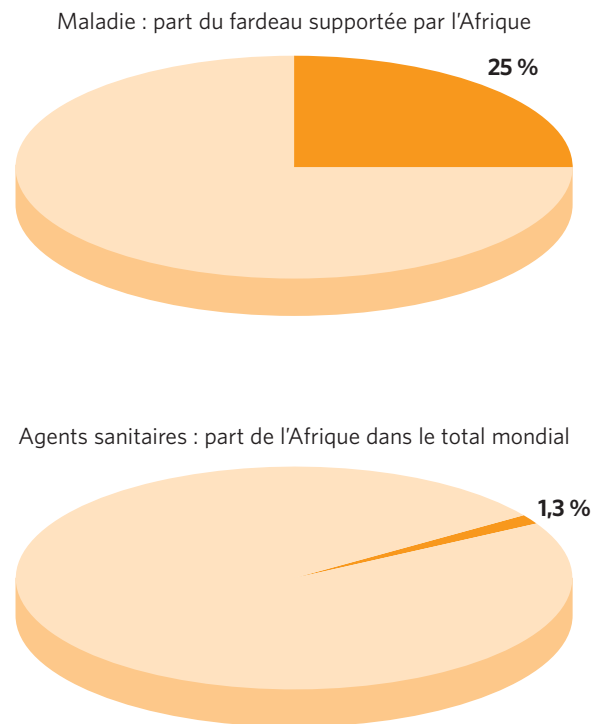
Considérée dans son ensemble, l'idée de l'“exode des cerveaux” ne révèle qu'une partie de la vérité concernant l'impact général de la migration sur une économie ou une société. En conséquence, la réaction intuitive – arrêter l'exode – sera probablement inefficace. Les recherches récentes recommandent l'idée d'un “exode des cerveaux optimal” – c'est-à-dire que le départ d'un plus grand nombre de migrants qualifiés peut en fait, dans certains cas, bénéficier aux pays d'origine<sup>42</sup>. Les enseignements suggérés par une analyse du cas de Taiwan, Province de Chine (où l'exode des cerveaux s'est finalement converti en un gain), sont les suivants : subventionner l'éducation seulement jusqu'au point requis effectivement par l'économie nationale; utiliser la migration en tant que “réserve de cerveaux” capable de fournir des conseils et des compétences à leur retour; prêter appui à la constitution de réseaux au sein de la diaspora et au recrutement; et constituer une masse critique de rapatriés<sup>43</sup>.

Il y a aussi des raisons pratiques pour lesquelles les tentatives de restreindre la mobilité risquent de ne pas donner de résultats. De nombreux migrants trouveront des moyens de contourner les interdictions de les recruter. En outre, les politiques qui ont visé à freiner la migration ont toujours connu un succès fort limité. Restreindre la mobilité à partir de pays déterminés pourrait aussi avoir pour effet d'entraver le développement. En fait, les politiques qui ont le plus de chances d'être efficaces sont celles qui acceptent les tendances existantes au lieu de chercher à les inverser<sup>44</sup>. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)<sup>45</sup>, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)<sup>46</sup> et la Commission mondiale appuient toutes ce point de vue<sup>47</sup>.

### Entre le marteau et l'enclume : la migration non réglementée

La demande croissante de main-d'œuvre et l'élargissement des inégalités entre pays encourageant les candidats à la migration à s'établir dans des pays plus riches afin d'améliorer leurs chances d'avenir. Et, alors même que les aspirants à la migration sont souvent hors d'état de donner suite légalement à leur intention, cela ne les retiendra pas d'agir. De nombreux pays manifestent une réticence croissante à recevoir un grand nombre de migrants permanents<sup>48</sup>, mais l'élargissement des inégalités économiques et sociales pourrait conduire un nombre accru de migrants dépourvus de documents à passer outre aux réglementations en échange de la promesse d'une vie meilleure. D'autre part, les experts et les institutions spécialisées dans le développement signalent sans cesse davantage l'“asymétrie” du processus de mondialisation : on laisse les

Figure 3 : Crise des soins de santé en Afrique



Source: Organisation mondiale de la santé. 2004. "Adressing Africa's Health Workforce Crisis: An Avenue of Action". Communication préparée pour le Forum de haut niveau sur les OMD, Abuja.

marchandises, le capital, les services, l'information et les idées circuler de plus en plus librement à travers les frontières internationales, tandis que les personnes affrontent encore un large éventail de contrôles officiels<sup>49</sup>.

Les migrants en situation irrégulière ou dépourvus de documents<sup>50</sup> sont les individus qui n'ont pas le visa approprié pour entrer dans un pays, y rester ou y travailler. En raison de leur statut incertain, ils ont en général des emplois mal payés, rémunérés uniquement en liquide et non déclarés. Pour cette raison, les migrants dépourvus de documents risquent davantage d'être exploités, de travailler de longues heures, d'être en mauvaise santé et de vivre dans des locaux inférieurs aux normes exigibles et souvent illégaux. Si ce sont des femmes, elles risquent davantage de faire l'objet de sévices sexuels et physiques. La migration non réglementée peut aussi porter atteinte aux diverses formes de protection dont bénéficient les travailleurs du pays hôte, aux régimes de pension et au système juridique en offrant aux employeurs un réservoir de travailleurs peu coûteux et exploitables qui n'ont pas recours

La migration internationale facilite et complique tout à la fois la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>1</sup>. Dans son rapport de 2005, intitulé *Dans une liberté plus grande*, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a cité la migration comme “l’un des principaux problèmes de fond à l’heure actuelle”<sup>2</sup>, tandis que d’autres encore soutiennent à bon droit que “chaque OMD entretient avec la migration un rapport direct or indirect”<sup>3</sup>.

Beaucoup regardent de plus en plus la migration comme un moyen d’assurer la subsistance de leur famille. Ainsi, les rapatriements de salaires des migrants peuvent contribuer directement à l’OMD 1 – éliminer l’extrême pauvreté et la faim; à l’OMD 2 – assurer l’éducation primaire pour tous; et aux OMD 4, 5 et 6 relatifs à la santé. Les rapatriements de salaires, surtout quand les femmes déterminent comment l’argent sera dépensé, sont souvent investis dans la couverture des besoins quotidiens et l’amélioration de la nutrition, de l’éducation et de la santé des membres de la famille. Mais les contributions ne se limitent pas au capital

financier. Les communautés de la diaspora peuvent aussi encourager le développement par des investissements, la création de liens commerciaux et le transfert de compétences, de connaissances et de technologie. Les femmes migrantes, en particulier, communiquent plus volontiers à leurs familles et communautés, dans leur pays d’origine, ce qu’elles ont appris sur la valeur de l’éducation et les bonnes pratiques en matière de soins de santé.

La migration transfrontalière concerne directement les OMD 4, 5 et 6 relatifs à la santé : réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida, le paludisme et d’autres maladies. Dans plusieurs des pays d’origine, la migration d’agents sanitaires qualifiés a contribué à des pénuries catastrophiques dans les systèmes de santé déjà en difficulté – cela est vrai surtout des pays qui affrontent des taux élevés de séropositivité ainsi que de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles. Les écoles souffrent aussi du départ d’enseignants dans certains pays. Mais de

nombreux migrants tirent profit dans leurs nouveaux pays d’un meilleur accès à l’éducation, à l’information, aux connaissances et services d’ordre sanitaire – y compris dans le domaine de la santé sexuelle et procréatrice. La planification familiale donne aux femmes le moyen de gérer leur fécondité – ce que les femmes restées dans les pays d’origine ne peuvent souvent pas faire.

La migration peut contribuer à l’OMD 3 – promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes – bien qu’elle puisse aussi exposer les femmes migrantes au danger (voir chapitre 2). Selon l’OIM, l’appartenance à l’un ou l’autre sexe peut être le facteur le plus important dans l’expérience faite de la migration, avec des ensembles différents d’obstacles et/ou de possibilités pour les migrants et les migrantes<sup>4</sup>. Quant aux jeunes, la plupart émigrent en raison du manque de perspectives dans leurs pays d’origine. Ainsi, la migration intéresse l’une des cibles relevant de l’OMD 8 : renforcer le partenariat mondial pour donner aux jeunes de meilleures possibilités de trouver un travail décent.

aux conventions collectives et aux autres moyens de réparation<sup>51</sup>. Comme les migrants dépourvus de documents ne sont pas officiellement immatriculés, leur nombre réel est inconnu dans la plupart des pays. Les évaluations au niveau mondial vont de 30 à 40 millions<sup>52</sup>.

Les migrants dépourvus de documents affrontent des risques énormes en tentant d’atteindre leur destination. Chaque année, les journaux sont remplis de récits concernant ceux qui n’ont pas réussi – migrants qui se sont noyés, ou sont morts de froid, ou ont été assassinés par des passeurs sans scrupule. Chaque année, des milliers de migrants venus d’Afrique essaient d’escalader la barrière qui sépare les enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta du reste du Maroc<sup>53</sup>. A la suite des mesures de répression prises par les autorités, les migrants désespérés tentent de plus en plus des passages encore plus dangereux. Le péril n’est pas limité à l’Afrique et à l’Europe. Des milliers de personnes de toute l’Amérique latine et des Caraïbes trouvent la mort en essayant d’atteindre les États-Unis ou le Canada<sup>54</sup>.

### La migration forcée : réfugiés et demandeurs d’asile

La migration forcée est celle qui résulte de la coercition, de la violence, de raisons politiques ou environnementales contraignantes ou d’autres formes de contraintes, plutôt que d’une décision volontaire<sup>55</sup>. Elle expose souvent les migrants à des risques considérables. Bien que le nombre des migrants forcés soit peu élevé en comparaison de la main-d’œuvre migrante, ils comprennent certains des groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Le groupe le mieux connu et sur lequel on possède les données les plus précises dans la catégorie de la migration forcée est celui des “réfugiés” : les individus qui fuient des pays frappés par la guerre, la violence et le chaos, et qui ne peuvent pas ou ne veulent pas regagner leurs pays d’origine parce que toute protection effective leur y fait défaut. En 2004, il y avait 13,5 millions de réfugiés : 9,2 millions placés sous la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et 4,3 millions relevant de l’Office de secours



et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)<sup>56</sup>. Au total, les réfugiés représentent maintenant 7 % de tous les migrants<sup>57</sup> – moins que les 11 % du début des années 90<sup>58</sup>.

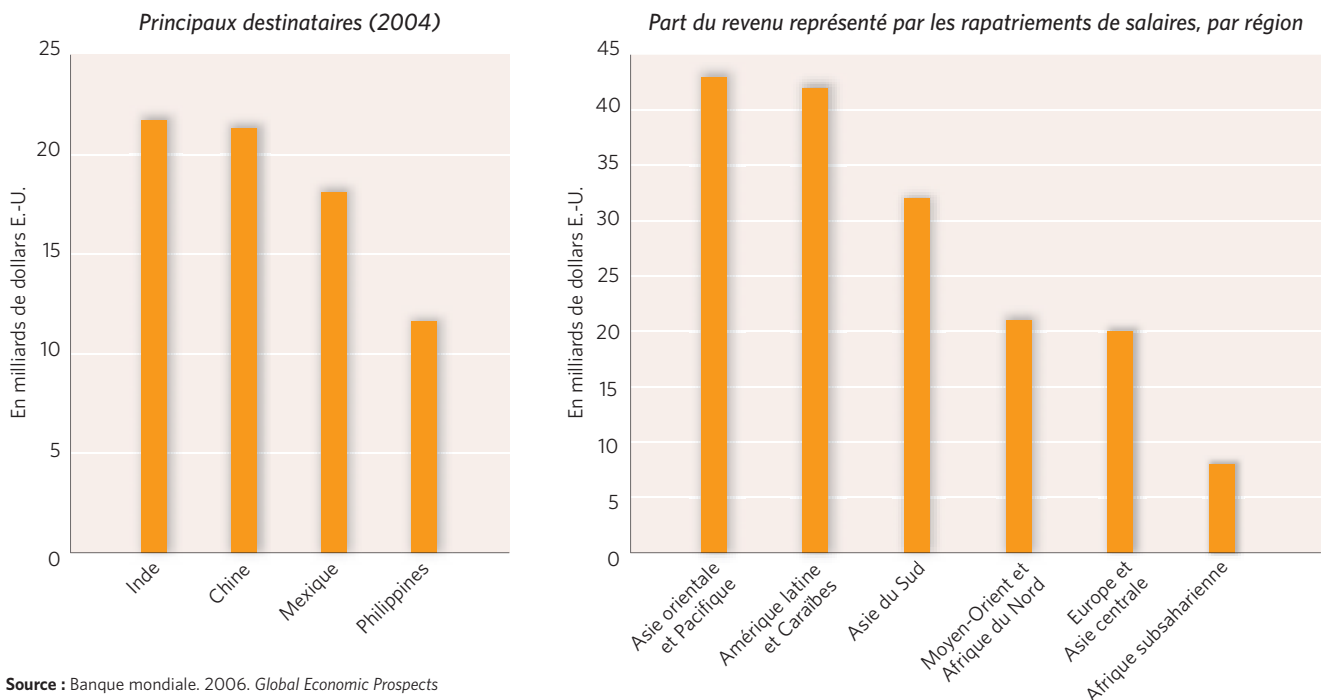
Contrairement à la main-d'œuvre migrante, qui s'oriente en général vers les régions développées, environ 90 % de tous les réfugiés vivent actuellement dans les pays en développement<sup>59</sup>. La plupart des réfugiés cherchent un asile sûr dans des pays limitrophes du leur. Durant le génocide rwandais de 1994, par exemple, plus d'un million de réfugiés ont traversé la frontière pour gagner Goma en trois jours seulement tandis que, depuis 2004, environ 730 600 réfugiés du Soudan ont fui en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad<sup>60</sup>. Les réfugiés représentent environ 18 % des migrants internationaux en Afrique, 15 % en Asie et 3 % en Europe<sup>61</sup>.

Les demandeurs d'asile sont les individus qui demandent la reconnaissance de leur statut de réfugié dans un autre pays ou à travers une ambassade, et qui doivent généralement attendre qu'un organisme compétent prenne une décision sur leur cas. En 2004, le HCR a communiqué que 336 000 personnes avaient déposé une demande d'asile dans 50 pays industrialisés – surtout en Amérique du Nord et en Europe –, soit un chiffre de moitié moins élevé que l'année précédente. Leur nombre a

été le plus bas depuis près de 20 ans, les diminutions les plus sensibles étant enregistrées au Canada et aux États-Unis. Cette baisse très rapide est attribuée à l'entrée en vigueur de réglementations plus strictes dans les pays d'accueil, ainsi qu'à la solution de plusieurs conflits de longue durée<sup>62</sup>. Les demandeurs d'asile affrontent un examen de plus en plus approfondi parce que l'on craint que des migrants non réfugiés n'exploitent abusivement le droit d'asile afin d'obtenir leur admission dans des conditions régulières. Certains critiques se plaignent que les demandeurs d'asile légitimes – dont beaucoup émigrent par des voies irrégulières à la recherche d'une protection – fassent injustement les frais de la répression exercée par le pays contre l'immigration illégale et le passage en fraude. Un certain nombre de pays placent automatiquement les demandeurs d'asile en détention jusqu'à ce qu'il soit décidé s'ils réunissent les conditions requises pour obtenir l'asile. Dans la négative, ils doivent s'attendre à être déportés vers leur pays d'origine.

Les demandeurs d'asile peuvent rester dans un vide juridique pendant des mois ou des années de suite<sup>63</sup>. Les demandeurs d'asile dont la demande est rejetée ne peuvent souvent pas être déportés parce que le pays d'origine ne veut pas les reprendre ou qu'ils n'ont pas de passeport. Comme la loi leur interdit fréquemment de chercher des emplois dans le secteur structuré, ils finissent souvent par faire des travaux

**Figure 4 : Rapatriements de salaires à destination des pays en développement**



Source : Banque mondiale, 2006. *Global Economic Prospects*

pénibles dans l'économie non structurée, qui comporte davantage de risques et qui est moins réglementée<sup>64</sup>.

### Mobiliser l'espoir : migration internationale, rapatriements de salaires et développement

Les rapatriements de salaires des migrants vers leur pays d'origine sont la principale raison pour laquelle les experts voient dans la migration internationale un facteur important de réduction de la pauvreté. Bien que les chiffres exacts soient difficiles à cerner, il s'agit de montants énormes. Selon les évaluations de la Banque mondiale, les rapatriements de salaires à découvert se sont élevés en 2005 à 232 milliards de dollars É.-U. environ – dont les pays en développement ont reçu 167 milliards<sup>65</sup>. Le montant réel des rapatriements de salaires est jugé sensiblement plus élevé, car ce chiffre ne tient pas compte des fonds transférés par des voies invisibles.

Les rapatriements de salaires dépassent sensiblement l'aide publique au développement (APD) et représentent la deuxième source, par d'ordre d'importance, du financement externe au profit des pays en développement, après l'investissement étranger direct (IED). En outre, les rapatriements de salaires constituent généralement une source de revenu plus prévisible et stable que l'IED ou l'APD. Pour certains petits pays, ils représentent une part élevée du PIB, comme c'est le cas aux Tonga (31 %), en République de Moldova (27 %), au Lesotho (26 %) et en Haïti (25 %)<sup>66</sup>. Jusqu'à 70 % de l'IED de la Chine provient de la diaspora chinoise<sup>67</sup>. Si grand est l'impact sur les économies du monde en développement que, selon la Banque mondiale, pour chaque tranche supplémentaire de 10 % du PIB d'un pays représentée par les rapatriements de salaires, la proportion de ses citoyens vivant dans une extrême pauvreté pourrait diminuer de 1,2 %<sup>68</sup>.

Ce point est confirmé par les statistiques. Au Nicaragua, plus de 60 % des 22 000 foyers qui ont échappé à la pauvreté entre 1998 et 2001 avaient un membre de la famille vivant hors du pays<sup>69</sup>. Les rapatriements de salaires effectués en 2000 par les migrants vers El Salvador, l'Érythrée, la Jamaïque, la Jordanie, le Nicaragua et le Yémen ont accru le PIB de ces pays de plus de 10 %<sup>70</sup>. La même année, 1,2 million de Marocains ont réussi à échapper à la pauvreté exclusivement grâce au revenu représenté par les rapatriements de salaires<sup>71</sup>.

Selon la CEPALC, en 2002, les rapatriements de salaires ont aidé 2,5 millions de personnes à dépasser le seuil de pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>72</sup>.

La disposition des migrants à effectuer des rapatriements de salaires, ainsi que le montant envoyé, dépendent de divers facteurs tels que l'âge, le nombre de personnes à charge, la situation matrimoniale du migrant et la durée de son séjour dans le pays hôte. Ainsi, une étude établit que les migrants mexicains les plus disposés à effectuer des rapatriements de salaires sont mariés, âgés de moins de 40 ans et ont des contacts sociaux développés dans le pays hôte<sup>73</sup>. Les femmes envoient une plus forte proportion de leurs moindres ressources que les hommes<sup>74</sup> (voir chapitre 2); les migrants temporaires envoient davantage d'argent que les résidents permanents; et les travailleurs non qualifiés/semi-qualifiés tendent à envoyer collectivement des montants plus élevés que les professionnels hautement qualifiés (bien que cette observation résulte en partie du fait que ces derniers sont moins nombreux)<sup>75</sup>. La force des liens de parenté du migrant et son intention de regagner son pays d'origine constituent un autre facteur qui influe sur le montant des rapatriements de salaires.

À Tijuana (Mexique), un mémorial est accroché au mur qui sépare les États-Unis et le Mexique pour honorer le souvenir des plus de 3 000 migrants morts en tentant de traverser le désert. Les enfants marchent le long du mur, appelé ici "la cicatrice", sur le chemin de l'école.

© Larry Towell/Magnum Photos



En d'autres termes, les migrants qui envisagent de retourner un jour dans leur pays d'origine sont plus inclinés à effectuer des rapatriements de salaires que ceux qui choisissent de rester dans leur nouveau pays. Ceci implique aussi que les rapatriements de salaires peuvent diminuer à mesure que les liens avec la communauté d'origine s'affaiblissent au long des années<sup>76</sup>.

Si les rapatriements de salaires ont un impact manifestement positif sur les pays en développement, certains chercheurs se demandent encore si l'allègement de la pauvreté à court terme ou le développement à long terme en bénéficient. Un important problème est que ce sont les individus les plus pauvres et les pays les plus pauvres qui tirent le moindre profit des rapatriements de salaires. Les principaux bénéficiaires sont les pays à revenu intermédiaire : l'Afrique subsaharienne n'a reçu que 1,5 % du montant total des rapatriements de salaires en 2002<sup>77</sup>. Cela montre qu'il est plus difficile aux habitants des régions les plus pauvres d'émigrer, de gagner un revenu et d'envoyer des fonds de l'étranger dans leur pays d'origine. Une autre source de préoccupation tient au fait que les rapatriements de salaires aggravent parfois l'inégalité des revenus dans le pays d'origine, où les familles et les communautés qui en

reçoivent prospèrent tandis que leurs voisins moins fortunés doivent s'en passer<sup>78</sup>. En outre, certains experts soutiennent que les rapatriements de salaires encouragent un état de dépendance en détournant le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour restructurer l'économie nationale<sup>79</sup>. D'autres encore soutiennent que les pays donateurs allèguent les rapatriements de salaires comme une excuse pour ignorer les engagements impliqués par l'APD de lutter contre la pauvreté, tandis que les pays en développement pourraient négliger les besoins de leurs groupes de population les plus vulnérables parce que certaines familles pauvres reçoivent ce revenu de l'étranger. Ainsi, malgré sa contribution à la réduction de la pauvreté, la migration n'est pas nécessairement le facteur suprême d'égalisation – en particulier dans un monde de plus en plus inégal.

Certains experts expriment aussi la préoccupation que la plus grande partie des rapatriements de salaires n'est pas convertie en investissements productifs. Il en est ainsi parce que les rapatriements de salaires sont entre les mains de particuliers qui les utilisent surtout pour arrondir le revenu familial et non pour ajouter aux flux de capital, et parce que les



migrants connaissent généralement mal les instruments d'investissement<sup>80</sup>. Les recherches déjà conduites soulignent toutefois que les rapatriements de salaires pourraient jouer un rôle plus important dans le développement et le soulagement de la pauvreté. Que leurs montants aillent à l'investissement ou à la consommation, les rapatriements de salaires bénéficient considérablement aux foyers, aux communautés et aux pays qui les reçoivent<sup>81</sup>. Ils se sont avérés plus stables que les autres formes de flux financiers privés à destination des pays en développement et peuvent amortir les fluctuations et chocs économiques<sup>82</sup>. Après une analyse approfondie, l'OIM conclut que les bénéficiaires de rapatriements de salaires tendent davantage à faire des économies et peuvent s'en servir pour de petites entreprises ou obtenir plus facilement un crédit qui sera utilisé comme capital d'investissement. En créant de nouvelles demandes de biens et services qui exigent une importante main-d'œuvre, les rapatriements de salaires peuvent aussi gonfler la demande globale et, par suite, la production et le revenu<sup>83</sup>. La Banque mondiale, l'ONU et diverses institutions vouées au développement expriment des vues analogues<sup>84</sup>.

Ce qui fait défaut, comme en conviennent la plupart des experts, ce sont des mécanismes capables de mobiliser le potentiel des rapatriements de salaires pour promouvoir une croissance économique à long terme. Le coût des transferts de fonds fait également problème. Si ces coûts ont diminué, ils demeurent un obstacle sérieux, pouvant absorber jusqu'à 20 % du montant des rapatriements de salaires<sup>85</sup>. Plusieurs institutions, dont la Banque mondiale, s'occupent déjà de cette question<sup>86</sup>.

#### **FAIRE ENTRER EN ACTION LES RÉSEAUX TRANSNATIONAUX : LES RAPATRIEMENTS DE SALAIRES COLLECTIFS ET "SOCIAUX"**

Aujourd'hui, l'amélioration des communications et le moindre coût des transports ont pour conséquence que la migration ne représente plus une rupture définitive avec le passé. Un nombre important et croissant de liens avec la communauté d'origine aident à préserver des attaches locales, nationales, ethniques et religieuses. À leur tour, ces attaches aident à engendrer des flux financiers qui vont au-delà des rapatriements de salaires individuels – à savoir l'IED, le tourisme, la philanthropie et la

collecte de fonds centrées sur des associations de personnes originaires de la même ville<sup>87</sup>. Bien que les associations officielles de membres d'une diaspora ouvrent au développement d'immenses perspectives, les mécanismes qui leur permettraient de commencer à peine à prendre forme.

Les rapatriements de salaires collectifs peuvent être combinés avec le versement de montants égaux par des institutions publiques ou des organismes de développement<sup>88</sup>. Actuellement, le volume des rapatriements de salaires "collectifs" est encore très limité : en Amérique centrale, il ne représente que 1 % du montant total des rapatriements de salaires<sup>89</sup>. Au Mexique, des programmes patronnés par le gouvernement tentent de mettre les montants envoyés par les travailleurs à l'étranger au service du développement de l'infrastructure et du lancement d'entreprises. En 2002, au Mexique, le gouvernement central, celui des États et les municipalités ont inauguré le programme "Tres por Uno" (Trois pour un) qui fournit trois dollars pour chaque dollar envoyé par des nationaux depuis les États-Unis. En 2004, ce programme a réuni 70 millions de dollars É.-U. qui ont ensuite servi à financer des projets d'infrastructure régionale ou des projets communautaires. Les organisateurs du programme travaillent actuellement avec la Banque mondiale à mettre en route des projets qui créeront de nouveaux emplois et encourageront donc les candidats à l'émigration à rester au pays<sup>90</sup>.

Le réseau transnational de la diaspora peut aussi constituer une tête de pont au service des entreprises du pays d'origine qui cherchent à écouler des biens et services vers le pays hôte<sup>91</sup>. Par exemple, beaucoup reconnaissent aux Coréens établis aux États-Unis le mérite de la pénétration réussie du marché américain par les voitures, l'électronique et les articles manufacturés de Corée. Au Canada, les migrants d'Asie hautement qualifiés ont été à l'origine d'une augmentation des importations asiatiques de l'ordre de 74 %. Parallèlement, les réseaux officiels et officieux de la diaspora jouent un rôle important en transmettant informations et connaissances à leurs compatriotes non émigrés<sup>92</sup>. L'importance de ces réseaux suscite des recommandations qui visent expressément à maximiser leurs promesses aux fins du développement dans une société mondialisée.

Il ne faut pas oublier non plus le problème des rapatriements "sociaux" – le transfert d'idées, d'informations, de connaissances, d'attitudes, de modes de comportement, d'i-

*Aujourd'hui, le nombre de personnes qui vivent hors de leur pays d'origine est plus élevé que jamais dans l'histoire. Si tous les migrants internationaux vivaient sur le même sol, ils constitueraient aujourd'hui le cinquième pays du monde par ordre de population.*

dentités, de capital social d'une culture à une autre<sup>93</sup>. Dans leurs contacts avec les communautés d'origine ou par leur retour dans celles-ci, les migrants peuvent devenir les agents d'une transformation politique et culturelle, susceptible de contribuer notamment à faire progresser l'égalité des sexes (voir chapitre 2). Non seulement les pays d'origine, mais aussi les pays d'accueil en tirent profit. En Australie, par exemple, l'OIM affirme que la migration à grande échelle venue d'Asie et d'ailleurs a considérablement accru les interactions avec les pays d'origine de ces nouveaux résidents sur les plans économique, social et politique. Si ces bénéficiaires n'ont pas encore été "quantifiés", comme l'OIM le souligne, ils sont néanmoins importants. Il s'agit de la diversité linguistique et culturelle et d'une "ouverture" accrue à d'autres pays, sans parler d'un éventail parallèlement élargi d'attitudes, de valeurs et de mœurs. Tout cela a apporté une contribution non négligeable à la culture et au mode de vie australiens<sup>94</sup>.

### Fardeau ou aubaine ? L'impact sur les pays d'accueil

La migration peut comporter pour les pays d'accueil des avantages et des coûts selon le contexte culturel, social et économique. S'agissant des préoccupations d'ordre économique, les trois plaintes les plus fréquemment entendues sont les suivantes<sup>95</sup> : les immigrants prennent des emplois à la population locale; ils font baisser les salaires; et ils imposent une lourde charge au système national de protection sociale.

Les indices concrets à l'appui de chacune de ces plaintes sont faibles ou ambigus – du moins au niveau global. L'impact de la migration sur l'emploi et les salaires de la population autochtone est modeste, que les migrants soient pourvus ou non de documents, qu'ils viennent à titre temporaire ou permanent<sup>96</sup>. Il en est ainsi parce que les migrants occupent généralement des emplois dont les résidents ne veulent pas. Les flux de migration ont donc surtout un effet sur les résidents à faible qualification, plus exposés à entrer en concurrence directe avec les migrants à niveau égal de compétence et d'éducation<sup>97</sup>. Il est possible que la compétition ainsi accrue pour les mêmes emplois fasse obstacle à une augmentation des salaires et retarde l'investissement dans des technologies plus productives. Mais beaucoup soutiennent que la menace qui pèse sur les salariés de condition ouvrière n'est pas pire que celle qui résulte de l'introduction de marchandises d'importation bon marché et exigeant une nombreuse main-d'œuvre<sup>98</sup>.

La thèse fréquemment soutenue que les migrants sont une lourde charge pour les services de protection sociale mais ne versent que des montants relativement faibles en impôts et

contributions à ces services ne résiste pas à l'épreuve des faits dans la plupart des cas<sup>99</sup>. Par exemple, une étude de 2005 a établi que, bien que les immigrants représentent 10,4 % de la population des États-Unis, ils absorbent seulement 7,9 % du montant total des dépenses de santé et 8 % des fonds publics affectés à la santé<sup>100</sup>. La Central Intelligence Agency (CIA)<sup>101</sup> et, plus récemment, l'Union européenne (UE) ont affirmé que la migration contribue à la croissance globale, à une productivité accrue et à un taux plus élevé de l'emploi – au bénéfice de tous<sup>102</sup>.

Au-delà des problèmes de main-d'œuvre, de salaires et de protection sociale, les réalités démographiques du vieillissement dans les pays développés ont également placé la migration internationale au premier plan de l'actualité. Une étude conduite en 2000 par la Division de la population (ONU) sur la "migration de remplacement"<sup>103</sup> soutient que la majorité des pays d'accueil ont atteint ce que l'on appelle la "deuxième transition démographique". Cette phase se caractérise par une faible fécondité et, en conséquence, par une croissance démographique faible ou négative, ce qui a pour effet d'augmenter la proportion des personnes âgées inactives par rapport à une population jeune et productive<sup>104</sup>. Beaucoup des pays les plus prospères du monde, en particulier le Japon et divers pays européens, ont aujourd'hui un taux de fécondité inférieur au niveau de remplacement, voient un moins grand nombre de jeunes accéder au marché du travail et connaissent ainsi un vieillissement démographique accéléré<sup>105</sup>. Selon les auteurs du rapport, les pays à faible croissance auraient besoin d'attirer un nombre bien supérieur de migrants afin de compenser leur déclin démographique et la diminution des effectifs de la population active, préservant simultanément les ratios actuels population active/personnes de plus de 65 ans<sup>106</sup>.

Bien qu'elle ait suscité une prise de conscience fort nécessaire des périls inhérents au vieillissement de la population, l'étude en question a soulevé un grand tumulte – dans les milieux tant politiques qu'universitaires<sup>107</sup>. Ses critiques soutiennent que la migration n'est pas nécessairement un remède universel à la baisse de la fécondité parce que, du point de vue démographique, elle ne peut prévenir le vieillissement de la population d'un pays que par des arrivées d'une ampleur sans précédent, non viable et toujours croissante<sup>108</sup>. Du point de vue social, le nombre de migrants nécessaires pour remplacer une population en baisse dépasse tout ce qu'aucun pays développé envisagerait sérieusement<sup>109</sup>.

La controverse autour de la "migration de remplacement" semble bien, pour une part, traduire les fortes réactions que le multiculturalisme et la perspective d'une immigration massive

suscitent aujourd'hui en de nombreux pays. La plupart des pays à faible fécondité ont fini par accepter un certain volume d'immigration en raison de son utilité économique, mais sont soucieux de préserver leur identité culturelle. Néanmoins, des pays dont la fécondité est extrêmement basse comme l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie – et éventuellement plusieurs autres – enregistrent une baisse radicale de leur population<sup>10</sup>. Pour y faire face, il sera nécessaire d'appliquer diverses approches, parmi lesquelles l'immigration pourrait jouer un rôle croissant, mais non décisif.

## La santé des migrants

Au début du moins, les migrants sont souvent en meilleure santé que la population d'âge et de condition comparables dans les pays tant de départ que d'accueil. Il en est ainsi parce que la bonne santé constitue un avantage : avant d'être admis dans un pays, les migrants sont souvent tenus de passer un

### 2 MIGRATION ET VIH/SIDA

En dépit des stéréotypes et des hypothèses communément admises, ce ne sont ni les migrants ni la migration en eux-mêmes qui aggravent les risques de transmission du VIH : ce sont les pénibles conditions et les épreuves que beaucoup affrontent tout au long de leur migration qui les rendent plus vulnérables à l'infection par le VIH<sup>1</sup>.

La séparation d'avec la famille et le conjoint, l'isolement et la solitude peuvent pousser à avoir des relations sexuelles à risque élevé. La mobilité rend par elle-même plus difficile d'atteindre les migrants et de leur fournir des informations, des préservatifs, des conseils et des services de dépistage ou des soins. Les communautés de migrants sont souvent marginalisées sur les plans social, culturel, économique et linguistique, ce qui fait obstacle à l'accès aux soins de santé<sup>2</sup>.

Le statut juridique et l'occupation de chaque migrant influent aussi sur le degré d'exposition au virus. Les migrants dépourvus de documents peuvent craindre d'être expulsés s'ils prennent contact avec des prestataires de soins de santé ou, pour commencer, sont parfois hors d'état d'acquitter le prix des soins. Les femmes migrantes qui sont introduites clandestinement; sont abandonnées à elles-mêmes en cours de transit; voyagent seules; ou font l'objet d'un trafic, n'exercent aucun emploi et n'ont d'autre recours que d'échanger des faveurs sexuelles pour survivre ou de travailler dans l'industrie du sexe sont exposées à des risques accrus d'exploitation, de violence et, par extension, d'infection par le VIH<sup>3</sup>. Les migrants ne savent souvent presque rien du VIH et n'ont eu qu'une expérience antérieure négligeable des services de santé dans leur pays d'origine. La migration saisonnière ou le retour au pays d'origine sont d'autre part susceptibles d'augmenter les risques de transmission aux partenaires et aux épouses<sup>4</sup>.

examen médical. Pour les migrants dépourvus de documents qui entreprennent des voyages épuisants et dangereux, la bonne santé est un atout<sup>11</sup>. Mais les migrants peuvent finir par échapper à tout contrôle sanitaire, surtout s'ils sont dépourvus de documents, incapables d'acquitter le prix de soins médicaux et/ou s'ils craignent d'être expulsés. Un environnement de travail dangereux, un logement médiocre, l'exploitation par les employeurs et un accès inadéquat aux soins de santé constituent le lot de nombreux migrants<sup>12</sup>.

Les migrants – surtout ceux qui sont en situation irrégulière – affrontent des conditions qui peuvent les rendre plus vulnérables aux maladies infectieuses et à la mauvaise santé. De fait, l'OIM appelle l'attention sur un certain nombre d'études qui montrent que les immigrants ont des taux plus élevés de mortalité infantile et de malformation congénitale. Dans certains pays, les femmes appartenant à la première ou deuxième génération d'immigrants ont des taux plus élevés de morbidité chronique<sup>13</sup>. Il est particulièrement difficile à beaucoup de femmes d'obtenir des soins de santé procréatrice (voir chapitre 2). Cependant, l'état sanitaire est déterminé par bien des facteurs, et le résultat final est aussi divers que l'histoire et la situation générale de chaque migrant. Pour d'autres encore, le départ du pays d'origine peut donner accès à de meilleurs services d'éducation et de santé. Quoiqu'il en soit, les migrants possédant éducation et compétences font généralement une expérience moins pénible de la migration.

Plusieurs raisons connexes expliquent que certains groupes de migrants affrontent des risques sanitaires accrus. D'abord, comme le note l'OMS, la pauvreté est le déterminant crucial de l'état de santé : ce sont les plus pauvres qui ont généralement le plus mauvais état de santé. Or la situation économique des migrants est d'ordinaire très inférieure à celle des autres résidents du pays d'accueil<sup>14</sup>. En outre, la plupart des plans nationaux de santé opèrent une discrimination contre les migrants temporaires ou non autorisés en ne prévoyant de dispenser que des soins d'urgence aux non-citoyens. Les migrants dépourvus de documents ont également peur que les prestataires de soins de santé n'avertissent les autorités, ce qui les décourage souvent de rechercher un traitement médical; c'est ainsi qu'un problème à l'origine mineur peut dégénérer en une grave maladie<sup>15</sup>. Malgré tout cela, peu de responsables semblent disposés à réviser les politiques en vigueur et à instituer une législation nouvelle dont bénéficieraient à la fois les migrants en situation irrégulière et le système de soins de santé<sup>16</sup>. Pourtant, les pays d'accueil ne pourraient qu'y gagner : les migrants en bonne santé sont mieux placés pour avoir part aux possibilités d'éducation et pour contribuer davantage à l'économie nationale<sup>17</sup>. Il faut

### 3 LES DROITS HUMAINS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

En vertu du droit international, tous les travailleurs migrants – quel que soit leur statut juridique – ont droit à jouir du même degré de protection des droits humains que tout autre être humain. La *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* est l'instrument juridique le plus complet protégeant leurs droits. La Convention, qui s'appuie sur les autres traités de base relatifs aux droits humains, est entrée en vigueur en 2003. Elle fixe les normes minimales que tous les pays qui adhèrent à la Convention sont tenus de respecter. Contrairement à la plupart des instruments relatifs aux droits humains, celui-ci n'a cependant pas été ratifié par la majorité des pays développés.

La Convention définit les droits humains dont tous les travailleurs migrants, qu'ils soient pourvus ou non de documents, ont le droit de bénéficier – à savoir la protection contre la réduction en esclavage et la violence; l'accès aux soins médicaux d'urgence et à l'éducation pour leurs enfants; l'égalité de traitement avec les nationaux dans les conditions de travail; le droit d'être membres de syndicats et autres organisations défendant leurs

intérêts; et les droits à l'identité culturelle, à la liberté de pensée et de religion. Les travailleurs migrants pourvus de documents se voient attribuer des droits additionnels, comme l'accès au logement, aux services sociaux et sanitaires, le droit de former des syndicats et organisations, ainsi que de voter dans leur pays d'origine. La responsabilité qui incombe aux migrants de respecter les lois du pays hôte et l'identité culturelle de ses habitants est également soulignée. Bien que le droit au regroupement familial ne soit pas explicitement reconnu, les pays sont encouragés à le faciliter. La Convention exige aussi l'élimination de la traite des êtres humains et de leur introduction en fraude dans un pays – activités clandestines qui donnent lieu à tant de violations des droits humains qu'elles ont suscité l'adoption de protocoles spécifiques à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* (2000).

Les États qui sont parties à la Convention protégeant les droits des migrants sont tenus de s'efforcer d'introduire une gestion plus humaine et équitable de la migration internationale. Il est recommandé entre autres d'informer les migrants de leurs droits, de fournir aux

travailleurs migrants et à leurs employeurs des informations sur les politiques et lois pertinentes, et d'assister les travailleurs migrants et leur famille. Pour prévenir les abus, la Convention limite exclusivement aux entités gouvernementales et aux organismes privés autorisés le recrutement des migrants.

Divers autres instruments et mécanismes relatifs aux droits humains visent à mieux assurer les droits des travailleurs migrants; ce sont notamment les organismes internationaux chargés du suivi de l'application des traités, les conventions de l'Organisation internationale du Travail et les chartes des droits humains au niveau régional. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants a joué un rôle important s'agissant d'appeler l'attention sur les droits des groupes vulnérables – en particulier ceux des femmes et des enfants – et sur la nécessité de s'efforcer plus vigoureusement de prévenir les abus, notamment ceux commis à l'encontre du personnel domestique, le trafic des humains, la violence contre les femmes et le racisme. Les migrants peuvent aussi déposer auprès du Rapporteur des plaintes contre toute violation dont ils sont victimes<sup>1</sup>.

considérer dans un contexte plus large la question préoccupante des coûts, à savoir mettre en regard la contribution accrue que des migrants en bonne santé peuvent apporter au pays hôte et, d'autre part, les coûts additionnels retombant sur les sociétés qui négligent de dispenser des soins de santé en temps utile<sup>118</sup>.

#### MIGRATION ET VIH/SIDA

Jusqu'à présent, les chercheurs ont dû n'aborder qu'avec beaucoup de prudence le problème de la migration et du VIH/sida en raison du manque de données fiables et de sa complexité même. Néanmoins, la plupart des experts soutiennent que passer d'une zone à faible risque à une zone à risque élevé augmente la probabilité d'infection par le VIH et que la migration circulaire aggrave considérablement les risques que le virus ne trouve un nouvel habitat<sup>119</sup>.

Selon une étude conduite pour le compte de la GCIM, 66 % de toutes les infections par le VIH transmises par voie

hétérosexuelle qui ont été diagnostiquées dans l'UE concernent des personnes venues de pays à forte prévalence – en particulier de l'Afrique<sup>120</sup>. De même, en Australie, plus de la moitié de toutes les infections par le VIH attribuées à des rapports hétérosexuels entre 2000 et 2004 ont été diagnostiquées chez des personnes originaires d'un pays à forte prévalence ou dont les partenaires en étaient originaires. Au Canada, un quart des infections par le VIH diagnostiquées en 2005 ont frappé des personnes originaires de pays à forte prévalence d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes<sup>121</sup>. Cependant, bien que les adversaires de la migration reprochent parfois aux migrants d'être des "porteurs du VIH/sida", c'est l'expérience de la migration elle-même qui peut les rendre plus vulnérables<sup>122</sup>. D'autre part, on ne sait pas bien encore à quel point du cycle de la migration survient l'infection : avant le départ, durant le transit, dans le pays hôte ou durant une visite au pays d'origine. En outre, les migrants sont souvent surreprésentés dans les évaluations de la prévalence du VIH parce que les pays hôtes et

les employeurs exigent parfois que les migrants soient soumis à un dépistage – ce qui n'est pas exigé des résidents.

Bien qu'il y ait peu de données sur le VIH et la migration dans les régions pauvres du monde, la migration a été associée à une vulnérabilité accrue aux maladies contagieuses. Les statistiques du Ministère philippin de la santé montrent que sur 1385 Philippins séropositifs recensés en 2005, 33 % travaillaient hors du pays<sup>123</sup>. Dans une communauté rurale de l'Ouganda, le taux de séropositivité parmi les migrants rentrés au pays est de 11,5 % – soit deux fois plus élevé que parmi la population non migrante<sup>124</sup>. En Afrique du Sud, parmi les mineurs dont beaucoup sont des immigrants venus de pays voisins, un sur trois environ est séropositif<sup>125</sup>.

Par ailleurs, le lien entre mobilité de la population et séropositivité constitue l'un des facteurs les plus négligés et mal compris à l'origine de la rapide diffusion de la maladie en Afrique australe<sup>126</sup>. L'incidence la plus élevée se rencontre non pas dans les régions les plus pauvres d'Afrique, mais dans des pays tels que l'Afrique du Sud et le Botswana, qui ont une bonne infrastructure de transports, des niveaux relativement élevés de développement économique et un nombre considérable de migrants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays<sup>127</sup>. Les données obtenues du Mozambique indiquent que le VIH se répand le plus vite dans les provinces où se situent les principales voies de communication vers l'Afrique du Sud, le Malawi et le Zimbabwe, ainsi que dans les provinces d'où sont partis les travailleurs migrants à destination de l'Afrique du Sud et d'autres régions du pays même<sup>128</sup>. En Zambie, les taux d'infection les plus élevés se trouvent dans les villes et agglomérations qui bordent les principaux axes routiers<sup>129</sup>.

Dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001, 189 gouvernements se sont engagés à élaborer des stratégies qui permettraient aux migrants et aux travailleurs mobiles d'avoir accès aux programmes de prévention du VIH/sida – notamment la fourniture d'informations et de services sociaux – et à commencer de les appliquer d'ici 2005<sup>130</sup>. L'Engagement appelle à une représentation et une participation accrues de divers groupes de population mobiles dans la mise au point de plans nationaux; une autre recommandation invite à faire intervenir les employeurs, les syndicats, les organisations communautaires et les travailleurs de l'industrie du sexe dans les programmes de prévention du VIH/sida et de soins aux séropositifs<sup>131</sup>. En Thaïlande, le gouvernement s'efforce de prévenir les maladies infectieuses parmi les milliers de migrants dépourvus de documents qui sont détenus (souvent pour des semaines ou des mois) au centre SuanPlu de Bangkok. Il s'agit notamment de leur communiquer des informations sur le VIH/sida dans leur propre langue<sup>132</sup>.

## Au-delà de la différence : accepter la diversité

Une récente étude de l'ONU montre que le nombre de pays qui veulent réduire la migration internationale est tombé de 40 % à 22 % entre 1996 et 2005<sup>133</sup>. C'est là un signe encourageant. Malgré les nombreuses controverses dont la migration internationale fait l'objet, les gouvernements et les communautés en reconnaissent de plus en plus la valeur. De fait, plusieurs analyses récentes s'accordent à affirmer que, malgré ses inconvénients, la migration transfrontalière peut comporter des avantages substantiels – pour les migrants *et* pour les pays d'origine et de destination<sup>134</sup>. Puisque la migration est, du moins en principe, une nécessité et une aubaine pour les deux parties en cause, pourquoi donne-t-elle lieu à tant de désaccords ? Pourquoi tant de nations sont-elles de plus en plus soucieuses de limiter l'immigration ?

C'est là un problème délicat. La vraie difficulté peut résider moins dans les obstacles économiques habituellement cités (il est possible dans la plupart des cas d'en réduire la dimension par des politiques appropriées) que dans les barrières sociales, les heurts culturels et ethniques, et la menace croissante d'une hostilité sans cesse plus affirmée du public envers les migrants dans les pays d'accueil.

Pendant une grande partie des XIXe et XXe siècles, le mot "assimilation" signifiait que les migrants étaient souvent incités à renoncer à leur identité – c'est-à-dire à déposer leur bagage culturel au seuil du pays de destination. Aux États-Unis, par exemple, les immigrants – quelle que soit leur origine – étaient encouragés à "s'américaniser" et y étaient aidés<sup>135</sup>. Vers la fin du XXe siècle, toutefois, le rouleau compresseur culturel est devenu une approche insoutenable et les dirigeants ont commencé à se rallier à la notion de multiculturalisme, c'est-à-dire l'idée que tous les citoyens adoptent un ensemble commun de valeurs et d'idéaux tout en préservant simultanément leur appartenance ethnique et leurs attitudes culturelles distinctives dans la vie privée<sup>136</sup>.

Dans l'idéal, tel que défini par le Canada, "le multiculturalisme garantit que tous les citoyens peuvent garder leur identité, tirer fierté de leurs lointaines origines et entretenir un sentiment d'appartenance"<sup>137</sup>. Dans la pratique, toutefois, le multiculturalisme a été interprété de bien des manières et appliqué dans des contextes nationaux très différents, avec un degré variable de succès ou d'échec<sup>138</sup>. Beaucoup craignent qu'une migration de masse ne menace le concept même de nation-état. La notion d'une communauté nationale fondée sur des ancêtres et un patrimoine culturel communs est également remise en question. En outre, les difficultés pratiques que comporte la concrétisation du multilatéralisme – c'est-à-dire celles qui sont



liées à la langue et à la culture dominantes du pays hôte – ont suscité une très forte réaction négative des porte-parole tant de l'extrême droite que des principaux partis, surtout en Europe<sup>39</sup>. D'autre part, la "ghettoïsation", ou marginalisation – sociale, culturelle, économique, politique et même spatiale –, de certaines communautés migrantes à l'écart des grands courants de la société ne sert qu'à élargir les malentendus interculturels tout en contrariant simultanément leur intégration.

\* \* \*

Indépendamment de ce qui précède, les tensions constatées dans les nombreux pays qui accueillent des immigrants ont une réalité incontestable et risquent de s'aggraver à mesure que la migration internationale se gonflera inévitablement sous l'effet de la mondialisation. Que faire ? Des politiques d'intégration permanente et participative, la représentation des intérêts et droits des migrants par les organisations de la société civile, et

une coopération entre les pays d'origine et de destination sont les facteurs essentiels qui déterminent ce qu'il en sera de l'intégration. Les approches seront nécessairement diverses. Ce qui peut réussir dans les pays dont l'existence a été fondée sur l'immigration – comme l'Australie, le Canada et les États-Unis – peut ne pas réussir pour les nations qui se caractérisent par une langue, des coutumes et une culture communes remontant à des centaines, sinon des milliers d'années. En outre, certaines communautés migrantes sont plus ouvertes à l'intégration que d'autres – en fonction de leur affiliation religieuse et culturelle comme de leurs traditions éducatives. Dans toutes les situations, dissiper les mythes qui alimentent la discrimination et favorisent la xénophobie, tout en promouvant la compréhension interculturelle, constitue sans aucun doute un pas dans la bonne direction. Quelle que soit l'approche spécifique, nous devons dans une société équitable travailler à son succès<sup>40</sup>.



## 2

## Un fleuve puissant mais silencieux:

### Les femmes et la migration

**D**ans une fabrique thaïlandaise, à proximité de la frontière du Myanmar, une jeune femme au charmant visage rond et aux grands yeux assemble des bijoux de fantaisie pour l'exportation en Amérique du Nord. Elle s'appelle Saokham et gagne 140 baht (environ 3,50 dollars É.-U.) par jour. Dans cette partie du monde, c'est un salaire honorable – en particulier pour quelqu'un qui a connu dans son enfance une abjecte pauvreté dans un village montagnard de la province Shan du Myanmar. Bien que Saokham ait achevé la scolarité gratuite de huit années, elle n'a pas pu poursuivre son éducation au-delà parce que ses parents étaient trop pauvres pour payer les redevances scolaires. À 14 ans, elle a suivi sa sœur aînée – qui avait quitté le foyer familial deux ans plus tôt – dans la Thaïlande voisine. Aujourd'hui, elle vit avec son jeune mari dans une communauté formée de compatriotes, près de la frontière du Myanmar. “En vivant en Thaïlande, nous avons assez d'argent pour nous nourrir et faire d'autres dépenses. La vie est agréable”, dit-elle. “Dans mon pays, il n'y avait d'autre travail que l'agriculture.”

Saokham fait partie d'une révolution qui ne cesse de prendre de l'ampleur. C'est une révolution faite de mouvement et d'autonomisation, alimentée par l'espoir et assiégée par le risque. Pourtant, elle demeure en grande partie silencieuse. Aujourd'hui, 94,5 millions de migrants internationaux, soit presque la moitié (49,6 % du chiffre total), sont des femmes<sup>1</sup>. Si la migration internationale est demeurée jusqu'à une date récente à la périphérie des prises de décisions au niveau mondial, la question des femmes migrantes a reçu encore moins d'attention. Il en est ainsi parce que la recherche n'a pas pris en considération les contributions socioéconomiques et les expériences uniques des femmes et des filles<sup>2</sup>.

C'est un grave oubli, qui a de vastes conséquences non seulement pour les femmes qui émigrent, mais aussi pour les familles et communautés qu'elles laissent derrière elles. Leurs rapatriements de salaires constituent une importante contribution à la réduction de la pauvreté et au développement. Malgré cela, les femmes affrontent des obstacles et risques disproportionnés pour la seule raison qu'elles sont de sexe féminin. Ce sont notamment la discrimination – tant au pays d'origine qu'au pays de destination –, les violences et l'exploitation, ce qui témoigne du peu de souci qu'on a de leurs droits (voir chapitre 3). Cependant, la migration s'est avérée une expérience positive pour des millions de femmes et leurs familles dans le monde entier. En s'établissant dans un nouveau pays, les femmes sont exposées à de nouvelles idées et normes sociales susceptibles de promouvoir leurs droits et de leur permettre de participer plus pleinement à la société. La migration peut avoir aussi une influence positive sur les normes sexospécifiques dans le pays d'origine. Dans tous les cas, les dirigeants doivent centrer leur attention sur la manière dont la

◀ Des migrantes, employées de maison à Hong Kong (SAR), Chine, passent leur jour de repos sur un pont pour piétons de Causeway Bay.

© Mark Henley/Panos Pictures

discrimination influe sur le cours de la migration internationale aux niveaux individuel, familial, communautaire et national. C'est seulement quand la migration internationale sera correctement gérée que les droits humains des femmes migrantes seront satisfaits et que leurs contributions – au bénéfice de leur famille, de leur communauté et de leur pays – donneront toute leur mesure.

### La mondialisation et la migration des femmes

Tandis que la plupart des femmes émigrent traditionnellement pour se marier ou pour rejoindre leur famille, les dernières décennies ont vu augmenter le nombre de femmes – mariées ou célibataires – qui émigrent seules ou en compagnie d'autres femmes ou d'autres migrants extérieurs à leur cercle familial<sup>3</sup>. Les femmes sont en mouvement dans toutes les parties du monde, poussées par les possibilités offertes et les forces de la mondialisation. Mais les idées reçues concernant ce qui constitue un travail "masculin" ou "féminin", les politiques gouvernementales et les pratiques des employeurs influent sur la raison pour laquelle et le pays vers lequel femmes et hommes se déplacent, sur les occupations qu'ils y exerceront et les conditions qui leur seront faites.

*“Les possibilités d'emploi sont très limitées dans ce pays [l'Éthiopie]. . . . Je me souviens combien j'ai souffert avant de trouver un emploi au Yémen . . . les choses auraient été bien pires pour moi et ma famille si je n'étais pas partie travailler à l'étranger .”*

— Une Éthiopienne qui a émigré (sans documents) au Yémen pour y travailler comme employée de maison. En l'espace de quatre ans, elle avait réussi à amener dans le pays ses cinq sœurs.

S'il existe une demande pour les migrants des deux sexes, les hommes ont une meilleure chance d'occuper des emplois plus qualifiés et mieux payés. Les femmes, de leur côté, sont souvent limitées aux occupations traditionnellement "féminines" – comme le service domestique, les secteurs des services (serveuses de restaurant, etc.) et l'industrie du sexe –, emplois fréquemment instables et caractérisés par de bas salaires, l'absence de services sociaux et des conditions de travail médiocres<sup>4</sup>. Néanmoins, parce que les femmes constituent traditionnellement le personnel soignant et infirmier, certains conduits sont maintenant grand ouverts à la migration – avec

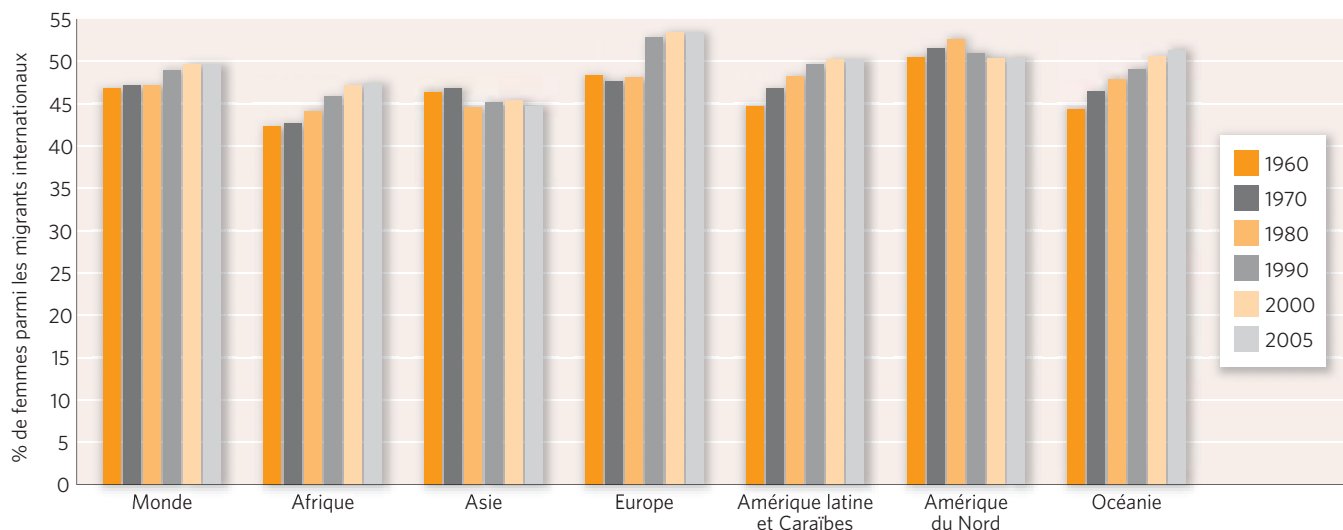
des mécanismes officiels conçus pour satisfaire à la demande de personnel féminin. Cependant, même quand elles émigrent légalement, les femmes sont souvent reléguées dans des emplois où elles sont exposées à la discrimination, à des conditions d'emploi arbitraires et à des sévices.

### LA DÉCISION DE PARTIR

Ce n'est pas seulement parce qu'elles répondent à la demande mondiale de leurs services, mais aussi sous l'effet d'une série de facteurs qui entrent en

jeu dans les pays d'origine, que les femmes prennent la décision de partir à l'étranger. Ces facteurs sont les obligations familiales, le chômage, les bas salaires, la pauvreté, la limitation des perspectives sociales et économiques et le désir d'élargir

Figure 5 : Tendances de la migration féminine, par continent/région, 1960-2005



Source : Division de la population (ONU). Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision.

leurs horizons. Les femmes affrontent généralement des restrictions plus marquées que les hommes (manque d'autonomie dans la prise de décisions, absence de ressources financières), ce qui peut créer des obstacles à leur liberté de mouvement. Mais la possibilité de gagner un revenu hors du pays est susceptible de relâcher les contraintes qui s'opposent traditionnellement à la mobilité des femmes. Un bouleversement économique et social peut aussi les pousser à partir. Par exemple, en Équateur, la crise économique de 1998 et l'adoption du dollar comme monnaie en 2000 ont été à l'origine d'une importante vague de migration vers l'Espagne<sup>5</sup>. En Asie, la crise financière de

1997 a de même déterminé l'émigration de nombreuses femmes dans les pays pauvres<sup>6</sup>. Pour les femmes instruites qui ne sont pas en mesure de surmonter la discrimination en matière d'emploi dans leur propre pays, la migration offre une occasion de trouver un travail où leurs compétences seront probablement mieux appréciées<sup>7</sup>. Les femmes émigrent aussi pour fuir des conjoints violents et des traditions patriarcales qui limitent leurs perspectives d'avenir et leur liberté<sup>8</sup>. La discrimination dont sont victimes certains groupes de femmes – mères célibataires, femmes non mariées, veuves ou divorcées – en pousse également beaucoup à s'établir ailleurs<sup>9</sup>.

#### 4 LA FÉMINISATION DE LA MIGRATION : CHIFFRES ET TENDANCES

Au cours des 40 dernières années, les femmes ont été presque aussi nombreuses à émigrer que les hommes. La plupart sont allées rejoindre leurs maris dans les pays d'émigration que sont l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. En 2005, il y avait légèrement plus d'immigrantes que d'immigrants dans toutes les régions du monde excepté l'Afrique et l'Asie<sup>1</sup>.

Parmi les *régions développées*, l'Amérique du Nord occupe une place exceptionnelle en ce que les immigrantes y ont été plus nombreuses que les immigrants depuis 1930, et c'est encore le cas au Canada et aux États-Unis<sup>2</sup>. L'Europe et l'Océanie signalent aussi des proportions croissantes d'immigrantes – qui dépassent en nombre les immigrants depuis 2000<sup>3</sup>. En Australie, les immigrantes ont été plus nombreuses que les immigrants depuis 30 ans. La majorité des femmes qui émigrent en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe et en Amérique du Nord le font pour des raisons de regroupement familial, la recherche de travail et la demande d'asile venant aussitôt après<sup>4</sup>.

Dans le *monde en développement*, les effectifs de la main-d'œuvre migrante féminine ont aussi très rapidement progressé<sup>5</sup>.

En *Asie*, les femmes sont plus nombreuses à émigrer de certains pays que les hommes. La majorité d'entre elles vont seulement dans les pays voisins de l'Asie de l'Est, dans le Moyen-Orient et autres lieux de destination. En 2000, environ deux millions de femmes asiatiques travaillaient dans les pays voisins<sup>6</sup>. En 2005, plus de 65 % des

près de 3 000 Philippins quittant le pays chaque jour pour travailler ou s'établir à l'étranger étaient des femmes<sup>7</sup>. En 2002, les femmes étaient deux fois plus nombreuses que les hommes à émigrer de Sri Lanka<sup>8</sup>. Entre 2000 et 2003, les femmes ont représenté en moyenne 79 % de tous les migrants quittant l'Indonésie pour travailler à l'étranger<sup>9</sup>. Au milieu des années 90, environ 800 000 femmes asiatiques émigraient chaque année vers le Moyen-Orient – surtout comme employées de maison<sup>10</sup>.

En *Amérique latine* et dans les *Caraïbes*, les femmes sont aussi extrêmement mobiles. En 1990, elles ont été les premières dans le monde en développement à être aussi nombreuses à émigrer que les hommes<sup>11</sup>. L'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres pays d'Amérique du Sud sont leurs lieux de destination. Cette tendance à la féminisation est aussi frappante parmi les migrants d'Amérique centrale et du Sud allant en Espagne, où les femmes ont représenté en 2001 près de 70 % de tous les immigrants en provenance du Brésil et de la République dominicaine<sup>12</sup>. Les femmes de cette région occupent nettement la première place parmi les migrants à destination de l'Italie où, en 2000, les femmes représentaient 70 % ou davantage des arrivées de 13 des 30 pays d'origine<sup>13</sup>. Dans les *Caraïbes*, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les migrants à destination de l'Amérique du Nord durant toutes les décennies depuis les années 50, et elles sont bien représentées dans les catégories de personnel qualifié<sup>14</sup>. Le secteur du tourisme a été l'un des principaux facteurs de la migration des femmes caraïbes<sup>15</sup>.

En *Afrique*, la pauvreté endémique, la maladie, la dégradation des sols et le taux élevé de chômage masculin sont autant de facteurs qui contribuent à une augmentation régulière du nombre des migrantes – et cela à un taux supérieur à la moyenne mondiale<sup>16</sup>. En 2005, 47 % des 17 millions de migrants africains étaient des femmes – contre 43 % en 1960, cette augmentation étant particulièrement marquée dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest<sup>17</sup>. Si la plupart des femmes africaines se déplacent dans les limites de la région, certaines vont aussi en Amérique du Nord et en Europe. Pour en donner un exemple, au Cap-Vert, les femmes représentent 85 % des migrants vers l'Italie<sup>18</sup>. Les possibilités d'emploi en France ont attiré un nombre croissant de femmes instruites des zones urbaines du Sénégal<sup>19</sup>. Les infirmières se déplacent également – celles du Nigéria vers l'Arabie saoudite, celles du Ghana, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe vers le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni<sup>20</sup>.

Dans la *région arabe*, les normes socioculturelles continuent de limiter la mobilité féminine. Bien que les données fiables soient rares, on admet généralement que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à émigrer. Le chômage, les conflits armés et le manque de ressources ont été les principaux facteurs de leur décision. Les jeunes hommes qui émigrent des pays pauvres vers les États pétroliers riches ont dominé les courants de migration afin de satisfaire à la demande des secteurs de la construction et des travaux d'infrastructure qui a fait suite au boom pétrolier.

## Des millions de visages, de nombreuses expériences

Les femmes migrantes partent pour se marier, rejoindre leur mari et leur famille ou travailler. Elles sont employées de maison, font des travaux de nettoyage, prennent soin des malades, des personnes âgées et des enfants. Elles sont agricultrices, serveuses de restaurant, ouvrières d'atelier aux cadences infernales, professionnelles hautement qualifiées, enseignantes, infirmières, artistes du spectacle, travailleuses de l'industrie du sexe, hôtesses, réfugiées et demandeuses d'asile. Elles sont jeunes ou vieilles, mariées, célibataires, divorcées et veuves. Beaucoup émigrent avec leurs enfants. D'autres sont contraintes de les laisser derrière elles. Certaines ont reçu une éducation et recherchent des possibilités de travail mieux accordées à leurs qualifications. D'autres viennent de milieux à faible revenu ou de familles rurales pauvres et sont à la recherche d'une vie meilleure pour elles-mêmes et leurs enfants.

### PARTIR POUR SE MARIER : DES UNIONS ARRANGÉES, FORCÉES OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES

Le mariage a joué un rôle important dans la migration féminine, et tel est encore le cas<sup>10</sup>. Sur la planète mondialisée d'aujourd'hui, pourtant, la migration pour cause de mariage a pris une nouvelle dimension : il s'agit du phénomène croissant des unions internationales, notamment des mariages par l'intermédiaire d'agences et des mariages arrangés et forcés.

Les mariages arrangés sont très courants dans certaines cultures, en particulier parmi les émigrés du sous-continent indien, où les hommes autant que les femmes migrent à cette fin<sup>11</sup>. Pour beaucoup, un mariage arrangé peut conduire à un partenariat solide qui dure toute la vie. Mais, quand les vœux propres et les droits humains d'une femme ou d'une fille sont ignorés, on peut plus justement qualifier de "forcées" de telles unions<sup>12</sup>.

Les gouvernements des pays d'accueil s'efforcent actuellement de faire face au problème. En 2004, le Royaume-Uni a institué un Service du mariage forcé (*Forced Marriage Unit*) dans le but de mettre fin à cette pratique et de venir en aide aux victimes<sup>13</sup>. En Australie, de récents textes de loi prévoient une condamnation à 25 ans de prison pour toute personne envoyant une mineure à l'étranger pour y être mariée contre son gré<sup>14</sup>. Au Danemark, les pouvoirs publics ont mis en place un réseau de centres de crise au niveau national pour les femmes et les filles victimes d'un mariage forcé<sup>15</sup>. Le Gouvernement français a également exprimé sa préoccupation et envisage de ne plus reconnaître automatiquement les unions étrangères<sup>16</sup>.

En Asie, il existe aussi une forte demande d'épouses étrangères (voir encadré 5). La migration à Taiwan, province de Chine, en vue de mariage progresse très rapidement. Les épouses étrangères, venues surtout de Chine et d'Asie du Sud-Est, sont maintenant au nombre d'environ 300 000 – soit la moitié du chiffre total des étrangers<sup>17</sup>. Depuis les

## 5 LES "FILLES MANQUANTES" D'ASIE ET LA DEMANDE D'ÉPOUSES

Dans certaines parties de l'Asie, divers facteurs alimentent la demande d'épouses. Dans beaucoup de pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'augmentation du nombre des femmes entrant dans la population active – fait auquel s'ajoute une tendance à retarder l'âge du mariage et de la maternité ou à y renoncer entièrement – détermine actuellement une demande d'épouses plus "traditionnelles" pour garder le foyer<sup>1</sup>. La migration des femmes rurales vers les zones urbaines est un autre facteur qui explique le nombre insuffisant d'épouses possibles. Et les chercheurs attribuent également cette insuffisance aux 100 millions de femmes et filles "manquantes" – éliminées par une sélection prénatale en fonction du sexe et par l'infanticide<sup>2</sup>. Une nette préférence pour les fils et l'exi-

gence de dots d'un montant exorbitant sont les principales raisons qui expliquent la décimation silencieuse des filles. En Chine et en Inde, environ 40,1 et 39,1 millions de femmes et de filles, respectivement, sont "manquantes"<sup>3</sup>.

Les hommes prospectent de plus en plus au-delà des frontières nationales pour combler ce déficit. En Inde, les villageois s'adressent à des intermédiaires pour qu'ils leur fournissent des femmes et filles du Bangladesh et du Népal, qui souvent affrontent une discrimination parce qu'elles sont pauvres, d'une ethnie différente, et qu'elles ont été achetées – ce qui justifie le comportement violent de certains maris qui estiment être "propriétaires" de leurs épouses. Pour certaines femmes et leurs familles, ces arrangements offrent un moyen d'échapper à la pauvreté. Mais,

pour d'autres, c'est un voyage sans retour vers une condition misérable, l'exclusion sociale et le travail forcé<sup>4</sup>.

Une étude de 2005 sur 213 migrantes vietnamiennes qui avaient vécu quelque temps en Chine a établi que près de 30 % avaient été vendues comme épouses. Beaucoup ont déclaré avoir conclu l'arrangement parce qu'elles étaient pauvres (91 % citant un revenu insuffisant pour "survivre" et 69 %, le manque de travail) et pour couvrir les besoins de parents âgés (80 %). Beaucoup envisageaient d'envoyer des fonds au pays d'origine, mais la plupart se sont trouvées enfermées dans la maison de leur mari ou occupées à cultiver son lopin de terre. Les chercheurs ont également découvert des preuves de violence physique et de violation des droits procréateurs<sup>5</sup>.

années 90, près de 100 000 Vietnamiennes ont épousé des Taiwanais<sup>18</sup>. Le nombre des femmes émigrant en Corée du Sud pour y épouser des nationaux augmente également<sup>19</sup>. Cependant, même quand un mariage est “consensuel”, les femmes venues de pays pauvres sont encore exposées à une condition inférieure parce qu’elles épousent en général un homme de pays riche<sup>20</sup>.

Dans le cas des mariages conclus d’un pays à l’autre par l’intermédiaire d’agences ou via Internet, les femmes sont généralement des participantes volontaires – que ce soit par désir de trouver un partenaire qui les entretienne et la sécurité économique ou qu’elles y voient un moyen d’obtenir légalement accès à un autre pays. Mais elles doivent néanmoins accepter le fait que leur statut juridique dépend du bon vouloir de leur futur époux<sup>21</sup>. Dans ce contexte, la demande suscite l’offre. En Russie, par exemple, près d’un millier d’agences offrent leurs services<sup>22</sup>, et 10 000 à 15 000 femmes russes environ émigrent chaque année avec un visa de fiancée : selon le Ministère de la Justice des États-Unis, 80 000 sont entrées dans ce pays au cours des 10 dernières années<sup>23</sup>. Par ailleurs, certaines de ces agences peuvent servir de façade au recrutement et à la traite des femmes – notamment celles qui envoient des femmes russes peiner pour le profit de l’industrie du sexe en Allemagne, aux États-Unis et au Japon<sup>24</sup>. Craignant des abus éventuels, les États-Unis ont adopté en 2005 une loi qui autorise leurs consulats à communiquer aux candidates au mariage des renseignements sur leur futur mari<sup>25</sup>.

### TRAVAIL PRIVÉ ET BESOINS PUBLICS : LES EMPLOYÉES DE MAISON

Le service domestique est l’un des plus importants secteurs à l’origine de la migration internationale des femmes. Comme davantage de femmes sont entrées dans la population active en Amérique du Nord, en Europe de l’Ouest et en Asie de l’Est, un moins grand nombre sont désormais en mesure de prendre soin des personnes âgées, des enfants et des infirmes. Aux États-Unis, par exemple, la proportion des femmes exerçant un emploi et ayant des enfants de moins de six ans a grimpé de 15 % en 1950 à plus de 65 % aujourd’hui. Malgré la rapide entrée des femmes dans la population active, on n’a pas assisté à l’évolution correspondante qui aurait vu davantage d’hommes assumer une part égale des responsabilités domestiques.

En outre, l’absence de politiques soucieuses de la famille et le manque de garderies d’enfants obligent les femmes qui peuvent se le permettre à s’assurer les services de gardiennes d’enfants et d’employées de maison. De fait, partout où le coût de la vie est élevé, il est devenu nécessaire pour les ménages de disposer d’un double revenu. L’augmentation du

## 6 LA “CHAÎNE MONDIALE DES SOINS” : TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LE RÔLE PRODUCTIF ET LE RÔLE PROCRÉATEUR

Beaucoup d’employées de maison et de soignantes qui abandonnent leur demeure pour s’occuper d’autrui à l’étranger ont aussi à prendre en charge leurs propres enfants et parents âgés. D’ordinaire, les femmes migrantes délèguent cette responsabilité à d’autres femmes de la famille – ou, avec leurs gains plus élevés à l’étranger, louent les services d’employées de maison à revenu plus faible pour gérer leur propre foyer. Ce phénomène est connu sous le nom de “chaîne mondiale des soins”, régime international des soins stratifié par classe et, souvent, par appartenance ethnique<sup>1</sup>.

De nombreuses employées de maison finissent par gérer deux foyers, celui de leurs employeurs aussi bien que le leur, celui-ci de loin. Mais elles-mêmes, tout comme leurs employeurs de sexe féminin, continuent d’assumer des responsabilités disproportionnées : les femmes passent 70 % de leur temps libre à prendre soin de membres de la famille – contribution à l’économie mondiale qui demeure dans une large mesure non reconnue<sup>2</sup>. Il n’est pas nécessaire de préciser que le fait de quitter sa famille afin de subvenir à ses besoins prélève un énorme tribut psychologique et affectif. Ces femmes offrent amour et affection aux enfants de leur employeur en échange d’une rémunération qui peut améliorer la qualité de vie de leurs propres enfants – mais elles ne les voient parfois jamais pendant de longues années.

nombre de familles aisées, la baisse des prestations sociales (due à la réforme et à la privatisation de la protection sociale), ainsi que l’allongement de l’espérance de vie et l’accroissement du nombre de personnes âgées, ajoutent également à la demande<sup>27</sup>. Ces facteurs ont à eux tous entraîné des arrivées massives de femmes d’Asie, d’Amérique latine et des Caraïbes et maintenant, de plus en plus, d’Afrique aussi bien (voir chapitre 3). En Espagne, par exemple, la moitié environ des quotas annuels d’immigrants est réservée aux employées de maison<sup>28</sup>. La majorité des employées de maison originaires d’Asie se dirigent vers le Moyen-Orient, où la prospérité développe la demande<sup>29</sup>. Les employées de maison se déplacent aussi à l’intérieur de chaque région, quittant les pays pauvres pour les pays riches.

Pour des millions de femmes et leurs familles, la “chaîne mondiale des soins” offre des avantages considérables, mais non sans quelques sérieux inconvénients : à savoir la séparation d’avec les enfants et les autres êtres aimés (voir encadré 6). Sans parler des salaires qui sont plusieurs fois plus élevés que ce qu’elles reçoivent dans leur pays d’origine, les employées de maison obtiennent aussi des

avantages personnels et des prestations sociales, notamment de meilleures perspectives éducatives et sanitaires pour leurs enfants, des cadeaux, de l'argent de reste à envoyer dans leur pays, et la possibilité de voyager avec la famille des employeurs. Dans le cas des employées de maison musulmanes qui travaillent aux Émirats arabes unis, la possibilité de faire le pèlerinage de la Mecque peut représenter le couronnement d'un vieux rêve<sup>30</sup>.

### LES SECTEURS DU SPECTACLE, DE L'ACCUEIL ET L'INDUSTRIE DU SEXE SE MONDIALISENT

La mondialisation a entraîné une explosion du secteur du spectacle et de l'industrie du sexe. Ils offrent aux femmes des conduits additionnels de migration – bien que dans une large mesure faute d'autres choix.

Le Royaume-Uni a révélé en 2004 que les demandes de permis de travail émanant d'étrangères sous la rubrique "spectacle et loisirs" étaient au nombre de 5 908, soit la deuxième catégorie par ordre de grandeur – tandis que 4 627 autres femmes présentaient des demandes sous les rubriques "accueil, restauration" et occupations "diverses"<sup>31</sup>. Au Canada, vers le milieu des années 90, plus de 1 000 permis de travail temporaire par an étaient accordés à des danseuses exotiques<sup>32</sup>. En 2004, le Japon a admis près de 65 000 femmes avec le visa "spectacle", dont la majorité venaient des Philippines<sup>33</sup>. Ces chiffres élevés (auxquels s'ajoutait la crainte de faciliter la traite des femmes) ont incité le Gouvernement à réviser les conditions à remplir pour obtenir un visa "spectacle"<sup>34</sup>.

La limite entre "spectacle" (chanteuses, danseuses, hôtesses) et prostitution est souvent incertaine – surtout pour les femmes qui sont venues par coercition et/ou ont été enlevées<sup>35</sup>. Par exemple, en 2004, plus d'un millier de femmes russes travaillaient dans l'industrie du sexe en Corée du Sud. La plupart étaient entrées dans le pays sur des visas "spectacle" ou de tourisme, mais avaient été ensuite contraintes de se prostituer par les propriétaires de l'entreprise et les agents recruteurs<sup>36</sup>.

L'industrie du sexe est lucrative. Durant les années 90, elle a représenté plus de 2 % du PIB dans quatre pays de l'Asie du Sud-Est<sup>37</sup>. Les travailleuses de l'industrie du sexe se déplacent en Asie et en Europe et vont aussi de l'Amérique latine vers l'Europe et l'Amérique du Nord, et de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest<sup>38</sup>. Étant donné le caractère largement non réglementé et clandestin de cette industrie, il est

difficile de connaître le chiffre réel des femmes concernées, qui est probablement supérieur aux évaluations disponibles. Beaucoup de ces femmes restent dans le pays hôte après l'expiration de leur visa. D'après certaines évaluations, le nombre des travailleuses de l'industrie illégale du sexe dans l'Union européenne serait de 200 000 ou 500 000. Beaucoup ont été victimes de la traite<sup>39</sup>.

### UN MONDE DE COMPÉTENCES, UN MONDE DE PERSPECTIVES D'AVENIR : LES PROFESSIONNELLES

Un nombre toujours plus grand de professionnelles – enseignantes, infirmières, scientifiques, techniciennes et propriétaires d'entreprise – vont à l'étranger, en dépit du fait que beaucoup d'entre elles se heurtent à des difficultés considérables seulement pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications<sup>40</sup>. Depuis le début des années 2000, un quart environ des femmes migrantes occupant un emploi qui vivent en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède

travaillent dans les secteurs de l'éducation et de la santé<sup>41</sup>. Depuis 2001, tant les États-Unis que le Royaume-Uni recrutent des enseignantes caraïbes directement dans les écoles secondaires et les collèges universitaires. En Jamaïque, la qualité de l'enseignement donné dans les écoles en a souffert<sup>42</sup>.

Au Royaume-Uni, le nombre des femmes migrantes actives dans

les secteurs de l'information, de la communication et des technologies, dans la finance et les entreprises a également augmenté<sup>43</sup>. En Australie, de récentes données montrent aussi que davantage de femmes immigreront pour occuper des postes de gestion, professionnels et paraprofessionnels<sup>44</sup>. Les femmes instruites et dotées de compétences changent également de pays dans les limites de l'Afrique et de l'Amérique latine. Par exemple, des artistes et des scientifiques originaires de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay s'établissent au Brésil<sup>45</sup>.

### LES INFIRMIÈRES

Une énorme demande internationale d'infirmières encourage de plus en plus de femmes à émigrer. Mais, tandis que les pays riches s'efforcent de satisfaire leurs besoins, d'autres pays enregistrent des pénuries inquiétantes (voir encadré 7). Plus d'un quart des infirmières et aides-infirmières travaillant dans les principales villes des États-Unis sont nées à l'étranger<sup>46</sup>. En Nouvelle-Zélande, le répertoire des infirmières montre qu'en 2002, 23 % d'entre elles étaient étrangères<sup>47</sup>. À

*"Il y avait ici quantité de perspectives ouvertes à mes enfants, qui pouvaient donc avoir un genre de vie différent. Pour toutes les chances, toutes les bonnes choses que mes enfants reçoivent, j'aime ce pays, je l'aime. Je suis pleine de reconnaissance."*

— Une employée de maison vénézuélienne vivant aux États-Unis, qui a fui un mari violent avec ses deux enfants.



Le départ massif d'infirmières, de sages-femmes et de médecins des pays pauvres vers les pays riches est l'un des problèmes les plus difficiles que pose aujourd'hui la migration internationale. Il met en lumière les complexités de la migration considérée en relation avec l'allègement de la pauvreté et les objectifs de développement humain. D'une part, des femmes et hommes qualifiés recourent de plus en plus à la migration comme moyen d'améliorer leur propre existence et celle de leur famille. De l'autre, leurs pays d'origine affrontent une crise sans précédent dans le monde moderne sur le plan des soins de santé.

Cela cause de sérieux problèmes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un ratio minimal de 100 infirmières pour 100 000 personnes, mais de nombreux pays pauvres sont bien loin de l'atteindre. Dans certains (Libéria, Ouganda, République centrafricaine), le ratio est inférieur à 10 infirmières pour 100 000 personnes, contre plus de 2 000 pour 100 000 personnes dans les pays riches (Finlande et Norvège). En Europe, le ratio moyen est 10 fois supérieur à celui de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est<sup>1</sup>.

L'exode annuel de 20 000 infirmières et médecins hautement qualifiés hors de l'Afrique<sup>2</sup> aggrave une situation déjà sérieuse pour une région ravagée par la maladie et le VIH/sida, et qui connaît cette réalité tragique qu'une femme sur 16 risque de mourir des suites d'un accouchement dans le cours de sa vie<sup>3</sup>. Pour satisfaire aux objectifs du Millénaire pour le développement qui sont de réduire les taux de séropositivité et de mortalité infantile et maternelle d'ici 2015, l'Afrique subsaharienne aura besoin d'un million d'agents sanitaires de plus<sup>4</sup> – dont 620 000 infirmières<sup>5</sup>.

Pourtant, les raisons d'émigrer ne manquent certainement pas. Dans bien des pays pauvres, les systèmes de santé s'effondrent, par suite du sous-financement et d'une pénurie chronique de fournitures de base, d'équipement et de personnel. Cette situation est exacerbée du fait que les besoins énormes en soins

de santé soumettent ces systèmes à une pression intolérable. Les infirmières citent les raisons suivantes pour expliquer leur désir d'émigrer : surcharge de travail, bas salaires, maigres perspectives de promotion, manque d'appui de la part de l'administration et relations de travail insatisfaisantes<sup>6</sup>. Pendant ce temps, le départ continu de collègues aggrave les disparités existantes en matière de soins de santé et contribue à la démoralisation du personnel qui reste sur place. En 2000, au Ghana, les infirmières qui sont parties ont été deux fois plus nombreuses que les nouvelles diplômées<sup>7</sup>. Deux ans plus tard, le Ministère de la santé a évalué à 57 % le taux des vacances de poste dans la profession<sup>8</sup>. En 2003, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago ont signalé que les taux de vacances de poste atteignaient 58 et



*Sara, migrante somalienne, travaille comme sage-femme dans l'un des grands hôpitaux d'Oslo.*

© Trygve Bolstad/Panos Pictures

53 %, respectivement<sup>9</sup>. En 2003, 85 % environ des infirmières philippines occupant un emploi travaillaient à l'étranger<sup>10</sup>.

Les gouvernements ont commencé à s'attaquer au problème. En 2004, le Ministère de la santé du Royaume-Uni a promulgué un code de conduite révisé qui limite le recrutement d'infirmières originaires de pays en développement, à moins d'un accord officiel avec le pays de départ<sup>11</sup>. Cependant, des agences privées continuent de recruter<sup>12</sup>. D'avril 2004 à mars 2005, 3 301 infirmières venant de

pays que visait l'interdiction ont été immatriculées au Royaume-Uni – la plupart venaient d'Afrique du Sud<sup>13</sup>. Tant le Canada que le Royaume-Uni appuient les pays d'origine (comme l'Afrique du Sud et la Jamaïque) dans leurs efforts pour former davantage d'infirmières et d'enseignants afin de contrebalancer l'impact négatif de l'exode des cerveaux<sup>14</sup>. Le *South African Nursing Council* n'immatriculera plus d'infirmières recrutées dans les 14 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à moins d'un accord préalable entre gouvernements<sup>15</sup>. Les Philippines ont déposé de nombreux projets de loi imposant aux infirmières de servir deux années dans le pays avant de le quitter<sup>16</sup>.

Les associations d'infirmières expriment elles aussi une inquiétude croissante quant à l'impact de l'exode des cerveaux, tout en cherchant des solutions qui préserveraient cependant la liberté de mouvement : la profession est l'un des rares courants de migration qui offre aux femmes un emploi correctement rétribué dans le secteur structuré. Les associations nationales d'infirmières, le Conseil international des infirmières (qui compte des membres dans 128 pays)<sup>17</sup>, la Fédération européenne des associations d'infirmières<sup>18</sup> et l'Organisation des infirmières caraïbes<sup>19</sup> adoptent une approche de plus en plus active, notamment sous forme d'appels à une meilleure gestion des ressources humaines du secteur sanitaire au niveau mondial.

Néanmoins, de telles mesures ne ralentiront probablement pas la demande. Selon l'évaluation de l'OMS, le Royaume-Uni aura besoin en 2008 de 25 000 médecins et de 250 000 infirmières de plus qu'en 1997. Le Gouvernement des États-Unis prévoit qu'il faudra pourvoir d'ici 2020 à plus d'un million de postes d'infirmière dans le pays<sup>20</sup>. Le Canada et l'Australie prévoient que durant les quatre à cinq prochaines années il leur faudra, respectivement, 78 000<sup>21</sup> et 40 000<sup>22</sup> infirmières de plus.

Singapour, 30 % des infirmières immatriculées en 2003 étaient nées hors du pays<sup>48</sup>. Au Royaume-Uni, pratiquement toutes les infirmières formées à l'étranger viennent d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes<sup>49</sup>. En fait, le nombre des infirmières récemment immatriculées venues d'Afrique a quadruplé entre 1998 et 2004<sup>50</sup>.

#### FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE/NÉGOCIANTES

Le travail indépendant permet aux femmes de remplir simultanément leurs responsabilités professionnelles et familiales et offre une solution de rechange à la discrimination ou à l'exploitation sur les lieux de travail<sup>51</sup>. En Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, cette donnée de fait est bien illustrée par le recours croissant des femmes au commerce transfrontalier. Par exemple, les Zimbabwéennes trouvent divers moyens d'ajouter à leur revenu familial en achetant des marchandises en Afrique du Sud, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie pour les revendre dans leur propre pays, où l'inflation galopante a mis les articles de consommation hors de portée de l'acheteur moyen<sup>52</sup>. De même, les femmes migrantes venues d'Asie du Sud, de Chine et de Turquie établies au Royaume-Uni sont de plus en plus nombreuses à choisir le travail indépendant<sup>53</sup>.

#### LES OUVRIÈRES D'USINE

Au cours des dernières décennies, l'ouverture d'usines et ateliers, telles les *maquiladoras* le long de la frontière entre États-Unis et Mexique et ceux de l'industrie textile en Asie, a accru les possibilités d'emploi pour les femmes. Ces établissements donnent du travail à un grand nombre d'ouvrières et ont offert à beaucoup un tremplin pour aller travailler dans d'autres pays. En 2001, à Maurice, les femmes représentaient près des trois quarts de la main-d'oeuvre étrangère dans le secteur de l'habillement et du textile. Bien que la moitié environ soient mariées et mères de famille, la plupart étaient attirées par les salaires plus élevés – même si cela signifiait l'obligation de laisser derrière elles leurs êtres chers, surtout les enfants<sup>54</sup>. Dans les quelque 200 fabriques éparpillées à travers la province de Tak, en Thaïlande, les migrantes du Myanmar constituent près de 70 % du personnel. Les salaires sont beaucoup plus élevés : dans leur pays d'origine, les femmes peuvent s'attendre à gagner 15 dollars É.-U. par mois contre environ 80 dollars É.-U. en Thaïlande<sup>55</sup>. Cependant, les abus ne sont pas rares. Ils prennent les formes suivantes : retenue du salaire, sous-paiement, dette exigée par l'agence de recrutement, accès inadéquat aux soins de santé, exploitation, et médiocres conditions de vie et de travail.



▲ Des ouvrières à la fabrique de vêtements Tai Yang, située à Phnom Penh (Cambodge). Sur près de 3 000 employés, 90 % sont de sexe féminin.

© John Vink/Magnum Photos

## Les implications socioéconomiques de la migration des femmes

### LES RAPATRIEMENTS DE SALAIRES ET LES DONS EN NATURE

Malgré la maigreur des données, une chose est claire : l'argent que les femmes migrantes envoient chez elles peut tirer de la pauvreté des familles, voire des communautés entières. Plus d'un milliard de dollars É.-U. en rapatriements de salaires ont été envoyés à Sri Lanka en 1999, et les femmes ont versé plus de 62 % du chiffre total<sup>56</sup>. Le montant annuel des rapatriements de salaires aux Philippines a été d'environ 6 milliards de dollars É.-U. à la fin des années 90, dont les femmes migrantes ont transféré un tiers<sup>57</sup>. Comme elles reçoivent ordinairement un salaire moindre pour un travail égal (ou sont employées dans des secteurs qui n'offrent qu'une faible rémunération), le montant total des rapatriements de salaires par les femmes peut être plus faible que celui des hommes. Les données disponibles montrent toutefois que les femmes envoient une plus forte *proportion* de leurs gains – cela de manière régulière et constante<sup>58</sup>.

Une étude menée en 2000 par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) montre que les femmes du Bangladesh qui travaillent au Moyen-Orient envoient chez elles en moyenne 72 % de leurs gains<sup>59</sup>. La même étude révèle que 56 % des rapatriements de salaires féminins sont utilisés pour couvrir les besoins quotidiens, les soins de santé ou l'éducation – schéma qui reflète les priorités des femmes migrantes d'autres pays en matière de dépenses<sup>60</sup>. Ceci tient en grande partie au fait que les femmes sont plus inclinées que les hommes à investir dans leurs enfants et, dans les sociétés traditionnelles, elles n'exercent souvent aucun contrôle sur la prise de décisions financières, la gestion des avoirs et de la propriété<sup>61</sup>.

Les hommes, d'autre part, tendent à dépenser les rapatriements de salaires sur des biens de consommation, par exemple des voitures et des appareils de télévision, ou pour investir, par exemple dans des biens immobiliers ou du bétail<sup>62</sup>. Cependant, une étude sur les Ghanéennes émigrées à Toronto a révélé que beaucoup envisageaient de bâtir une maison dans leur pays d'origine (56 % avaient déjà entamé le processus)<sup>63</sup>. En République dominicaine, une autre enquête a établi que 100 % des femmes revenues d'Espagne fondaient leur propre entreprise<sup>64</sup>.

Les rapatriements de salaires auraient encore un plus grand rôle dans la réduction de la pauvreté et le développement si les femmes n'affrontaient pas une discrimination en matière de salaire, d'emploi, de crédit et de propriété et si elles n'étaient pas exclues de la prise de décisions au sein de la famille et dans les organisations au niveau municipal. Un autre facteur qui décou-

rage les femmes pauvres est que les banques de type classique perçoivent souvent des commissions élevées. Certaines institutions s'efforcent d'abaisser les coûts de transfert et permettent aux femmes de garder le contrôle de leurs rapatriements de salaires et de les utiliser au profit d'activités productives et du développement. Ce sont notamment Fonkoze, la banque haïtienne différente des autres, dont la clientèle se compose de femmes à 96 %<sup>65</sup>; ADOPEM en République dominicaine, filiale du *Women's World Banking Network*<sup>66</sup>; la Banque interaméricaine de développement (BID)<sup>67</sup>; et la *Bangladeshi Ovhibashi Mohila Sramik Association* (BOMSA), fondée par des femmes migrantes revenues au pays<sup>68</sup>.

La communauté internationale examine elle aussi de plus près la question des rapatriements de salaires effectués par les femmes migrantes afin de déterminer le meilleur moyen d'en maximiser les contributions pour le développement socioéconomique. Il faut signaler à cet égard les récents efforts de l'INSTRAW et de l'UNFPA pour développer la recherche et le dialogue sur les politiques<sup>69</sup>.

### FORGER DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ, PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE DÉVELOPPEMENT

Au-delà des rapatriements de salaires, les *envois sociaux* des femmes migrantes (idées, compétences, attitudes, connaissances, etc.) peuvent aussi stimuler le développement socioéconomique et promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes. Les femmes migrantes qui envoient de l'argent transmettent en même temps une nouvelle définition de la féminité. Cela peut retentir sur la conception que familles et communautés ont des femmes<sup>70</sup>. Les migrantes jouent également un rôle s'agissant de promouvoir les droits des femmes restées au pays. Un bon exemple en est la pression énergique exercée par les Afghanes expatriées pour promouvoir une plus grande participation des femmes à la nouvelle Constitution de leur pays<sup>71</sup>. En Belgique, les Congolaises expatriées ont soutenu leurs compatriotes dans la lutte pour accroître la représentation des femmes à l'Assemblée nationale lors des premières élections libres qui se soient jamais tenues en République démocratique du Congo<sup>72</sup>.

Les femmes qui vivent à l'étranger acquièrent souvent des attitudes, opinions et connaissances qui peuvent conduire à améliorer la santé de leur famille au pays d'origine. Un rapport de la Banque mondiale attribue l'amélioration de la santé infantile et la baisse des taux de mortalité à l'éducation sanitaire que les migrantes reçoivent durant leur séjour à l'étranger, comme il s'est avéré pour des familles du Guatemala, du Maroc et du Mexique. En outre, ces retombées sanitaires positives ont une meilleure chance de se vérifier si ce sont les mères plutôt que les pères qui émigrent<sup>73</sup>.

Les rapatriements de salaires collectifs – montants rassemblés par des associations de la diaspora – visent rarement de manière explicite à améliorer la vie des femmes. L'Association des Philippins aux Pays-Bas fait à cet égard exception. Les membres procèdent à des rapatriements de salaires collectifs en faveur des femmes pauvres par le biais de programmes de microcrédit et en créant de petites entreprises<sup>74</sup>. Un autre exemple nous est fourni par une association de Mexicains expatriés aux États-Unis qui envoie des fonds à l'État mexicain de Michoacan. Le gouvernement local utilise ces donations pour former les femmes à confectionner des uniformes scolaires, qui sont ensuite vendus à la Chambre de commerce pour distribution dans l'ensemble du pays<sup>75</sup>. En général, cependant, comme le démontre une recherche menée aux États-Unis sur les associations de migrants latino-américains appartenant à une même ville, les femmes migrantes sont souvent exclues de la prise de décisions tant au départ qu'à l'arrivée. Ce sont les hommes qui gèrent la plupart des associations dans les pays hôtes et de destination, tandis que les femmes remplissent d'autres rôles (secrétariat, collecte de fonds et organisation d'assemblées)<sup>76</sup>.

À mesure que davantage de femmes émigrent, elles sont de plus en plus nombreuses à créer leurs propres réseaux de migrantes qui transfèrent compétences et ressources et suscitent un changement des notions qui avaient traditionnellement cours sur les rôles sexospécifiques appropriés<sup>77</sup>. En Allemagne, des groupes d'immigrantes formés de leur propre initiative ont joué un rôle décisif dans la lutte contre la traite des humains et contre le racisme, ainsi que dans une campagne de plaidoyers en faveur de l'octroi d'un statut légal indépendant aux épouses migrantes<sup>78</sup>; les groupes de femmes ont aussi mené une campagne couronnée de succès auprès des autorités pour obtenir que les mariages forcés dans la communauté des 2,5 millions d'immigrés turcs soient déclarés illégaux<sup>79</sup>. Par l'entremise du programme "Migration pour le développement en Afrique" de l'OIM, les Guinéennes établies à l'étranger aident les femmes pauvres restées au pays à créer des microentreprises<sup>80</sup>. Depuis 1993, les Africaines qui vivent en France ont formé un réseau d'associations migrantes qui vise à faciliter l'intégration dans les sociétés hôtes et à améliorer la qualité de vie dans les pays d'origine<sup>81</sup>.

### L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR LES RÔLES SEXOSPÉCIFIQUES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

La migration peut transformer les rôles privés et publics traditionnels des hommes et des femmes. Cependant, la relation entre migration et égalité des sexes est complexe. Si les expériences sont variables, les femmes qui émigrent seules (et non en tant que membre d'une famille), entrent dans leur nouveau pays légalement et travaillent hors du

foyer font souvent part d'une expérience positive – en particulier quand la migration est définitive<sup>82</sup>.

Quand une femme émigre pour cause de regroupement familial, il arrive que des membres de la famille animés d'un excès de zèle limitent ses relations sociales pour préserver l'identité culturelle et l'"honneur". C'est une situation particulièrement difficile pour les femmes et les filles qui ont laissé derrière elles un vaste réseau de parentes et d'amies auprès desquelles elles pouvaient trouver un soutien affectif. Cet isolement culturel est notamment le fait de familles et communautés immigrantes qui se sentent marginalisées et voient dans la société dominante du pays hôte une menace pour leur identité culturelle.

Pour beaucoup d'autres femmes migrantes, cependant, l'expérience de la migration est si positive qu'elles peuvent hésiter à retourner au pays d'origine par crainte de devoir renoncer à l'autonomie récemment acquise. Les migrants, par contre, sont parfois plus disposés à exprimer le désir de revenir au pays. Des études faites sur des migrants de la République dominicaine<sup>84</sup> et du Mexique<sup>85</sup> établis aux États-Unis illustrent ce point. Tandis que les femmes migrantes peuvent accéder à une indépendance accrue grâce au travail, leurs maris risquent de perdre leur rang social et de finir par occuper des emplois moins qualifiés. On a également constaté que les femmes migrantes s'intègrent souvent plus rapidement grâce aux contacts avec les institutions locales (par exemple, écoles et services sociaux) et acquièrent en plus grand nombre la citoyenneté américaine<sup>86</sup>.

Quand un homme chef de famille émigre, certaines femmes deviennent plus libres de dépenser selon leurs vues les ressources du ménage, tout en restant tributaires des rapatriements de salaires<sup>87</sup>. Au Kerala (Inde), par exemple, les femmes restées au pays ont déclaré que les montants envoyés par leur mari depuis les États du Golfe leur conféraient un statut social plus élevé : 70 % avaient ouvert leur propre compte bancaire, 40 % avaient leur propre revenu, et la moitié possédaient de la terre ou des maisons en leur propre nom<sup>88</sup>.

Mais, quand les rapatriements de salaires sont faibles ou cessent tout à fait, les femmes compensent la perte de revenu – généralement en faisant un travail rétribué ou en créant une petite entreprise. Malgré le stress et la responsabilité accrus, ce peut être aussi un moyen d'accéder à plus d'autonomie et à un statut plus élevé. Durant les années 80 et 90, quand l'économie des pays de destination a connu une récession et que les rapatriements de salaires se sont raréfiés, les femmes africaines ont assumé le contrôle des travaux agricoles et contribué davantage au revenu familial<sup>89</sup>. Mais, quand le mari migrant abandonne entièrement l'épouse

restée au pays, les conséquences peuvent être dramatiques – en particulier dans les cas où la femme est couverte d'opprobre pour demeurer seule, n'a pas le droit de posséder des biens ni de la terre, ou ne réussit pas à trouver du travail.

La migration affecte également les rôles masculins traditionnels. Une étude sur des Bangladeshis revenus au pays après avoir émigré à Singapour a révélé que, contrairement à la coutume, beaucoup choisissaient leur propre épouse et dans certains cas la traitaient plus équitablement, en fonction de l'expérience faite à l'étranger<sup>90</sup>. Quand ce sont les hommes qui restent au pays, eux aussi peuvent s'adapter et accepter de nouveaux rôles. Une étude sur des Indonésiennes migrantes a établi qu'aux yeux de beaucoup leurs maris les traitaient avec plus de respect et prenaient soin des enfants avec un sens accru de leurs responsabilités<sup>91</sup>. Aux États-Unis, les maris de Dominicaines migrantes tendaient davantage à aider aux besognes domestiques et à passer plus de temps au foyer

qu'avec des amis<sup>92</sup>. Néanmoins, pour les hommes restés seuls au pays, la migration de l'épouse peut aussi constituer une atteinte injurieuse aux notions traditionnelles d'identité et d'autorité masculines.

### L'expérience de la migration : saisir les occasions, surmonter les obstacles

Les expériences des femmes migrantes sont aussi diverses que leurs milieux d'origine et que les communautés dans lesquelles elles s'installent. Si la migration a de nombreux avantages, elle n'est pas non plus sans présenter de redoutables obstacles.

Dès le début, des politiques d'immigration discriminatoires peuvent limiter les voies légales de migration. Cette situation relègue de nombreuses femmes dans les secteurs les plus vulnérables de la main-d'œuvre ou les place sous la dépendance des migrants de sexe masculin. Dans les pires cas, elles peuvent finir victimes de la traite. La plupart des femmes migrantes viennent de pays où la discrimination contre les femmes est profondément enracinée dans la société et la culture. Beaucoup sont de ce fait dans une situation défavorable, qui peut ne leur laisser qu'un accès insuffisant à l'information concernant les possibilités d'emploi dans le pays de destination, les coûts et avantages à attendre, et les démarches nécessaires pour émigrer légalement et sans danger<sup>93</sup>. Solliciter l'aide d'une autre personne ou d'un passeur clandestin peut obliger les femmes à contracter une dette considérable ou à s'exposer à un grave danger.

Durant le transit, les migrantes – en particulier si elles n'ont pas de document les autorisant à migrer – sont exposées au harcèlement sexuel et à des violences. Elles peuvent être contraintes d'offrir des faveurs sexuelles en échange d'une protection ou de la permission de traverser une frontière<sup>94</sup>. Par exemple, des chercheurs conduisant une étude sur les migrantes qui voyagent seules à travers l'Amérique latine vers le Mexique ont établi que les hommes les croyaient "prêtes à tout". Dans les groupes de migrants, les hommes ont souvent forcé les femmes à avoir des rapports sexuels avec les gardes frontière afin de garantir au groupe entier un passage sûr<sup>95</sup>. En 2005, Médecins sans frontières a signalé que des agents de sécurité et d'autres migrants commettaient des violences sexuelles sur des femmes et des mineures d'Afrique subsaharienne durant la traversée du Maroc à destination de l'Espagne. Le long de la frontière algéro-marocaine, les femmes sont également vulnérables – en particulier aux agressions de passeurs



◀ Un mariage par procuration à Kaboul (Afghanistan): le fiancé de la jeune femme, qui a émigré en Allemagne, n'est présent que par sa photographie.

© Abbas/Magnum Photos

et de trafiquants qui veulent les exploiter sexuellement. Les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses ne sont pas rares, et des cas de femmes enceintes abandonnées à la frontière algéro-marocaine ont été aussi enregistrés<sup>96</sup>. Des observations éparses donnent à penser que jusqu'à 50 % des femmes migrantes qui font le voyage de l'Afrique de l'Ouest en Europe par le Maroc sont enceintes ou voyagent avec des enfants en bas âge. Beaucoup donnent naissance dans la forêt sans aucune assistance, par crainte d'être expulsées si elles cherchaient une assistance médicale<sup>97</sup>.

À l'arrivée dans le pays de destination, les migrantes sont doublement défavorisées – à la fois comme migrants et comme femmes – et parfois triplement, quand la race, la classe ou la religion entrent en ligne de compte. Celles qui subissent sévices et violences n'ont pas toujours une idée de ce que sont leurs droits et peuvent craindre des répercussions si elles s'adressent à la police ou recherchent un soutien. Les femmes ont aussi des besoins prioritaires dans le domaine de la santé et des droits procréateurs, mais les obstacles juridiques, culturels ou linguistiques font que beaucoup ne peuvent sans difficulté avoir accès à l'information et aux services.

#### **PAR INTENTION OU PAR LAISSEZ-FAIRE : LES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES**

Les politiques des pays de départ et d'accueil ont un effet sur l'identité des migrants et sur les modalités de la migration. Parfois, la discrimination n'est pas délibérée, tandis que dans d'autres situations les femmes occupent sans doute la première place dans certains courants migratoires, comme ceux qui répondent à la demande de soins infirmiers et de service domestique, mais leurs besoins et droits spécifiques peuvent être ignorés. Diverses politiques aboutissent à l'exclusion totale des femmes migrantes. D'autres politiques – souvent bien intentionnées et visant à élargir les possibilités d'emploi – ignorent néanmoins leur charge de travail multiple, leurs responsabilités familiales et communautaires. En l'absence de garderies d'enfants et de réseaux familiaux étendus, ces responsabilités peuvent empêcher les femmes de tirer parti de la formation ou des autres possibilités d'éducation ouvertes aux migrants<sup>98</sup>.

Les besoins particuliers d'un pays en main-d'œuvre ont un effet direct sur le degré auquel hommes et femmes ont chance de trouver du travail dans un pays étranger et sur la possibilité d'y émigrer légalement. Les politiques invitant les migrants à combler des lacunes à titre momentané dans un secteur spécifique ont été appliquées surtout aux occupations principalement masculines. Depuis la découverte au XIXe siècle de gisements d'or et de diamants en Afrique du Sud, par exemple, les migrants de sexe masculin y ont été très demandés. Les

ressortissants des 14 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) y ont le plus de chances de trouver légalement du travail dans l'industrie extractive, où les hommes représentent 99 % du personnel. Il n'existe aucun secteur du marché du travail qui facilite autant l'entrée des femmes<sup>99</sup>. Par contre, les chefs d'entreprises agricoles sud-africaines préfèrent les travailleuses des pays voisins mais, comme la migration transfrontalière est rarement réglementée, les migrantes ne sont pas protégées par la législation en vigueur<sup>100</sup>. En Asie, tandis que l'industrialisation a exigé de la main-d'œuvre pour la construction, la production d'articles manufacturés et le travail sur les plantations ("du travail d'homme"), les femmes ont généralement répondu plutôt à la demande d'employées de maison et de gardiennes d'enfants<sup>101</sup>.

Quand les pays de destination préfèrent des candidats à l'immigration dotés de compétences, les femmes migrantes peuvent être, selon les cas, favorisées ou défavorisées. Les femmes de statut socioéconomique modeste et peu instruites risquent d'être gravement défavorisées. Elles courent davantage le risque de finir par peiner dans des emplois du secteur non structuré, irréguliers ou saisonniers, avec de moindres chances d'obtenir un permis de travail ou de réunir les conditions voulues pour acquérir la citoyenneté<sup>102</sup>. En France, par exemple, une étude a établi que les femmes représentent les deux tiers des migrants auxquels la citoyenneté est refusée pour motif de connaissance insuffisante de la langue nationale<sup>103</sup>. L'accès des travailleurs qualifiés peut aussi être fondé sur certains critères, comme la preuve d'années de travail ininterrompu, la connaissance de la langue, ou le revenu et le niveau éducatif<sup>104</sup>. Ces critères opèrent une discrimination non intentionnelle à l'égard des femmes. D'autre part, la demande de main-d'œuvre qualifiée peut aussi ouvrir aux femmes instruites des possibilités d'émigrer, comme ce fut le cas dans les années 80 quand l'Australie a commencé de donner la préférence aux professionnels sur les manœuvres<sup>105</sup>.

Les gouvernements limitent parfois la migration féminine afin de "protéger" les femmes. De telles interdictions visant la migration des femmes ont été ainsi en vigueur, par exemple, au Bangladesh, en Iran, au Népal et au Pakistan<sup>106</sup>. Les données fournies par le Gouvernement du Bangladesh montrent que les femmes ont représenté moins de 1 % des émigrants entre 1991 et 2003. C'est principalement à cause du renforcement des limitations imposées et des obstacles bureaucratiques que les femmes ont eu plus de mal à émigrer<sup>107</sup>. Cette situation, inutile de le préciser, ne fait qu'accroître la probabilité que les femmes recourent à des méthodes illégales<sup>108</sup>. En voici une preuve : selon la Banque asiatique de développement, les États du Golfe et l'Asie du Sud-Est abritent un

Les déplacements massifs de population ont conduit à l'apparition d'un nouveau phénomène : la famille transnationale. Il s'agit des familles dont les membres appartiennent à deux foyers, deux cultures et deux économies simultanément. Ces familles prennent de nombreuses formes et se caractérisent par le fait que le chef de famille change – il peut même être une grand-mère ou un(e) jeune qui s'occupe des enfants tandis que le/les parent(s) est/sont au loin<sup>1</sup>.

Quand les deux parents s'en vont, ce sont des femmes âgées, des tantes et d'autres femmes de la famille qui assument généralement la prise en charge des enfants<sup>2</sup>. Il arrive également que les parents migrants laissent les enfants dans le pays de destination tandis qu'eux-mêmes vont et viennent entre les deux pays. Ce phénomène est illustré par les "astronautes" de l'Asie de l'Est, qui continuent de diriger des entreprises dans leur pays d'origine mais laissent femme et enfants au Canada<sup>3</sup>. Les migrants des Caraïbes et du Ghana installés au Canada,

aux États-Unis et au Royaume-Uni se sont adaptés à de difficiles situations de travail et de vie en mobilisant des réseaux familiaux étendus pour élever leurs enfants au pays<sup>4</sup>. Au Cap-Vert, pays dont la population résidente est moins nombreuse que la diaspora, presque toutes les familles comptent des membres qui vivent à l'étranger<sup>5</sup>. Les familles cap-verdiennes peuvent même être partagées entre trois ou quatre lieux différents, les femmes travaillant en Italie ou au Portugal, leurs maris aux Pays-Bas et les enfants restant au pays avec des membres de la famille<sup>6</sup>. Aux Philippines, les familles transnationales sont aussi chose courante, puisque plus de huit millions de citoyens vivent et travaillent à l'étranger<sup>7</sup>.

Quand les mères émigrent, la décision peut être déchirante. Pour les femmes, la séparation s'alourdit aussi d'un sentiment de culpabilité. Pour les enfants, la perte des soins et de l'affection de leur mère peut être la source d'une terrible tension psychologique. Malgré cela, les femmes migrantes n'ont souvent

guère d'autre choix que de laisser des êtres chers derrière elles. Si les enfants disent souvent qu'ils aimeraient mieux que leur père émigre plutôt que leur mère, beaucoup expriment leur gratitude et sont fiers des sacrifices de leur mère. Des études menées en Indonésie et aux Philippines ont recueilli en général peu d'indices que les enfants aient pâti de cette situation<sup>8</sup>. Les enfants de parents migrants avaient des comportements et des valeurs analogues à ceux des enfants de parents non migrants et n'apparaissaient pas être plus défavorisés et troublés, ni souffrir de difficultés psychologiques plus sérieuses. Aux Philippines, une étude menée au niveau national a établi que les enfants de migrants étaient inscrits en plus grand nombre au tableau d'honneur de leur école et redoublaient moins souvent une classe que les enfants de non-migrants<sup>9</sup>. Une autre étude a montré que les enfants comprenaient que leurs mères avaient décidé d'émigrer pour des raisons économiques et pour leur propre bien-être<sup>10</sup>.

nombre considérable de femmes du Bangladesh dépourvues de documents<sup>109</sup>. Toutefois, les politiques gouvernementales commencent depuis peu à changer. En 2005, le Bangladesh a levé l'interdiction<sup>110</sup> et, la même année, la Cour suprême du Népal a mis fin à l'obligation pour une femme de moins de 35 ans d'obtenir le consentement de ses parents ou de son conjoint pour se faire délivrer un passeport<sup>111</sup>.

La législation du travail ne s'applique souvent pas à certains secteurs de l'économie où les femmes migrantes sont particulièrement représentées – comme le service domestique et le secteur du spectacle<sup>112</sup>. Cela laisse de nombreuses femmes migrantes à la merci de leurs employeurs pour obtenir un statut légal, couvrir des besoins élémentaires comme le logement et la nourriture, et recevoir leur juste salaire, que les employeurs peuvent arbitrairement retenir afin de s'assurer leur docilité. En outre, les efforts des gouvernements pour freiner l'immigration et la limiter ainsi à des contrats temporaires et à court terme ont pour effet que de nombreuses femmes ne sont pas en mesure de changer d'employeur<sup>113</sup>. Elles risquent donc de se trouver prisonnières de situations marquées par la violence, loin de tout témoin et, bien souvent, sans que les pouvoirs publics puissent intervenir.

Les droits, modalités d'emploi et conditions de travail varient en fonction de la législation du travail et des politiques régissant l'immigration dans chaque pays d'accueil. En de nombreux pays, par exemple, les droits des employées de maison sont ignorés et beaucoup d'entre elles passent des années à l'étranger avant de revoir leurs familles (voir encadré 8). Les réglementations du pays hôte interdisent souvent aux migrants peu qualifiés d'y introduire les membres de leur famille avec eux. Cette situation a inspiré des appels à l'adoption d'une politique favorable à la famille qui viendrait en aide aux travailleuses migrantes. L'Italie et l'Espagne sont parmi les très rares pays qui accordent aux travailleurs non qualifiés l'option du regroupement familial – privilège ordinairement réservé aux migrants "qualifiés". Elles sont aussi parmi les rares pays qui ont fait activement progresser les droits des employées de maison, en grande partie grâce à la vigoureuse pression exercée par les organisations de femmes<sup>114</sup>.

#### LE PIÈGE DE LA CONDITION DE PERSONNE À CHARGE

Les femmes qui émigrent au titre de programmes de regroupement familial entrent généralement dans le pays d'accueil comme personnes à charge et risquent de n'obtenir

qu'un accès limité. à l'emploi, aux soins de santé et aux autres services sociaux<sup>15</sup>. Dans les pays qui établissent une distinction entre les droits des migrants à travailler ou à résider, les femmes classées personnes à charge risquent de ne pouvoir travailler qu'illégalement<sup>16</sup>. Le statut de personne à charge peut aussi aboutir à un "gaspillage des cerveaux" : tel est le cas quand des femmes migrantes qualifiées restent sans emploi ou ne peuvent trouver d'emploi que dans des occupations très inférieures à leurs qualifications. En outre, si le mariage est dissous ou s'il est marqué par des violences, les femmes migrantes peuvent se trouver prises au piège de menaces d'expulsion ou de la perte de leur droit de garde. Les enfants souffrent également de l'absence de tout appui matériel et affectif quand les pères abandonnent leur famille ou que le mariage est dissous. L'octroi d'un statut légal indépendant aux femmes migrantes victimes de violences, comme aux États-Unis et en Suède – au lieu de continuer à faire dépendre ce statut de parents de sexe masculin ou du mari – aide à protéger leurs droits et les libère de la violence<sup>17</sup>.

### LE TRAVAIL ET LES SALAIRES

La proportion des femmes migrantes qui font partie de la main-d'œuvre varie selon les pays, mais leur taux de chômage est généralement plus élevé<sup>18</sup>. En de nombreux cas, cela est vrai par comparaison avec les hommes et femmes nés dans le pays – aussi bien qu'avec les migrants de sexe masculin. Par exemple, dans 17 pays de l'OCDE (pour lesquels les données sont communiquées), les taux de chômage des étrangères sont sensiblement plus élevés que ceux des femmes nées dans le pays<sup>19</sup>. Parmi les migrants en provenance des pays de la SADC installés en Afrique du Sud, 38 % des migrantes étaient sans travail contre 33 % des Sud-Africaines, 30 % des Sud-Africains et 23% des migrants de sexe masculin<sup>20</sup>.

Partout où les femmes migrantes affrontent des taux élevés de chômage et une discrimination, beaucoup sont contraintes de prendre n'importe quel travail qui soit disponible<sup>21</sup>. Ceci peut contribuer au sentiment de la population du pays hôte que les migrantes sont "non qualifiées", bien que beaucoup puissent être effectivement plus qualifiées que leur travail ne le ferait supposer. Dans certains cas, toutefois, les migrantes peuvent se voir offrir la possibilité d'obtenir des emplois mieux rémunérés : dans les Émirats arabes unis, les employées de maison philippines servent de plus en plus souvent de chauffeur – emploi mieux rémunéré et assorti de prestations plus élevées<sup>22</sup>.

Par comparaison avec le statut des femmes restées au pays d'origine, les migrantes récemment arrivées gagnent sans doute un salaire plus élevé. Mais, par comparaison avec les femmes du pays d'accueil, elles ont généralement beaucoup

moins de ressources<sup>23</sup>. La faiblesse des gains peut conduire à l'appauvrissement et avoir un impact négatif sur les familles laissées au pays, parce que les rapatriements de salaires en souffrent. Les données du recensement conduit en 2000 aux États-Unis montrent que 18,3 % des femmes nées à l'étranger vivent dans la pauvreté, contre 13,2 % des femmes nées aux États-Unis, et que 31 % des foyers migrants dont le chef est une femme sont pauvres<sup>24</sup>. La faiblesse des salaires peut aussi avoir un effet sur le regroupement familial pour les femmes migrantes qui sont l'unique appui financier des membres de leur famille. Il en est ainsi parce que de nombreux pays, comme le Canada et les États-Unis, exigent une preuve de la possibilité d'entretenir leur famille sur la base du revenu et de l'autosuffisance économique<sup>25</sup>.

La faiblesse des salaires peut avoir de sombres implications pour les femmes migrantes âgées – en particulier pour celles qui sont sans emploi, dépourvues de documents, veuves, ou qui occupent des emplois non assortis de prestations. Les régimes de pension et les autres programmes sociaux des pays d'accueil, comme le Canada et les États-Unis, prennent pour base les contributions prélevées sur le salaire pendant une longue durée. En outre, si elles n'ont travaillé que de manière irrégulière toute leur vie, beaucoup de femmes migrantes âgées n'ont pas d'épargne pour leur retraite ou les soins de santé<sup>26</sup>. En de nombreux pays européens, les droits à pension sont basés sur les années de travail et de résidence. Le nombre croissant de migrants âgés dans la région suscite une préoccupation particulière concernant les besoins des femmes migrantes de ce groupe d'âge. Aux Pays-Bas, plus de 90 % des Marocaines âgées de 55 ans au moins déclarent n'avoir jamais travaillé. En Autriche, les femmes migrantes non originaires de l'UE ont les rémunérations les plus faibles du pays. Parmi celles âgées de 60 ans au moins, 19 % et 23 % des femmes venues de l'ex-Yougoslavie et de la Turquie, respectivement, n'ont absolument aucun revenu propre<sup>27</sup>.

### ETHNICITÉ ET RACISME : DES OBSTACLES EN PLUS AU TRAVAIL ET AU SALAIRE

L'appartenance ethnique et la classe aggravent le problème de la discrimination sexuelle, bloquent l'avancement et condamnent à de bas salaires<sup>28</sup>. Par exemple, au Royaume-Uni (qui fait appel depuis longtemps aux immigrantes afin de pourvoir les emplois dans le secteur des soins de santé), le personnel noir (surtout des femmes des Caraïbes), qui occupe en grande majorité des postes de bas niveau, est fréquemment victime de tracasseries<sup>29</sup>. Dans les Émirats arabes unis, une employée de maison philippine ayant une éducation postsecondaire gagne beaucoup plus que son homologue indienne – quelles



Une opinion courante, susceptible d'alimenter l'hostilité aux immigrants, est que les migrants ont des taux de fécondité plus élevés. Mais cela dépend beaucoup de la communauté migrante, du contexte offert par le pays hôte, du statut socio-économique de la femme, des normes culturelles en matière de fécondité et de l'accès aux services de santé procréatrice. De manière générale, quand les immigrants (surtout ceux venus de pays en développement) arrivent, ils ont généralement plus d'enfants que la population locale, mais leur nombre d'enfants diminue avec le temps. Cela tient au fait que de nombreux migrants adoptent en fin de compte les normes du pays hôte en la matière, de sorte que leur taux de fécondité devient similaire à celui de la population du pays hôte<sup>1</sup>.

Le report de l'âge du mariage, la séparation d'avec les partenaires, les pressions économiques, le coût de l'éducation des enfants, l'autonomie des femmes, l'évolution des valeurs et des normes, et la nécessité imposée de s'assimiler pour faire accepter sa présence sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à la baisse de la fécondité<sup>2</sup>. Une étude sur 24 groupes migrants menée en Australie au long de 14 années a montré que les taux de fécondité de tous les groupes à l'exception de deux (Libanais et Turcs) se confondaient presque avec celui de la population hôte ou même devenaient plus faibles<sup>3</sup>. L'enquête a porté sur des communautés migrantes venues d'Afrique du Sud, d'Égypte, de Grèce, de Malte, de Nouvelle-Zélande, de Pologne et du Viet Nam, parmi bien d'autres pays.

En Suède, une étude sur les immigrants venus de 38 pays différents a établi que ceux qui avaient passé cinq ans au moins dans le pays accusaient des niveaux de fécondité analogues à ceux de la population locale<sup>4</sup>.

Il y a toutefois des variations – en fonction du groupe ethnique et d'un jeu complexe des facteurs socioéconomiques, culturels et politiques. Au Royaume-Uni, par exemple, les données du recensement ont montré que tous les principaux groupes ethniques minoritaires avaient plus d'enfants que la population locale – en particulier les migrants originaires du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan<sup>5</sup>.

Les femmes migrantes ont généralement moins d'enfants que celles restées au pays<sup>6</sup>. Par exemple, bien qu'au Belize, au Costa Rica, en El Salvador et en République dominicaine, les immigrantes donnent généralement naissance à plus d'enfants que les femmes du pays (au Costa Rica, les taux de fécondité des immigrantes sont de 40 % plus élevés)<sup>7</sup>, leurs taux de fécondité sont encore plus faibles que ceux de leurs compatriotes n'ayant pas quitté le pays d'origine. En Espagne, les immigrantes africaines ont des taux de fécondité légèrement plus élevés que les femmes du pays, mais beaucoup plus faibles que leurs compatriotes restées au pays d'origine<sup>8</sup>. Aux États-Unis, pourtant, c'est l'inverse qui est vrai : les femmes migrantes ont généralement plus d'enfants que les femmes restées au pays d'origine. Et si les taux de fécondité des migrants sont aussi plus élevés que ceux de la population locale, ils n'ont pas d'effet sur les taux de fécondité au niveau national<sup>9</sup>.

Durant les préparatifs de la migration et les premières années passées dans un nouveau pays, les femmes migrantes peuvent différer la naissance du premier enfant et se consacrer davantage à trouver du travail mais, après quelques années, elles décident de fonder une famille. Ce point est illustré par le cas des Équatoriennes qui émigrent en Espagne. Ces dernières années, le pays a reçu un grand nombre de jeunes immigrantes d'Amérique du Sud. En 1999, les enfants des Équatoriennes représentaient seulement 4,9 % des naissances de femmes étrangères, mais en 2004 cette proportion était passée à 19,5 %<sup>10</sup>.

La fécondité des migrantes peut aussi dépendre de l'âge, du niveau d'éducation et du courant de migration auquel elles appartiennent. La migration peut entraîner une séparation entre époux et par suite un report des grossesses. Une fois les époux réunis, cependant, les taux de natalité augmentent<sup>11</sup>. En Australie, les femmes immigrantes hautement qualifiées ont un taux de fécondité inférieur à celui des femmes du pays, tandis que celles qui arrivent comme réfugiées ou pour cause de regroupement familial ont généralement plus d'enfants<sup>12</sup>. Les femmes qui émigrent à un jeune âge sont susceptibles de s'adapter plus rapidement aux normes de la société hôte en matière de fécondité : en France, les femmes immigrantes qui sont arrivées dans le pays avant l'âge de 13 ans ont eu une fécondité supérieure de peu à celle des Françaises, tandis que les migrantes âgées de 25 à 29 ans au moment de leur arrivée ont accusé des taux de fécondité sensiblement plus élevés<sup>13</sup>.

que soient les compétences de cette dernière<sup>130</sup>. Une étude conduite en Europe a établi que les nationaux qui occupent des emplois domestiques sont souvent traités comme les membres d'une catégorie professionnelle – ce qui n'est pas le cas des étrangers<sup>131</sup>.

Les États-Unis fournissent un exemple de la manière dont les emplois domestiques sont répartis en fonction de l'appartenance ethnique ou raciale. Durant les années 50 et 60, les Afro-Américaines étaient les plus nombreuses à exercer ce métier, mais à la fin des années 80 leur nombre avait consi-

dérablement baissé dans tout le pays. Vers le même moment, les femmes d'Amérique latine les ont remplacées – passant de 9 % à 68 % des employées de maison à Los Angeles<sup>132</sup>.

#### LA SANTÉ SEXUELLE ET PROCRÉATRICE

La santé de tout migrant est affectée par l'appartenance à l'un ou l'autre sexe, l'origine socioculturelle et ethnique, le type d'occupation et le statut légal, aussi bien que par la mesure dans laquelle il ou elle peut couvrir les coûts et avoir accès aux services, au transport et à l'assurance maladie<sup>133</sup>.

Le fait d'avoir été antérieurement en contact avec des services de santé influera aussi sur la capacité des migrants de prendre des décisions informées en matière de santé.

Si un(e) migrant(e) ne peut parler la langue du pays d'accueil, il/elle risque davantage de devoir affronter divers problèmes pour accéder aux soins de santé. Un travail mal rétribué et épuisant a également un impact, de même que le degré auquel le/la migrant(e) et sa communauté sont intégrés à la société. La discrimination et le racisme de la part des prestataires de soins de santé ne peuvent qu'ajouter aux obstacles culturels et linguistiques.

Tant le pays hôte lui-même que les femmes migrantes tireront profit d'une amélioration de l'accès à l'information et aux services de santé procréatrice – notamment aux services pour femmes enceintes et à la prévention et au traitement du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles. Toutefois, les migrantes viennent souvent de pays où la mauvaise santé est l'état normal. Beaucoup sont mal informées des questions de santé et, en général, plus pauvres et moins instruites que les femmes du pays. L'état de santé peut être encore compromis davantage par la tension qu'impose l'adaptation à un nouveau pays et/ou la violence et l'exploitation sexuelles.

Les problèmes liés à la grossesse constituent pour les femmes migrantes une difficulté majeure dans tous les pays de l'UE, où les études conduites ont établi qu'elles reçoivent des soins prénatals inadéquats, si même elles en reçoivent, et qu'elles enregistrent des taux plus élevés de mortinatalité et de mortalité infantile<sup>134</sup>. Une étude menée au Royaume-Uni a établi que l'exclusion sociale et la non-appartenance à la race blanche comptaient parmi les principaux signes annonciateurs d'un taux élevé de morbidité maternelle<sup>135</sup>. D'autres recherches faites dans le même pays ont révélé que les bébés de mères asiatiques pesaient moins à la naissance et que les taux de mortalité périnatale et postnatale étaient plus élevés parmi les immigrantes des Caraïbes et du Pakistan que dans l'ensemble de la population<sup>136</sup>. Des études menées dans les hôpitaux montrent aussi que les Africaines qui accouchent en France et en Allemagne avaient des taux plus élevés de complications de la grossesse et de mortalité périnatale que les femmes de ces deux pays<sup>137</sup>. Les immigrantes turques en Allemagne avaient elles aussi des taux plus élevés de mortalité périnatale et néonatale, et les taux de mortalité maternelle étaient en général plus élevés pour l'ensemble des migrantes<sup>138</sup>. En Espagne, les accouchements avant terme, l'insuffisance pondérale des



▲ Famille d'immigrants à Copenhague (Danemark).

© Mikkel Ostergaard/Panos Pictures

nouveau-nés et les complications de l'accouchement sont particulièrement fréquents parmi les migrantes venues d'Afrique et d'Amérique centrale et du Sud<sup>139</sup>.

Les femmes migrantes ont souvent une incidence plus élevée de grossesses non planifiées en raison d'un médiocre accès à l'information sur les contraceptifs et les moyens de les obtenir. Les recherches menées en Amérique latine montrent que les femmes migrantes ont un plus grand nombre de grossesses non désirées, utilisent moins les contraceptifs et recourent généralement moins souvent aux services de santé procréatrice que les femmes du pays<sup>140</sup>. Il en va de même dans l'ensemble de l'Europe occidentale<sup>141</sup>. En Allemagne, les chercheurs attribuent le faible recours aux contraceptifs au fait que les programmes s'adressent à des germanophones et que les migrantes viennent souvent de pays où il n'existe simplement pas d'information sur la planification familiale<sup>142</sup>. Les pressions socioculturelles peuvent aussi empêcher les migrantes d'avoir accès aux services par crainte que des membres de leur famille ne le découvrent.

Le pouvoir limité des femmes migrantes de prendre des décisions et le manque d'accès à des services de planification familiale de bonne qualité expliquent pourquoi elles enregistrent des taux d'avortement plus élevés. En Espagne, les demandes d'avortement présentées par des femmes migrantes – surtout celles venues d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne – sont à peu près deux fois plus nombreuses<sup>143</sup>. En Norvège, les femmes non occidentales représentent plus d'un quart des demandes d'avortement – alors qu'elles ne dépassent pas 15 % de la population<sup>144</sup>. Dans l'une des régions d'Italie, une étude a établi que les femmes d'origine étrangère subissaient un avortement provoqué en moyenne trois fois plus souvent que les femmes du pays<sup>145</sup>.

#### DES SOINS SENSIBLES AUX VALEURS CULTURELLES

Les facteurs socioculturels peuvent influencer sur l'état de santé procréatrice des migrantes, notamment sur l'issue de la grossesse et de l'accouchement et sur l'accès aux services de planification familiale. Les femmes issues de milieux traditionnels éprouvent souvent de l'embarras en présence de personnel médical masculin – source de problèmes quand elles s'adressent aux services de santé procréatrice et obstétricale<sup>146</sup>. Au Danemark, les études montrent que la mauvaise communication entre migrantes et prestataires de soins de santé, à quoi s'ajoute le recours insuffisant à des interprètes qualifiés, est une cause essentielle de la mauvaise qualité des soins gynécologiques ou du retard avec lequel ils sont donnés<sup>147</sup>. En Suède, une étude a établi que les migrantes jeunes, célibataires et déjà mères de famille tendaient plus que les autres à s'inscrire tard (au-delà de la quinzième

## 10 ASSUMER LE CONTRÔLE DE LEUR CORPS : MIGRATION ET CONTRACEPTION

Beaucoup de femmes migrantes saisissent l'occasion d'avoir accès aux services de planification familiale avec une ardeur qui en dit long sur leur situation relativement défavorisée dans les pays d'origine. En Belgique, par exemple (mais dans plusieurs autres pays également), la proportion des femmes migrantes qui recourent aux contraceptifs est plus élevée que celle des femmes de leur pays d'origine – les méthodes modernes remplaçant les méthodes traditionnelles. Ce fait est confirmé par une étude qui établit que 79 et 71 %, respectivement, des migrantes turques et marocaines mariées âgées de 24 à 29 ans recouraient à la contraception, contre 44 % et 35 % seulement dans leurs pays d'origine.

Une étude de 2001 sur les Maliennes vivant à Paris a établi que le taux de recours à la planification familiale dans ce groupe (70 %) était presque aussi élevé que parmi les Françaises, en contraste frappant avec la situation au Mali, où ce taux restait de 6 % seulement. Soixante pour cent de ces Maliennes ont déclaré avoir entendu parler pour la première fois de la contraception en France. En outre, 60 % environ ont déclaré utiliser les contraceptifs malgré l'opposition de leurs maris.

semaine de grossesse) dans les centres de soins prénatals. La conclusion tirée de cette observation est qu'il serait possible d'améliorer les soins en formant le personnel à traiter des patientes d'une autre culture et en fournissant les services d'interprètes<sup>148</sup>. À São Paulo, les médecins signalent que les taux de mortalité maternelle et infantile sont beaucoup plus élevés – pour la mortalité infantile, de trois à quatre fois – parmi les migrantes boliviennes que parmi les femmes brésiliennes. Les migrantes refusent souvent une césarienne – qui leur sauverait la vie en cas d'arrêt de l'accouchement – parce que dans certaines cultures autochtones elle implique une perte de la féminité qui risque d'inciter le mari à désertir sa conjointe<sup>149</sup>. Le Département municipal de la santé réagit à cette situation en s'efforçant d'améliorer son programme, notamment en s'adressant dans leur langue aux femmes quechua et aymara.

Néanmoins, malgré les risques et obstacles accrus de l'accès aux soins de santé, la découverte de nouvelles normes en matière de maternité et de droit des femmes à prendre leurs décisions peut faire accéder les femmes migrantes à l'autonomie. De fait, en certains cas, elles ont accès pour la toute première fois à l'information et aux services de santé procréatrice (voir encadré 10).

#### DONNER DE L'ESPOIR, DISPENSER DES SOINS

De plus en plus de pays s'efforcent d'améliorer la santé procréatrice des femmes migrantes. Dans une étude conduite

## 11 BLOQUÉES DANS UN PAYS DE TRANSIT, LES TRAVAILLEUSES DE L'INDUSTRIE DU SEXE ET LES JEUNES TROUVENT ESPÉRANCE ET APPUI

La petite ville frontière de Tecún Uman, située au Guatemala à proximité de la frontière mexicaine, attire de nombreux migrants. Dans cette "petite Tijuana", l'industrie du sexe, l'alcoolisme, la délinquance et le trafic de drogues ont proliféré aussi vite que sa population de migrants - qui a doublé au cours de la dernière décennie le chiffre de 32 000 habitants que comptait d'abord la ville. Près de la moitié ont moins de 24 ans et viennent surtout d'Amérique centrale et du Sud et d'Asie. La plupart essaient de passer aux États-Unis ou viennent d'être expulsés du Mexique après une nouvelle tentative infructueuse.

En 2002, une recherche conduite par le Ministère de la santé et des services sociaux a établi un taux de prévalence du VIH de 3,13 % parmi les travailleuses de l'industrie du sexe, pour la plupart des jeunes femmes. Beaucoup avaient d'abord l'intention d'émigrer, mais ont été bloquées ici sans aucun moyen de gagner de l'argent, sinon en vendant des faveurs sexuelles. La violence est si répandue que les jeunes femmes sont souvent contraintes d'échanger des faveurs sexuelles contre une protection.

*"J'ai très peur, mais je suis obligée de voyager à cause de mon enfant et cela m'aide de le savoir. Avant tout, ma famille entière a besoin de beaucoup d'aide."*

- Une Salvadorienne de 21 ans, qui essaie de traverser la frontière pour la première fois.

*"Je n'ai pas d'argent, la petite somme que j'avais apportée avec moi, on me l'a volée; on m'a attaquée et on a pris mon argent et mes papiers."*

- Une Hondurienne de 24 ans, qui essaie de traverser la frontière pour la deuxième fois.

Inquiet de constater que les femmes migrantes étaient de plus en plus vulnérables au virus et convaincu de la nécessité de prendre des mesures préventives parmi la population locale, l'UNFPA a agi en partenariat avec l'ONG EDUCAVIDA et *La Casa del Migrante*, gérée par un ordre catholique, dans le cadre d'une initiative financée par l'OPEP. *La Casa del Migrante* offre un abri pour trois jours tandis que les migrants attendent des fonds afin de poursuivre leur voyage vers le Nord. Cela donne à des agents externes la possibilité de faire prendre conscience à ces migrants du VIH/sida. D'août à décembre 2005, 32 597 migrant(e)s (dont 2 484 travailleurs de l'industrie du sexe) ont franchi les portes de *La Casa*. Les services offerts sont les suivants : séances d'éducation sur la prévention du VIH, dépistage et accompagnement psychologique (VCT), distribution de préservatifs, traitement des IST et soins médicaux - notamment pour les femmes enceintes. Les activités de prévention atteignent aussi la population locale, les chefs communautaires et les organisations locales prenant désormais la tête de la lutte contre le VIH/sida<sup>1</sup>.

parmi les migrants du Myanmar dans deux provinces de Thaïlande après le tsunami de 2004, les chercheurs ont découvert qu'une mère sur quatre avait donné naissance sans l'aide d'une accoucheuse qualifiée, que 55 % de tous les nourrissons n'avaient pas été immunisés et que la moitié seulement de toutes les femmes mariées recouraient à la contraception. L'enquête a également établi que jusqu'à 50 % de tous les adultes interviewés ne savaient absolument rien du VIH, en dépit de la proportion relativement élevée (30 %) d'hommes célibataires qui ont déclaré avoir des rapports avec des travailleuses de l'industrie du sexe sans utiliser régulièrement un préservatif. En conséquence, l'ONG *World Vision*, soutenue par l'UNFPA, a récemment élargi un programme destiné aux communautés migrantes. Le personnel affecté au projet a déjà mis en service des dispensaires mobiles, lancé une campagne d'éducation sanitaire et recruté un personnel médical parlant le birman<sup>50</sup>.

Au long des années, l'Australie, le Canada et la Suède ont mis au point des politiques à large assise qui visent à aplanir les obstacles culturels et linguistiques, non seulement en appliquant des mesures de formation et recrutement des prestataires de soins propres à les sensibiliser aux valeurs culturelles, mais aussi en promouvant l'intégration sociale et politique des migrants et des réfugiés. Cette approche s'avère efficace : dans ces trois pays, les études ont montré que l'issue des grossesses n'était pas plus mauvaise chez les migrantes que chez les femmes du pays<sup>51</sup>.

### LES FEMMES MIGRANTES ET LE VIH

Les données sur les taux de séropositivité parmi les femmes migrantes sont rares. La "féminisation" alarmante de la pandémie, toutefois, est bien attestée et montre éloquentement ce qui arrive si l'on ignore massivement les droits des femmes.

Des facteurs physiologiques, sociaux et culturels font que femmes et filles courent des risques particulièrement élevés de contracter le VIH et d'autres IST tout au long du processus de migration. Les femmes migrantes dépourvues de documents qui restent bloquées dans des pays de transit avant d'atteindre la destination prévue, et qui ne sont pas en mesure de travailler, peuvent être contraintes de survivre en échangeant des faveurs sexuelles contre des articles de base ou des aliments. Cette situation aggrave le risque d'infection<sup>52</sup>.

Les violences sexuelles les rendent encore plus vulnérables. Une étude menée en Afrique du Sud a établi que les travailleuses agricoles migrantes venues du Mozambique et du Zimbabwe étaient particulièrement exposées à l'infection par le VIH quand elles en subissent. Environ 15 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été violées ou connaître une

autre femme qui avait été violée ou victime de harcèlement sexuel alors qu'elle travaillait sur une exploitation. La plupart craignent trop de perdre leur emploi pour dénoncer la violence subie. Selon ces femmes, les coupables étaient surtout des Zimbabwéens<sup>153</sup>.

La vulnérabilité des femmes migrantes est confirmée par diverses sombres statistiques. Selon ONUSIDA, en France, 69 % de tous les diagnostics de séropositivité attribuée à un rapport hétérosexuel en 2003 concernaient des immigrants, dont 65 % de femmes<sup>154</sup>. Au Costa Rica, une organisation a établi que 40 % des femmes traitées pour infection sexuellement transmissible étaient des migrantes<sup>155</sup>. À Sri Lanka, le Gouvernement a communiqué que, parmi les migrants, pour chaque homme reconnu séropositif en 2002, on comptait sept femmes dans le même cas. Bien que les causes de cette énorme disparité n'aient pas été établies, les chercheurs croient que les violences sexuelles exercées par les employeurs et l'exploitation subie dans les prétendus "refuges" pour employées de maison pourraient être des facteurs<sup>156</sup>. Pour limiter au minimum les risques d'infection, le gouvernement (avec le soutien d'ONUSIDA et de l'OMS) a organisé à l'intention des femmes migrantes, avant leur départ, des sessions d'orientation où elles seront informées du risque de contracter le VIH/sida<sup>157</sup>.

La migration saisonnière et circulaire, qui est celle des personnes quittant leur foyer et y revenant, peut aussi contribuer à la transmission du VIH<sup>158</sup>. Une étude conduite au Sénégal a révélé que les migrants ont des rapports sexuels non protégés durant leur séjour à l'étranger, puis infectent leurs épouses à leur retour. Les femmes qui ne reçoivent pas un appui suffisant de leur mari migrant échangent des faveurs sexuelles pour survivre tandis qu'ils sont à l'étranger<sup>159</sup>.

Quand les migrants deviennent séropositifs, les rapatriements de salaires cessent souvent – soit parce qu'ils perdent leur emploi, soit parce qu'ils doivent dépenser une plus grande part de leur revenu en soins de santé. Selon ONUSIDA, les femmes peuvent alors vendre des faveurs sexuelles ou bien émigrer elles-mêmes afin de compenser les rapatriements de salaires désormais amoindris ou inexistantes et de pourvoir aux besoins de la famille<sup>160</sup>. Le Botswana, pays où le taux de prévalence du VIH est l'un des plus élevés du monde (33,5 %), assiste actuellement à une diminution des rapatriements de salaires due au fait que les maris souffrent du sida. Des femmes, souvent plus âgées, assument alors la charge des enfants orphelins<sup>161</sup>.

## VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET PRATIQUES NUISIBLES

La violence sexiste est la manifestation ultime de l'inégalité des rapports entre hommes et femmes. Du fait de leur condition de femmes et d'étrangères (sans parler de la race et de l'appartenance ethnique), les migrantes affrontent des risques disproportionnés de sévices et de violence au foyer, sur la voie publique et au lieu de travail. Le problème a une telle ampleur que le Secrétaire général de l'ONU publie maintenant des rapports qui y sont exclusivement consacrés<sup>162</sup>.

La violence sexiste n'est pas seulement une violation des droits humains; elle menace aussi la santé, la productivité et l'intégration économique et sociale dans la société hôte. Certaines femmes migrantes viennent en outre de cultures qui conservent des pratiques nuisibles telles que la mutilation/

coupure génitale féminine, les mariages forcés et les prétendus "crimes d'honneur".

Si les données sur la violence contre les femmes migrantes sont extrêmement rares, des études plus limitées indiquent une incidence élevée de voies de fait (voir aussi chapitre 3). Au Mexique, une étude

récente a révélé que 46 % des femmes migrantes avaient subi une forme quelconque de violence, 23 % d'entre elles signalant qu'elles avaient été victimes surtout du personnel douanier; 10 %, de la police fédérale; 10 %, de la police judiciaire et municipale; et enfin 6 %, des forces armées<sup>163</sup>. Selon le Bureau sri lankais de l'emploi, en 2001, plus de 1 600 femmes ont signalé avoir été victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail à l'étranger<sup>164</sup>.

## QUAND C'EST AU FOYER QUE L'ON VOUS FAIT DU MAL

La violence familiale ne connaît pas de frontières. Elle pénètre toutes les sociétés, groupes humains et niveaux de revenu dans le monde entier : la proportion des femmes victimes de la violence familiale va de 10 % dans certains pays à 69 % dans d'autres<sup>165</sup>. La tension liée à l'arrivée dans un nouvel environnement, le chômage, l'insuffisance des salaires et le racisme peuvent engendrer une frustration qui se décharge dans les actes de violence à l'encontre du partenaire féminin<sup>166</sup>.

Une enquête a établi que 31 % des femmes migrantes d'Amérique latine victimes de sévices ont déclaré que leurs partenaires étaient devenus plus violents depuis l'arrivée aux États-Unis et 9 %, qu'ils ne l'étaient pas du tout avant la migration<sup>167</sup>. Les études indiquent que la violence familiale parmi les groupes d'immigrants est sensiblement plus élevée que le taux estimatif de 22,1 %, qui correspond à toute la

*La violence sexiste n'est pas seulement une violation des droits humains; elle menace aussi la santé, la productivité et l'intégration économique et sociale dans la société hôte.*

durée de la vie, dans l'ensemble de la population américaine<sup>168</sup>. Les taux de violence sexuelle et physique exercée contre les femmes migrantes sur lesquelles a porté l'enquête variaient de 30 à 50 % parmi les groupes venus d'Amérique latine, d'Asie du Sud et de Corée<sup>169</sup>. Une étude menée à Boston sur les femmes venues d'Asie du Sud, de classe moyenne et de niveau d'éducation élevé, a révélé que près de 35 % avaient subi des violences physiques et 19 % des violences sexuelles de la part de leur partenaire masculin<sup>170</sup>. D'après un rapport du Département de la santé de New York City, 51 % des assassinats de femmes par leur partenaire concernaient des femmes nées à l'étranger, contre 45 % pour la population locale<sup>171</sup>. En Allemagne, une étude gouvernementale a établi que 49 % des femmes turques mariées avaient été victimes de violence physique ou sexuelle<sup>172</sup>.

Les femmes migrantes qui viennent de sociétés où la violence familiale est largement acceptée comme un aspect "normal" des relations entre les sexes ne cherchent généralement pas aide auprès de la police ni accès à d'autres services – surtout si elles craignent d'être expulsées ou de subir des représailles de la part de l'auteur des violences. Selon les données sur la violence familiale recueillies en Colombie, au Nicaragua et au Pérou, les femmes migrantes cherchent moins souvent l'assistance de la police et des centres de santé que les femmes nées dans le pays. Et aucune des femmes ayant dénoncé les violences subies n'a recherché une aide médicale quelconque<sup>173</sup>. De même, au Canada, une enquête représentative au niveau national a établi que les femmes migrantes et les femmes "appartenant visiblement à une minorité" (dont 68 % sont des migrantes) qui dénonçaient des violences recherchaient moins souvent une aide que le reste de la population<sup>174</sup>. D'autres facteurs, comme l'isolement culturel, linguistique et social, rendent moins probable que les femmes migrantes rechercheront une assistance même là où une protection sociale et des recours juridiques sont en place. C'est particulièrement le cas quand elles ne sont pas informées de leurs droits. Une recherche conduite aux États-Unis montre que les femmes migrantes demeurent en général plus longtemps avec des partenaires violents que les Américaines et qu'elles subissent donc des effets plus graves sur les plans physique et affectif<sup>175</sup>.

Les mères de famille qui émigrent en tant que personne à la charge de leur mari sont souvent injustement forcées de choisir entre leur sécurité personnelle et la préservation de leur statut légal. Les États-Unis ont amendé leur législation,

*Les mères de famille qui émigrent en tant que personne à la charge de leur mari sont souvent injustement forcées de choisir entre leur sécurité personnelle et la préservation de leur statut légal.*

permettant aux femmes migrantes victimes de la violence familiale de préserver leur statut légal indépendamment de leur partenaire<sup>176</sup>. La Suède permet aussi aux femmes migrantes victimes de violences exercées par un partenaire suédois d'obtenir un permis de résidence permanent. En 2003, 99 % des demandes de résidence permanente reçues de victimes de la violence familiale ont été approuvées<sup>177</sup>.

L'Azerbaïdjan, le Belize, El Salvador, l'Indonésie et la Jamaïque déclarent former actuellement des représentants du gouvernement, officiers de police, travailleurs sociaux, chefs de communauté et diverses catégories de professionnels à traiter plus efficacement le problème de la violence contre les travailleuses migrantes<sup>178</sup>. Dans les pays qui accueillent un grand nombre de migrants, des ONG s'efforcent aussi de

répondre aux divers besoins des femmes qui souffrent de la violence familiale. Un exemple en est MOSAIC, organisation de Vancouver, qui agit de concert avec des hommes et des femmes pour prévenir les actes de violence et répondre aux besoins mentaux, physiques et psychologiques des femmes qui en sont victimes.

Cette organisation offre aussi des séances en petits groupes conduites en hindi, pendjabi, urdu et anglais à l'intention de migrants indiens et pakistanais, pour les aider à assumer la responsabilité de leur comportement violent et à y mettre fin<sup>179</sup>.

## LA MUTILATION/COUPURE GÉNITALE FÉMININE

Environ deux millions de femmes et de filles sont exposées chaque année à subir la mutilation/coupage génitale féminine (M/CGF) – pratique traditionnelle qui consiste en l'ablation partielle ou totale des parties génitales externes. A partir de 28 pays d'Afrique ou d'Asie du Sud et du Moyen-Orient, la pratique s'est répandue par la migration en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande<sup>180</sup>. Au Royaume-Uni seulement, les chercheurs estiment qu'environ 3 000 à 4 000 filles sont "coupées" chaque année. En outre, 86 000 femmes et filles migrantes de la première génération ont déjà subi cette ablation<sup>181</sup>. Selon le recensement conduit aux États-Unis en 2000, 881 300 migrants africains viennent de pays où la M/CGF est couramment pratiquée. Ce chiffre ne comprend pas les réfugiés et les demandeurs d'asile (soit au total environ 50 000 personnes en 2000), dont beaucoup viennent d'Érythrée, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan, pays où la prévalence de la M/CGF est parmi les plus élevées du monde<sup>182</sup>. La mutilation/coupage génitale féminine est une

question de droits humains, car elle peut causer des problèmes de santé physique et mentale à court et à long terme, notamment des risques plus élevés de complications de l'accouchement et de mortalité infantile<sup>183</sup>.

Dans les pays qui reçoivent des migrants venus des pays où la M/CGF est pratiquée, les dirigeants se heurtent à la difficulté de définir des approches destinées à mettre fin à la pratique, mais en même temps sensibles aux valeurs culturelles. Au moins 11 pays industrialisés ont déjà adopté une législation interdisant la M/CGF<sup>184</sup>. De nombreuses organisations, comme la *British Medical Association*, le système de santé danois et les écoles de sages-femmes du même pays s'efforcent de garantir que les prestataires de soins soient bien formés à prendre en charge les femmes qui ont été victimes de cette pratique<sup>185</sup>. L'Allemagne, la Belgique et la Suède ont aussi mis au point des directives médicales<sup>186</sup>. Des ONG agissent auprès des femmes migrantes et de leurs communautés pour défendre le droit à l'intégrité corporelle. Aux États-Unis, le *Sauti Yetu Center* pour les femmes africaines adopte actuellement une approche globale, qui comprend une formation aux rapports avec d'autres cultures, destinée aux prestataires de services et crée un centre donnant des informations sur la pratique dans les pays occidentaux<sup>187</sup>.

### DES CRIMES "D'HONNEUR" DÉSHONORANTS

Les crimes commis au nom de l'"honneur" et de la "passion" sont des pratiques sanctionnées par la société qui autorisent un homme à tuer, violer ou exercer d'autres violences sur une parente ou une partenaire pour un comportement "immoral", qu'il soit soupçonné ou effectif – c'est-à-dire un comportement socialement défini comme source de "honte" pour la famille ou défi à l'autorité masculine.

En 2000, dans les premières résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies expressément consacrées au problème, les pays du monde entier ont réaffirmé que les crimes commis au nom de l'honneur et de la passion sont des violations flagrantes des droits humains et réaffirmé leur détermination – telle qu'inscrite dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme – d'y mettre fin<sup>188</sup>. En 2003, l'Assemblée parlementaire européenne a adopté une résolution demandant à tous les États membres de l'UE d'amender leur législation nationale en matière d'asile et d'immigration, de manière à garantir que les femmes obtiendront le droit à des permis de résidence et/ou à l'asile si elles

sont menacées par des "crimes d'honneur". Cette résolution appelle aussi les États membres de l'UE, entre autres choses, à imposer plus efficacement la législation qui criminalise tous les crimes commis au nom de l'honneur<sup>189</sup>.

Au Royaume-Uni, la police réexamine le dossier de 117 meurtres pour déterminer combien ont été commis au nom de l'honneur<sup>190</sup>. Et la Suède a mis en place un système qui prévoit notamment d'agir sur les problèmes de prévention et de protection par l'entremise du secteur éducatif, des pouvoirs publics et des ONG, ainsi qu'au moyen de séances d'orientation à l'intention des migrants. Les rapports du Conseil d'administration des comtés ont établi que 200 filles au moins dans chacun de trois comtés avaient, durant l'année 2001, pris contact avec les services sociaux, d'autres autorités ou des ONG pour les aider à échapper à une violence exercée au nom de l'honneur<sup>191</sup>.

\* \* \*

Les gouvernements, les parlementaires, les organisations de la société civile, les médias et le système des Nations Unies portent de plus en plus d'attention aux implications sociales, culturelles, économiques et politiques de la migration internationale des femmes. Un ensemble croissant de données et de recherches – bien qu'encore limitées – permet de saisir l'ampleur de la contribution que les femmes migrantes pourraient apporter, par des voies encore mal comprises, au développement économique et social et à l'égalité des sexes. Les migrantes affrontent de sérieux risques et obstacles susceptibles d'avoir de graves répercussions pour elles et, dans les cas les plus extrêmes, de menacer leur vie même. Mais il ne faut pas que l'expérience de la migration soit remplie de dangers quand elle s'est avérée si positive pour des millions et des millions de femmes. Les risques et les défis peuvent être surmontés par des mesures plus énergiques visant à faire accéder les femmes migrantes à l'autonomie et à protéger leurs droits humains. D'autres risques sont inhérents à l'expérience même de la migration et appellent une compréhension sociale et culturelle plus complète, ainsi qu'une évolution des normes qui régissent les rôles masculins et féminins. On peut chercher des solutions, et on les cherche effectivement de plus en plus, dans un cadre des droits humains sensible aux valeurs culturelles. Bien qu'ils soient encore à leurs débuts et de portée insuffisante, ces efforts font entrevoir comment il est possible d'améliorer le processus de migration au bénéfice des femmes, de leurs enfants, de leur famille et de la communauté mondiale.





## 3

## Vendre l'espoir et voler les rêves :

### La traite des femmes et l'exploitation des employées de maison

La descente de Sylvia dans le sombre univers de la traite des humains a commencé quand un voisin lui a dit qu'il pourrait l'aider à trouver un bon emploi comme vendeuse à Moscou. Elle avait alors 19 ans. Sans travail, sans argent, avec une fille en bas âge, sans mari ni perspective d'emploi dans sa ville natale d'Ungheni, Sylvia (nom d'emprunt) a décidé de se rendre à Chisinau, capitale du Moldova, où elle devait rencontrer deux hommes qui arrangeraient son voyage en Russie. Ce qui a suivi fut un cauchemar tissé de coups, viols, privations et maladies. Sylvia était tombée entre les mains de trafiquants et fut passée en fraude avec 11 autres à Moscou – pour y être immédiatement livrée au trouble milieu criminel qui vit de l'esclavage sexuel mondialisé.

Bien qu'elle soit l'exception plutôt que la règle, Sylvia a connu une atroce épreuve, semblable à celle que des centaines de milliers de femmes et de filles subissent chaque année. Si la migration peut être une expérience habilitante pour des millions de personnes à travers le monde, quand elle "tourne mal", les migrants peuvent se trouver prisonniers de situations où ils sont exploités et maltraités de la pire manière. Les femmes victimes de la traite et les employées de maison sont deux groupes particulièrement exposés aux violations les plus graves des droits humains et à une condition voisine de l'esclavage.

Sylvia est l'une des "chanceuses". L'angoisse de l'exploitation quotidienne appartient enfin au passé. Aujourd'hui, plus d'un an après avoir été happée par la traite, Sylvia a retrouvé son enfant et vit dans un "refuge", dont l'adresse est gardée secrète, que gèrent l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UNFPA. Elle y reçoit des conseils et des soins de santé en attendant de témoigner au procès de ses bourreaux. Elle souffre encore des effets d'un désordre posttraumatique qui l'a rendue incapable de dormir et lui cause parfois des tremblements soudains sans raison discernable. Il est encore trop tôt pour dire si elle sera jamais capable de mener une vie "normale", et cette question l'obsède comme le souvenir de tout ce qu'elle a eu à supporter.

Pourquoi Sylvia veut-elle que son histoire soit connue? "D'abord je croyais que toutes les histoires de filles victimes de la traite étaient une invention, un moyen de faire peur", dit-elle. "Mais je sais maintenant à quoi m'en tenir et je veux aider les autres à comprendre que c'est la vérité et que cela peut arriver à n'importe qui."

◀ Une victime du trafic d'humains, âgée de 16 ans, au Cambodge.

© Mikkel Ostergaard/Panos Pictures

## La traite des humains

Comme elle est par nature clandestine, les experts avertissent que les données sur la traite des humains sont approximatives et difficiles à apprécier. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que ses victimes, au nombre de 2,45 millions au moins, peinent actuellement dans les conditions sordides imposées par leurs exploités et que 1,2 million de personnes en sont à leur tour victimes chaque année, aux niveaux tant national qu'international<sup>1</sup>. Les chiffres avancés par le Département d'État des États-Unis sont du même ordre : de 600 000 à 800 000 femmes, hommes et enfants sont transportés chaque année par les trafiquants hors de leur pays d'origine – la plupart pour être exploités par l'industrie du sexe<sup>2</sup>. Le plus grand nombre – jusqu'à 80 % – sont des femmes et des filles. Non moins de 50 % sont des mineurs.

Les femmes victimes de la traite des humains sont généralement contraintes de se prostituer et d'alimenter le tourisme sexuel, de contracter des mariages arrangés par des agences et de se livrer à d'autres occupations "de femme" comme le service domestique, le travail dans l'agriculture et dans les ateliers aux cadences infernales. La traite des humains<sup>3</sup> est, par ordre des profits réalisés, la troisième forme de commerce illicite dans le monde, après le trafic des armes et celui des drogues, et constitue une source majeure des revenus de la criminalité organisée. Elle rapporte approximativement de 7 à 12 milliards de dollars É.-U. par an – bien que les chiffres réels soient difficiles à obtenir<sup>4</sup>. Mais ces chiffres ne reflètent que les profits réalisés par la vente *initiale* des personnes. L'OIT évalue à 32 milliards de dollars É.U. de plus par an – dont la moitié dans les pays industrialisés et près d'un tiers en Asie – le gain supplémentaire des trafiquants une fois que leurs victimes ont atteint le pays de destination<sup>5</sup>.

La traite des humains constitue le sombre "dessous" de la mondialisation<sup>6</sup>. L'ouverture des frontières nationales et des marchés internationaux a conduit non seulement à un accroissement des flux internationaux de capital, de marchandises et de main-d'œuvre, mais aussi à la mondialisation de la criminalité organisée. L'amélioration des techniques de l'information et du transport permet aux syndicats transnationaux du crime d'opérer comme jamais auparavant. La majorité des victimes sont des migrants à la recherche d'une vie meilleure, qui se laissent ordinairement séduire par la promesse mensongère d'un emploi décent<sup>7</sup>. Des politiques d'immigration sans cesse plus restrictives limitent la possibilité d'accès légal, ce qui pousse de plus en plus de candidats à la migration à se remettre sans le savoir entre les mains de trafiquants<sup>8</sup>.

Bien que la traite des humains diffère des autres types de migration, elle partage une large zone grise commune avec la migration tant régulière qu'irrégulière quand celle-ci comporte violence, séquestration, coercition, tromperie et exploitation<sup>9</sup>. Par exemple, une fiancée rencontrée par correspondance peut entrer légalement dans le pays de son futur époux, mais être ensuite contrainte à travailler; une employée de maison peut finir victime des trafiquants aux fins d'exploitation sexuelle.

## 12 L'ESCLAVAGE MODERNE

L'esclavage était condamné avant même la *Déclaration relative à l'abolition universelle du commerce des esclaves* de 1815, qui a marqué un tournant<sup>1</sup>. L'esclavage est un crime contre l'humanité qui comprend le travail forcé, le servage (travail forcé sur les terres d'autrui)<sup>2</sup>, l'asservissement pour dette<sup>3</sup>, la traite des humains, la prostitution forcée, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la vente des épouses et la servitude des enfants. Le travail forcé<sup>4</sup> – c'est-à-dire celui que l'on accomplit contre sa volonté et sous la menace de sanctions – est présent sous une forme ou une autre sur tous les continents et recouvre notamment le travail servile en Asie du Sud et en Amérique latine (ce sont surtout les autochtones qui en sont victimes) et les formes traditionnelles d'esclavage dans certaines parties de l'Afrique<sup>5</sup>.

En 2004, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déploré qu'aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle, l'esclavage continue d'exister en Europe. Elle a notamment constaté que "les esclaves sont en grande majorité de sexe féminin et travaillent généralement dans les demeures privées, après avoir commencé comme employées de maison migrantes, jeunes filles au pair ou fiancées rencontrées par correspondance". Elle exhorte tous les États membres de l'UE à poursuivre les individus responsables d'imposer une forme quelconque d'esclavage et, "tout au moins", à envisager la prorogation des permis de résidence temporaire des employées de maison maltraitées et à les mettre en mesure de porter plainte contre les maris ou employeurs abusifs. Elle réclame aussi une charte des droits des employées de maison<sup>6</sup>. L'OIT signale également que les travailleuses migrantes sont souvent persuadées par des promesses trompeuses d'accepter un poste d'employée de maison et se trouvent ensuite prisonnières de l'asservissement pour dette ou livrées à l'industrie du sexe. Certaines émigrent avec le prétexte de se marier ou au titre de programmes pour jeunes filles au pair, initialement mis en place pour favoriser les échanges culturels<sup>7</sup>.

Il y a deux catégories de travail forcé : l'exploitation économique forcée et l'exploitation par l'industrie du sexe. L'OIT affirme que les femmes et les filles représentent la majorité des 12,3 millions de personnes réduites au travail forcé dans le monde entier : 56 % dans la catégorie subissant une exploitation économique forcée, et 98 % dans la catégorie exploitée par l'industrie du sexe<sup>8</sup>.

La traite des humains a aussi des points communs avec le passage en fraude. Contrairement à celui-ci, pourtant, la traite des humains comporte un élément de coercition ou de tromperie, tandis que le rapport entre migrants et passeurs repose sur le consentement mutuel et prend généralement fin au lieu d'arrivée. Mais, dans la pratique, les distinctions peuvent être incertaines et certains cas tiennent de l'un et de l'autre<sup>10</sup>.

## UN PHÉNOMÈNE MONDIAL

La traite des humains est un phénomène mondial, suscité par la demande et alimenté par la pauvreté et le chômage. De nombreuses victimes de la traite des femmes répondent à la publicité pour emplois de gardiennes d'enfants, modèles, coiffeuses, danseuses et serveuses de restaurant – des amis, parfois mêmes des parents, se chargent de les recruter. Selon une recherche conduite en Serbie-et-Monténégro, le recrutement est le fait de personnes de connaissance dans 64 % des cas<sup>11</sup>. Les réseaux criminels, qui agissent souvent en collaboration avec des membres achetés du personnel douanier, préparent les documents de voyage et se font remettre les passeports des victimes dès leur arrivée. La plupart des femmes sont contraintes à se prostituer afin de rembourser leur "dette". Souvent, les trafiquants violent, isolent et/ou droguent leurs victimes afin de "briser" leur caractère et de garantir leur docilité. Les femmes et les filles sont souvent vendues plusieurs fois de suite, puis envoyées par les trafiquants vers d'autres lieux de destination<sup>12</sup>.

L'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud sont les régions d'origine du plus grand nombre de victimes de la traite internationale des femmes, soit respectivement environ 225 000 et 150 000 par an. Le Département d'État des États-Unis évalue à plus de 100 000 pour l'ex-Union soviétique et à 75 000 pour l'Europe orientale le nombre de victimes chaque année, tandis que l'Afrique en fournit 50 000 autres. Le Département d'État affirme aussi que les victimes originaires de l'Amérique latine et des Caraïbes sont au nombre de 100 000 environ par an<sup>13</sup>.

En Asie, le plus grand nombre des femmes victimes de la traite sont originaires de la région<sup>14</sup>. La sous-région du Mékong<sup>15</sup> et l'Indonésie sont les zones les plus visées. La Thaïlande non seulement est un pays de destination, mais aussi sert de source et de centre de transit pour les autres pays d'Asie, l'Australie, les États-Unis et l'Europe occidentale<sup>16</sup>. L'Inde et le Pakistan sont les principaux pays de destination pour les femmes et filles victimes de la traite, ainsi que des points de transit vers le Moyen-Orient<sup>17</sup>. En Asie du Sud, la traite des enfants soulève une préoccupation particulière : elle constitue "une extension du grave problème du travail des enfants", qui comprend l'exploitation des filles comme employées de maison<sup>18</sup>.

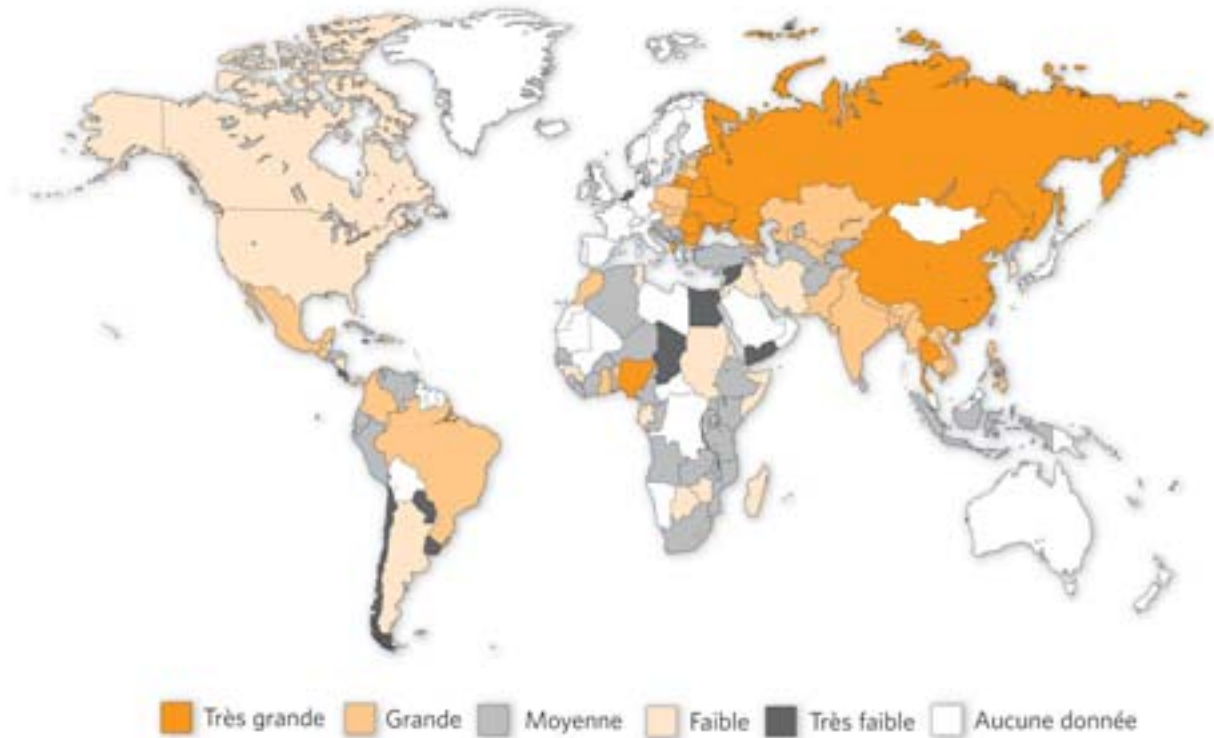
Bien que les victimes de la traite viennent du monde entier, en Europe la plupart viennent aujourd'hui de l'Europe orientale, et leur chiffre semble en voie d'augmentation<sup>19</sup>. Depuis que la Lituanie est entrée dans l'UE en 2004, les chercheurs signalent que le nombre de femmes emmenées hors du pays par les trafiquants a sensiblement augmenté. L'OIM évalue à 2 000 environ le nombre de femmes et filles lituanaises, la plupart issues des milieux les plus pauvres et les moins instruits, qui sont emmenées illégalement hors du pays chaque année et contraintes d'alimenter l'industrie du sexe<sup>20</sup>. En Allemagne et aux Pays-Bas, le nombre de victimes immatriculées a aussi augmenté ces dernières années<sup>21</sup>.

Selon l'OIM, la Turquie est devenue "l'un des plus importants marchés" pour les femmes originaires des proches pays de l'ex-Union soviétique, les syndicats du crime qui en font la traite ayant empoché jusqu'à 3,6 milliards de dollars en 2005. Parmi les victimes identifiées en 2005, 60 % venaient du Moldova et de l'Ukraine, et plus de la moitié étaient âgées de 18 à 24 ans. Le Gouvernement turc réagit en intensifiant les mesures de prévention et de répression de la traite<sup>22</sup>.

En Europe du Sud-Est, d'autre part, la traite semble en baisse – ou est devenue moins visible. La Bosnie-Herzégovine est un bon exemple de certaines des tendances et difficultés qui se font jour quand on veut y mettre un terme. Le *Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants*, a noté durant la mission de 2005 que la traite avait "changé d'ampleur et de nature". Les trafiquants ont adapté leur *modus operandi* à la stratégie antitraite appliquée par le gouvernement<sup>23</sup>. À la suite des raids à grande échelle conduits par les autorités, les trafiquants se sont faits encore plus invisibles – délaissant les boîtes de nuit pour s'installer dans des demeures privées. Moins de femmes se font connaître, mais il est difficile d'apprécier si cela peut être attribué à une diminution de la traite. Certaines craignent d'être expulsées et d'autres hésitent à parler aux policiers, qui ont parfois été eux-mêmes accusés de solliciter leurs services.

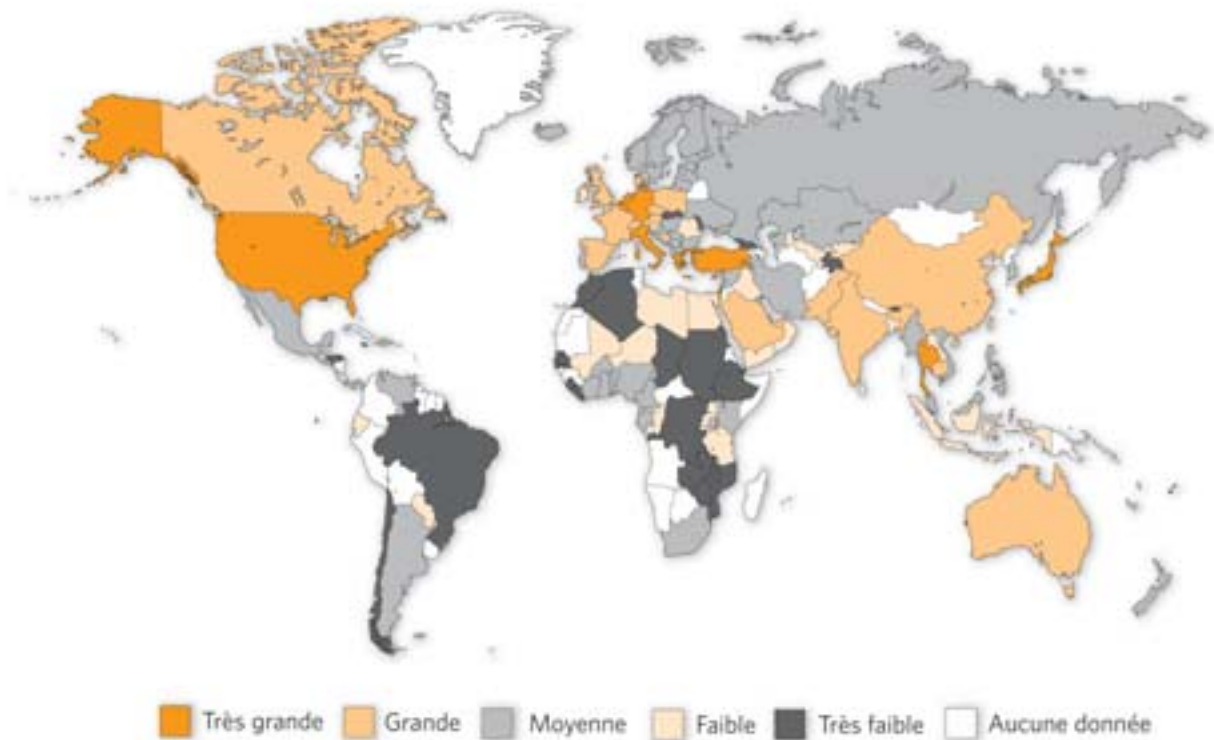
La région de l'Afrique australe accueille un large éventail d'activités. Au nombre de celles-ci figure la traite de femmes et d'enfants venus de l'Europe orientale, de Chine, du Malawi, du Mozambique et de Thaïlande à destination de l'Afrique du Sud. Une enquête conduite en Afrique du Sud par l'OIM en 2005 révèle que des femmes continuent d'y être introduites depuis les zones rurales du Mozambique et de Maputo pour être vendues aux ouvriers des mines d'or comme "partenaires sexuelles et domestiques non rémunérées"<sup>24</sup>. En Afrique de l'Ouest, la traite porte principalement sur des filles qui sont ensuite vendues pour servir d'employées de maison –

Figure 6 : Pays d'origine, sous le rapport de la plus ou moins grande fréquence de la dénonciation de la traite



Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2006. *Trafficking in Persons: Global Patterns*, p. 38.

Figure 7 : Pays de destination, sous le rapport de la plus ou moins grande fréquence de la dénonciation de la traite



Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2006. *Trafficking in Persons: Global Patterns*, p. 39.

bien que l'OIT note que des groupes armés se livrent aussi au trafic d'enfants<sup>25</sup>. En Éthiopie, les trafiquants dirigent en général de petites entreprises, telles qu'agences de voyage et sociétés d'import-export – activités qui exigent des voyages fréquents dans le Moyen-Orient<sup>26</sup>.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la plupart des femmes victimes de la traite viennent du Brésil, de la Colombie, du Guatemala, du Mexique et de la République dominicaine et sont transportées aux fins d'exploitation sexuelle en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et dans d'autres pays de la région<sup>27</sup>. On évalue à non moins de 70 000 le nombre de Brésiliens, surtout des femmes victimes de la traite, qui alimentent la prostitution d'autres pays d'Amérique du Sud et de pays aussi éloignés que l'Espagne et le Japon<sup>28</sup>. Des enfants originaires de la région sont aussi livrés à l'industrie du sexe et utilisés dans le commerce de la drogue, ou exploités comme employés de maison<sup>29</sup>.

Aux États-Unis, les victimes de la traite viennent de non moins de 50 pays et sont souvent contraintes de peiner dans des ateliers de textile à la périphérie de Los Angeles, des maisons closes de San Francisco, des bars du New Jersey et des exploitations agricoles de Floride où elles sont traitées en esclaves<sup>30</sup>. Les autorités américaines notent que de 14 500 à 17 500 personnes sont introduites dans le pays chaque année pour y être exploitées<sup>31</sup>.

### LA TRAITÉ EST UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS

En vertu du droit international, les droits à la vie, à la sécurité et à la liberté, l'interdiction de vendre en mariage, et les interdictions de l'esclavage, de la torture, des traitements inhumains ou dégradants et du travail forcé ou du travail d'enfants, entre autres choses, s'appliquent à *tous* les individus vivant sur le territoire d'un pays donné – quel que soit leur statut juridique ou leur origine nationale. De nombreux accords et conventions internationaux et régionaux interdisent la traite des humains et leur réduction en esclavage. Mais la traite a aussi déterminé la mise en place d'une série de traités et principes relatifs aux droits humains qui le visent expressément.

Le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, de 2003, est le principal instrument international en la matière et un complément à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*<sup>32</sup>. Il ne vise pas seulement la traite aux fins de la prostitution forcée et prend en consi-

dération de nouvelles formes de traite, comme le service domestique forcé et les mariages arrangés par des agences. Ses principaux objectifs sont “de prévenir et de combattre la traite des personnes, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux enfants”; de protéger et d'assister les victimes; de punir les coupables; et de faciliter la collaboration intergouvernementale. Tous les États parties (97) au *Protocole des Nations Unies contre la traite* sont tenus de considérer la traite

comme un délit pénal<sup>33</sup>. Au niveau régional, le traité le plus récemment adopté est la *Convention du Conseil de l'Europe sur l'action contre la traite des êtres humains* (2005)<sup>34</sup>. Elle recouvre toutes les formes de traite, y compris celle pratiquée dans les limites mêmes d'un pays, et met en place un système de suivi qui fait intervenir des représentants de ministères et des experts indépendants chargés

d'évaluer la mise en œuvre de la Convention et d'en recommander des améliorations<sup>35</sup>.

Depuis les années 80 et tout au long des années 90, les mesures prises contre la traite internationale se sont mieux affirmées, notamment à travers diverses conférences de l'ONU, des mécanismes de protection des droits humains et divers rapports<sup>36</sup>. Plus récemment, la détermination de mettre fin à la traite a trouvé son expression lors de rencontres gouvernementales au plus haut niveau – notamment à celle des membres de l'Union africaine en 2005<sup>37</sup> et au Sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement (2005)<sup>38</sup>.

### POURSUITES ET RAPATRIEMENT

Les victimes de la traite ont souvent peur de représailles si elles coopèrent avec les autorités. Entre autres mesures, les gouvernements ont institué une “période de réflexion”, ou permis de résidence de courte durée, qui permet aux victimes de se rétablir et d'examiner les choix qui leur sont ouverts. Le *Protocole des Nations Unies contre la traite* recommande que les gouvernements autorisent les victimes à rester dans le pays de destination, à titre temporaire ou permanent. Il demande aussi aux États parties de garantir la sécurité des victimes, de protéger leur droit à la vie privée et leur identité, et d’“envisager” de leur fournir : un logement; une information et des conseils juridiques dans une langue qu'elles comprennent; des services médicaux; et une assistance en matière d'éducation, d'emploi et de formation<sup>39</sup>. Il recommande aussi que les gouvernements mettent en place des mesures juridiques pour permettre aux victimes d'obtenir un dédommagement du

*“J'avais entendu parler de femmes achetées et vendues comme une marchandise, mais je ne croyais pas à ces histoires – et je n'ai jamais imaginé que cela m'arriverait.”*

– Une Roumaine qui a survécu à la traite.

préjudice subi. Par exemple, dans un cas précis, une femme a obtenu plus de 400 000 dollars É.-U. à titre de réparation et plus de 300 000 dollars à titre de dommages-intérêts à l'issue d'un procès contre une agence de mariages internationaux. Celle-ci avait omis de l'informer d'une loi qui lui permettait d'échapper à un conjoint abusif sans crainte d'être automatiquement expulsée<sup>40</sup>.

Les *Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains*, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mettent également l'accent sur la protection des victimes. Selon ce document, un appui et des soins doivent être accordés aux femmes victimes de la traite même si elles n'ont pas la capacité ou la volonté de coopérer à l'action judiciaire<sup>41</sup>. Les victimes de la traite ont besoin d'être protégées contre une nouvelle exploitation et d'avoir accès aux soins médicaux et psychologiques, notamment à la délivrance de conseils en confidentialité et au dépistage du VIH<sup>42</sup>.

Depuis 2000, la législation américaine prévoit la délivrance d'un "T-visa" aux victimes de la traite disposées à assister le ministère public. Ce visa leur permet de rester dans le pays pour une période pouvant atteindre trois ans et de demander alors la résidence permanente<sup>43</sup>. La *Convention du Conseil de l'Europe* susmentionnée a institué pour les victimes dépourvues de documents une période obligatoire de récupération et de réflexion d'une durée minimale de 30 jours. Les pays de la région ont suivi l'exemple, avec des dispositions variables concernant les conditions de délivrance et la durée de validité des permis de séjour. Cela donne aux victimes le temps d'échapper aux trafiquants et de recouvrer leur équilibre, tout en décidant si elles coopéreront avec les autorités de police et de justice<sup>44</sup>. Cependant, certains experts et groupes de défense des droits humains ont critiqué ces mesures parce qu'elles mettent l'accent sur les poursuites pénales plutôt que sur la protection<sup>45</sup>. Selon *Anti-Slavery International*, les pays qui ont institué des périodes de réflexion ou des permis de résidence à court terme – sans que leurs bénéficiaires acceptent nécessairement de coopérer – ont eu "le plus grand succès dans les poursuites contre les trafiquants"<sup>46</sup>. L'Italie offre à cet égard un modèle<sup>47</sup>. Un tel système confirme qu'il n'y a aucune contradiction entre la protection et l'assistance aux victimes et, d'autre part, des poursuites efficaces contre les trafiquants.

Une fois expirée la période de réflexion ou la validité du permis de résidence à court terme, la victime de la traite est ordinairement renvoyée dans le pays dont elle est ressortissant ou résident permanent. Selon le *Protocole des Nations Unies sur la traite*, le rapatriement doit de préférence être volontaire et prendre en considération la sécurité de la victi-

me. Le droit des réfugiés peut venir en aide aux victimes de la traite si la crainte d'une persécution est fondée : par exemple, dans l'affaire *Dzhygun* (2000) jugée au Royaume-Uni, la Cour d'appel de l'immigration (*Immigration Appeal Tribunal*) a jugé qu'une femme avait droit à être protégée en tant que faisant partie d'un groupe social particulier, à savoir "les femmes qui en Ukraine sont contraintes à se prostituer contre leur volonté"<sup>48</sup>.

La corruption est un autre problème qui détourne les victimes de coopérer avec les responsables de l'ordre public. Les femmes hésitent souvent à se faire connaître parce qu'elles les craignent. Les trafiquants se vantent parfois de contrôler la police – assertion qui peut sembler plausible, en particulier si les victimes ont été témoins de la complicité de membres des services frontaliers ou d'autres organismes publics quand les trafiquants les ont emmenées hors de leur pays d'origine<sup>49</sup>.

Aujourd'hui, la plupart des pays intensifient leurs efforts pour réprimer la traite. Néanmoins, des obstacles subsistent. Ce sont notamment l'insuffisance des données, le sous-développement ou l'inexistence des programmes gouvernementaux, la corruption et l'habile résistance des syndicats du crime qui changent fréquemment de tactique et se dissimulent derrière des entreprises légales et des mécanismes légaux. *Trafficking in Persons Report*, publié par le Département d'État des États-Unis en 2005, fait le bilan des nouvelles poursuites et condamnations, ainsi que des textes de loi nouveaux ou amendés, par région<sup>50</sup>. Les pays qui ne font pas d'efforts raisonnables pour se conformer aux normes minimales établies par la Loi de protection des victimes de la traite promulguée aux États-Unis s'exposent à des sanctions, mais qui ne touchent pas au domaine humanitaire ni au commerce. Il peut s'agir, par exemple, d'une opposition des États-Unis à ce que des institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international leur viennent en aide<sup>51</sup>. Les rapports du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale enregistrent également les efforts déployés par les gouvernements des États Membres pour poursuivre les trafiquants.

### PROTECTION, SOINS ET RÉINSERTION

Les victimes de la traite ont besoin de sécurité, d'appui et de soins durant leur réinsertion économique et sociale, une fois leur dure épreuve terminée. Elles doivent faire face non seulement à la dépression qui en résulte souvent, mais aussi à l'opprobre infligé par la société – surtout dans les cas d'exploitation sexuelle.

Selon le *Rapport du Secrétaire général sur la traite des femmes et des filles* (2004), divers pays prennent actuellement des mesures pour aider les victimes. La Belgique et les États-Unis,



▲ Des adolescentes dans un « internat » ou orphelinat pour enfants abandonnés, au Moldova. Elles sont considérées comme les plus vulnérables aux ruses des trafiquants.  
© Andrew Testa/Panos Pictures

par exemple, fournissent quelque assistance financière. Des lignes téléphoniques ouvertes en permanence sont disponibles dans certains pays, à savoir le Bangladesh, le Danemark, les États-Unis, l'Italie, la Lituanie, l'Ouzbékistan et la Turquie. La Chine, les États-Unis, l'Indonésie et le Portugal, entre autres pays, offrent également accès aux services juridiques. Divers pays ont mis en place des programmes sociaux, qui dispensent notamment des soins psychologiques et médicaux et qui ont ouvert des refuges et des centres de crise – bien que ceux-ci ne suffisent pas aux besoins et soient généralement sous-financés. Par exemple, en Bosnie-Herzégovine, un refuge financé par l'UNFPA et géré par l'OIM délivre des services de santé procréatrice aux femmes et filles victimes de la traite<sup>52</sup>.

Craignant la corruption de la police et, éventuellement, l'arrestation et l'expulsion, les femmes victimes de la traite préfèrent souvent s'adresser aux ONG plutôt qu'aux organismes publics. Aux Philippines, l'ONG Visayan Forum Foundation est un partenariat privé/public qui gère des refuges pour les victimes de la traite et agit en collaboration avec la police,

les compagnies maritimes et les autorités portuaires afin d'identifier les trafiquants<sup>53</sup>. En Colombie, *Espacios de Mujer*, basé à Medellin, offre des services psychologiques, sociaux et sanitaires en même temps que la possibilité de recevoir une éducation et de gagner un revenu. Medellin est l'un des principaux points de transit pour les femmes que les trafiquants font entrer en Colombie ou en sortir<sup>54</sup>.

Dans le district frontalier de Mae Sai, situé dans la province de Chiang Rai, au nord de la Thaïlande, une assistante sociale japonaise a aidé à établir le Programme d'auto-habilitation des femmes migrantes (*Self-Empowerment Program for Migrant Women* – SEPOM). Il est conçu pour faire accéder à l'autonomie d'anciennes travailleuses de l'industrie du sexe emmenées au Japon par les trafiquants et pour les aider à devenir autosuffisantes. Formant des groupes d'aide mutuelle, les femmes se font les unes aux autres le récit de leur passé sans risquer un jugement défavorable; elles retrouvent confiance en elles-mêmes et acquièrent de nouveau le sentiment de leur propre valeur<sup>55</sup>. En 2000, une autre initiative d'auto-habilitation

a été lancée aux Philippines. Les Réseaux de survivantes formés par des femmes philippines réunissent les victimes de la traite pour examiner ensemble les problèmes que pose l'accès à l'autonomie financière et sociale<sup>56</sup>.

### PRÉVENIR LA TRAITE DES FEMMES ET DES FILLES

Selon le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, "le manque de droits accordés aux femmes constitue la première cause qui se situe à la source tant de la migration que de la traite des femmes"<sup>57</sup>. Pour combattre efficacement la traite, il est nécessaire de remédier aux causes sous-jacentes telles que la pauvreté et l'inégalité des chances<sup>58</sup>. Les femmes qui ne jouissent pas de la sécurité économique sont des proies faciles si elles souhaitent quitter leur pays pour trouver du travail ailleurs. L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est donc non seulement une priorité en matière de droits humains, mais aussi un moyen essentiel de mettre fin à la traite.

Une prévention efficace exige une approche globale. Celle-ci fait intervenir l'éducation et englobe des campagnes de prise de conscience, la participation communautaire, des initiatives de réduction de la pauvreté et la création de moyens de s'assurer une subsistance. Elle suppose également une répartition plus équitable des revenus et la reconstruction des sociétés après un conflit<sup>59</sup>. Les réformes de la législation

qui donnent aux femmes des droits égaux à posséder et contrôler les biens et la terre aideront à réduire les risques liés à la traite des femmes dans les communautés rurales<sup>60</sup>.

Il y a de nombreux exemples de programmes de développement dont le but est de réduire la vulnérabilité des communautés pauvres. La Banque asiatique de développement voit dans la traite des femmes et des enfants un obstacle majeur à sa mission de réduire la pauvreté<sup>61</sup>. Elle fournit des prêts d'urgence, une aide à la reconstruction après un conflit et une protection sociale aux individus les plus exposés. Au Myanmar, le Gouvernement offre aux femmes et aux filles pauvres une formation professionnelle et des prêts pour mettre en route des mini-entreprises, tandis qu'au Kirghizistan les autorités viennent en aide aux sans-emploi qui habitent les petites villes et les zones rurales<sup>62</sup>. En 2005, le Gouvernement népalais a créé la fonction de Rapporteur national sur la traite, qui relève directement de la Commission nationale des droits humains<sup>63</sup>.

De nombreux gouvernements, ONG et organisations du système des Nations Unies se sont engagés dans des activités de prise de conscience au niveau communautaire – notamment à l'intention des zones rurales pauvres où filles et femmes sont le plus exposées à être recrutées (voir encadré 13). Au Brésil, le Gouvernement a lancé une campagne, notamment par la radio et des affiches dans les aéroports, pour avertir les femmes quittant le pays des États où les risques de traite sont parti-

### 13 HORS D'ATTEINTE ET HORS DE DANGER : AU NÉPAL, L'UNFPA GARDE LES FILLES À L'ABRI DES TRAFIQUANTS.

Chaque année, 12 000 femmes et filles népalaises environ sont envoyées en Inde par les trafiquants. La Banque asiatique de développement estime que 100 000 à 200 000 femmes et filles népalaises, dont 25 % environ ont moins de 18 ans, sont retenues contre leur gré dans les maisons de passe de l'Inde. Les trafiquants attirent habituellement les filles pauvres par des promesses d'emploi dans les zones urbaines ou à l'étranger. Certaines familles envoient consciemment leurs filles dans des maisons de passe parce qu'ils les considèrent comme une charge. Beaucoup de ces femmes et filles sont analphabètes et ignorent même qu'elles ont traversé la frontière. Le Gouvernement népalais a dénombré 26 districts desquels des femmes et filles ont disparu.

En réponse, l'Initiative de santé procréatrice pour les jeunes d'Asie (RHIYA), partenariat de l'Union européen-

ne et de l'UNFPA agissant en collaboration avec des ONG, concentre ses efforts sur 19 districts pauvres "à risque élevé". Le programme informe les parents, les dirigeants communautaires, les responsables des services sanitaires de district et les jeunes de la traite et de ses dangers. Il fournit aussi aux filles et aux jeunes femmes une formation et des possibilités d'accéder à l'autonomie. Celles qui survivent à la traite sont réinsérées dans leur communauté au prix d'efforts visant à réduire l'opprobre qui les frappe, et aiguillées vers des services sociaux et juridiques pour un complément d'assistance.

L'Initiative s'avère efficace. Dans le district de Prasauni VDC, une paire éducatrice de la RHIYA a réussi à sauver trois adolescentes le jour même où leur départ était prévu. Elle a appris que les jeunes hommes qui avaient promis un travail aux filles étaient en réalité des trafiquants.

Après qu'elle eut donné l'alarme, les habitants du village se sont emparés des trafiquants et les ont livrés à la police. Ils ont bientôt reconnu leur culpabilité. Dans le district de Rupandehi, une jeune femme s'est vue demander par son beau-frère de l'accompagner faire des courses pendant une journée à Gorakhpur, juste au-delà de la frontière. Arrivés au point de passage, celui-ci l'a présentée à deux autres filles et lui a demandé de les accompagner en Inde, affirmant qu'il les y rejoindrait après avoir vaqué à ses propres affaires. Elle a pris peur, se souvenant des séances d'information de la RHIYA sur la traite, et compris que son beau-frère devait être un trafiquant. Elle a immédiatement demandé aide à l'ONG frontalière Maaiti Nepal et toutes les filles ont ainsi pu regagner en sécurité leur demeure<sup>1</sup>.



culièrement grands<sup>64</sup>. Au Bangladesh, une campagne d'un mois a eu pour but d'avertir de la traite des femmes et des délits connexes les membres des communautés, ainsi que de les sensibiliser aux problèmes touchant la réinsertion des victimes<sup>65</sup>. Au Cambodge, l'UNICEF soutient des réseaux à base communautaire dont des membres bénévoles font prendre conscience des modes d'opération des trafiquants et de la manière d'intervenir<sup>66</sup>. En Indonésie, la Fondation Asia a aidé l'Institut Fahmina à fournir des documents de formation anti-traite aux internats islamiques (*pesantren*), dont les élèves sont en grande majorité des filles originaires de zones pauvres. Après une réunion de leurs équipes directrices, 32 écoles de l'est de Java ont formé l'Alliance pour éliminer la traite des personnes, mouvement dont les *pesantren* sont le noyau<sup>67</sup>. En Inde, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Forum interconfessionnel des dirigeants religieux du Bihar a réuni les dirigeants islamiques, hindous, bouddhistes et chrétiens afin qu'ils éduquent les fidèles de leur religion au sujet de la violence à l'égard des femmes. Le Forum a publié *A Fact Book on Human Trafficking*, qui contient des messages tirés d'enseignements religieux dans le but de mobiliser leurs communautés respectives et de leur faire une obligation d'intervenir. L'initiative est actuellement élargie à d'autres États de l'Inde, ainsi qu'au Bangladesh et au Népal<sup>68</sup>. Au Nigéria, la *Girls' Power Initiative* (GPI) instruit tant les filles que leurs parents de la nécessité de rendre les filles autonomes et de prévenir la traite<sup>69</sup>.

### De la peine et des larmes : l'exploitation des employées de maison

La plupart des employées de maison adultes<sup>70</sup> entrent dans la catégorie des travailleuses migrantes volontaires pour raison économique. La demande mondiale de leur travail a donné à des millions de femmes accès à un meilleur niveau de vie, à de plus grandes possibilités pour leurs enfants et, dans certains cas, leur a permis d'échapper à des conjoints indésirables ou violents. Mais de nombreuses employées de maison peinent dans des conditions intolérables, sont exploitées, tenues en quasi-captivité, et font l'objet de violences physiques et psychologiques.

Les récits de violence et d'exploitation viennent du monde entier. La demande actuelle d'employées de maison indique qu'elle continuera de grandir parallèlement à la migration internationale. Ceci ne sert qu'à souligner l'urgence d'étendre aux employées de maison la protection des droits humains et des droits des travailleurs.

Les employées de maison d'origine asiatique émigrent en premier lieu vers le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord,

l'Europe occidentale et les pays riches d'Asie orientale. À elles seules, les Philippines ont envoyé 1,5 million de travailleurs étrangers à travers toute la région Asie, dont la majorité sont des employées de maison<sup>71</sup>. Dans les années 90, 84 % des migrants de Sri Lanka à destination du Moyen-Orient étaient des femmes, en grande majorité des employées de maison<sup>72</sup>. D'après les évaluations de l'OIT, il y avait 200 000 employées de maison étrangères à Hong-Kong et 155 000 en Malaisie en 2003<sup>73</sup>. L'Arabie saoudite compte au moins un million de femmes exerçant de modestes emplois qui viennent d'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka – la grande majorité d'entre elles sont des employées de maison<sup>74</sup>. En 2003, les Émirats arabes unis délivraient en moyenne 300 visas par jour – la plupart à des femmes venant de l'Asie du Sud et du Sud-Est – et chaque ménage du pays compte en moyenne trois employées de maison<sup>75</sup>. À Singapour, un ménage sur sept emploie un travailleur migrant vivant au domicile de ses employeurs<sup>76</sup>.

En Amérique latine, les femmes originaires des pays les plus pauvres (Bolivie, Paraguay et Pérou) vont souvent travailler dans les demeures de familles vivant dans des pays voisins plus riches (comme l'Argentine et le Chili). Les employées de maison représentent jusqu'à 60 % de *tous* les migrants d'Amérique latine, qu'elles travaillent dans leur pays d'origine ou à l'étranger – beaucoup vont en Europe et en Amérique du Nord<sup>77</sup>. En Espagne, 70 % des travailleuses migrantes – la plupart venues d'Amérique du Sud – sont des employées de maison ou appartiennent au personnel soignant<sup>78</sup>. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne occupent aussi maintenant une place dans ce marché mondial : ce sont notamment des Éthiopiennes qui vont au Liban, des Cap-Verdiennes et des Éthiopiennes en Italie<sup>79</sup>.

### TENUES CACHÉES DANS LES DEMEURES, SANS AUCUNE PROTECTION

Comme l'affirme l'OIT, «les employées de maison sont vulnérables à un degré sans parallèle avec les autres catégories de travailleurs»<sup>80</sup>. Le fait que leur travail se situe dans le domaine privé les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation. Beaucoup ne bénéficient pas de la protection accordée par la législation du travail, ce qui leur laisse peu de recours en cas de violence, de non-paiement ou de retenue arbitraire de leurs gages. Une étude de l'OIT menée dans 65 pays a révélé que 19 seulement avaient des lois ou réglementations traitant expressément du service domestique<sup>81</sup>.

Les employées de maison migrantes sont souvent isolées des autres catégories de salariés, de leurs amis ou de leur

famille. Beaucoup ne peuvent communiquer dans la langue du pays hôte, sont dépourvues de documents et de contrats adéquats. Même quand elles ont des documents, leur statut peut dépendre du bon vouloir de leur employeur – ce qui, de nouveau, les expose à l’exploitation. En vertu du système de patronage (*kafala*) en vigueur dans les pays membres du Conseil de coopération du golfe (GCC), par exemple, les employeurs détiennent les passeports et tout autre document officiel jusqu’à la date de départ, ce qui met l’employée de maison totalement à leur merci<sup>82</sup>. En outre, dans certains pays arabes et asiatiques, les employées de maison sont endettées envers les agences auxquelles il leur faut rembourser les coûts de recrutement et de voyage, ainsi que les frais d’établissement de leur dossier. Ces agences retiennent souvent le montant des gages plusieurs mois après l’arrivée. Si les employées de maison rompent leur contrat – même en cas de violence – elles sont souvent contraintes de renoncer à leurs gages et, pour celles qui ont assez de ressources, d’acquitter le prix du voyage aérien de retour<sup>83</sup>. D’autres n’ont qu’un seul choix, qui est de s’enfuir et de devenir des migrantes dépourvues de documents.

La plupart des employées de maison victimes de graves violations des droits humains restent chez leur employeur par crainte d’être expulsées ou de perdre leur statut légal. Elles craignent de perdre l’emploi qui assure la subsistance de leur famille au pays d’origine et s’inquiètent d’être inscrites par les employeurs et les agents de recrutement sur une “liste noire” qui les empêchera de trouver un nouvel emploi.

### VIOLENCES COMMISES PAR LES EMPLOYEURS

Les employeurs ont été accusés de violences psychologiques; de coups et voies de fait; de violences sexuelles; de limiter la liberté de mouvement en gardant les passeports ou en interdisant à leurs employées de quitter la maison; de défendre toute communication avec des étrangers ou des voisins; d’imposer un horaire de travail extrêmement long (14 heures à 19 heures par jour, sans jours de repos); de retenir les gages; de n’offrir que des gages très bas; et de refuser le droit à la vie privée et l’accès aux services médicaux.

Les formes les plus extrêmes d’exploitation et de violences ont entraîné de graves blessures, voire la mort. L’OIT formule l’accusation que “beaucoup, notamment des travailleuses migrantes venues de Sri Lanka, des Philippines et de l’Indonésie, sont mortes dans des circonstances peu claires”<sup>84</sup>.

À Singapour, entre 1999 et 2005, environ 147 employées de maison sont mortes – le plus souvent en tombant d’immeubles ou en se suicidant<sup>85</sup>. En 2004, le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD) a signalé des cas de voies de fait et de décès d’employées de maison au Liban, au Koweït, en Malaisie et en Arabie saoudite<sup>86</sup>. Dans ce dernier pays, 19 000 employées de maison environ se sont sauvées de chez les employeurs en 2000<sup>87</sup>. En 2005, une ONG israélienne, *Kav La’Oved*, a porté témoignage dans l’affaire d’une soignante moldave frappée quand elle a essayé de prendre un jour de repos et menacée de nouvelles violences quand elle a réclamé le paiement intégral de ses services<sup>88</sup>.

Diverses organisations ont fourni des preuves de violences exercées dans d’autres pays qui reçoivent un grand nombre d’employées de maison étrangères<sup>89</sup>. En 2005, *Global Rights* et l’*American Civil Liberties Union* ont signalé des violences commises par des diplomates et des

membres du personnel de l’ONU<sup>90</sup>. Entre autres recommandations, le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants demande aux pays de réviser leur système de patronage des visas<sup>91</sup>. Les employeurs coupables de violences sont rarement poursuivis et condamnés – bien qu’à Hong-Kong (SAR) et Singapour plusieurs affaires de mauvais traitements d’extrême gravité soient passées en justice<sup>92</sup>.

### ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET AUX DROITS PROCRÉATEURS, ET RISQUE D’INFECTION PAR LE VIH

Les employées de maison migrantes affrontent un risque accru d’infection par le VIH et sont exposées à des violations de leurs droits procréateurs. Par exemple, à Sri Lanka, où les migrantes subissent souvent un dépistage, près de la moitié de tous les cas de séropositivité signalés ont concerné des employées de maison revenues du Moyen-Orient<sup>93</sup>. Dans une enquête de 2002 sur les employées de maison de Hong Kong (SAR), les interviewées ont signalé divers problèmes de santé sexuelle et procréatrice qui révélaient un accès limité à l’information et aux services de santé, aussi bien que la honte qui s’attache au fait de les rechercher. Il s’agissait d’infections génito-urinaires (44 %), d’inflammations du pelvis (17 %), de grossesses non recherchées (13 %) et d’avortements (10 %)<sup>94</sup>. Le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants affirme que certains employeurs empêchent les employées de maison de voir un médecin quand elles sont malades. D’autres leur imposent un dépistage du VIH sans

*“Je n’avais pas le droit de sortir...  
J’avais l’impression d’être en prison.  
C’était une véritable incarcération...  
Je ne pouvais voir le monde extérieur  
qu’en étendant des vêtements à sécher.”*

—Une employée de maison à Singapour.

leur assentiment et les mettent à la porte si le test s'avère positif<sup>65</sup>.

À Singapour, les politiques d'immigration interdisent tout mariage entre employées de maison étrangères et citoyens. Les employées de maison sont également tenues de passer tous les six mois des examens médicaux, notamment des tests de grossesse et de séropositivité, tandis que les autres catégories de travailleurs étrangers ne le font que tous les deux ans. Une grossesse a souvent pour conséquence le renvoi et l'expulsion<sup>66</sup>.

Une directive du Ministère saoudien de la santé datée de 2003 interdit aux employées de maison enceintes tout accès aux services de santé à moins d'être accompagnées par le père de l'enfant à naître. Cela place dans une situation très précaire les femmes dont le mari réside à l'étranger ou celles dont la grossesse résulte d'un viol. Beaucoup hésitent à rechercher des

services de santé maternelle dans tous les cas. Les femmes non accompagnées par le père de l'enfant à naître et qui ont besoin de soins d'urgence sont tenues de séjourner dans des "pièces réservées" pour les empêcher de s'échapper<sup>67</sup>.

#### DES AGENCES DE RECRUTEMENT NON RÉGLEMENTÉES

Les agences de recrutement surgissent aussi vite que la demande. Singapour et les Philippines, par exemple, comptent le chiffre stupéfiant de 600 et 1 000 agences, respectivement, qui se consacrent au recrutement ou à l'envoi de travailleurs à l'é-

*De jeunes Indonésiennes, employées de maison à Hong-Kong (SAR), Chine, se font photographier un jour de repos sur des toiles de fond exotiques, dans un angle de Victoria Park à Causeway Bay, district où elles se rassemblent chaque dimanche.*

© Mark Henley/Panos Pictures



tranger, surtout d'employées de maison<sup>98</sup>. Le Gouvernement indonésien a immatriculé environ 400 agences qui recrutent surtout des femmes originaires de villages<sup>99</sup>. Mais, en de nombreux pays, les agences échappent souvent au contrôle des réglementations et de la législation nationale.

Un certain nombre d'agences de recrutement par ailleurs crédibles exercent une discrimination contre les femmes migrantes ou les volent outrageusement. Une enquête menée en 2000 auprès des employées de maison éthiopiennes a montré qu'elles versaient aux recruteurs jusqu'à 1 186 dollars É.-U. pour un emploi à Dubaï, alors que le PIB moyen dans leur pays d'origine n'était que de 130 dollars É.-U.<sup>100</sup>. Des rapports en provenance d'autres pays indiquent également que de nombreuses employées de maison travaillent pendant des mois sans recevoir un salaire afin d'acquitter le montant des commissions<sup>101</sup>.

Les contrats entre agences de recrutement et employeurs prévoient parfois des sanctions au cas où les employées quitteraient leur emploi avant terme – l'une des raisons pour lesquelles beaucoup restent dans des maisons où elles sont victimes de violences<sup>102</sup>. À Singapour, les employeurs sont tenus de verser une garantie élevée qu'ils perdent si une employée de maison se sauve, ce qui explique pour une large part l'étroite surveillance exercée sur celle-ci<sup>103</sup>. *Human Rights Watch* affirme que certaines organisations de recrutement laissent souvent les violences se poursuivre indéfiniment ou négligent de protéger les employées de maison en danger. Dans un cas précis, des employées de maison à Kuala Lumpur (Malaisie) ont signalé que lorsqu'elles demandaient à leur agence de recrutement de leur venir en aide, elles étaient injuriées, giflées, blâmées et exhortées à retourner d'où elles venaient et continuer de subir les mêmes violences<sup>104</sup>. À Singapour, il a été prouvé que plusieurs agences de recrutement n'intervenaient pas quand des employées de maison victimes de violences leur demandaient assistance. En Malaisie et à Singapour, des employées de maison signalent également avoir été victimes de violences durant le recrutement et le séjour dans les centres de formation d'avant départ. Elles sont parfois enfermées des mois de suite dans des locaux exigus, à peine nourries et menacées de voies de fait et de violences sexuelles<sup>105</sup>.

### LA PROTECTION DES DROITS : DES FAITS NOUVEAUX ENCOURAGEANTS

Le service domestique doit être apprécié et traité comme tout autre emploi dans le secteur des services, en conformité avec

*Le service domestique doit être apprécié et traité comme tout autre emploi, en conformité avec les lois et réglementations appropriées.*

les lois et réglementations appropriées. Comme le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants l'a noté en 2004, le service domestique doit être considéré comme "une occupation honorable"<sup>106</sup>. Parmi les mesures recommandées figurent notamment des accords bilatéraux entre pays d'envoi et pays de destination protégeant les droits des travailleurs durant le recrutement, la formation et le placement. Ces accords doivent aussi comprendre des contrats modèles précisant les heures de travail et de repos; la rémunération et l'indemnité à verser en cas de dommage physique; des garanties concernant la liberté d'association, de mouvement et de religion; le droit à la santé; et le droit de voter lors d'élections tenues dans le pays d'origine. Les agences de recrutement doivent être surveillées, les centres de détention et de formation inspectés, et des mécanismes de dépôt de plaintes institués pour les employées de maison

victimes de violence<sup>107</sup>. Les sessions d'orientation destinées aux femmes migrantes avant leur départ du pays d'origine doivent comporter des informations sur les problèmes logistiques, sanitaires et relatifs aux droits humains. Les experts ont constaté que les femmes migrantes

qui reçoivent une information avant de partir ont une meilleure chance d'éviter les violences en cours d'emploi<sup>108</sup>.

Les lignes téléphoniques d'urgence, les refuges temporaires et des mécanismes effectifs de dépôt de plaintes et d'ouverture de poursuites en cas de violations commises par l'employeur ou l'agence sont autant de mesures propres à venir en aide aux employées de maison. Il est absolument essentiel d'autoriser les employées de maison à changer d'employeur sans encourir de sanctions ni perdre leur statut juridique en cas de problèmes insurmontables ou de violences.

Divers gouvernements et organisations de la société civile s'efforcent d'améliorer les droits humains et le traitement des employées de maison. La législation du travail de Hong-Kong (SAR) garantit un salaire minimum, un congé de maternité, un jour hebdomadaire de repos, l'observation des jours fériés, et des congés payés<sup>109</sup>. Les Gouvernements malais et philippin ont négocié pour les employées de maison philippines un contrat type qui prévoit des mesures de protection analogues<sup>110</sup>. En 2003, avec l'aide d'UNIFEM, la Jordanie a élaboré un contrat obligatoire qui impose également aux employeurs de payer les frais de voyage et liés au recrutement. Les agences de recrutement qui ne satisfont pas à ces normes minimales peuvent perdre leur licence ou devoir payer des amendes. En outre, une nouvelle loi permet au Ministère du travail de superviser les agences et d'imposer le respect

des réglementations et des mesures de protection des droits humains<sup>111</sup>.

Singapour a porté à 23 ans l'âge minimal requis pour les employées de maison; intensifié les poursuites; institué un programme obligatoire d'orientation pour les employées de maison et leurs employeurs; offre un service d'information téléphonique qui instruit les employées de leurs droits et des procédures à suivre pour changer d'employeur; enfin, élabore actuellement un système d'accréditation pour réglementer les agences de recrutement<sup>112</sup>. La Turquie a récemment introduit à l'intention des travailleurs étrangers un permis qui ne les lie pas à un employeur déterminé; les employées de maison peuvent ainsi quitter plus facilement les familles qui les exploitent et les brutalisent<sup>113</sup>.

Il est d'une importance critique de garantir que les employées de maison puissent trouver assistance et justice. En 2003, Bahreïn a lancé un plan national pour venir en aide aux travailleurs étrangers victimes de violences, qui prévoit aussi l'ouverture de refuges et d'une ligne téléphonique accessible en permanence<sup>114</sup>. Les ambassades de l'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka disposent toutes de mécanismes destinés à accueillir les plaintes des travailleurs et à y donner suite; elles offrent notamment de les aider à obtenir une consultation juridique et des soins médicaux<sup>115</sup>. Hong-Kong (SAR) et l'Italie autorisent les employées de maison à s'organiser en syndicats de migrants, ce qui leur assure une protection et une base à partir de laquelle lutter pour leurs droits<sup>116</sup>.

Au cours des dernières décennies, des réseaux nationaux, régionaux et internationaux d'organisations de la société civile luttant pour les droits humains des employées de maison sont apparus dans diverses parties du monde (voir aussi chapitre 5). La *Coordination of Action Research on AIDS and Mobility* (CARAM) travaille dans la région Asie à élargir les moyens d'action des travailleurs migrants. En 2002, les représentants des employées de maison, des syndicats, des gouvernements, d'ONG et d'organisations internationales de 24 pays ont approuvé la Déclaration de Colombo du Sommet régional sur les employées de maison migrantes étrangères. À titre de suivi,

CARAM a lancé une campagne de deux ans en faveur des employées de maison. Cette campagne vise à diffuser une information sur les problèmes de droits humains et de santé, renforcer la protection juridique et améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréatrice<sup>117</sup>. CARAM et les ONG partenaires ont d'autre part demandé récemment une action immédiate pour faire face à la vulnérabilité au VIH des groupes de population mobiles, action qui consisterait notamment à mettre fin au dépistage obligatoire du VIH et à l'expulsion des séropositifs, ainsi qu'à protéger les droits des migrants séropositifs aux soins de santé et au traitement<sup>118</sup>.

En Europe, le réseau RESPECT des employés de maison migrants fait campagne pour les droits des femmes et des hommes au service de ménages à travers l'UE<sup>119</sup>. Au Costa Rica, l'Association des employées de maison (ASTRADOMES) – filiale de la Confédération des employées de maison d'Amérique latine et des Caraïbes – fournit aux employées de maison migrantes des services d'appui, notamment des conseils juridiques et sociaux, des refuges et un accès aux services de santé sexuelle et procréatrice<sup>120</sup>. Aux États-Unis, *“Break the Chain Campaign”* rassemble une coalition d'organisations luttant pour les droits des victimes de la traite et des employées de maison exploitées, qui ont été “réduites en esclavage dans les demeures qu'elles nettoient”<sup>121</sup>.

\* \* \*

Aujourd'hui, le monde a la possibilité de corriger les maux d'une "migration qui a mal tourné" et d'aider certains des travailleurs les plus marginalisés et exploités du monde : les victimes de la traite des humains et les employées de maison migrantes. Pour ce faire, toutefois, des efforts multilatéraux, mondiaux, régionaux et nationaux seront nécessaires afin d'appliquer les normes internationales et nationales concernant les migrants en matière de droits humains. C'est alors seulement que le monde mettra fin à certaines des violations des droits humains les plus énormes et les plus cachées qui aient jamais été commises. L'esclavage est bien vivant au XXI<sup>e</sup> siècle. La bataille à livrer pour y mettre fin doit être décisive.



## 4

# Par force, non par choix :

## Les femmes réfugiées et demandeuses d'asile

D'une voix faible et les yeux mi-clos, Hajja raconte son histoire : il y a cinq mois, quand elle était enceinte de quatre mois, elle a fui son village pour chercher refuge loin d'un conflit qui déchire encore les vies d'innombrables habitants du Darfour, au Soudan. Elle-même, son mari et leurs sept enfants ont parcouru à pied 55 kilomètres sous le soleil torride du désert jusqu'au camp de Kalma – un refuge sûr qui borde la voie ferrée près de la frontière entre le Tchad et le Soudan. Ils ont laissé derrière eux leur foyer, leurs amis et une vie qu'ils ne pourront jamais reprendre.

Abritant plus de 100 000 personnes déplacées, Kalma est le camp le plus important du Darfour. Beaucoup de ses résidents chercheront finalement refuge dans d'autres pays, sur d'autres continents. Mais, le 10 mai 2005, Hajja a donné naissance à une belle petite fille en bonne santé dans un dispensaire pour femmes financé par l'UNFPA et géré par Médecins du monde. Elle s'appelle "Espoir", et c'est un nom qui constitue tant une invocation pour l'avenir qu'un témoignage de tout ce que sa famille a perdu. L'espoir est aussi ce qui permet à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants de fuir conflit, persécution et violations des droits humains – malgré la détresse, l'incertitude, la crainte et la violence. Mais c'est la force, non le choix qui contraint tant de personnes à abandonner leur famille, leur demeure, leur communauté et le pays même de leur naissance.

Bien que le déplacement forcé comporte des risques pour tous ceux qui le subissent, femmes et filles affrontent des difficultés particulières – durant la fuite, dans l'abri momentané et au lieu de réinstallation final. En 2005, il y avait environ 13,5 millions de réfugiés dans le monde, dont environ la moitié étaient des femmes, et 773 500 demandeurs d'asile<sup>1</sup>. Autant que des risques et des dangers, toutefois, la fuite offre aux réfugiés une chance d'échapper à l'exploitation, à la discrimination et à la persécution. L'effondrement de la société peut aussi offrir une possibilité de reconstruire sur une base d'égalité et de respect des droits humains. Après la fin des hostilités, les femmes réfugiées jouent un rôle critique dans l'édification d'une paix durable et le rétablissement d'un ordre économique et social<sup>2</sup>. Pour beaucoup d'entre elles, la reconstruction peut offrir un moyen d'échapper à la discrimination et l'occasion d'exercer une autonomie fraîchement acquise. Pour beaucoup d'autres, cependant, ce n'est pas le cas.

Femmes et filles affrontent de nombreux dangers et obstacles aussi longtemps que dure leur condition de réfugiées. Quand les écoles et les centres médicaux ferment, que les emplois sont perdus et que des groupes armés imposent leur contrôle, ce sont surtout les femmes et les filles qui prennent soin des enfants, des infirmes et des personnes âgées. Beaucoup doivent affronter des grossesses non désirées ou forcées et ont des besoins spécifiques touchant à la santé sexuelle et procréatrice. Elles portent souvent, aussi, une part

◀ À une gare routière de Téhéran (République islamique d'Iran), des immigrantes d'Afghanistan qui ont fui leur pays durant les années du régime taliban y retournent par autobus. Après cinq années d'exil, elles ont hâte de rentrer chez elles.

© Alexandra Boulat/VII

disproportionnée des responsabilités et fardeaux. Certains groupes de femmes – comme les chefs de famille, les anciennes combattantes, les femmes âgées, les handicapées, les veuves, les jeunes mères et les adolescentes non accompagnées – sont plus vulnérables et ont besoin d’une protection et d’un soutien particuliers. Bien que les femmes représentent la majorité des réfugiés d’âge avancé, les besoins particuliers de leur groupe sont souvent négligés<sup>3</sup>. Beaucoup, aussi, sont des veuves ou prennent soin d’enfants orphelins ou séparés de leur famille.

## Un élargissement des protections et de la reconnaissance

Après avoir ignoré de longues années les besoins, rôles et expériences différents des deux sexes, la communauté

internationale fait actuellement de grands pas vers l’octroi d’une protection aux femmes et filles réfugiées et vers une affirmation plus résolue de leurs droits.

La *Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés* (1951) et son *Protocole* de 1967 définissent comme réfugié toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité “craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques”<sup>4</sup>. En vertu du droit international humanitaire, les gouvernements sont tenus de protéger les réfugiés contre la violence et de sauvegarder leurs droits, notamment les droits à l’éducation, au travail, à la liberté de circulation et de religion<sup>5</sup>. Ils sont également liés par le principe de non-refoulement – en vertu duquel les réfugiés ne peuvent être contraints de retour-

### 14 LES MOTIFS DE LA DEMANDE D’ASILE : RECONNAISSANCE DE LA PERSÉCUTION SEXISTE

Aujourd’hui, trop de femmes affrontent encore des obstacles considérables quand elles cherchent à présenter des motifs de persécution – raison essentielle qui explique pourquoi elles sont ordinairement sous-représentées parmi les demandeurs d’asile, mais non parmi les réfugiés. Pour des raisons historiques, et parce que les délégations composées exclusivement d’hommes ne considéraient pas que la persécution puisse être basée sur l’identité sexuelle, la *Convention relative au statut des réfugiés* de 1951 et son *Protocole* de 1967 ne l’ont pas reconnue expressément comme une raison valide de revendiquer le statut de réfugié<sup>1</sup>.

En 2002, le HCR a publié une série de directives internationales affirmant que la définition internationale des réfugiés oblige à faire droit aux demandes de bénéficier du statut de réfugié fondées sur l’identité sexuelle<sup>2</sup>. Il s’agit ici notamment des formes de persécution subies exclusivement par les femmes, ou qui affectent en premier lieu les femmes, ou qui se manifestent parce qu’elles sont femmes – par exemple, les formes extrêmes de discrimination sexuelle (cas des femmes afghanes sous le régime taliban)<sup>3</sup>. Les motifs de demandes d’asile fondés sur l’identité sexuelle peuvent inclure la violence sexuelle, la violence familiale, la traite des humains, la planification familiale forcée, l’avortement forcé, la mutilation/coupure génitale féminine (M/CGF), les crimes d’honneur, le mariage

forcé, la punition infligée pour aller à l’encontre des mœurs acceptables pour la société locale et la discrimination contre les partenaires de même sexe<sup>4</sup>. Dans tous les cas, les individus qui demandent le droit d’asile en fonction de leur identité sexuelle doivent satisfaire aux critères imposés pour obtenir le statut de réfugié tels que définis par la Convention.

Malgré ces faits nouveaux et d’autres, les autorités publiques sont généralement en faveur d’une définition étroite de ce qui constitue un réfugié. Cela signifie qu’elles répugnent parfois à reconnaître dans la persécution sexiste un motif d’octroi de l’asile – notamment celle qui est le fait de particuliers et là où l’État est incapable d’assurer une protection<sup>5</sup>. Certains soutiennent que la violence contre les femmes a un caractère trop personnel pour représenter une persécution; d’autres craignent que toutes les demandes du droit d’asile pour cause de discrimination ou d’agression devraient être approuvées si les femmes étaient considérées comme un “groupe social particulier”. L’expérience faite au Canada et aux États-Unis, cependant, a prouvé que tel n’est pas le cas<sup>6</sup>.

En 1993, le Canada a été le premier pays du monde à adopter des directives qui définissent les femmes comme “groupe social particulier” au sens où l’entend la Convention de 1951. Le Canada a ainsi montré la voie à des directives similaires promulguées dans d’autres pays, à savoir

l’Afrique du Sud, l’Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni<sup>7</sup>. En 1995, le Gouvernement des États-Unis a accordé le droit d’asile à une femme qui fuyait la M/CGF. Ce fut un précédent important, et le même gouvernement a par la suite accordé le droit d’asile sur la base de crimes d’honneur et de mariages forcés.

En 2004, le Conseil de l’Europe a adopté une directive qui, entre autres questions, reconnaissait des formes de persécution visant spécialement les enfants ou de caractère sexospécifique, dont la violence sexuelle. Ce statut, applicable à presque tous les États membres de l’UE, invite les pays à se conformer à cette directive en adoptant et en faisant respecter une législation nationale en ce sens d’ici octobre 2006<sup>8</sup>. Bien que l’objectif de l’UE soit de créer un système d’asile commun à tous ses membres d’ici 2010, chaque pays maintient actuellement ses politiques propres. Par exemple, 17 des 41 pays européens ayant fait l’objet d’une enquête pour une étude du HCR en 2004 reconnaissent explicitement la violence sexuelle comme forme de persécution, mais non les 24 autres. Un peu plus de la moitié reconnaissent que la discrimination peut constituer une forme de persécution, tandis que les trois quarts ne reconnaissent pas l’exploitation sexuelle ou la prostitution forcée dans leurs procédures d’asile. Les deux tiers, cependant, reconnaissent l’existence d’auteurs de persécution non étatiques<sup>9</sup>.



ner dans leur pays d'origine s'ils ont une crainte raisonnable que leur vie y serait en danger.

Aujourd'hui, divers accords internationaux sont centrés sur l'habilitation et la protection des femmes. En 1991, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) a promulgué des *Directives sur la protection des femmes réfugiées*. Ces directives ont été établies pour mieux répondre aux besoins des femmes réfugiées et pour élargir leur participation à la prise de décisions. Les directives relatives à la violence sexuelle et sexiste promulguées en 2003 fournissent des mesures additionnelles destinées à assurer aux survivantes protection et soutien<sup>6</sup>. Les organismes de secours humanitaire ont accompli des progrès considérables en rendant les services de santé procréatrice plus généralement accessibles, en réagissant à la violence sexiste, en élevant le taux de scolarisation des filles

et en faisant participer les femmes réfugiées à la gestion des camps<sup>7</sup>.

Ces dernières années, la communauté internationale a également pris d'importantes initiatives destinées à protéger les femmes du viol durant et après les conflits et à traduire les auteurs de viol en justice<sup>8</sup>. Parmi les plus importantes, il faut citer l'adoption du *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (CPI), qui définit la violence sexuelle comme un crime de guerre – précédent établi par les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie<sup>9</sup>. Les résolutions du Conseil de sécurité adoptées entre 1999 et 2003 pour protéger les enfants durant les conflits armés prennent également note des besoins et vulnérabilités des filles et condamnent la violence sexuelle durant les opérations de maintien de la paix<sup>10</sup>.

Le Royaume-Uni se distingue comme l'un des pays européens les plus progressistes dans le domaine des politiques qui protègent les femmes demandeuses d'asile. Outre la publication en 2004 de *Gender Issues in the Asylum Claim*, la jurisprudence reconnaît le rôle des groupes armés non étatiques dans la diffusion de la violence sexuelle<sup>11</sup>. Cependant, même dans les pays dont les politiques sont le plus progressistes, leur application n'est pas toujours cohérente<sup>11</sup>. L'unification des politiques de l'UE en matière d'asile offre une occasion de renforcer et normaliser les directives concernant les demandeuses d'asile.

Néanmoins, il y a davantage d'hommes que de femmes qui demandent le droit d'asile et qui l'obtiennent. En 2000, les femmes ont représenté seulement 33 % des demandes d'asile au Canada<sup>12</sup> et, en 2002, environ un tiers en Europe<sup>13</sup>. Il en est ainsi parce que les femmes ne sont généralement pas le premier demandeur (ce sont les membres de la famille de sexe masculin); et des raisons tenant à leur sexe peuvent rendre la présentation de leur cas plus difficile (honte d'expériences pénibles de viol ou torture, et embarras de communiquer des informations personnelles à l'interviewer masculin). Une autre raison tient au fait que les femmes sont le plus souvent interviewées en même temps que leur époux ou partenaire quand elles ne sont pas le premier demandeur d'asile – même si c'est elles qui ont supporté le plus

dur de la persécution. À cela s'ajoute aussi parfois l'ignorance de l'interviewer quant aux différences entre cultures touchant le comportement féminin, qui peuvent influencer sur l'issue de l'interview (par exemple, hésitation à regarder l'interviewer dans les yeux)<sup>14</sup>.

En outre, certaines directives nationales régissant l'octroi du droit d'asile tendent à privilégier les personnes persécutées par l'État (plus souvent des hommes) par rapport aux victimes de la persécution non étatique (plus souvent des femmes, qui sont menacées par des membres de leur famille ou la communauté – par exemple dans les cas de "crimes d'honneur", de M/CGF ou de violence familiale)<sup>15</sup>. Même quand les femmes sont politiquement actives, leur intervention est généralement "de niveau modeste" et elles gardent un profil moins élevé que les hommes. Une grande partie de leur action est menée à partir du foyer, ce qui veut dire que les données justifiant leur demande peuvent être plus difficiles à rassembler. Il est donc possible que les demandeuses d'asile aillent à l'encontre des notions traditionnelles en matière de persécution d'origine politique et qu'elles courent donc un plus grand risque de se heurter à des obstacles quand elles présentent leur demande<sup>16</sup>.

La non-reconnaissance des demandes d'asile liées à l'identité sexuelle perpétue chez les femmes l'incertitude et la crainte

d'être expulsées et de se retrouver face à une situation menaçante, mais elle a aussi été liée à la migration irrégulière et aux risques élevés d'exploitation. Certaines femmes qui ont des motifs légitimes de présenter une demande peuvent renoncer entièrement à suivre le processus et devenir plutôt des migrantes dépourvues de documents. Et, comme de nombreux pays interdisent aux demandeurs d'asile de travailler légalement, cela signifie aussi que beaucoup de femmes sont contraintes de prendre n'importe quel emploi disponible – même si cela accroît le risque d'être exploitée et/ou victime de la traite d'humains<sup>17</sup>.

Bien que politiques et pratiques demeurent extrêmement variables de pays à pays, certaines bonnes pratiques se sont dégagées dans certains pays, dont les autres pourraient s'inspirer. Il s'agit par exemple de dispenser aux fonctionnaires chargés d'examiner les demandes d'asile une formation ouverte aux sexospécificités et aux valeurs culturelles et d'informer les demandeuses d'asile de leurs droits – comme le droit d'être interviewées séparément et en toute confidentialité et de déposer leurs demandes indépendamment. Le HCR recommande de charger un interviewer du même sexe de parler aux femmes à l'écart des autres membres de la famille, de manière à leur assurer plus de confidentialité et de liberté d'expression<sup>18</sup>.

Tout au long des conférences organisées par l'ONU dans les années 90, les gouvernements ont unanimement résolu d'offrir une protection spéciale aux femmes réfugiées et de couvrir leurs besoins. Le *Programme international d'action sur la population et le développement* de 1994 et la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* de 1995 formulent les accords en question. En 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325, qui fait date en ce qu'elle impose la participation des femmes au processus de paix et appelle à protéger et soutenir les femmes prises dans un conflit armé<sup>11</sup>. Le *Document final du Sommet mondial* de 2005, adopté par les chefs d'État et de gouvernement, a réaffirmé l'importance d'appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité<sup>12</sup>.

### LA VIE DANS LES CAMPS

Les réfugiés finissent souvent par connaître des arrangements temporaires très divers. Dans certains cas, ils restent avec des familles hôtes ou s'installent dans des zones urbaines. Pour la plupart, cependant, la vie continue dans les camps. Tandis que certains donnent refuge à quelques milliers seulement, d'autres en contiennent bien davantage (en 2003, plus d'un million d'Afghans vivaient dans des camps situés au Pakistan<sup>13</sup>). Et si certains réfugiés n'y restent que quelques mois, l'instabilité prolongée dans le pays d'origine fait que leur cas est exceptionnel. En 2003, la durée moyenne de séjour dans un camp de réfugiés était de 17 ans<sup>14</sup>. Un certain nombre de camps palestiniens ont été établis dès 1948 et 1967<sup>15</sup>.

De nombreux réfugiés arrivent à leur destination épuisés, malades et traumatisés. Avant leur arrivée, ils ont souvent été témoins de violences extrêmes, s'ils ne les ont pas directement éprouvées. Même durant leur séjour au camp, les réfugiés peuvent se trouver pris dans des combats entre factions, clans ou nationalités, aussi bien qu'être vulnérables à des agressions transfrontalières. Les différences ethniques ou religieuses avec la communauté hôte peuvent alimenter le ressentiment.

Surtout au début d'une urgence, l'abri, l'eau, la nourriture, les médicaments et les services de santé peuvent être insuffisants pour le nombre de personnes cherchant refuge. L'éducation des enfants est une préoccupation majeure : selon des évaluations faites en 2000, 3 % seulement du chiffre estimatif de 1,5 million d'adolescents réfugiés dans les pays en développement et âgés de 12 à 17 ans fréquentaient une école secondaire<sup>16</sup>. Les filles se heurtent à des obstacles particuliers. Cela tient au fait que femmes et filles passent ordinairement plus de temps à faire des besognes domestiques, comme chercher les aliments, le combustible et l'eau, au lieu de fréquenter l'école ou de gagner un revenu<sup>17</sup>. Pour faire face à cette situation, de plus en plus de programmes d'éducation ciblent

expressément les filles afin de garantir qu'elles achèveront leur éducation. Pour les jeunes mères, l'épreuve peut être particulièrement rude. En 2003 et 2004, le HCR et l'ambassade des États-Unis ont payé les frais de scolarité de jeunes mères angolaises réfugiées dans le camp Meheba, en Zambie. On a aussi offert aux filles des soins et le soutien de femmes plus âgées qui leur servent de conseillères<sup>18</sup>.

Parmi certains groupes de réfugiés, les normes culturelles traditionnelles peuvent être plus rigoureusement observées à la suite d'un déplacement, ce qui risque de conduire à une limitation accrue de l'autonomie féminine. Les réfugiés afghans au Pakistan, par exemple, ont adopté une forme plus extrême de *pardah* (séparation des sexes) durant le déplacement que les Taliban ne l'ont ensuite imposé après le retour en Afghanistan<sup>19</sup>. Néanmoins, la participation active des communautés et des femmes elles-mêmes peut aider à dépasser les attitudes discriminatoires. Il est capital de veiller à ce que les femmes, surtout les femmes chefs de famille, aient accès à diverses possibilités de recevoir une éducation et de gagner leur vie. Au Pakistan, *Save the Children* offre un programme de santé et d'alphabétisation aux réfugiées afghanes qui vivent dans des provinces reculées. L'Organisation allemande pour le développement (GTZ) offre depuis 18 ans des cours d'alphabétisation dans beaucoup des 250 camps de réfugiés qu'elle finance<sup>20</sup>. Au Libéria, en 2002, le HCR a alphabétisé un groupe de femmes qui sont allées ensuite enseigner d'autres femmes. Il a également financé des programmes d'acquisition de moyens d'existence : dans un projet, 80 % des 339 réfugiés auxquels on enseignait des savoir-faire générateurs de revenu étaient des femmes ou des adolescentes<sup>21</sup>.

Au Ghana, dans le camp de Buduburam, *Unite for Sight* a créé un programme unique qui présente d'autres possibilités de gagner leur vie à des réfugiées libériennes si misérables qu'elles étaient souvent contraintes d'échanger des faveurs sexuelles en échange de nourriture<sup>22</sup>. Là, les femmes chefs de famille fabriquent à la main des étuis à lunettes qui seront vendus sur le marché mondial. Tous les bénéficiaires servent à financer un dispensaire d'ophtalmologie pour les réfugiés du camp<sup>23</sup>. Un autre programme du HCR fournit un pécule mensuel et des soins médicaux aux réfugiés congolais immatriculés qui vivent à Kampala (Ouganda). Ces programmes aident aussi à envoyer à l'école les enfants déplacés. La plupart des réfugiées séjournant à Kampala sont des veuves avec trois enfants au moins<sup>24</sup>.

### La violence à l'égard des femmes et des filles

La violence est une menace constante dans les camps. Femmes et filles sont particulièrement exposées quand elles sortent du

périmètre du camp pour collecter du bois de feu, de l'eau et d'autres ressources trop rares. En 1996 et 1997, dans les camps Dadaab situés au nord-est du Kenya, environ 90 % des viols dénoncés ont été commis tandis que les femmes somaliennes étaient à l'extérieur, collectant du bois de feu ou prenant soin du bétail<sup>25</sup>. À la fin des années 90, les femmes éthiopiennes ont fait savoir qu'elles craignaient de collecter le bois de feu en raison de l'hostilité de la population locale, du fait qu'elles lui disputaient des ressources déjà trop rares<sup>26</sup>. En 2001, les femmes vivant dans les camps de Zambie ont révélé qu'il n'était pas rare d'échanger des faveurs sexuelles contre du poisson – aliment de base très recherché<sup>27</sup>. Si le plan des camps est maladroitement conçu, cela augmente le risque: dans certains cas, latrines et douches sont construites à la lisière du camp. Femmes et filles les éviteront souvent en toutes circonstances par crainte d'être violées.

Le chômage élevé, le stress et la frustration parmi les réfugiés de sexe masculin peuvent aussi conduire à une aggravation de la violence familiale. En 2001, dans six camps de Guinée, le nombre de cas de violence familiale signalés était cinq fois supérieur à celui des viols<sup>28</sup>. En outre, certains hom-

mes peuvent éprouver du ressentiment à se voir exclus du bénéfice de projets centrés essentiellement sur les femmes et les jeunes<sup>29</sup>.

Adolescentes et jeunes femmes sont particulièrement exposées. Des groupes armés écument souvent les camps à la recherche d'enfants à enlever et à recruter comme combattants, ou, si ce sont des filles, comme esclaves sexuelles, cuisinières et bonnes à tout faire. Vers le nord de l'Ouganda, les agents des organisations de secours signalent que les filles s'efforcent de gagner les faveurs des cadres moyens du camp afin de ne pas être livrées aux groupes armés<sup>30</sup>. Dans l'est du Tchad, de jeunes Soudanaises accusent les autochtones de les agresser et violer chaque fois qu'elles essaient de ramasser du bois de feu<sup>31</sup>. Les membres de la communauté, les familles et les pairs peuvent aussi représenter un danger : des membres de leur famille obligent parfois les filles à se marier de bonne heure en échange d'argent ou comme moyen de garantir leur propre sécurité physique<sup>32</sup>.

Même les protecteurs supposés ont été démasqués comme auteurs de violence. En 2002, la communauté internationale a appris que des jeunes femmes étaient exploitées dans les camps de réfugiés d'Afrique de l'Ouest. Ce qui était extrêmement choquant, c'est que les coupables appartenaient au personnel de secours de l'ONU et des ONG, aussi bien qu'aux casques bleus – ceux-là mêmes qui avaient pour mission de les protéger. Les enquêteurs ont découvert que le personnel troquait des fournitures humanitaires et des services – par exemple, blé, feuilles de plastique, médicaments, cartes de rations alimentaires et cours d'éducation – contre des rapports sexuels, le plus souvent avec des filles âgées de 13 à 18 ans<sup>33</sup>. Les victimes comptaient des enfants séparés de leurs parents, des enfants chefs de famille et des enfants confiés à des parents adoptifs ou vivant avec des membres de leur famille. Presque toutes les victimes étaient des filles ou des jeunes femmes et, si les experts pensent que de jeunes garçons ont été également victimes, l'extrême opprobre qui les frappait a interdit d'aborder la question<sup>34</sup>. Cet état de choses a incité l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2003, à adopter une résolution appelant l'ouverture d'une enquête<sup>35</sup>. Le Secrétaire général de l'ONU y a donné suite avec un bulletin publié la même année, exhortant la communauté internationale à intensifier les mesures qui visent à prévenir l'exploitation et



◀ À Borena (Éthiopie), une femme lie sur son dos un fagot de bois de feu fraîchement coupé près de la zone de peuplement, le long de la route, où elle-même et ses cinq enfants vivent désormais, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Moyale, qui est située sur la frontière entre l'Éthiopie et le Kenya.

© Indrias Getachew/UNICEF

les violences sexuelles et exigeant que le personnel de l'ONU et les entités extérieures au système de l'ONU qui prêtent leur collaboration respectent le droit humanitaire international<sup>36</sup>. Il a également appelé le personnel des Nations Unies à communiquer toute préoccupation ou tout soupçon relatif à l'exploitation ou à la violence sexuelles. La politique de tolérance zéro suivie par le Secrétaire général a relancé les efforts et débouché sur la création d'unités chargées de veiller à la conduite et à la discipline des forces de maintien de la paix. Les enquêtes menées sur le personnel ont d'autre part abouti à un certain nombre de renvois. Au début de 2006, 70 à 80 % du personnel militaire et de police civile avaient reçu une formation en la matière<sup>37</sup>.

Les femmes qui survivent à la violence sexiste sont exposées à des lésions à long terme, des grossesses non recherchées, un dysfonctionnement sexuel, des désordres post-traumatiques et des IST, dont le VIH/sida. En Sierra Leone, on estime que de 70 à 90 % des femmes violées durant la guerre, entre 1991 et 2002, ont contracté des IST, dont le VIH/sida<sup>38</sup>. En mars 2006, le HCR a signalé que non moins des deux tiers des réfugiées soudanaises qui suivaient un traitement à l'hôpital régional Abeche, au Tchad, avaient été violées. La plus jeune victime n'avait que 10 ans<sup>39</sup>. L'UNFPA et le HCR aident l'hôpital à traiter les femmes souffrant d'une fistule, causée par l'arrêt de l'accouchement ou une violence sexuelle extrême. Parce que les femmes ressentent une honte trop vive pour dénoncer un viol et chercher assistance, le HCR travaille à établir un système d'aiguillage qui coordonne l'assistance médicale et l'assistance juridique<sup>40</sup>. Le personnel du Corps médical international se consulte avec les femmes d'âge mûr et les chefs traditionnels au sujet du traumatisme consécutif à un viol, à quoi font suite des séances, organisées à l'intention de la famille tout entière, durant lesquelles sont délivrés des conseils attentifs aux valeurs culturelles<sup>41</sup>. Partant d'un projet pilote à l'intention des survivantes du viol conduit en Tanzanie, l'UNFPA et le HCR ont en 2005 formé au Kenya et en Ouganda les prestataires de soins de santé dans les camps à la gestion clinique et à la prophylaxie d'après viol (pour diminuer les risques d'infection par le VIH)<sup>42</sup>.

Avec l'appui du *Reproductive Health in Conflict Response Consortium*, des réfugiées vivant en Thaïlande ont élaboré un guide afin d'aider les survivantes de la violence sexiste. Ce guide établit des normes, notamment concernant les soins de santé, la délivrance de conseils, les campagnes de plaidoyer et la gestion des cas individuels<sup>43</sup>. Dans le district de Kono (Sierra Leone), où les réfugiés ont commencé à regagner leur domicile, le HCR et l'*International Rescue Committee* (IRC) ont aidé à créer des centres communautaires dirigés par des

femmes qui, entre autres choses, offrent des conseils sur les moyens d'éviter la violence sexiste et d'y répondre. Femmes, hommes et jeunes ont uni leurs forces afin de créer des groupes d'action conçus pour faire prendre conscience des problèmes connexes et offrir une occasion d'en débattre. L'initiative s'inscrit dans une initiative plus vaste d'autonomisation des communautés, dirigée par le gouvernement, le HCR et divers partenaires d'exécution<sup>44</sup>.

Au Burundi, le HCR fournit du bois de feu et a installé des moulins dans les camps. Les forces de sécurité des camps comprennent maintenant des femmes<sup>45</sup>. En outre, des femmes réfugiées de plus de 70 ans ont été choisies pour faire fonction de mères volontaires chargées d'identifier, assister et soigner les jeunes victimes de viol. À leur tour, elles ont recruté des hommes âgés qui tiennent lieu de pères volontaires, parce que les hommes peuvent jouer un rôle capital s'agissant de prévenir la violence sexuelle<sup>46</sup>. Les anciens sont également actifs au Kenya, où ils se sont organisés en comités antiviol afin de décourager les agressions contre les femmes et filles somaliennes. Les anciens ont mis en route plusieurs mesures pratiques – notamment la plantation de buissons d'épines autour des camps dans l'espoir de décourager les prédateurs humains<sup>47</sup>.

Les femmes jouent aussi un important rôle dans la sécurité ailleurs. Par exemple, le HCR a formé 90 officiers de police

## 15 CONDAMNER UNE FOIS DE PLUS FEMMES ET ENFANTS AU RÔLE DE VICTIMES : LE TRAFIC DES RÉFUGIÉS

Les femmes et enfants réfugiés et déplacés sont particulièrement vulnérables au trafic. Durant le conflit au Tadjikistan et à son lendemain, dans les années 90, les femmes et enfants déplacés ont été victimes d'un trafic aux fins d'exploitation sexuelle dans les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest et dans le Golfe<sup>1</sup>.

En Afrique australe, les réfugiés sont à la fois les trafiquants et les victimes du trafic. L'OIM signale que des réfugiés de sexe masculin recrutent souvent des membres de leur propre famille dans le pays d'origine. En de nombreux cas, femmes et enfants ont été contraints de vendre des faveurs sexuelles, tous les profits allant à des membres de la famille. Certains trafiquants aident leurs victimes à demander le statut de réfugié dans le but d'empêcher qu'elles ne soient expulsées et, ainsi, de protéger leur "investissement"<sup>2</sup>.

Des politiques d'asile strictes ou inadéquates peuvent rendre les réfugiés encore plus vulnérables. En Thaïlande, des demandeurs d'asile birmans déplacés qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié sont souvent contraints à la "clandestinité", ce qui les expose encore davantage à être victimes du trafic et réduits en esclavage<sup>3</sup>.

ougandais, dont 25 femmes, à travailler avec les réfugiés congolais. Les officiers de police, tour à tour, tiennent le rôle de femmes dénonçant un viol aux autorités. Le but était d'améliorer l'aptitude à répondre aux interviews, d'apprendre la manière de rassembler les indices nécessaires en médecine légale, d'acquérir une information sur le service d'aiguillage et de s'informer de la législation ougandaise concernant la violence sexiste<sup>48</sup>.

## Santé procréatrice, notamment prévention du VIH

Les rapports récents de chercheurs et d'organisations de secours humanitaire indiquent que les femmes qui vivent dans les camps peuvent en fait bénéficier d'un meilleur accès aux services de santé procréatrice, dont la planification familiale, que les femmes du pays hôte ou du pays d'origine<sup>49</sup>. Les réfugiées ont souvent une moindre incidence de problèmes liés à la grossesse que les femmes vivant dans la communauté hôte ou le pays d'origine. Cela est dû en grande partie à l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans les camps<sup>50</sup>. Une évaluation mondiale conduite en 2004 sur 8,5 millions de personnes déplacées a établi que presque tous les camps offraient au moins une méthode de planification familiale, notamment les contraceptifs oraux (96 %) et les préservatifs (95 %). En outre, une éducation à la prévention du VIH était offerte dans 89 % de ces camps, tandis que le diagnostic et le traitement des IST étaient assurés dans 84 %<sup>51</sup>. De même, les activités destinées à faire prendre conscience du VIH et des autres IST ont un impact dans certains secteurs. Au Kenya, les réfugiés sont en fait sensiblement *mieux* informés de la prévention du VIH que la communauté hôte ou leurs compatriotes dans le Sud-Soudan : 72 % des réfugiés du camp connaissaient les trois principales méthodes de prévention du VIH, contre seulement 32 % dans la population locale<sup>52</sup>.

Cependant, en dépit des progrès, le déplacement peut nuire, et nuit encore, à la santé procréatrice et aux droits procréateurs – or il s'agit de besoins fondamentaux qui risquent déjà de n'être pas couverts en de nombreuses situations. C'est là un sérieux problème du fait qu'environ 25 % des réfugiées d'âge procréateur seront enceintes à tout moment<sup>53</sup>. Faute d'accès aux services de santé procréatrice, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement peuvent être la cause

d'une mortalité maternelle et infantile élevée, de l'insuffisance pondérale à la naissance et d'autres effets négatifs. Les rapports sexuels non protégés et les grossesses d'adolescente sont également chose courante dans les camps de réfugiés. Les adolescentes affrontent des risques particulièrement élevés de décès lors de l'accouchement : dans le Sud-Soudan déchiré par la guerre, on a constaté que les filles avaient plus de chances de mourir durant la grossesse et l'accouchement que de terminer l'enseignement primaire<sup>54</sup>.

La fuite et le déplacement peuvent faire monter les taux d'IST et la prévalence du VIH. La prostitution, l'exploitation sexuelle et la traite des humains peuvent accroître les taux de transmission. L'exemple le plus net en est peut-être donné par la guerre en cours en République démocratique du Congo (RDC). Avant l'explosion des hostilités en 1997, les séropositifs représentaient 5 % de la population. En 2002, ils en représentaient jusqu'à 20 % dans l'est du pays, où le conflit était le plus intense<sup>55</sup>. Dans d'autres cas, des crises prolongées peuvent servir à ralentir momentanément la diffusion du VIH en isolant les populations et en perturbant les voies de circulation et la migration des zones rurales vers les zones urbaines. Tel fut

le cas pour les conflits qui ont duré de longues années en Angola, en Sierra Leone et dans le Sud-Soudan, où il a été constaté que les taux de prévalence du VIH étaient plus faibles que dans les pays voisins<sup>56</sup>. Une fois la stabilité rétablie, cependant, et la population libre à nouveau de circuler librement, ces pays risquent d'enregistrer une brusque montée de la prévalence du VIH dans l'après conflit si des programmes de prévention ne sont pas bientôt mis en place.

La communauté internationale continue d'intensifier ses efforts. Aujourd'hui, de nombreux réfugiés bénéficient de plus en plus de programmes de santé procréatrice. En 2005, l'UNFPA a prêté appui au Bénin et au Ghana en faveur des réfugiés qui fuyaient les désordres en cours au Togo – notamment sous forme de suppléments alimentaires et de services d'immunisation pour les femmes enceintes et les enfants, de trousse de maternité, de préservatifs masculins et féminins, de traitement pour les infections sexuellement transmissibles, de moustiquaires traitées à l'insecticide et de savon<sup>57</sup>. Dans le camp de Sherkole (Éthiopie) pour les réfugiés du Soudan, l'UNFPA aide l'IRC à mobiliser les anciens, les groupes de femmes et les dirigeants communautaires afin de faire connaître la planification familiale et les principes de la santé

*Le déplacement peut nuire à la santé procréatrice et aux droits procréateurs – sérieux problème du fait qu'environ 25 % des réfugiées d'âge procréateur seront enceintes à tout moment.*

maternelle et infantile, ainsi que de formuler des stratégies propres à changer les pratiques nuisibles<sup>58</sup>. En République islamique d'Iran, l'UNICEF et l'OMS sont venus en aide à la Fondation charitable internationale pour l'assistance aux Arabes des régions marécageuses et aux réfugiées (AMAR) afin de former plus d'une centaine d'agents féminins de santé bénévoles qui prendront contact avec les Iraquiens vivant dans des camps de réfugiés aussi bien qu'avec les réfugiés afghans installés dans les zones urbaines. Le but est de dispenser des informations sur les soins de santé maternelle, l'immunisation et la planification familiale<sup>59</sup>.

Au Yémen, *Marie Stopes International* (MSI) gère depuis 1998 des centres de santé procréatrice pour les réfugiés somaliens et la population locale. Des séances d'éducation sanitaire financées par l'UNFPA et le HCR ont atteint des milliers de réfugiés<sup>60</sup>. De même, dans le camp Yarenja (Éthiopie) pour les réfugiés du Soudan, des clubs de lutte contre le VIH/sida et de santé procréatrice, soutenus par l'IRC et l'UNFPA, communiquent qu'au moins 55 % des

réfugiés âgés de 14 à 45 ans savent maintenant comment prévenir les IST, dont le VIH. Les clubs de filles ont été particulièrement efficaces<sup>61</sup>.

### Rapatriement, intégration et réinstallation

Les réfugiés ont généralement trois "solutions durables" à leur disposition : le rapatriement volontaire dans le pays d'origine; l'intégration locale dans le pays où ils ont reçu asile; ou la réinstallation dans un pays tiers<sup>62</sup>. Comme on l'a déjà dit, cependant, de nombreux réfugiés finissent par vivre dans les camps de longues années, avec des chances limitées que l'une quelconque des trois solutions susmentionnées se matérialise.

Les organisations internationales, notamment le HCR et l'OIM, coordonnent le rapatriement et offrent des services médicaux. Elles accompagnent aussi les réfugiés les plus vulnérables. Les gouvernements des pays hôtes sont souvent favorables au rapatriement et ignorent la possibilité de l'intégration locale en raison des limitations imposées au nombre de réfugiés – même si cela offre une solution pratique à court



▲ Des enfants font la queue, espérant que l'eau coulera finalement d'un robinet à basse pression pour qu'ils puissent remplir leurs bidons, dans un camp de réfugiés situé au point de jonction de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda.

© Ian Berry/Magnum Photos

et à long terme. Tel est particulièrement le cas là où une instabilité prolongée dans le pays d'origine rend le retour impossible<sup>63</sup>. La Papouasie-Nouvelle-Guinée – avec le Belize, le Mexique et l'Ouganda – sont au nombre des rares exceptions<sup>64</sup>. En 2005, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accordé à 184 réfugiés d'Indonésie des permis de résidence un an seulement après leur arrivée. En outre, le gouvernement a délivré ces permis tant aux femmes qu'aux hommes en reconnaissance explicite de l'égalité des droits et en vertu de son attachement au principe de l'égalité des sexes<sup>65</sup>.

Alors que, pendant de longues années, quelques pays seulement offraient aux réfugiés l'option de se réinstaller dans un pays tiers, davantage proposent maintenant cette autre possibilité<sup>66</sup>. Aujourd'hui, le HCR s'efforce de donner priorité aux familles dirigées par une femme et aux victimes de la violence sexiste<sup>67</sup>. En 2004, le Bureau du HCR en Guinée s'est tout particulièrement efforcé d'inscrire davantage de femmes dans la liste de 2 500 noms remise au *Refugee Program* des États-Unis<sup>68</sup>. Le Brésil a aussi commencé à accueillir davantage de familles dirigées par une femme. À leur arrivée, on offre à celles-ci des cours de langue, une formation professionnelle, de l'aide pour trouver un emploi, du microcrédit et des soins aux enfants<sup>69</sup>.

Mais faciliter l'intégration sociale, culturelle et économique des réfugiées peut s'avérer une entreprise redoutable. Beaucoup d'entre elles supportent le fardeau des besognes domestiques et des soins aux enfants. Les hommes de la famille font parfois objection à ce que les femmes travaillent hors du foyer. L'isolement et le manque de familiarité avec la société du pays hôte peuvent conduire à la dépression. Pour répondre à ces besoins, le Conseil canadien des réfugiés tient des réunions de groupe hebdomadaires à l'intention des

réfugiées et assure les soins aux enfants durant ces séances. Les organisateurs encouragent les femmes à s'appuyer un appui mutuel et à devenir plus indépendantes<sup>70</sup>.

Les programmes qui mettent en contact les immigrants avec d'autres immigrants peuvent être particulièrement utiles aux nouveaux arrivants. En Australie, des immigrantes venues des îles Cook prennent contact avec les réfugiées récemment arrivées de la Corne de l'Afrique<sup>71</sup>. Ailleurs, divers efforts sont en cours pour élargir l'accès aux soins de santé et pour surmonter les obstacles socioculturels et linguistiques qui peuvent dissuader beaucoup de rechercher des services. Au Canada, où l'on tente actuellement d'intégrer les réfugiés dans le système de soins de santé existant, des réfugiées de date ancienne et plus expérimentées aident les nouvelles venues à obtenir accès aux services de santé, à l'assistance sociale et à l'éducation<sup>72</sup>. En Autriche, le centre de soins de santé Omega dispense des conseils psychologiques et sociaux, aussi bien que des soins de santé, aux réfugiés et aux victimes de la torture, en prêtant attention aux sexospécificités<sup>73</sup>. Aux États-Unis, l'organisation à but non lucratif RAINBO travaille avec les communautés de réfugiés à faire prendre conscience des problèmes de santé sexuelle et procréatrice, en mettant l'accent sur la mutilation/coupure génitale féminine (M/CGF). Elle travaille aussi avec les agents sanitaires à améliorer la qualité des soins dispensés aux femmes qui ont subi cette pratique<sup>74</sup>.

Malgré les progrès, de sérieuses difficultés subsistent, comme c'est généralement le cas pour les femmes migrantes. Ceci illustre la situation en de nombreux pays hôtes : des progrès inégaux, et un large fossé entre la définition des politiques et leur application.





## 5

## Protéger les droits humains, embrasser la diversité culturelle

**M**algré ses promesses considérables, la migration internationale présente aussi quelques sérieux dilemmes – qu'ils soient liés à des préoccupations sécuritaires, économiques, démographiques, patriotiques, sociales, culturelles ou relatives aux droits humains. Néanmoins, la migration internationale est désormais une donnée permanente : il n'y a aucune raison de croire que l'humanité – en mouvement depuis l'aube de l'histoire – s'abstiendra de saisir les occasions qu'un monde de plus en plus interconnecté peut lui offrir grâce à des perspectives toujours plus vastes. La migration durera au moins aussi longtemps que la pauvreté et l'inégalité touchent d'immenses pans de l'humanité. Le problème véritable est de déterminer quel est le meilleur moyen de maximiser les contributions positives de la migration internationale – surtout quand il s'agit de réduire la pauvreté et de favoriser le développement – tout en atténuant les risques que courent toutes les personnes concernées<sup>1</sup>.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la communauté mondiale comprend désormais beaucoup mieux comment gérer de telles tensions – et c'est par la collaboration internationale et par le respect et la promotion des droits humains. L'une des plus grandes conquêtes du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> a été l'élaboration d'un système international des droits humains qui défend la dignité humaine et la satisfaction des besoins fondamentaux à laquelle tout être humain a le droit de prétendre – quelles que soient ses origines nationales. Ce legs tire son origine de la fondation même de l'Organisation des Nations Unies, qui comprend aujourd'hui une communauté de 191 nations chargées de trouver des solutions humainement acceptables aux difficultés que comporte le fait de vivre dans un univers mondialisé.

Une gestion efficace de la migration internationale suppose une coopération mondiale, régionale et bilatérale. Ces dernières années, le dialogue intergouvernemental s'est intensifié<sup>3</sup>. Grâce à l'élan communiqué par les récents engagements de haut niveau, l'année 2006 est importante pour la migration internationale et la définition de politiques mondiales, qui atteindra son point fort avec le Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement. C'est là où réside le défi. Les gouvernements, les parlementaires, les employeurs et la société civile tiendront-ils la promesse des droits humains faite à près de 200 millions de migrants internationaux ? Le monde aura les yeux fixés sur eux.

### Protéger les droits humains des migrants

Au niveau mondial, les gouvernements n'ont jamais cessé de réaffirmer les droits humains des migrants et de leur famille. À deux sommets historiques – le Sommet du Millénaire de 2000 et le Sommet mondial de 2005 –, les dirigeants du monde ont reconnu que la

◀ Un couple marche le long de la voie ferrée qui mène à l'usine où il travaille. Plusieurs usines de la ville servent de "maquiladoras" ou multinationales de chaînes de montage en ligne, qui emploient une main-d'œuvre mexicaine à des salaires compétitifs et qui importent des pièces détachées qu'elles montent, avant d'exporter le produit fini.

© Fernando Molerres/Panos Pictures

gestion de la migration internationale aura un rôle considérable dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>4</sup>. Les gouvernements ont aussi appelé expressément l'attention sur les besoins et les droits des femmes migrantes et réfugiées dans les plans d'action adoptés aux conférences tenues par l'ONU dans les années 90. Il s'agit notamment de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes.

Une approche fondée sur les droits et soucieuse des sexes est la norme minimale que toute politique d'immigration ne doit pas perdre de vue. Cependant, au niveau mondial, l'application explicite aux migrants internationaux de la protection des droits humains et la prise en charge des droits spécifiques des femmes ont été lentes à s'affirmer.

La *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* a été adoptée en 1990. Mais il a fallu 13 ans pour qu'elle entre en vigueur en 2003 – après sa ratification par le nombre minimal requis de pays<sup>5</sup>. En janvier 2006, seulement 34 pays sur 191 avaient ratifié la Convention. Pas un seul des 10 pays du monde qui reçoivent le plus d'immigrants – et qui à eux tous abritent la moitié de tous les migrants du monde – ne figure dans cette liste<sup>6</sup>. Préoccupés par la nécessité de renforcer la protection des droits des migrants, des partenaires parmi lesquels figurent des ONG internationales de premier rang et les organisations du système des Nations Unies ont lancé la "Campagne mondiale pour la ratification de la Convention"<sup>7</sup>.

De nombreux droits humains reconnus internationalement sont applicables aux non-citoyens comme aux citoyens sur l'ensemble du territoire d'un État. Les droits à la liberté, à une protection absolue contre la torture et les traitements inhumains, à l'éducation et à la santé, à l'égalité de traitement dans l'emploi, à l'inscription à des syndicats et à la jouissance des jours de repos<sup>8</sup>, par exemple, sont des droits humains qu'en vertu du droit international tout État est tenu de s'efforcer de respecter, sauvegarder et mettre en œuvre – quel que soit le statut légal d'un individu. Dans la pratique, les pays limitent certains droits humains à leurs ressortissants uniquement et font des distinctions entre migrants pourvus et dépourvus de documents<sup>9</sup>. Ceci relève de leur souveraineté. Les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) établissent aussi des directives et recommandations sur ce qui constitue un travail décent, un travail forcé et des normes de travail minimales, y compris deux conventions consacrées aux migrants<sup>10</sup>. Ces instruments concernent en particulier les millions de travailleurs – y compris les travailleurs migrants – dont le travail est l'un des facteurs qui rendent

possible la haute qualité de vie à laquelle de nombreux pays hôtes se sont habitués. Ces migrants acceptent souvent un travail épuisant et sous-payé dans les exploitations agricoles ou le ramassage des ordures, ou des besognes de nettoyage qui aident à garder foyers et villes bien approvisionnés, organisés et propres. Si la plupart des travailleurs migrants ont été et continuent d'être prêts à accepter cet échange – une faible rémunération et des difficultés d'ordre socioéconomique en échange de la possibilité de gagner des salaires plus élevés et de vivre en paix à l'étranger –, les pays de départ et d'accueil n'ont pas toujours honoré leur part du marché tacite pour ce qui est des droits humains.

Pour l'essentiel, la législation du travail ne protège pas encore efficacement la plupart des travailleuses migrantes – même quand elles sont en possession d'un statut légal. Le problème est aggravé par le fait que de nombreux migrants n'ont pas accès à l'information relative à leurs droits ou à la manière de les revendiquer. Il faut ajouter à cela une pénurie de données adéquates sur lesquelles fonder des politiques efficaces et la tendance à ne dénoncer que très partiellement les violations des droits humains en raison du caractère clandestin d'une bonne partie du travail des migrants<sup>11</sup>. Un important objectif est de réglementer les secteurs actuellement non réglementés dans lesquels de nombreuses femmes migrantes sont employées. Il s'agit ici notamment de renforcer les systèmes de contrôle qui obligent les employeurs à rendre des comptes – ce qui contribuerait beaucoup à prévenir et éliminer les abus qui, sous leur forme la plus extrême, constituent un esclavage moderne. En contraignant les employeurs (y compris les organismes publics et les sociétés multinationales) à respecter les lois et codes de conduite, on protégera davantage les droits humains des travailleurs migrants. Diverses initiatives encore à leur début – dont un bon nombre ont été lancées par l'ONU et d'autres entités – ont pour objectif d'instituer la responsabilité des sociétés<sup>12</sup>.

Les droits à l'éducation et à la santé sont d'importance critique, non seulement pour les migrants et leur famille, mais dans l'intérêt des pays d'accueil. Le droit d'un enfant à recevoir une éducation est fondamental pour faire de lui un citoyen du monde, quel que soit le statut légal de l'enfant et des parents. La santé n'est pas seulement un droit essentiel, comme l'a établi le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* – traité de l'ONU ratifié ou signé par plus de 150 nations<sup>13</sup> –, mais elle est indispensable à une vie productive. Dans certains pays d'accueil, les immigrants représentent une part substantielle des effectifs totaux de la main-d'œuvre et, en conséquence, l'état de santé des migrants peut avoir un impact sensible sur la production économique

du pays. Il est particulièrement nécessaire d'améliorer la santé procréatrice et les droits procréateurs des femmes migrantes, tant pour sauvegarder leur état de santé que pour faciliter leur autonomisation. Ne pas promouvoir l'accès des migrants et de leur famille à l'éducation et aux soins de santé comporte aussi de graves implications quant à leur intégration. La médiocrité du niveau éducatif et de l'état de santé des migrants alimente la discrimination à leur encontre et contribue à leur marginalisation socioéconomique.

Divers pays reconnaissent leurs responsabilités en vertu du droit international – responsabilités qui sont souvent inscrites dans leur propre constitution – et affirment les droits fondamentaux de toute personne résidant sur leur territoire, quel que soit son statut légal. Dans plusieurs cas, les pays prennent les dispositions voulues pour que tous les migrants aient accès aux soins de santé – bien que ceux-ci soient souvent limités aux urgences médicales pour les migrants dépourvus de documents. En septembre 2005, le Gouvernement mexicain a annoncé qu'il étendait le bénéfice des soins de santé à tous les migrants mexicains et à leur famille revenus des États-Unis pour un bref séjour. Le programme d'"assurance populaire" est destiné à étendre à un million de personnes la prise en charge d'un éventail de problèmes médicaux, dont le cancer, la leucémie, le VIH/sida, les cataractes et les affections rénales<sup>14</sup>. L'initiative, financée par l'Union européenne, des Hôpitaux accueillants aux migrants a été mise en œuvre dans 12 États membres de l'UE afin de déterminer la meilleure manière de renforcer le rôle des hôpitaux dans le but de promouvoir des soins de santé soucieux des valeurs culturelles à l'intention des migrants et des minorités ethniques<sup>15</sup>.

Mais le progrès est encore irrégulier selon les pays en matière de protection des droits des migrants, en particulier des migrants dépourvus de documents. Même là où une législation existe, les migrants dépourvus de documents se heurtent à des tracasseries et risques et craignent d'être signalés aux autorités et expulsés, en même temps que de voir restreindre les droits déjà accordés. Le droit à la santé illustre cet état de choses, car les gouvernements luttent avec une immigration en hausse, des priorités budgétaires, des préoccupations sécuritaires plus vives et la résistance de l'opinion publique. Dans le cas du Royaume-Uni, alors

qu'avant 2004 aucun texte législatif ne régissait explicitement le droit des migrants dépourvus de documents aux soins de santé, ils y avaient néanmoins largement accès. Depuis cette date, les nouveaux règlements du *National Health System* font mention explicite des "immigrants illégaux", établissent des procédures pour signaler leur présence aux autorités et imposent aux migrants de fournir une preuve de leur statut de résident légal<sup>16</sup>.

De même, en 2002, la France a adopté une loi imposant aux migrants dépourvus de documents de payer une partie de leur traitement médical. Ceux qui n'étaient pas en mesure d'apporter la preuve qu'ils avaient résidé dans le pays plus de trois mois ne pouvaient demander l'assistance médicale, sauf en cas d'urgence ou pour traiter une condition susceptible d'entraîner la mort. En réponse, la Fédération internationale

des droits de l'homme a déposé plainte auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe. En 2004, le Comité a rendu une décision aux termes de laquelle "toute législation ou pratique qui refuse le droit à une assistance médicale aux ressortissants de pays étrangers sur le territoire d'un État partie, même s'ils s'y trouvent illégalement, est contraire à la Charte"<sup>17</sup>.

À Berlin, le *Büro für medizinische Flüchtlingshilfe* a été institué en

1996 en tant qu'entité non gouvernementale antiraciste dispensant deux fois par semaine un traitement médical gratuit aux migrants dépourvus de documents et aux réfugiés, qui ne sont pas tenus de révéler leur identité. Il a maintenant des filiales dans toute l'Allemagne qui, bien que relativement autonomes, participent toutes à la campagne "Nul n'est illégal". En outre, certaines organisations charitables ou religieuses offrent une aide médicale même aux migrants dépourvus de documents. En vertu de la "Loi de protection contre l'infection" (2000), les services de santé publique donnent accès à un diagnostic et à un traitement gratuits sous anonymat, même pour la tuberculose et certaines infections sexuellement transmissibles (IST). Les hôpitaux, les services d'urgence et les généralistes sont eux aussi légalement tenus de fournir un traitement médical même aux personnes n'ayant pas d'assurance maladie ni de statut de résident légal<sup>18</sup>. Cependant, comme dans les autres pays, ce n'est pas une tâche aisée que de transposer cette politique dans la pratique. Les migrants dépourvus de documents peuvent ignorer leurs droits légaux

*Si la plupart des travailleurs migrants ont été et continuent d'être prêts à accepter cet échange – une faible rémunération et des difficultés d'ordre socioéconomique en échange de la possibilité de gagner des salaires plus élevés et de vivre en paix à l'étranger –, les pays de départ et d'accueil n'ont pas toujours honoré leur part du marché tacite pour ce qui est des droits humains.*

et, de même que les prestataires de soins, ne pas être certains de ce qu'impliquent les nouvelles lois et procédures.

Tant que les responsables et le grand public n'auront pas reconnu le caractère mutuellement bénéfique de la relation entre les migrants et la société hôte, il y a peu de chances de voir prendre forme un effort soutenu pour protéger leurs droits humains. Il faudrait aussi comprendre qu'en de nombreux contextes, l'immigration est une nécessité – ce qu'un certain nombre de pays reconnaissent de plus en plus. Bien que les migrants jouent un rôle vital dans le domaine économique et social, leur contribution n'est pas toujours appréciée. La xénophobie, ainsi que les formes de discrimination fondée sur le sexe, l'ethnie, la classe, etc., qui ne font qu'ajouter aux difficultés rencontrées par les immigrants, constituent un obstacle majeur – bien que souvent non mentionné – à l'acceptation au sein de la société hôte.

### Mettre en place la gestion de la migration

Les rapatriements de salaires et les aménagements sociaux dus aux femmes migrantes constituent une importante contribution dont profitent les familles et communautés du pays d'origine, et leur travail est la source de bénéfices socioéconomiques tant pour le pays hôte que pour le pays d'origine. Cependant, les politiques de la migration tiennent rarement compte des sexes. Cela tient en partie à l'absence d'une analyse concernant le caractère différent des chances, risques, contributions et expériences propres aux femmes et aux hommes et pourrait faire perdre une occasion de tirer parti des avantages de la migration sur les plans économique et social. Une meilleure collecte des données et des recherches plus approfondies permettraient de mieux comprendre, par exemple, comment la migration des femmes et les rapatriements de salaires contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les pays d'origine, ainsi que les pays donateurs qui leur prêtent appui, ont tout à gagner d'une attention accrue au phénomène croissant de la migration internationale des femmes<sup>20</sup>.

Certains pays prennent des mesures pour répondre à la féminisation de la migration. Pour mieux définir les politiques, il faut collecter des données ventilées par âge et par sexe, selon le modèle de ce qui se fait actuellement dans certaines régions avec l'appui de l'UNFPA. Pour ce faire, les pays peuvent s'inspirer du modèle des collectes de données existantes – par exemple, recensements, enquêtes démographiques, sanitaires et sur les ménages. Les pays qui reçoivent un grand nombre d'immigrants peuvent aussi lancer des enquêtes visant expressément à examiner le statut socioéconomique des migrants. Les poli-

tiques adoptées ont une meilleure chance de succès si elles sont basées sur des données et une analyse également précises.

La Norvège est l'un des rares pays qui s'efforce de remédier à un manque effrayant de statistiques ventilées par sexe : elle collecte des données détaillées concernant la démographie, l'éducation, le travail et la situation économique au sujet des migrants des première et deuxième générations – y compris les réfugiés<sup>21</sup>. Le Canada fait lui aussi exception : il a été le premier pays à entreprendre une analyse approfondie des politiques d'immigration pour chaque sexe. Il en est résulté des changements dans les conditions d'admission qui ont conduit à une augmentation du nombre des étrangères qualifiées admises dans le pays – passant dans cette catégorie de 24,5 % de tous les migrants en 2001 à 34 % en 2002<sup>22</sup>. Au niveau régional, le système d'information statistique sur la migration en Amérique centrale, qui compile une information ventilée par sexe, est l'un des ensembles de données les plus avancées<sup>23</sup>. Au Népal, un progrès majeur a été réalisé quand le gouvernement a intégré les préoccupations des travailleuses migrantes dans le dixième plan national couvrant la période 2002-2007. D'autre part, les autorités s'efforcent depuis peu de créer une base de données nationales sur la migration ventilées par sexe<sup>24</sup>.

Les responsables peuvent aider à offrir des solutions de rechange à la migration en mettant en place des politiques et programmes visant explicitement à réduire la pauvreté, éliminer la discrimination entre les sexes et élargir les perspectives offertes aux femmes dans leur pays d'origine. En supprimant les dispositions discriminatoires et en faisant en sorte que les femmes aient des possibilités d'émigrer légalement, on peut aider à amoindrir la migration irrégulière, à réduire le passage en fraude et la traite des humains, et à permettre aux femmes de subvenir aux besoins de leur famille sans courir des risques excessifs<sup>25</sup>. Certains pays qui reçoivent des immigrants continuent de pratiquer l'approche du "demandeur principal", ce qui favorise en pratique les soutiens de famille masculins. Cela limite la possibilité pour les migrantes d'être admises à titre indépendant et de bénéficier d'un statut régulier<sup>26</sup>. Les pays hôtes tireront profit de réformes éliminant les obstacles discriminatoires – à travers les impôts, cotisations aux caisses de pensions et autres contributions économiques des migrantes. Ces réformes favoriseront aussi une gestion plus humaine et ordonnée de la migration<sup>27</sup>.

Les experts ont présenté diverses recommandations pour protéger les droits humains des femmes tout au long du cycle de migration. Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des organisations du système des Nations Unies

comme l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont élaboré des normes, directives et bonnes pratiques en collaboration avec les gouvernements et les ONG. Les gouvernements peuvent faire en sorte que les migrantes reçoivent avant le départ une orientation et une information concernant leurs droits, les risques courus et les personnes à contacter en cas d'urgence ou de violence. Des accords bilatéraux entre les pays de départ et d'accueil peuvent aider à protéger les femmes migrantes, les aider à chercher un recours judiciaire et faciliter leur rapatriement. Ces types d'accord existent entre la Thaïlande et les pays de départ que sont le Laos et le Cambodge<sup>28</sup>, de même qu'entre la Jordanie et d'autres importants pays de départ (Indonésie, Népal, Philippines et Sri Lanka)<sup>29</sup>.

Les pays peuvent aussi venir en aide aux femmes migrantes en réglementant les agences de recrutement et de placement, notamment en exigeant des contrats écrits et en ouvrant des consulats dans les pays de destination, comme l'ont fait divers pays d'Asie du Sud<sup>30</sup>. Mais le renforcement du rôle des ambassades dans la protection des droits des femmes migrantes exige davantage de ressources et de personnel, ainsi qu'un complément de formation<sup>31</sup>. Un point critique à réviser est la question des politiques et pratiques qui leur interdisent de changer d'employeur une fois arrivées dans le pays de destination. Ce n'est pas là seulement une raison majeure expliquant pourquoi certaines femmes migrantes se trouvent prises au piège de la violence et de l'exploitation dans leur emploi, mais aussi un obstacle à toute progression dans l'échelle des emplois.

Les gouvernements peuvent également faciliter la réinsertion des femmes migrantes quand elles reviennent dans leur pays d'origine et alléger les difficultés socioéconomiques de celles qui n'ont pas d'emploi ou qui ont été victimes de violences ou de la traite des humains<sup>32</sup>. Une fois de plus, de telles mesures bénéficient à toutes les parties : les pays gagnent sans aucun doute à faciliter l'accès des rapatriées à l'investissement, au crédit, à la propriété et aux services connexes, domaine où les femmes se heurtent souvent à la discrimination et à divers obstacles. Et il est ainsi plus facile de mobiliser l'épargne réalisée grâce aux rapatriements de salaires en faveur d'entreprises et du développement, tandis que les gouvernements se trouvent en mesure d'étudier les moyens de tirer parti du "supplément de cerveaux féminins" que représentent les migrantes qualifiées.

Les Philippines ont la réputation d'avoir l'une des initiatives les plus développées en faveur des travailleurs émigrés, notamment un programme obligatoire d'avant

départ qui traite de leurs droits et des problèmes de santé<sup>33</sup>. On enseigne même aux femmes migrantes des techniques d'autodéfense et comment avoir accès aux services d'appui à l'étranger. En collaboration avec l'OIM, le Gouvernement philippin a créé une vidéo intitulée "Le pouvoir de choisir : autodéfense pour les travailleuses migrantes" (*The Power to Choose : Self-Defense for Women Migrant Workers*), qui montre aux candidates à l'émigration comment éviter les violences possibles et y faire face<sup>34</sup>. En Éthiopie, une femme qui avait séjourné antérieurement au Liban a ouvert à l'intention des migrantes une agence d'emploi reconnue des pouvoirs publics, Meskerem. Sa mission est d'assister et protéger les femmes contre la traite des humains et les violences durant leur séjour à l'étranger. En collaboration avec sa filiale au Liban, l'agence délivre des cartes d'identité donnant des informations sur un contact d'urgence accessible à tout moment et sur des services qui leur assurent un refuge et s'occupent de les rapatrier si le besoin s'en présentait. L'agence versera aussi la rémunération due si l'employeur y manque et ouvrira une action judiciaire contre lui<sup>35</sup>. D'autres pays s'efforcent également de venir en aide aux femmes migrantes. Le Mexique, par exemple, a lancé une campagne pour faire prendre conscience des droits humains des femmes migrantes et des conditions dans lesquelles elles vivent durant leur séjour aux États-Unis<sup>36</sup>.

Les parlementaires peuvent jouer un rôle clef. En décembre 2005, le Comité de l'égalité des chances pour femmes et hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur l'intégration des femmes migrantes en Europe<sup>37</sup>. Reconnaisant que les femmes affrontent une double discrimination, en tant que femmes et qu'immigrantes, le rapport demande aux États membres de l'UE de renforcer la protection des droits humains pour ce groupe. Il s'agit notamment de combattre le racisme et les stéréotypes sexuels; de faire prendre conscience dans les médias et les écoles des contributions des femmes migrantes aux sociétés hôtes; et d'éliminer les obstacles à l'emploi. D'autres mesures portent sur les points suivants : accorder un statut légal indépendant aux femmes qui viennent pour raison de regroupement familial; criminaliser la confiscation des permis de résidence ou des passeports; offrir une formation professionnelle qui permettra aux femmes migrantes d'aller au-delà des secteurs habituels (c'est-à-dire service domestique, soins de santé); leur fournir un soutien, par exemple sous forme de soins aux enfants; et encourager une participation accrue des hommes aux responsabilités familiales. Reconnaisant qu'il faut faire participer les hommes, les pays d'accueil sont également invités à dispenser une éducation aux immigrants de date récente, hommes aussi bien que

femmes, concernant l'égalité des droits des deux sexes et la nécessité de mettre fin à la violence sexiste.

Il est non moins essentiel d'agir auprès des communautés dans les pays d'origine qui comptent un grand nombre d'émigrants. Cela permet non seulement de réduire les risques de traite ou d'exploitation en faisant prendre conscience de la réalité, mais aussi de communiquer aux candidats à l'émigration une information sur ce qu'ils peuvent attendre de leur expérience, des perspectives et risques qu'elle comporte, ainsi que des lois et politiques les concernant. Par exemple, à Tarija (Bolivie), un programme intitulé "Orientation pour jeunes femmes", géré par l'ONG PROMUTAR (Promotion de la femme Tarija), avise les jeunes candidates à l'émigration des risques inhérents à un départ sans documents<sup>38</sup>. Des approches participatives sont elles aussi intéressantes s'agissant d'informer et d'élaborer des politiques efficaces en matière de migration et de développement. La participation des organisations de femmes migrantes, associée à une collaboration plus étroite entre responsables, employeurs, syndicats et ONG, peut servir à faciliter la recherche de politiques meilleures, viables à long terme et équitables en matière de gestion de la migration internationale.

### LA SOCIÉTÉ CIVILE : CONSTITUTION DE RÉSEAUX POUR L'ÉGALITÉ

De nombreuses ONG ont été à l'avant-garde dans la bataille pour les droits des migrants, en particulier sur des questions spécifiques telles que la traite des humains ou la condition des réfugiés. Leur participation à la formulation d'une politique de la migration est plus récente, mais elle est en train de prendre élan et vigueur<sup>39</sup>. Plusieurs organisations ont centré en partie ou exclusivement leur mission sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes.

*Migrants Rights International* a été fondé à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 avec l'intention de promouvoir les droits humains des migrants. Cette ONG compte parmi ses membres des organisations et experts de toutes les régions du monde<sup>40</sup>. Aux États-Unis, il y a aujourd'hui plus de 3 000 organisations qui viennent en aide aux immigrants, contre seulement 50 en 1993<sup>41</sup>. En 1999, on évaluait à 300 au moins les organisations qui militent pour les droits des migrants en Asie<sup>42</sup>. Plusieurs réseaux en Amérique latine, aussi bien qu'en Europe (dont certains financés par la Commission européenne), militent pour les droits des migrants et contre le racisme<sup>43</sup>. La *Platform of International Cooperation on Undocumented Migrants* (PICUM), par exemple, est une association d'ONG européennes actives en faveur des droits au logement, à l'éducation, à la

santé, à l'aide juridique, ainsi que du droit de s'assembler et de plaider pour l'amélioration des conditions de travail<sup>44</sup>. Selon la FIVOL (Fondation italienne pour le service bénévole), il y a un millier environ d'associations qui s'occupent des problèmes de l'immigration, dont la moitié sont gérées par les migrants eux-mêmes<sup>45</sup>.

Le fait que les immigrants ne sont souvent pas représentés dans les organisations qui luttent pour leurs droits est l'un des principaux facteurs qui contribue à leur exploitation sur les lieux de travail. Des ONG, souvent fondées par les travailleurs migrants eux-mêmes, sont venues combler cette lacune. Les syndicats constituent un forum par l'entremise duquel les droits des travailleurs sont défendus et, dans plusieurs pays – surtout des pays développés –, ils ont embrassé les préoccupations des travailleurs migrants<sup>46</sup>. La Confédération internationale des syndicats libres, par exemple, qui compte 125 millions d'adhérents dans le monde entier, a défendu les droits des travailleurs migrants aux niveaux national et mondial grâce à ses filiales. Entre autres activités, celles-ci ont lancé un plan d'action intitulé "Non au racisme et à la xénophobie"<sup>47</sup>. Si la législation interdit souvent aux migrants de faire partie des syndicats, il existe quelques exceptions. En Suisse, les syndicats offrent des cartes d'adhérent qui assurent une protection de base aux travailleurs migrants dépourvus de documents, dont la plupart sont des employées de maison<sup>48</sup>.

En Asie, plusieurs organisations défendant les droits des femmes migrantes ont été formées. À Hong Kong (SAR), en 1989, les femmes migrantes ont obtenu que l'Union asiatique des employées de maison soit officiellement reconnue comme un syndicat. Elle prête maintenant appui à des membres venues de pays tels que l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande<sup>49</sup>. Des femmes philippines ont également créé diverses autres ONG liées aux réseaux transnationaux, dont la coalition d'ONG *United Filipinos* à Hong Kong (UNIFIL), qui surveille les conditions de vie et de travail des employées de maison étrangères et a aidé des travailleuses de l'Inde, de l'Indonésie et de Sri Lanka à créer leurs propres syndicats<sup>50</sup>. En 2004, en République de Corée, des ONG de défense des droits humains, de femmes ou confessionnelles ont obtenu une protection juridique pour les migrants peu qualifiés avec l'introduction du système de permis d'emploi. Il offre aux travailleurs migrants les mêmes droits qu'aux travailleurs du pays même – à savoir le droit de s'inscrire aux syndicats, de faire grève, de participer aux négociations collectives, et d'être couverts par l'assurance nationale de santé ainsi qu'en cas de décès et d'accident du travail, aussi bien que d'avoir accès au régime national de pensions<sup>51</sup>. À New Delhi (Inde), le Centre d'études



▲ En Chine, des travailleuses migrantes produisent des poupées dans une fabrique de jouets.

© Mark Henley/Panos Pictures

de l'Asie du Sud fournit à environ 200 000 migrants du Népal des informations sur l'éducation, la santé, les droits des travailleurs, la gestion financière et les rapatriements de salaires<sup>52</sup>.

### Embrasser la diversité et aplanir les différences culturelles

Résoudre les difficiles problèmes socioculturels qui entourent la migration internationale constitue un défi complexe que les pays du monde entier affrontent. Il s'agit notamment des tensions qui prennent naissance quand des immigrants d'ethnie, de race, de culture et de religion différentes sont admis dans la société du pays hôte. Les points de friction portent aussi sur les divergences au sujet des pratiques traditionnelles et des coutumes à l'égard des femmes – notamment de celles qui sont nuisibles, constituent une violation des droits humains et que la législation nationale déclare illégales. Mais l'intolérance pour l'"altérité" et les malentendus culturels peuvent être atténués grâce à un effort concerté – de la part tant des pays d'accueil que des communautés d'immigrants elles-mêmes.

Ces dernières années, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants ont augmenté dans les pays industria-

lisés, surtout en Europe, mais ailleurs aussi bien – même dans des pays d'Afrique australe qui reçoivent des migrants<sup>53</sup>. On reproche souvent aux migrants et aux réfugiés d'être la cause de la stagnation économique et d'un chômage élevé. En outre, quand des problèmes mondiaux exerçant un effet polarisant viennent au premier plan des préoccupations – en particulier depuis le 11 septembre –, les tensions qu'ils suscitent aux niveaux national et local peuvent influencer sur les perceptions et attitudes à l'égard des migrants. Ces tensions sont parfois amplifiées par l'opportunisme politique et l'attitude négative des médias qui peuvent, à leur tour, exacerber l'animosité et donner naissance à une méfiance réciproque entre les immigrants et certains membres de la communauté hôte. De récents événements – par exemple, les émeutes de 2005 à Paris, dont des jeunes issus de l'immigration ont été les principaux instigateurs, ou la "crise des dessins humoristiques" en 2006 – ont fait de nouveau apparaître l'échec relatif ou l'absence de politiques d'intégration efficaces. Cependant, au cours de la dernière décennie, des pays signalent en nombre toujours plus grand avoir adopté des politiques pertinentes : en 2005, 75 pays (37 pays développés, 38 pays en développe-

ment) avaient mis en place des politiques d'intégration<sup>54</sup>. Dans un certain nombre de pays à économie forte, l'intégration a facilité les contributions socioéconomiques et culturelles des immigrants<sup>55</sup>.

L'intégration et la tolérance sont cependant un processus à double sens qui implique l'adaptation tant des immigrants que de leurs nouvelles sociétés – mais c'est aussi un processus dont toutes les parties tirent bénéfice. Il s'agit de favoriser la compréhension et le respect des droits et des devoirs tant des migrants que des membres de la société hôte, ainsi que des lois et valeurs qui les rassemblent à l'intérieur d'un système social commun<sup>56</sup>. Comme il est dit dans le *Rapport sur le développement humain, 2004*, du Programme des Nations Unies pour le développement, "le multiculturalisme ne consiste pas seulement à reconnaître différents systèmes de valeurs et différentes pratiques culturelles à l'intérieur d'une société – il consiste également à édifier un engagement commun envers des valeurs fondamentales non négociables, comme les droits humains, la primauté du droit, l'égalité entre les sexes, la diversité et la tolérance"<sup>57</sup>. L'intégration doit être conçue de manière à répondre aux besoins tant des nouveaux arrivants que des résidents de date plus ancienne, sans parler des immigrants de la deuxième ou troisième génération qui ont peut-être à lutter encore contre l'exclusion. Elle doit aussi prendre en considération les besoins et perspectives divers des différentes communautés d'immigrants et être ouverte à des schémas d'intégration variables<sup>58</sup>. Il s'agit notamment de prêter attention aux problèmes liés aux sexospécificités et concernant la jeunesse. Comme le Parlement européen le souligne, les ignorer "risque d'avoir des effets catastrophiques pour les femmes concernées aussi bien que pour la société en général"<sup>59</sup>.

Les villes et les structures de gouvernement décentralisées ont un rôle particulièrement critique à jouer s'agissant de gérer la migration et de promouvoir la compréhension culturelle, car les villes sont de plus en plus la destination préférée des migrants tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays<sup>60</sup>. C'est un aspect central de l'intégration des migrants à la société que de les faire participer à la prise de décisions et à la planification urbaine, aussi bien que de développer des intérêts et responsabilités partagés vis-à-vis de leur pays hôte. Les experts ont également recommandé qu'une formation multiculturelle soit donnée aux journalistes afin de décourager la tendance de certains médias à qualifier les immigrants de "criminels" ou d'"irresponsables", ce qui va dans le sens des perceptions négatives du public et de la xénophobie<sup>61</sup>.

La manière dont les migrants s'installent dans leurs nouvelles communautés est aussi un facteur qui influe sur le degré

plus ou moins avancé de leur intégration. Quand les migrants arrivent dans le pays de destination, ils s'installent souvent dans des communautés d'expatriés du même pays qui peuvent aider les nouveaux venus à s'adapter à une nouvelle culture et à un nouveau langage, ainsi qu'à trouver un logement et du travail. Mais les enclaves de migrants de même origine ethnique risquent aussi de renforcer l'exclusion – en particulier si l'environnement externe leur apparaît discriminatoire ou aliénant. Dans certains cas, les communautés migrantes perpétuent elles-mêmes leur propre isolement.

Divers programmes et campagnes cherchent à atténuer l'intolérance, à promouvoir la diversité et l'inclusion des immigrants et des réfugiés, et prêtent appui à leur intégration dans la société. La campagne d'ONU-Habitat, la "Ville inclusive", a pour but de permettre à tous ceux qui vivent dans une ville de tirer parti des avantages et possibilités qu'elle offre sans aucune discrimination<sup>62</sup>. À la suite de la Loi sur l'immigration de 1998, le Gouvernement italien a mis en place des "médiateurs culturels" – citoyens étrangers qui facilitent l'interaction des immigrants avec les services publics<sup>63</sup>. À Naples et aux environs, les pouvoirs publics ont produit la brochure *Ciao...!*, conçue pour aider les enseignants à favoriser une tolérance pluriculturelle à travers le thème "Grandir ensemble avec nos différences"<sup>64</sup>. Les politiques d'intégration centrées sur les besoins et droits spécifiques des enfants et jeunes immigrants ont une importance particulière non seulement à court terme, mais aussi afin de promouvoir une cohésion socioéconomique à long terme. À Berlin, l'initiative *Kumulus*, lancée en 1993, aide les jeunes immigrants à trouver un emploi grâce aux conseils d'un aîné. Cette initiative est animée par des groupes pluriethniques d'experts et d'immigrants qui ont conseillé des dizaines de milliers de jeunes immigrants et leurs parents, tout en faisant aussi participer les entreprises des groupes ethniques et les médias<sup>65</sup>.

Un autre moyen de faciliter l'inclusion est de réduire les attitudes discriminatoires sur le marché du travail. Dans certains pays, les employeurs peuvent craindre que les pratiques culturelles ou religieuses ne gênent la performance de la main-d'œuvre migrante durant le travail. Aux États-Unis, le gouvernement s'efforce, en collaboration avec les employeurs, de prévenir la discrimination et le harcèlement contre les Musulmans et trouve des moyens de satisfaire à leurs besoins – par exemple, concernant la prière et le port du turban imposé par la tradition ou, dans le cas des femmes, du foulard. Le programme appelle l'attention sur les textes législatifs antidiscriminatoires et qui instaurent l'égalité des chances, et il informe les employeurs aussi bien que les travailleurs de leurs droits et devoirs respectifs<sup>66</sup>.



La participation des immigrants au processus politique mesure sans doute mieux leur degré d'acceptation dans la société de leur nouveau pays. Tout à fait indépendamment des organisations qu'ils gèrent, les immigrants se fraient aussi accès depuis quelque temps dans la vie politique du pays d'accueil. Aux États-Unis, durant une série de débats animés sur un projet de texte législatif concernant les immigrants, cette année même, plusieurs sénateurs ont rappelé qu'eux-mêmes descendaient d'immigrants. Des centaines de milliers d'immigrants ont marché dans les principales villes du pays avec l'espoir d'influer sur l'opinion publique et de faire entendre leurs voix. Aux élections italiennes d'avril 2006, une immigrante venue d'une région pauvre de la République dominicaine a été élue au Parlement<sup>67</sup>.

Les efforts faits pour remédier à l'absence d'interaction sociale ou de relations étroites entre les immigrants de date récente et la société du pays d'accueil peuvent atténuer le sens d'exclusion et d'isolement chez les migrants, aussi bien que démentir les perceptions négatives du public. Quelquefois une initiative, malgré sa faible ampleur, peut avoir beaucoup d'effet. Par exemple, en Belgique, un journal a lancé en 2005 une campagne pour convier les demandeurs d'asile à dîner chez des résidents le jour de Noël. En moins de deux semaines, plus d'une centaine de familles ont invité des demandeurs d'asile. Un participant du Kazakhstan a remarqué : "Il est merveilleux d'être traité pour une fois comme quelqu'un de normal. C'est le début d'une belle amitié"<sup>68</sup>.

Les autorités locales peuvent aussi accorder à des groupes d'immigrants l'autorisation d'organiser des manifestations

publiques célébrant la diversité culturelle et rassemblant différents groupes ethniques. À New York – la "ville d'immigrants" par excellence –, des défilés ont lieu chaque année sous le patronage des communautés brésilienne, irlandaise, iranienne, chinoise et caraïbe, entre autres. À Sao Paulo (Brésil), les migrants boliviens ont organisé leur premier carnaval en 2003 et s'inscrivent en nombre croissant dans les écoles de samba. Leur vaste marché attire maintenant chaque dimanche une foule d'environ 8 000 personnes et rapproche d'autres groupes d'immigrants et des Brésiliens qui apprécient les articles, la nourriture et la musique des Andes<sup>69</sup>.

\* \* \*

Les migrants sont d'abord et avant tout des êtres humains comme les autres – quel que soit leur statut. Nier leur existence ou leur coller l'étiquette d'"étrangers" ou d'"illégaux" dévalue leur humanité et ne sert qu'à justifier l'épithète de "différent" ou d'"inférieur" qu'on leur attache. Ils sont ainsi réifiés comme des marchandises à utiliser selon sa propre commodité, dont il vaut mieux ne pas entendre s'exprimer les voix et les intérêts. Mais les migrants sont des filles et des fils, des mères et des pères, des conjoints, des travailleurs et des réfugiés. Comme la population du pays hôte, ils entretiennent les mêmes aspirations et les mêmes rêves que toute autre personne – une vie meilleure et moins exposée aux risques pour eux-mêmes, leur famille et leurs êtres chers. Les droits des migrants sont des droits humains. Aujourd'hui, nous avons une occasion unique de gérer la migration internationale d'une manière plus humaine, plus équitable et plus conforme à l'éthique.

*"Il ne faut pas voir dans les immigrants des travailleurs jetables, qu'on peut utiliser puis mettre au rebut."*

- Résolution du Parlement européen sur l'immigration, l'intégration et l'emploi (2003)



# Notes et indicateurs

Notes	78
Sources des citations hors texte	90
Sources des encadrés	91
<b>Indicateurs</b>	
Suivi des objectifs CIPD - Indicateurs retenus	94
Indicateurs démographiques, sociaux et économiques	98
Indicateurs retenus pour les pays / territoires les moins peuplés	102
Notes relatives aux indicateurs	104
Sources des citations hors texte	105

## INTRODUCTION

- 1 UNFPA. 3 septembre 2004. "Immigration et Justice", p. 6. Déclaration de Thoraya Ahmed Obaid, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, au Forum de Barcelone, Mouvements humains et immigration: Congrès mondial: un défi pour le XXI<sup>e</sup> siècle. New York: UNFPA.
- 2 ONU. 2006. *World Population Monitoring, Focusing on International Migration and Development: Report of the Secretary-General* (E/CN.9/2006/3), par. 129. New York: ONU.
- 3 C. Thouez, 2004. "The Role of Civil Society in the Migration Policy Debate", p. 5. *Global Migration Perspectives*. No. 12. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales; et A. M. Florini (éd.). 2000. *The Third Force: The Rise of Transnational Civil Society*, p. 226. Tokyo: Japan Center for International Exchange et Washington: Carnegie Endowment for International Peace. Cité: Thouez 2004, p. 11, note 27.
- 4 ONU. 1995. *Population et développement, vol. 1: Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement: Le Caire: 5-13 septembre 1994, Objectif 10.2 a*. New York: Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, ONU.
- 5 Ibid.
- 6 ONU. 2005. *Dans une liberté plus grande: Vers le développement, la sécurité et les droits humains pour tous: Rapport du Secrétaire général* (A/59/2005), par. 8. New York: ONU.
- 7 Les experts et les organisations spécialisées dans la défense des droits humains craignent que l'accent mis sur la gestion de la migration ne risque de réifier les migrants, sans prêter l'attention voulue aux migrants en tant que porteurs de droits humains. Voir Thouez 2004, pp. 7 et 14.
- 8 OIT. 2001. "The Asylum-Migration Nexus: Refugee Protection and Migration Perspectives from OIT." Para. 27. Genève: Service de la migration internationale, OIT. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/text/vtx/home/openssl.pdf?tbl=RSLEGAL&id=3f33797e6](http://www.unhcr.org/cgi-bin/text/vtx/home/openssl.pdf?tbl=RSLEGAL&id=3f33797e6), consulté le 20 avril 2006.
- 9 ONU 2006, par. 85.
- 10 Département des affaires économiques et sociales. Site Web: [http://unstats.un.org/unsd/cdb/cdb\\_dict\\_xrxx.asp?def\\_code=336](http://unstats.un.org/unsd/cdb/cdb_dict_xrxx.asp?def_code=336), consulté le 15 mai 2006.
- 11 Ibid., p. 4.
- 12 Ibid., p. 3.
- 13 Ibid., par. 10.
- 14 Ibid., p. 4.
- 15 IOM. 2005. *Migration mondiale 2005: Coûts et bénéfices de la migration internationale*, p. 173. OIM, World Migration Report Series. No. 3. Genève: OIM.
- 16 UNFPA. 2005. *Migration internationale et objectifs du Millénaire pour le développement: quelques communications de la rencontre du Groupe d'experts de l'UNFPA: Marrakech, Maroc, 11-12 mai 2005*. New York: UNFPA.
- 17 Commission mondiale sur les migrations internationales. 2005. *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action: Report of the Global Commission on International Migration*, p. 36. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 18 OIM 2005, p. 249.
- 19 Ibid., p. 168.
- 20 À cet égard, voir, entre autres: A. Pellegrino, 2004. *Migration from Latin America to Europe: Trends and Policy Challenges*. IOM Migration Research Series. No. 16. Genève: OIM; P. Martin, 2004. "Migration", pp. 447-448. Ch. 8 dans: *Global Crises, Global Solutions*, édité par B. Lomborg. 2004. Cambridge, Royaume-Uni; et The Center for Immigration Studies. 23 novembre 2004. "Immigrant Population at Record High in 2004." *Bulletin of the Center for Immigration Studies*.
- 21 R. Robinson, 2005. "Beyond the State-Bounded Immigrant Incorporation Regime: Transnational Migrant Communities: Their Potential Contribution to Canada's Leadership Role and Influence in a Globalized World." Communication préparée pour la Walter and Duncan Gordon Foundation. Ottawa: The North-South Institute.
- 22 A. Pellegrino 2003. *La migración internacional en América Latina y el Caribe: tendencias y perfiles de los migrantes*, pp. 21-24. *Série Población y desarrollo*. No. 35. Santiago, Chili. División de Población, CELADE, ONU; et ONU 2004, p. 154.
- 23 Comme le montrent certaines bases de données nationales. Sur la tendance des jeunes à émigrer, voir: C. B. Lloyd (éd.). 2005. *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*, p. 313. Washington, D. C.: The National Academies Press.
- 24 M. Á. Castillo, 2003. *Migraciones en el hemisferio: Consecuencias y relación con las políticas sociales*, p. 16. *Série Población y desarrollo*. No. 37. Santiago, Chili: División de Población, CELADE, ONU.
- 25 ONU 2004, p. 98.
- 26 R. H., Adams, Jr., 2003. "International Migration, Remittances and the Brain Drain: A Study of 24 Labor-Exporting Countries", p. 3. Policy Research Working Paper. No. 3069. Washington, D.C.: Réseau Réduction de la pauvreté et gestion économique, Groupe Réduction de la pauvreté, Banque mondiale.
- 27 Z. Liang et al. 2005. "Cumulative Causation, Market Transition, and Emigration from China", p. 8. Communication présentée à la 14<sup>e</sup> séance de la 25<sup>e</sup> Conférence internationale sur la population, Tours, France, 18-23 juillet 2005. Paris: Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Site Web: <http://iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=52177>, consulté pour la dernière fois le 27 mars 2006.
- 28 R. Barré et al. 2004. "Scientific Diasporas: How can Developing Countries Benefit from Their Expatriate Scientists and Engineers." Paris: Institut de recherche pour le développement. Cité dans: "Brain Strain: Optimising Highly Skilled Migration from Developing Countries", p. 9, par B. L. Lowell, A. Findlay et E. Stewart. 2004. *Asylum and Migration Working Paper*. No. 3. Londres: Institute for Public Policy Research. Site Web: [www.ippr.org/ecomm/files/brainstrain.pdf](http://www.ippr.org/ecomm/files/brainstrain.pdf), consulté pour la dernière fois le 10 mai 2006. Voir aussi: D. Sriskandarajah, 1<sup>er</sup> août 2005. "Reassessing the Impacts of Brain Drain on Developing Countries." Migration Information Source. Washington, D. C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=324](http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=324), consulté le 10 mai 2006.
- 29 R. H. Adams, Jr., 2003. P. 18.
- 30 D. Dovlo, 2005. "Migration and the Health System: Influences on Reaching the MDGs in Africa (and other LDCs)." Pp. 67-79 dans: UNFPA 2005.
- 31 UNFPA 2005, p. 68.
- 32 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 24.
- 33 UNFPA et International Migration Policy Programme. 2004. *Meeting the Challenges of Migration: Progress Since the ICPD*, p. 36. New York et Genève: UNFPA and International Migration Policy Programme.
- 34 M. Awases et al. 2004. *Migration of Health Professionals in Six Countries: A Synthesis*, p. 40. Brazzaville, Congo: Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé.
- 35 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 24. Voir aussi: ONUSIDA. *Rapport sur l'épidémie mondiale du sida 2004*, p. 109. Genève: ONUSIDA.
- 36 Étude citée dans: C. Thouez, 2005, p. 46. "The Impact of Remittances on Development." Pp. 41-52 dans: UNFPA 2005. Voir aussi: B. L. Lowell, 1<sup>er</sup> juin 2003. "Skilled Migration Abroad or Human Capital Flight?" Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=135](http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=135), consulté pour la dernière fois le 31 mars 2006.
- 37 ONU 2006b, par. 78.
- 38 Lowell, 1<sup>er</sup> juin 2003.
- 39 D. Ratha, 2003. "Workers' Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance", p. 158. Pp. 157-175 dans: *Global Development Finance 2003: Striving for Stability in Development Finance*, par la Banque mondiale. 2003. Washington, D. C.: Banque mondiale; et L. A. Winters, 2003. "The Economic Implications of Liberalizing Mode 4 Trade." Pp. 59-92 dans: *Moving People to Deliver Services*, édité par A. Mattoo et A. Carzaniga. 2003. Washington, D. C.: Banque mondiale et Oxford University Press.
- 40 Lowell, 1<sup>er</sup> juin 2003.
- 41 UNFPA 2005, p. 8. Il convient de noter que l'expression « gaspillage de cerveaux » renvoie aussi au fait que des migrants hautement qualifiés, par exemple médecins ou juristes, finissent souvent comme chauffeurs de taxi ou maîtres d'hôtel dans leur pays de destination. C'est le sens dans lequel l'expression est utilisée, par exemple, dans: Ç. Özden, 2005. "Educated Migrants: Is There Brain Waste?" Pp. 227-244 dans: *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, édité par Ç. Özden et M. Schiff. 2005. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- 42 Les chercheurs affirment que certains pays ont une base de ressources humaines vaste et souple et que les pays caractérisés par un faible niveau d'éducation et d'émigration, comme le Brésil et la Chine, tirent en fait profit d'une émigration accrue des compétences. Voir, par exemple: Lowell, Findlay et Stewart 2004, p. 9; et M. Beine, F. Docquier et H. Rapoport. 2003. "Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers." IZA Discussion Paper. No. 819. Bonn, Allemagne: Institut d'études du travail (IZA). Cité dans: ONU 2006b, par. 79.
- 43 K. O'Neil, 1<sup>er</sup> septembre 2003. "Brain Drain and Gain: The Case of Taiwan." Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/dis](http://www.migrationinformation.org/Feature/dis)

- play.cfm?ID=155, consulté pour la dernière fois le 31 mars 2006.
- 44 R. Skeldon, 2005. "Linkages between Migration and Poverty: The Millennium Development Goals and Population Mobility", p. 59. Pp. 55-63 dans: UNFPA 2005.
- 45 OIM 2005, pp. 39 et 146.
- 46 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 2002. "International Migration and Globalization", p. 230-232. Ch. 8 dans: *Globalization and Development* (LC/G.2157[SES.29/3]), par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 2002. Santiago, Chili: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 47 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 31.
- 48 ONU 2004, p. 25.
- 49 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2002; ONU 2004, p. x; et Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 1.
- 50 L'article 5 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille définit comme suit les termes 'poursus de documents' et 'en situation régulière': «... les travailleurs migrants et les membres de leur famille: a) Sont considérés comme pursus de documents ou en situation régulière s'ils sont autorisés à entrer, séjourner et exercer une activité rémunérée dans l'État d'emploi conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels cet État est partie; b) Sont considérés comme dépourvus de documents ou en situation irrégulière s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa a) du présent article. » Voir: ONU. 1990. "Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille: adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, le 18 décembre 1990 (A/RES/45/158)." New York: ONU. Aux fins du présent rapport, les termes 'en situation irrégulière' et 'dépourvus de documents' sont utilisés de manière interchangeable.
- 51 D. G. Papademetriou, 1<sup>er</sup> septembre 2005. "The Global Struggle with Illegal Migration: No End in Sight." Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?id=336](http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?id=336), consulté pour la dernière fois le 27 mars 2006.
- 52 K. Koser, 2005. "Irregular Migration, State Security and Human Security: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 3. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 53 Conseil de l'Europe. 2004. "Regional Conference on Migration: Migrants in Transit Countries Sharing Responsibilities in Management and Protection: Proceedings, Istanbul, 30 September-1 October 2004" (2004MG-RCONF[2004]9e), pp. 45 et 48-49. Strasbourg, France: Conseil de l'Europe.
- 54 "Unmarked Graves Across the US Border." 28 février 2006. *IPS UN Journal* 14(32): 4.
- 55 La migration forcée est définie comme suit: « Mouvement migratoire dans lequel un élément de coercition existe, y compris sous forme de menaces de mort et de privation des moyens de subsistance, qu'il résulte de causes naturelles ou soit créé par l'homme (par exemple, mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, aussi bien que de personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles ou environnementales, de catastrophes chimiques ou nucléaires, de famine ou de projets de développement) », comme on peut le lire dans: OIM 2005, p. 459. Voir aussi: S. Castles, 1<sup>er</sup> mai 2004. "Confronting the Realities of Forced Migration", p. 2. Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?id=222](http://www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?id=222), consulté le 6 janvier 2006.
- 56 HCR. 2006a. *2005 Global Refugee Trends: Statistical Overview of Populations of Refugees, Asylum-Seekers, Internally Displaced Persons, Stateless Persons, and Other Persons of Concern to UNHCR*, p. 3. Genève: HCR.
- 57 ONU 2006b, p. 3.
- 58 HCR. 2005a. *2004 Global Refugee Trends: Overview of Refugee Populations, New Arrivals, Durable Solutions, Asylum Seekers and other Persons of Concern to UNHCR*, p. 2. Genève: HCR.
- 59 HCR. 2006b. *The State of the World's Refugees 2006: Human Displacement in the New Millennium*, p. 70. Oxford, Royaume-Uni et New York: Oxford University Press.
- 60 HCR. 2005b. *Refugees by Numbers*. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/basics/opendoc.pdf?id=416e3eb24&tbl=BASICS&page=basics](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/basics/opendoc.pdf?id=416e3eb24&tbl=BASICS&page=basics), consulté le 7 avril 2006.
- 61 ONU 2006a.
- 62 HCR. 17 mars 2006. "Number of Asylum Seekers Halved Since 2001, Says UNHCR." Communiqué de presse. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=441a7d714](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=441a7d714), consulté le 26 mars 2006; et HCR. 1<sup>er</sup> mars 2005. "Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries 2004: Overview of Asylum Applications Lodged in Europe and Non-European Industrialized Countries in 2004", pp. 3-4. Genève: HCR. Cité dans: HCR 2006b, p. 57.
- 63 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 41.
- 64 Castles, 1<sup>er</sup> mai 2004, p. 2.
- 65 Banque mondiale. 2006. *Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration*, pp. 85 et 88. Washington, D. C.: Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale.
- 66 Ibid., p. 90.
- 67 N. Bajpai et N. Daguja. 2004. "Multinational Companies and Foreign Direct Investment in China and India", p. 15. CGSD Working Paper. No. 2. New York: Center on Globalization and Sustainable Development, Earth Institute, Université Columbia. Site Web: [www.earthtinstitute.columbia.edu/cgsd/documents/bajpai\\_mn\\_cs\\_china\\_india\\_000.pdf](http://www.earthtinstitute.columbia.edu/cgsd/documents/bajpai_mn_cs_china_india_000.pdf), consulté le 10 mai 2006.
- 68 Calcul basé sur l'analyse des données de 72 pays. Voir: R. H. Adams, Jr. et J. Page, 2003. "The Impact of International Migration and Remittances on Poverty." Communication préparée pour Conférence on Migrant Remittances de DFID/Banque mondiale, Londres, 9-10 octobre 2003. Washington, D. C.: Groupe Réduction de la pauvreté, Banque mondiale.
- 69 G. Martine, 2005. *A globalização inacabada: migrações internas e pobreza no século 21. São Paulo em Perspectiva* 9(3): 3-22. São Paulo: Fundação Seade. Voir aussi: UNFPA. 2003. *Population and Poverty: Achieving Equity, Equality and Sustainability*, p. 115. New York: UNFPA.
- 70 Banque mondiale 2003. Cité dans: "Remittances Fact Sheet." Saint-Domingue, République dominicaine: Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (ONU). Site Web: [www.un-instraw.org/en/index.php?option=content&task=blogcategory&id=76&Itemid=110](http://www.un-instraw.org/en/index.php?option=content&task=blogcategory&id=76&Itemid=110), consulté le 27 mai 2006.
- 71 A. Belarbi, 2005. "Flux migratoires au Maroc: Impact économique, social et culturel de la migration sur le développement du pays", p. 192. Pp. 181-197 dans: UNFPA 2005.
- 72 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Novembre 2005. "The Number of Poor People in Latin America has Fallen by 13 Million Since 2003", p. 3. ECLAC Notes. Santiago, Chili: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Site Web: [www.eclac.cl/prensa/noticias/notas/0/23580/NOTAS43ING.pdf](http://www.eclac.cl/prensa/noticias/notas/0/23580/NOTAS43ING.pdf), consulté le 19 mai 2006.
- 73 J. Duran et al. 1996. "International Migration and Development in Mexican Communities." *Demography* 33(2): 249-264. Cité dans: ONU 2004, p. 103.
- 74 N. Piper, 2005. "Gender and Migration: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 12. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 75 B. Ramamurthy, 2003. "International Labour Migrants: Unsung Heroes of Globalization." *Sida Studies*. No. 8. Stockholm: Agence suédoise de coopération internationale.
- 76 Thouez 2005, p. 43.
- 77 ONU 2004, pp. 105-107.
- 78 Thouez 2005.
- 79 Ibid.
- 80 OIM 2005, p. 178.
- 81 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 28.
- 82 OIM 2005, pp. 178-179.
- 83 Ibid.
- 84 Par exemple, la Banque mondiale déclare: "La Première partie du volume montre que les migrations et les rapatriements de salaires a) réduisent la pauvreté des foyers qui les reçoivent; b) augmentent l'investissement dans le capital humain (éducation et santé) et en d'autres activités productives; c) limitent le travail des enfants et élèvent leur niveau d'éducation; et d) développent l'esprit d'entreprise. Des conclusions complémentaires portent sur les faits suivants: a) l'impact des rapatriements de salaires sur l'investissement dans le capital humain et d'autres activités productives est plus grand que celui des autres sources de revenu; et b) les foyers qui ne comptent pas de migrants peuvent aussi bénéficier d'une augmentation de leur revenu. Sur la base de ces études, la migration et les rapatriements de salaires ont manifestement un impact positif sur le développement et le bien-être des pays de départ". Cité dans: Özden et Schiff 2005, p. 14. Voir aussi: ONU 2004; et ONU. 2005. *Enquête mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement: les femmes et la migration internationale* (A/59/287/Add.1, ST/ESA/294), p. 98. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales (ONU); et Commission mondiale sur les migrations internationales 2005.
- 85 OIM 2005, p. 178.
- 86 P. De Vasconcelos, 2005. "Improving the Development Impact of Remittances" (UN/POP/MIG/2005/10). Communication préparée pour la rencontre du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (ONU).
- 87 Banque mondiale 2006, p. 94.
- 88 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 28.
- 89 R. Vargas-Lundius, "Remittances and Rural Development." Communication préparée pour la vingt-septième session du Conseil d'administration du FIDA, Rome, 18-19 février 2004. Rome: Fonds international de développement agricole. Site Web: [www.ifad.org/events/gc/27/roundtable/pl/discussion.pdf](http://www.ifad.org/events/gc/27/roundtable/pl/discussion.pdf), consulté pour la dernière fois le 27 mai 2006.
- 90 République française "Atelier 2: Codéveloppement et rapatriements de salaires des migrants", Conférence internationale sur "Solidarité et mondialisation: Financement novateur pour le développement et contre la pandémie", 28 février-1<sup>er</sup> mars 2006. Site Web: [www.diplomatie.gouv.fr/de/IMG/pdf/06-0430.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/de/IMG/pdf/06-0430.pdf), consulté le 30 mai 2006; et R. García Zamora, 2006. "El Uso de las Remesas Colectivas en México: Avances y Desafíos." Communication présentée au séminaire patronné par l'UNFPA, "Usos y Potencialidades de las Remesas. Efectos Diferenciales en hombres y mujeres latinoamericanos", tenu dans le cadre du Forum international sur le lien entre sciences politiques et sciences sociales, UNESCO, Gouvernement argentin et Gouvernement uruguayen, 23 février 2006, Universidad Nacional de Cordoba, Argentine.
- 91 OIM 2005, p. 177.
- 92 G. Hugo, 1999. *Gender and Migrations in Asian Countries*, p. 200. Gender and Population Studies Series. Liège, Belgique: Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

- 93 P. Levitt, 1996. "Social Remittances: A Conceptual Tool for Understanding Migration and Development." Working Paper Series. No. 96.04. Cambridge, Massachusetts: Université Harvard, Center for Population and Development Studies, Université Harvard. Cité dans: ONU 2005, p. 24. Le terme "rapatriements sociaux" (*social remittances*) est quelquefois utilisé en opposition à "rapatriement de salaires" (*economic remittances*). Dans ce contexte, le terme se réfère à de petits investissements "sociaux" faits par la diaspora pour apporter des améliorations: par exemple, dispensaires, écoles, travaux routiers ou petites entreprises dans les pays d'origine des migrants.
- 94 OIM 2005, p. 223.
- 95 Martine 2005.
- 96 ONU 2004, p. 118.
- 97 J. P. Smith et B. Edmonston (éd.). 1997. *The New Americans: Economic, Demographic and Fiscal Effects of Immigration*. Panel on the Demographic and Economic Impacts of Immigration, National Research Council. Washington, D. C.: National Academies Press; et G. Borjas, 2003. "The Labour Demand Curve is Downward Sloping: Re-Examining the Impact of Immigration on the Labor Market." *The Quarterly Journal of Economics* 118(4): 1335-1374. Les deux études sont citées dans: ONU 2006b, par. 64.
- 98 Voir, par exemple: Ratha 2003.
- 99 Ratha 2003.
- 100 S. A. Mohanty et al. 2005. "Health Care Expenditures of Immigrants in the United States: A Nationally Representative Analysis." *American Journal of Public Health* 95(8): 1431-1438. Les données sont empruntées au Medical Expenditure Panel Survey (MEPS), 1998, de l'Agency for Healthcare Research and Quality.
- 101 Noter la conclusion du rapport qu'une abondante immigration a été l'un des avantages comparatifs manifestes des États-Unis sur l'Europe et le Japon: "L'hésitation des principaux partenaires des États-Unis à libéraliser sensiblement leurs politiques d'immigration - en particulier si elle se combine avec une répugnance permanente à entreprendre des réformes fondamentales de leurs systèmes de pension et de protection sociale - les défavorisera dans la compétition économique avec les États-Unis." Voir: Directeur de la CIA, Gouvernement des États-Unis. 2001. "Growing Global Migration and Its Implications for the United States" (NIE 2001-02D), p. 30. A National Intelligence Estimate Report. Washington, D. C.: Directeur de la CIA, Gouvernement des États-Unis.
- 102 En référence à une évaluation des flux de migration depuis l'élargissement de l'UE en mai 2004. Voir: Commission des Communautés européennes. 2006. "Communication from the Commission to the Council, the European Parliament, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: Report on the Functioning of the Transitional Arrangements Set Out in the 2003 Accession Treaty (period 1 May 2004-30 April 2006)." Bruxelles: Commission des Communautés européennes; et "Europe's Labour Mobility: When East Meets West", p. 47. 11-17 février 2006. *The Economist*.
- 103 ONU. 2000a. *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* (ESA/P/WP.160) New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 104 Ibid.
- 105 Ibid.
- 106 Ibid.
- 107 A. Tarmann, 2000. "The Flap over Replacement Migration." Washington, D. C.: Population Reference Bureau. Site Web: [www.prb.org/Template.cfm?Section=PRB&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=5023](http://www.prb.org/Template.cfm?Section=PRB&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=5023), consulté pour la dernière fois le 27 avril 2006.
- 108 D. Coleman, 2001. "Replacement Migration", or Why Everyone's Going to Have to Live in Korea: A Fable for Our Times from the United Nations." Texte révisé. Oxford, Royaume-Uni: Department of Social Policy and Social Work. Université d'Oxford.
- 109 G. McNicoll, 2000 "Reflections on 'Replacement Migration.'" *People and Place* 8(4): 1-13.
- 110 Ibid.
- 111 ONU 2006b, par. 54.
- 112 Ibid., par. 55 et 56; et M. Balbo (éd.) 2005. *International Migrants and the City: Bangkok, Berlin, Dakar, Karachi, Johannesburg, Naples, São Paulo, Tijuana, Vancouver, Vladivostok*, p. 25. Nairobi, Kenya: ONU-HABITAT et Università IUAV di Venezia.
- 113 OIM 2005, p. 15.
- 114 J. D. Sachs, 2003 "Increasing Investments in Health Outcomes for the Poor: Second Consultation in Macroeconomics and Health: October 2003: Mobilization of Domestic and Donor Resources for Health: A Viewpoint." Genève: OMS.
- 115 OMS. 2003. *International Migration, Health and Human Rights*, p. 21. Série de publication Santé et droits humains. No. 4. Genève: OMS.
- 116 Ibid., pp. 20-21. A cette date, seulement deux traités internationaux reconnaissent expressément le droit des migrants en situation irrégulière à la santé: la Convention sur les organisations de travailleurs ruraux (1975) et la Convention sur les travailleurs migrants (1990). Le commentaire général No 14 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit au meilleur état de santé physique que toute personne soit capable d'atteindre (2000) affirme également: "Les États sont tenus de respecter le droit à la santé, notamment en s'abstenant de refuser ou de limiter un égal accès de toutes les personnes, y compris... les demandeurs d'asile et les immigrants illégaux, aux services de santé préventive, curative et palliative". Voir: ONU. 2000b. *Questions de fond posées par la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: commentaire général No 14 (2000): le droit au meilleur état de santé physique que toute personne soit capable d'atteindre (Article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)* (E/C.12/2000/4), par. 34. New York: ONU.
- 117 OIM, OMS et Center for Disease Control and Prevention. 2005. *Health and Migration: Bridging the Gap*, p. 24. Dialogue international sur les migrations. No. 6. Genève: OIM.
- 118 Ibid., p. 55.
- 119 J. K. Anarfi, 2005. "Reversing the Spread of HIV/AIDS: What Role Has Migration?" Pp. 99-109 dans: UNFPA 2005.
- 120 F. F. Hamers et A. M. Downs. 2004. "The Changing Face of the HIV Epidemic in Western Europe: What are the Implications for Public Health Policies?" *The Lancet* 364(9428): 83-94. Voir aussi: M. Carballo et M. Mboup. 2005. "International Migration and Health: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration." Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 121 ONUSIDA et OMS. 2005. *Mise à jour sur l'épidémie du sida: décembre 2005* (UNAIDS/05.19E). Genève: ONUSIDA.
- 122 ONU 2006b, par. 59.
- 123 Il convient de noter que, bien que les Philippines aient une loi interdisant le dépitage obligatoire du VIH pour les migrants, les employeurs du pays hôte l'exigent souvent. Voir: T. Osias, 4 avril 2005. "Déclaration pour les Philippines de M. Tomas Osias, Directeur exécutif, Commission de la population et du développement." Déclaration faite à la trente-huitième session de la Commission de la population et du développement. New York: Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies. Site Web: [www.un.int/philippines/statements/20050404.html](http://www.un.int/philippines/statements/20050404.html), consulté le 5 avril 2006.
- 124 R. Shtarkshall et V. Soskolne. 2000. *Migrant Populations and HIV/AIDS: The Development and Implementation of Programmes: Theory, Methodology and Practice*. Genève: UNESCO / ONUSIDA. Cité dans: "International Migration and HIV/AIDS", par la Coalition internationale sur le sida et le développement. 2004. Site Web: [http://icad-cisd.com/content/pub\\_details.cfm?id=126&CAT=9&lang=e](http://icad-cisd.com/content/pub_details.cfm?id=126&CAT=9&lang=e), consulté le 10 mai 2006.
- 125 Sur la base d'une enquête conduite en juillet-septembre 2004. Voir: M. Merten, s.d. "Shock Figures on HIV/Aids in the Workplace". *Mail and Guardian*. Voir le site Web de la South African Business Coalition on HIV and AIDS: [www.redribbon.co.za/business/default.asp](http://www.redribbon.co.za/business/default.asp), consulté le 17 mai 2006.
- 126 OIM et Southern African Migration Project. 2005. *HIV/AIDS, Population Mobility and Migration in Southern Africa: Defining a Research and Policy Agenda*, pp. 10 et 11. Genève: OIM.
- 127 ONUSIDA 2004, p. 109. Cité dans: OIM et Southern African Migration Project 2005, p. 23.
- 128 ONUSIDA et OMS 2005.
- 129 Ibid.
- 130 ONU. 2001. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale [sans renvoi à une grande commission (A/S-26/L.2)]: S-26/2. Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (A/RES/S-26/2)*, par. 50. New York: ONU.
- 131 OIM, ONUSIDA et Agence suédoise de coopération internationale. 2003. "Mobile Populations and HIV/AIDS in the Southern African Region: Recommendations for Action: Deskreview and Bibliography on HIV/AIDS and Mobile Populations", p. 16. Genève: OIM. Site Web: [www.queensu.ca/samp/sampresources/migrationdocuments/documents/2003/unaisd.pdf](http://www.queensu.ca/samp/sampresources/migrationdocuments/documents/2003/unaisd.pdf), consulté le 14 février 2006.
- 132 OIM. Mars 2004. "Staff and Inmates at Bangkok's SuanPlu Immigrant Detention Centre Learn about HIV/AIDS and TB Prevention", pp. 14-15. *OIM News*. Genève: OIM.
- 133 ONU 2006b, p. 3.
- 134 Voir, par exemple: Smith et Edmonston 1997; D. S. Massey et al. 1998. *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the end of the Millennium*. International Identity and Cultural Politics. Oxford: Clarendon Press; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2002; Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 98; OIM 2005; Özden et Schiff 2005; UNFPA 2005; ONU 2004; ONU 2005; et Banque mondiale 2006.
- 135 R. Grillo, 2005. "Backlash Against Diversity? Identity and Cultural Politics In European Cities", p. 3. Centre on Migration, Policy and Society. Working Paper. No. 14. Oxford, Royaume-Uni: Centre on Migration, Policy and Society, Université d'Oxford.
- 136 Ibid., p. 5.
- 137 Voir le site Web du Département de l'héritage canadien (Département of Canadian Heritage), Gouvernement canadien: [http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/multi/index\\_e.cfm](http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/multi/index_e.cfm), consulté pour la dernière fois le 7 juin 2006.
- 138 S. Vertovec et S. Wessendorf. 2005. "Migration and Cultural, Religious and Linguistic Diversity in Europe: An Overview of Issues and Trends." Centre on Migration, Policy and Society. Working Paper. No. 18. Oxford, Royaume-Uni: Centre on Migration, Policy and Society, Université d'Oxford.
- 139 Oxford Analytica. 19 juillet 2005. "European Union: EU Struggles on Skilled Migration;" et Grillo 2005, pp. 11 et 28.
- 140 Grillo 2005, p. 41.

## CHAPITRE 2

- 1 ONU. 2006. "Trends in Total Migrant Stock: 2005 Revision" (POP/DB/MIG/Rev.2005). Tableur. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 2 S. Chant est connu pour avoir conduit en 1992 le premier effort systématique visant à introduire une analyse sexospécifique dans l'étude de la migration internationale (S. Chant, 1992. *Gender and Migration in Developing Countries*. Londres et New York: Bellhaven Press). Voir, parmi d'autres: E. Kofman et al. 2000. *Gender and International Migration in Europe: Employment, Welfare and Politics*. Londres et New York: Rutledge. Cité dans: *Enquête mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement: Les femmes et la migration internationale* (A/59/287/Add.1, ST/ESA/294), p. 15, ONU. 2005a. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 3 ONU 2005a, p. 30; et G. Hugo, 20 avril 2006. Communication personnelle.
- 4 ONU 2005a, p. 18.
- 5 K. O'Neil, K. Hamilton et D. Papademetriou. 2005. "Migration in the Americas: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 19. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 6 T. Tutnjevic, 2002. *Gender and Financial/Economic Downturn*. InFocus Programme on Crisis Response and Reconstruction Working Paper. No. 9. Genève: Département Redressement et reconstruction, Bureau international du Travail, BIT.
- 7 Par exemple, ceci a été établi par des études portant sur les émigrants du Kerala (Inde) où 28 % des femmes migrantes

- avaient un diplôme contre 9 % des hommes; sur les migrants en Afrique du Sud originaires du Lesotho, du Zimbabwe et du Mozambique; et au Mexique, où les hommes plus instruits restaient, tandis que les femmes plus instruites émigraient. D'après une enquête sur 10 000 foyers dans l'État de Kerala. Voir: Commission économique pour l'Asie et le Pacifique. 2003. "Dynamics of International Migration in India: Its Economic and Social Implications", p. 18. Réunion du Groupe d'experts ad hoc sur la migration et le développement, Bangkok, 27-29 août 2003. Bangkok: Commission économique pour l'Asie et le Pacifique; B. Dodson, 1998. *Women on the Move: Gender and Cross-border Migration to South Africa*, p. 1. Migration Policy Series. No. 9. Le Cap et Kingston, Canada: Southern African Migration Project et Southern African Research Centre, Queen's University; et S. M. Kanaiaupuni, 1999. "Reframing the Migration Question: An Empirical Analysis of Men, Women, and Gender in Mexico", p. 11. CDE Working Paper. No. 99-15. Madison, Wisconsin: Center for Demography and Ecology, Université du Wisconsin - Madison.
- 8 N. Piper, 2005. "Gender and Migration: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 19. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 9 Une enquête menée au Moldova a établi que le taux de séparation et de divorce était plus élevé parmi les femmes migrantes que parmi celles qui restaient au pays. Voir: OIM. 2005a. "Migration and Remittances in Moldova.", p. 22. Genève: OIM. Au Guatemala, plus de 25 % des migrantes sont célibataires, divorcées ou séparées. Voir: OIM. 2004. "Survey on the Impact of Family Remittances on Guatemalan Homes." Working Notebooks on Migration. No. 19. Guatemala City: OIM.
- 10 Institut de recherche pour le développement social (ONU). 2005. *Égalité des sexes: Lutter pour la justice dans un monde inégal* (Numéro de vente: F.05/III.Y.1), p. 113. Genève: Institut de recherche pour le développement social (ONU); et ONU 2005a, p. 27.
- 11 E. Kofman, P. Raghuram et M. Merefield. 2005. *Gendered Migrations: Towards Gender Sensitive Policies in the UK*, pp. 24-25. Asylum and Migration Working Paper. No. 6. Londres: Institute for Public Policy Research.
- 12 Le droit au choix volontaire du conjoint est reconnu dans diverses conventions internationales relatives aux droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 16), la Convention internationale sur les droits civils et politiques (article 23), la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (article 10), la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 16).
- 13 Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. 27 octobre 2004. "Promoting Human Rights, Respecting Individual Dignity: New Measures To Tackle Forced Marriage." Communiqué de presse. Londres: Home Office (Ministère de l'intérieur), Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Site Web: [http://press.homeoffice.gov.uk/press-releases/Promoting\\_Human\\_Rights](http://press.homeoffice.gov.uk/press-releases/Promoting_Human_Rights),
- \_Respect?version=1, consulté le 31 mars 2006.
- 14 Gouvernement australien. 2 août 2005. "New Laws to Protect Australian Children from Forced Marriages Overseas." Communiqué de presse. Canberra, Australie: Minister of Justice and Customs (Honourable Chris Elison), Gouvernement australien. Site Web: [www.ag.gov.au/agd/WWW/justiceministerHome.nsf/Page/Media\\_Releases\\_2005\\_3rd\\_Quarter\\_2\\_August\\_2005\\_-\\_New\\_Laws\\_to\\_protect\\_Australian\\_children\\_from\\_forced\\_marriages\\_overseas](http://www.ag.gov.au/agd/WWW/justiceministerHome.nsf/Page/Media_Releases_2005_3rd_Quarter_2_August_2005_-_New_Laws_to_protect_Australian_children_from_forced_marriages_overseas), consulté le 27 avril 2006.
- 15 ONU. 2005b. *Violence contre les femmes: Rapport du Secrétaire général (A/60/137)*. New York: ONU.
- 16 République française. 5 novembre 2005. "Dernières nouvelles: Immigration: Le Ministère de l'intérieur présente un plan qui vise à freiner l'immigration illégale." Paris: Gouvernement de la République française. Site Web: [www.premier-ministre.gouv.fr/en/information/latest-news\\_97/immigration-france-minister-of\\_53042.html?var\\_recherche=marriage](http://www.premier-ministre.gouv.fr/en/information/latest-news_97/immigration-france-minister-of_53042.html?var_recherche=marriage), consulté le 17 mai 2006. Voir aussi: Associated Press. 24 mars 2006. "France: Marriage Age for Women Raised to 18." *The New York Times*.
- 17 C.-L. Tsay, 2004. "Marriage Migration of Women from China and Southeast Asia to Taiwan." Pp. 173-191 dans: *(Un)tying the Knot: Ideal and Reality in Asian Marriage*, édité par G. W. Jones et K. Ramdas. 2004. Singapour: Asia Research Institute, National University of Singapore. Cité dans: "Recent Trends in International Migration in the Asia Pacific" (ESID/SIIM/13), p. 12, par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, UNFPA, OIM, Forum asiatique des parlementaires pour la population et le développement. 2005. Séminaire régional sur les implications sociales de la migration internationale, 24-26 août 2005, Bangkok. Bangkok: Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, UNFPA, OIM, Forum asiatique des parlementaires pour la population et le développement.
- 18 H. Wang et S. Chang. 2002. "The Commodification of International Marriages: Cross-border Marriage Business in Taiwan and Viet Nam." *International Migration* 40(6): 93-114.
- 19 H.-K. Lee, 2003. "Gender, Migration and Civil Activism in South Korea." *Asian and Pacific Migration Journal* 12(1-2): 127-154. Cité dans: "Recent Trends in International Migration in Asia and the Pacific", p. 34, par M. M. B. Asis. 2005. *Asia-Pacific Population Journal* 20(3): 15-38.
- 20 N. Piper et M. Rocas. 2003. "Introduction: Marriage and Migration in an Age of Globalization." Pp. 1-21 dans: *Wife or Worker: Asian Women and Migration*, édité par N. Piper et M. Rocas. 2005. Lanham, Maryland: Rowman et Littlefield; et N. Constable, 2005. "Introduction: Cross-Border Marriages." Pp. 1-16 dans: *Gender and Mobility in Transnational Asia*, édité par N. Constable. 2005. Philadelphie: University of Pennsylvania Press. Cité dans: "Transnational Migration, Marriage and Trafficking at the China-Vietnam Border", p. 3, par L. B. Duong, D. Bélanger et K. T. Hong. 2005. Communication préparée pour Seminar on Female Deficit in Asia: Trends and Perspectives, Singapour, 5-7 décembre 2005. Paris: Comité pour la coopération internationale dans la recherche nationale en démographie.
- 21 ONU 2005a, p. 30.
- 22 L. Rybakovsky et S. Ryazantsev. 2005. "International Migration in the Russian Federation" (UN/POP/MIG/2005/11), p. 3. Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 23 V. Ryklina, 11-17 octobre 2004. "Marriage on Export." *Newsweek*. No. 19: 58. Cité dans: Rybakovsky et Ryazantsev 2005, p. 11.
- 24 Global Survival Network. 1997. "Bought and Sold." Documentaire. Washington, D. C.: Global Survival Network. Cité dans: "International Matchmaking Organizations: A Report to Congress." Washington, D. C.: U.S. Citizenship and Immigration Services, Department of Homeland Security, Gouvernement des États-Unis. Site Web: <http://uscis.gov/graphics/aboutus/repstudies/Mobrept.htm>, consulté le 9 février 2006.
- 25 L'International Marriage Broker Act limite également le nombre de visas de fiancée que peut demander une seule personne. Voir: 109<sup>e</sup> Congrès des États-Unis d'Amérique. 2005. "Violence Against Women and Department of Justice Reauthorization Act" (H.R. 3402.). Washington, D. C.: Congrès des États-Unis. Site Web: [www.online-dating-rights.com/pdf/IMBRA2005.pdf](http://www.online-dating-rights.com/pdf/IMBRA2005.pdf), consulté le 27 avril 2006.
- 26 J. Sanghera, 2004. "Floating Borderlands and Shifting Dreamscapes: The Nexus between Gender, Migration and Development." Pp. 60-69 dans: *Femmes et Mouvement: genre, migrations et nouvelle division internationale du travail*. Genève, Suisse: Colloquium Graduate Institute of Development Studies. Site Web: [www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp\\_femmes\\_en\\_mv/09-j.sanghera.pdf](http://www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp_femmes_en_mv/09-j.sanghera.pdf), consulté le 4 mai 2006.
- 27 P. R. Pessar, 2005. "Women, Gender, and International Migration Across and Beyond the Americas: Inequalities and Limited Empowerment" (UN/POP/EGM-MIG/2005/08), p. 4. Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts sur la migration internationale et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Mexico, 30 novembre-2 décembre 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 28 Ibid.
- 29 M. Asis, 24 avril 2006. Communication personnelle.
- 30 R. Sabban, 2002. *United Arab Emirates: Migrant Women in the United Arab Emirates: The Case of Female Domestic Workers*, p. 26. Document de travail GENPROM. No. 10. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 31 Kofman, Raghuram et Merefield 2005, p. 34.
- 32 M. Boyd et D. Pikkov. 2005. *Gendering Migration, Livelihood and Entitlements: Migrant Women in Canada and the United States*, pp.18-19. Occasional Paper. No. 6. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 33 En 2003, les femmes philippines représentaient 78 % de tous les travailleurs étrangers qui entraient au Japon avec des visas spectacle. Voir: M. Orozco, 2005. "Regional Integration: Trends and Patterns of Remittance Flows within Southeast Asia." Étude des rapatriements de salaires effectués par les travailleurs de l'Asie du Sud-Est. Manille, Philippines: Banque asiatique de développement. Cité dans: "Gender, Poverty Reduction and Migration", p. 7, par I. Omelaniuk. 2005. Washington, D. C.: Banque mondiale. Site Web: <http://siteresources.worldbank.org/EXTABOUTUS/Resources/Gender.pdf>, consulté pour la dernière fois le 18 mai 2006; et Gaikokujiin Torokusha Tokai ni tsuite (Statistiques sur les résidents étrangers). "Nombre de résidents non japonais par qualification (1993-2004)." Tokyo: Bureau de l'immigration, Ministère de la justice, Gouvernement du Japon. Site Web: <http://web-japan.org/stat/stats/21MIG21.html>, consulté le 1<sup>er</sup> mai 2006.
- 34 N. Piper, 2004. "Gender and Migration Policies in Southeast and East Asia: Legal Protection and Sociocultural Empowerment of Unskilled Migrant Women", p. 218. *Singapore Journal of Tropical Geography* 25(2): 216-231.
- 35 M. Matsuda, 2002. "Japan: An Assessment of the International Labour Migration Situation: The Case of Female Labour Migrants", p. 3. Document de travail GENPROM. No. 5. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 36 J. Lee, 2004. "Republic of Korea." Ch. 7 dans: *No Safety Signs Here: Research Study on Migration and HIV Vulnerability from Seven South and North East Asian Countries*, p. 123, par le PNUD et le Réseau de recherches sur la migration migration Asie-Pacifique. 2004. New York: PNUD.
- 37 Les évaluations concernant l'apport de l'industrie du sexe au PIB vont de 2 % à 14 % pour les quatre pays étudiés. Voir: BIT. 19 août 1998. "Sex Industry Assuming Massive Proportions in Southeast Asia." Communiqué de presse. Genève et Manille: BIT. Site Web: [www.ilo.org/public/english/bureau/inf/pr/1998/31.htm](http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/pr/1998/31.htm), consulté le 14 mars 2006.
- 38 Résumé d'après: A. Hochschild et B. Ehrenreich (éd.) 2002. *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, pp. 277-280. New York: Owl Books, Henry Holt and Company.
- 39 E. Kofman, 2005a. "Gendered Migrations, Livelihoods and Entitlements in European Welfare Regimes", p. 32. Projet de document de travail établi pour le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*, par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. 2005. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 40 ONU 2005a, p. 63.
- 41 Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social 2005, p. 120.
- 42 E. Thomas-Hope, 2005. "Current Trends and Issues in Caribbean Migration, in Regional and International Migration in the Caribbean and its Impacts on Sustainable Development." Port of Spain, Trinidad: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 43 Raghuram, Kofman et Merefield 2005, p. 13.
- 44 E. Kofman, 2005b. "Gendered Global Migrations: Diversity and Stratification", p. 653. *International Feminist Journal of Politics* 6(4): 643-665.
- 45 G. A. Sala, 2005. "Trabajadores Nacidos en Los Paises del MERCOSUR residentes en el

- Brasil", p. 28. Vingt-cinquième Conférence annuelle sur la population, Tours, France, 18-25 juillet 2005. Paris: Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Site Web: [iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=52266](http://iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=52266), consulté pour la dernière fois le 23 mai 2006.
- 46 D. L. Redfoot et A. N. Houser. 2005. "We Shall Travel On": Quality of Care, Economic Development, and the International Migration of Long-Term Care Workers, p. xxi. Washington, D. C.: Public Policy Institute, American Association of Retired People.
- 47 L. H. Aiken et al. 2004. "Trends In International Nurse Migration", p. 70. *Health Affairs* 23(3): 69-77.
- 48 J. Buchan, T. Parkin et J. Sochalski. 2003. "International Nurse Mobility: Trends and Policy Implications", p. 18. Genève: Royal College of Nurses, Organisation mondiale de la santé et Conseil international des infirmières.
- 49 Fondé sur l'analyse par l'UNFPA de: Nursing and Midwifery Council. 2005. "Statistical Analysis of the Register: 1 April 2004 to 31 March 2005", p. 10. Londres: Nursing and Midwifery Council.
- 50 Redfoot et Houser 2005, p. xii.
- 51 Kofman, Raghuram et Merefield 2005, p. 13; et Piper 2005, p. 9.
- 52 D. Tevera et L. Zinyama. 2002. *Zimbabweans Who Move: Perspectives on International Migration in Zimbabwe*, p. 4. Migration Policy Series. No. 25. Le Cap et Kingston, Canada: Southern African Migration Project et Southern African Research Centre, Queen's University.
- 53 I. R. Struder, 2002. "Migrant Self-Employment in a European Global City: The Importance of Gendered Power Relations and Performance of Belonging of Turkish Women in London." Research Papers in Environmental and Spatial Analysis. No. 74. Londres: Department of Geography, London School of Economics and Political Science. Cité dans: Kofman, Raghuram et Merefield 2005. p. 13.
- 54 Campagne Vêtements propres (Clean Clothes Campaign), septembre 2002. "Mauritius: No Paradise for Foreign Workers." Amsterdam, Pays-Bas: Campagne Vêtements propres. Site Web: [www.cleanclothes.org/publications/02-09-mauritius.htm](http://www.cleanclothes.org/publications/02-09-mauritius.htm), consulté le 31 mars 2006.
- 55 Noter que 95 % de la main-d'œuvre vient du Myanmar et que 70 % de celle-ci est féminine. Voir: D. Arnold, 2004. "The Situation of Burmese Migrant Workers in Mae Sot, Thailand", pp. 3, 4 et 21. Southeast Asia Research Centre. Working Paper Series. No. 71. Kowloon, Hong Kong (SAR): Southeast Asia Research Centre, City University of Hong Kong.
- 56 Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, s.d. "Fact Sheet." Saint-Domingue, République dominicaine: Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Site Web: [www.un-instraw.org/en/index.php?option=content&task=blogcategory&id=76&Itemid=110](http://www.un-instraw.org/en/index.php?option=content&task=blogcategory&id=76&Itemid=110), consulté le 21 mars 2006; et OIM. 2003. *World Migration 2003: Managing Migration: Challenges and Responses for People on the Move*, p. 7. Genève: OIM.
- 57 En 2005, le montant estimatif des rapatriements de salaires aux Philippines a atteint un total de 13 milliards de dollars É.-U., d'après: Banque mondiale. 2006a. *Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration*. Washington, D. C.: Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale. En 1997, 1999, 2000 et 2001, le montant des rapatriements de salaires était de 6 milliards de dollars É.-U. Voir: Banque mondiale. 2006b. "Workers Remittances, Compensation of Employees, and Migrant Transfers (US\$ Million)." Tableur. Site Web: <http://siteresources.worldbank.org/INTGEP2006/Resouces/RemittancesDataGEP2006.xls>, consulté le 1<sup>er</sup> mai 2006; et UNIFEM. 2004a. "Women Migrant Workers' Capacity and Contribution", p. 2. Ch. 8 in: *Empowering Women Migrant Workers in Asia: A Briefing Kit*, par UNIFEM. 2004b. New York et Bangkok: Regional Program on Empowering Women Migrant Workers in Asia, UNIFEM.
- 58 S. Murison, 2005. "Evaluation of DFID Development Assistance: Gender Equality and Women's Empowerment: Phase II Thematic Evaluation: Migration and Development." Working Paper. No. 13. Glasgow: Evaluation Department, Department for International Development; N. N. Sørensen, 2004. "The Development Dimension of Migrant Transfers." DIIS Working Paper. No. 16. Copenhague: Institut danois d'études internationales, Département du développement international, et Banque mondiale. 2003. "International Conference on Migrant Remittances: Development Impact, Opportunities for the Financial Sector and Future Prospects: Report and Conclusions", 9-10 octobre 2003, Londres, Royaume-Uni. Londres: Department for International Development; et S. Jolly, E. Bell et L. Narayanaswamy. 2003. "Gender and Migration in Asia: Overview and Annotated Bibliography." Bibliographie. No. 13. Préparé par Department of International Development, Royaume-Uni. Brighton, Royaume-Uni: BRIDGE, Institute of Development Studies, University of Sussex.
- 59 OIM. 2005b. *Dynamics of Remittance Utilization in Bangladesh*, pp. 31-32. Série Recherches sur la migration, OIM. No. 18. Genève: OIM.
- 60 Ibid., p. 35.
- 61 C. Ramirez, M. G. Dominguez et J. M. Morais. 2005. *Crossing Borders: Remittances, Gender and Development*, pp. 32-33. Document de travail de l'INSTRAW. Saint-Domingue: Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.
- 62 D. Flynn et E. Kofman. 2004. "Women, Trade, and Migration", p. 68. *Gender and Development* 12(2): 66-72. Voir aussi: Département du développement international et Banque mondiale 2003.
- 63 M. Wong, 2000. "Ghanaian Women in Toronto's Labour Market: Negotiating Gendered Roles and Transnational Household Strategies." *Canadian Ethnic Studies* 32(3): 45-74.
- 64 Observations faites par Carmen Moreno, Directrice de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, à la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement, 5 avril 2006. Voir: ONU. 5 avril 2006. "Feminization of Migration, Remittances, Migrants' Rights, Brain Drain among Issues, as Population Commission Concludes Debate." Communiqué de presse. New York: ONU. Site Web: [www.un.org/News/Press/docs/2006/pop945.doc.htm](http://www.un.org/News/Press/docs/2006/pop945.doc.htm), consulté pour la dernière fois le 23 mai 2006.
- 65 Voir site Web Fonkoze: [www.fonkoze.org](http://www.fonkoze.org), consulté pour la dernière fois le 23 mai 2006.
- 66 ADOPEM est l'acronyme de l'Asociación Dominicana para el Desarrollo de la Mujer. Voir: L. Suki, 2004. "Financial Institutions and the Remittances Market in the Dominican Republic." New York: Center on Globalization and Sustainable Development, The Earth Institute, Université Columbia; et Women's World Banking. 2005. "Remittances and Gender: Linking Remittances to Asset Building Products for Microfinance Clients." Communication faite au Forum international sur les rapatriements de salaires (International Forum on Remittances), 28-30 juin 2005, Washington, D. C. Washington, D. C.: Fonds d'investissement multilatéral et Banque interaméricaine de développement. Site Web: <http://idb-docs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=561728>, consulté le 3 mars 2006.
- 67 Voir: Banque interaméricaine de développement, s.d. "MIF at Work: MIF Strategy and Program on Remittances." Site Web: [www.iadb.org/mif/remittances/mif/index.cfm?language=EN&parid=1](http://www.iadb.org/mif/remittances/mif/index.cfm?language=EN&parid=1), consulté le 28 avril 2006.
- 68 OIM 2005b, p. 48. La banque, qui a été fondée par des femmes migrantes revenues dans leur pays, conseille aux autres femmes migrantes d'ouvrir des comptes bancaires à leur propre nom afin d'avoir la certitude qu'elles auront un pouvoir de décision sur la manière dont les fonds devront être dépensés après leur retour.
- 69 Voir, par exemple: UNFPA. 2006. "Usos y Potencialidades de las Remesas. Efectos Diferenciales en hombres y mujeres latinoamericanos", dans le cadre du Forum international sur le lien entre sciences politiques et sciences sociales, UNESCO, Gouvernement argentin et Gouvernement uruguayen, 23 février 2006, Universidad Nacional de Córdoba, Argentine.
- 70 Ramirez, Dominguez et Morais 2005.
- 71 ONU 2005a, p. 24.
- 72 À la date de mai 2006, la tenue d'élections était prévue pour juillet 2006. Voir: D. Bouwen, 13 février 2006. "Elections: Congo: A Lending Hand from Women in Belgium." Inter Press Service News Agency. Site Web: [www.ipsnews.net/print.asp?idnews=32138](http://www.ipsnews.net/print.asp?idnews=32138), consulté le 28 mai 2006.
- 73 N. Hildebrandt et D. J. McKenzie. 2005. "The Effects of Migration on Child Health in Mexico." Stanford, Californie: Department of Economics, Université Stanford. Cité dans: Omelaniuk 2005, p. 12.
- 74 Banque asiatique de développement. 2004. *Enhancing the Efficiency of Overseas Workers Remittances: Technical Assistance Report*, p. 60. Manille, Philippines: Banque asiatique de développement.
- 75 Concerne Tendeparaqa dans la commune d'Huaniqueo, Michoacan. Voir: M. Orozco, 2003. "Hometown Associations and Their Present and Future Partnerships: New Developments Opportunities", p. 38. Washington, D. C.: Inter-American Dialogue, 2003.
- 76 L. Goldring, 2001. "The Gender and Geography of Citizenship in Mexico-U.S. Transnational Spaces." *Identities: Global Studies in Culture and Power* 7(4): 501-537. Cité dans: Pessar 2005, p. 7. Voir aussi: D. Santillán et M. E. Uffe. 2006. *Destinatarios y Usos de Remesas: Una Oportunidad para las Mujeres Salvadoreñas*. Série Mujer y Desarrollo. No. 78. Santiago, Chili, et Eschborn, Allemagne: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit.
- 77 ONU 2005a, p. 18.
- 78 I. Lenz et H. Schwenken. 2003. "Feminist and Migrant Networking in a Globalising World: Migration, Gender and Globalisation." Pp.164-168 dans: *Crossing Borders and Shifting Boundaries: Vol. 1: Gender, Identities and Networks*, édité par I. Lenz et al. 2003. Opladen, Allemagne: Leske und Budrich.
- 79 J. K. Biehl, 2 mars 2005. "The Whore Lived Like a German." Spiegel Online. Site Web: [www.spiegel.de/international/0,1518,344374,00.html](http://www.spiegel.de/international/0,1518,344374,00.html), consulté le 24 février 2006.
- 80 OIM. 2005c. *Migration dans le monde 2005: Coûts et avantages de la migration internationale*, p. 46. Série Rapports sur les migrations dans le monde (OIM). No. 3. Genève: OIM.
- 81 Ibid., p. 276.
- 82 G. Hugo, 1999. *Gender and Migrations in Asian Countries*. Gender and Population Studies Series. Liège, Belgique: Union internationale pour l'étude scientifique de la population; et G. Hugo, 2000. "Migration and Women's Empowerment." Chapitre 12 dans: *Women's Empowerment and Demographic Processes: Moving Beyond Cairo*, édité par H. B. Pessar et G. Sen. Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press. Cité dans: ONU 2005a, p. 2.
- 83 ONU 2005a, p. 63.
- 84 S. Grasmuck et P. R. Pessar. 1991. *Between Two Islands: Dominican International Migration*. Berkeley, Californie: University of California Press. Cité dans: ONU 2005a, p. 63.
- 85 P. Hondagneu-Sotelo, 1994. *Gendered Transitions: Mexican Experiences of Immigration*. Berkeley et Los Angeles: University of California Press; et M. Jones-Correa, 1998. "Different Paths: Gender, Immigration and Political Participation", p. 338. *International Migration Review* 32(2): 326-349.
- 86 Jones-Correa 1998. Cité dans: "Gender and Migration: Supporting Resources Collection", p. 21, par S. Jolly. 2005. *BRIDGE Gender and Migration Cutting Edge Pack*. Brighton, Royaume-Uni: BRIDGE, Institute of Development Studies, University of Sussex. Site Web: [www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf](http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf), consulté le 6 octobre 2005.
- 87 Pessar 2005, p. 4.
- 88 K. C. Zachariah, E. T. Mathew et S. I. Rajan. 2001. "Social, Economic and Demographic Consequences of Migration on Kerala." *International Migration* 39(2): 43-57. Genève: OIM. Cité dans: Omelaniuk 2005, p. 14.
- 89 A. Adepoju, 1<sup>er</sup> septembre 2004. "Changing Configurations of Migration in Africa." Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=251](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=251), consulté le 6 janvier 2006.
- 90 M. Rahman, 2004. "Migration Networks: An Analysis of Bangladeshi Migration to Singapore." *Asian Profile* 32(4): 367-390. Cité dans: Piper 2005, p. 26.
- 91 Yayasan Pengembangan Pedesaan. 1996. "The Impact of Women's Migration to the Family in Rural Areas (Dampak dari Migrasi terhadap Keluarga di Pedesaan)." Communication présentée à l'atelier sur la migration des femmes en Indonésie, 11-13 septembre 1996, Jakarta, Indonésie. Cité



- dans: "Trends, Issues and Policies Towards International Labor Migration: An Indonesian Case Study" (UN/POP/MIG/2005/02), pp. 11, 12 et 16, par C. M. Firdausy. 2005. Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 92 Sørensen 2004, p. 14.
- 93 ONU 2005a, p. 16.
- 94 ONU. 2000. *Rapports, études et autre documentation pour le Comité préparatoire et la Conférence mondiale: Discrimination contre les migrants: Les femmes migrantes: A la recherche de remèdes. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (A/CONF.189/PC.1/19)*, p. 12. New York: ONU.
- 95 M. Caballero et al. 2002. "Migration, Gender and HIV/AIDS in Central America and Mexico." Communication présentée à la 14<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, Barcelone, Espagne, 7-12 juillet 2002.
- 96 Médecins sans Frontières. 2005. *Violence et immigration: Rapport sur l'immigration d'origine subsaharienne (ISS) en situation irrégulière au Maroc*, pp. 7, 14 et 20. Genève: Médecins sans Frontières.
- 97 "Eyewitness: Migrants Suffer in Morocco." 14 octobre 2005. BBC News. Site Web: [news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4342594.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4342594.stm), consulté le 1er mars 2006.
- 98 ONU 2005a, p. 65.
- 99 J. Crush et V. Williams. 2005. "International Migration and Development: Dynamics and Challenges in South and Southern Africa" (UN/POP/MIG/2005/05). Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU. (Pour une lecture complémentaire, voir: J. Crush et V. Williams (éd.) s.d. "Criminal Tendencies: Immigrants and Illegality in South Africa." Migration Policy Brief. No. 10. Le Cap, Afrique du Sud: Southern African Migration Project.)
- 100 Crush et Williams 2005, p. 15; et Crush et Williams, s.d., pp. 11 et 15.
- 101 M. M. B. Asis, 2006. "Gender Dimensions of Labor Migration in Asia." Communication préparée pour le Panel de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques de la migration internationale, cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, New York, 2 mars 2006. New York: ONU.
- 102 Voir, par exemple: Ramirez, Dominguez et Morais 2005, p. 28; et Boyd et Pikkov 2005, pp. 9-11.
- 103 FASILD. 2002. *Femmes immigrées et issues de l'immigration*. Paris: FASILD. Cité dans: Kofman 2005a, p. 39.
- 104 Kofman 2005a, p. 37.
- 105 C. Inglis, 1<sup>er</sup> mars 2003. "Mothers, Wives, and Workers: Australia's Migrant Women." Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=108](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=108), consulté le 10 avril 2006.
- 106 OIM 2005c, p. 110.
- 107 OIM 2005b, p. 18.
- 108 Omelaniuk 2005, p. 6.
- 109 Banque asiatique de développement. 2001. *Women in Bangladesh: Country Briefing Paper*, p. 3. Manille, Philippines: Banque asiatique de développement.
- 110 Asis 2006, p. 2.
- 111 Département d'État des États-Unis. 2006. "Nepal: Country Reports on Human Rights Practices." Washington, D. C.; Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Département d'État des États-Unis. Site Web: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61709.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61709.htm), consulté le 5 mai 2006.
- 112 Voir, par exemple: S. Grant, 2005. "International Migration and Human Rights: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 12. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales; et I. Omelaniuk, 2006. "Trafficking in Human Beings: CEE and SE Europe", p. 6. Communication présentée au Panel de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques de la migration internationale, 27 février-10 mars 2006, New York: Commission de la condition de la femme, ONU
- 113 Asis 2006.
- 114 K. Calavita, 2006. «Gender, Migration, and Law: Crossing Borders and Bridging Disciplines." "Gender and Migration Revisited: Special Issue." *International Migration Review* 40(1): 104-132; V. Chell-Robinson, 2000 "Female Migrants in Italy: Coping in a Country of New Immigration." Pp. 103-123 dans: *Gender and Migration in Southern Europe: Women on the Move*, édité par F. Anthias et G. Lazaridis. 2000. New York: Berg; N. Ribas-Mateos, 2000. "Female Birds of Passage: Leaving and Settling in Spain." Pp. 173-197 dans: Anthias et Lazaridis 2000; et S. P. Rubio, 2003 "Immigrant Women in Paid Domestic Service: The Case of Spain and Italy." *Transfer: European Review of Labour and Research*, 9(3): 503-517. Toutes ces références sont citées dans: Pessar 2005, p. 4.
- 115 Kofman 2005a, p. 7.
- 116 Boyd et Pikkov 2005.
- 117 ONU. 2005c. «Good Practices in Combating and Eliminating Violence against Women: Report of the Expert Group Meeting", p. 15, 17-20 mai 2005, Vienne, Autriche. New York: Division de la promotion de la femme, ONU.
- 118 ONU 2005a, p. iv.
- 119 Organisation de coopération et de développement économiques. 2004. *Labour Market Integration Remains Insecure for Foreign and Immigrant Women*. Bruxelles: Organisation de coopération et de développement économiques. Site Web: [www.oecd.org/document/27/0,234,en\\_2649\\_37457\\_29871963\\_1\\_1\\_37457,00-.html](http://www.oecd.org/document/27/0,234,en_2649_37457_29871963_1_1_37457,00-.html), consulté le 11 mai 2006.
- 120 D'après les données tirées des statistiques du recensement de 2001. Voir: South African Institute of International Affairs. 2006. "South Africa: A Response to the APRM Questionnaire on Progress Towards Addressing Socio-Economic Development Challenges", p. 35. Rapport au Parlement du Joint Ad Hoc Committee on Economic Governance and Management, p. 35. Braamfontein: South African Institute of International Affairs. Site Web: [www.iss.co.za/AF/RegOrg/nepad/aprm/sa/parprep/part6.pdf](http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/nepad/aprm/sa/parprep/part6.pdf), consulté le 30 mai 2006.
- 121 Kofman 2005a, p. 13.
- 122 Sabban 2002, p. 11.
- 123 Voir les diverses études citées dans: *Progress of the World's Women 2005: Women, Work and Poverty*, p. 34, par M. Chen et al. 2005. New York: UNIFEM.
- 124 E. Grieco, 22 mai 2002. "Immigrant Women." Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=2](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=2), consulté le 20 mars 2006.
- 125 Boyd et Pikkov 2005, p. 11.
- 126 Ibid., p. 28.
- 127 Cité dans: Age Plus Project. 2005. *Older Migrant Women: Facts, Figures, Personal Stories, an Inventory in Five EU Countries*, pp. 14 et 22. Utrecht, Pays-Bas: Age Plus.
- 128 ONU 2005a, p. 63.
- 129 A. Rudiger et S. Spencer. 2003. "Social Integration of Migrants and Ethnic Minorities: Policies to Combat Discrimination", p. 36. Communication présentée à la Conférence sur les aspects économiques et sociaux de la migration, organisée conjointement par la Commission européenne et l'OCDE, 21-22 janvier 2003, Bruxelles, Belgique. Paris: OCDE.
- 130 Sabban 2002, p. 24.
- 131 B. Anderson, 2001. "Why Madam Has So Many Bathrobes: Demand for Migrant Domestic Workers in the EU." *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie* 92(1): 18-26. Cité dans: "Women in International Trade and Migration: Examining the Globalized Provision of Care Services", p. 13, par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. 2005. Gender and Development Discussion Paper Series. No. 16. Bangkok: Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
- 132 P. Hondagneu-Sotelo, 2001. *Doméstica: Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*. Berkeley et Los Angeles, Californie: The University of California Press.
- 133 Voir, par exemple: P. Bollini et H. Siem. 1995. "No Real Progress Towards Equity: Health of Migrants and Ethnic Minorities on the Eve of the Year 2000." *Social Science and Medicine* 41(6): 819-828; G. Bottomley et M. de Lerpervanche, 1990. "The Social Context of Immigrant Health and Illness." Pp. 39-46 dans: *The Health of Immigrant Australia: A Social Perspective*, édité par J. Reid et P. Trompf. 1990. Sydney, Harcourt Brace; C. Parsons, 1990. "Cross-cultural Issues in Health Care", Pp. 108-153 dans: Reid et Trompf 1990; et H. P., Uniken-Venema et al. 1995. "Health of Migrants and Migrant Health Policy: The Netherlands as an Example." *Social Science and Medicine* 41(6): 809-818.
- 134 P. Bollini, 2000. "The Health of Migrant Women in Europe: Perspectives for the Year 2000." Pp. 197-206 dans: *Migration, Frauen, Gesundheit, Perspektiven im europäischen Kontext*, édité par M. David, T. Borde et H. Kantenich. 2000. Francfort sur Main: Mabuse Verlag, pp. 197-206.
- 135 M. Waterstone, S. Bewley et C. Wolfe. 2001. "Incidence and Predictors of Severe Obstetric Morbidity: Case Control Study." *British Medical Journal* 322(7294): 1089-1093.
- 136 M. Carballo et A. Nerukar, 2001. "Migration, Refugees, and Health Risks." *Emerging Infectious Diseases* 3 (Supplément 7): 556-560.
- 137 Sur la base d'une étude clinique des femmes qui ont accouché dans le même hôpital entre 1988 et 1995. Voir: J. Zeitlin et al. 1998. "Socio-demographic Risk Factors for Perinatal Mortality: A Study of Perinatal Mortality in the French District of Seine-Saint-Denis." *Acta Obstetrica et Gynecologica Scandinavica*, 77(8): 826-835. Cité dans: M. Carballo et al. 2004. *Migration and Reproductive Health in Western Europe*. Sur la base des données de divers hôpitaux dans certaines parties du pays. Le taux de mortalité périnatale pour les bébés nés de mères allemandes est environ de 5,2 % et, pour les bébés nés de mères étrangères, environ de 7 %. L'incidence des malformations congénitales est aussi plus élevée parmi les enfants d'immigrantes. Voir: Carballo et Nerukar 2001.
- 138 Carballo et Nerukar 2001.
- 139 Les femmes immigrantes d'origine africaine qui donnent naissance dans les hôpitaux, par exemple, ont une incidence d'accouchement prématuré près de deux fois plus élevée que les femmes espagnoles, et les taux d'insuffisance pondérale à la naissance sont aussi environ deux fois plus élevés. Plus de 8 % des bébés nés de femmes d'Amérique centrale ou du Sud ont un poids insuffisant, et 6,3 % sont né prématurément. Voir: Carballo et Nerukar 2001.
- 140 L. Mora, 2003. "Las Fronteras de la Vulnerabilidad: Género, Migración y Derechos Reproductivos." Communication présentée à Hemispheric Conference on International Migration: Human Rights and Trafficking in Persons in the Americas, 20-22 novembre 2002, Santiago du Chili. Santiago du Chili: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 141 Carballo et al. 2004, p. 15.
- 142 C. Spycher et C. Sieber. 2001. "Contraception in Immigrant Women." *Ther Umsch* 58(9): 552-554. Cité dans: Carballo et al. 2004.
- 143 Carballo et Nerukar 2001.
- 144 A. Eskild et al. 2002. "Induced Abortion among Women with Foreign Cultural Background in Oslo." *Tidsskr Nor Laegeforen* 122(14): 1355-1357. Cité dans: Carballo et al. 2004.
- 145 E. Medda et al. 2002. "Reproductive Health of Immigrant Women in the Lazio Region of Italy." *Annali dell'Istituto superiore di sanità* 38(4): 357-65 Cité dans: Carballo et al. 2004.
- 146 P. L. Rice, 1994 (éd.). *Asian Mothers, Australian Birth: Pregnancy, Childbirth and Childbearing: The Asian Experience in an English-speaking Country*. Melbourne, Australie: Ausmed Publications.
- 147 Carballo et al. 2004, p. 14.
- 148 E. Darj et G. Lindmark. 2002. "Not All Women Use Maternal Health Services: Language Barriers and Fear of the Examination are Common." *Lakartidningen* 99(1-2): 41-44.
- 149 M. Balbo (éd.), 2005. *International Migrants and the City: Bangkok, Berlin, Dakar, Karachi, Johannesburg, Naples, São Paulo, Tijuana, Vancouver, Vladivostok*, p. 129. Nairobi, Kenya: ONU-HABITAT et Università IUAV di Venezia. Le Groupe de coordination chargé des femmes au Secrétariat municipal de la santé s'efforce de perfectionner les pratiques et de promouvoir des méthodes plus viables d'atteindre les femmes. Il s'agit notamment de cibler les populations autochtones migrantes dans leur langue natale, le quechua et l'aymara. Voir: A. P.

- Beck, Sviluppo/Universita luav di Venezia. 2005. Interview dans: Balbo 2005, pp. 219 et 223.
- 150 Conclusions d'une enquête sur 700 migrantes conduite par l'Institut de recherches sur la population et de recherches sociales de l'Université Mahidol, avec le financement du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (ONU) et de l'UNFPA. Voir: UNFPA. 30 août 2005. "Survey Reveals Acute Need for Reproductive Health Care in Thailand's Migrant Communities Affected by Tsunami." Communiqué de presse. Site Web: [www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=661&Language=1](http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=661&Language=1), consulté le 30 mai 2006.
- 151 OIM. 2001. "The Reproductive Health of Immigrant Women." *Migration and Health Newsletter*, No. 2. Genève: OIM.
- 152 Daan Brummer, 2002. *Labour Migration and HIV/AIDS in Southern Africa*, p. 6. Genève: Bureau régional pour l'Afrique australe, OIM; et ONU 2005a, p. 72.
- 153 Sur la base d'une étude OIM/CARE dans: OIM, ONUSIDA et Agence suédoise de coopération internationale. 2003. "Mobile Populations and HIV/AIDS in the Southern African Region: Recommendations for Action: Deskreview and Bibliography on HIV/AIDS and Mobile Populations." Genève: OIM. Site Web: [www.queensu.ca/samp/sampresources/migrationdocuments/documents/2003/unaid.pdf](http://www.queensu.ca/samp/sampresources/migrationdocuments/documents/2003/unaid.pdf), consulté le 14 février 2006.
- 154 F. Lot et al. 2004. "Preliminary Results from the New HIV Surveillance Systems in France." *Eurosurveillance* 9(4). Cité dans: ONUSIDA et OMS. 2005. *Mise à jour sur l'épidémie du sida: décembre 2005* (ONUSIDA/05.19E), p. 69. (ONUSIDA/05.19E). Genève: ONUSIDA.
- 155 FUNDESIDA est une fondation qui collabore à un programme commun avec le Fonds de sécurité sociale du Costa Rica. Voir: "Costa Rica: Female Labour Migrants and Trafficking in Women and Children", p. 13, par A. Garcia et al. Document de travail GENPROM. No. 2. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 156 A. J. Weeramunda, 2004. "Sri Lanka", pp. 138-139. Ch. 8 dans: *No Safety Signs Here: Research Study on Migration and HIV Vulnerability from Seven South and North East Asian Countries*, par le PNUD et le Réseau de recherches sur la migration Asie-Pacifique. 2004. New York: PNUD.
- 157 M. Dias et R. Jayasundere. 2002. "Sri Lanka: Good Practices to Prevent Women Migrant Workers from Going into Exploitative Forms of Labour", pp. 12-13. Document de travail GENPROM. No. 9. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 158 Piper 2005, p. 33.
- 159 M. Thiam, R. Perry et V. Piché. 2003. "Migration and HIV in Northern Senegal." Washington, D. C.: Population Reference Bureau. Site Web: [www.prb.org/Template.cfm?Section=PRB&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=9699](http://www.prb.org/Template.cfm?Section=PRB&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=9699), consulté pour la dernière fois le 10 mars 2006.
- 160 ONUSIDA. 1998. *Gender and HIV/AIDS*, pp. 2 et 4. Mise à jour technique d'ONUSIDA. Genève: ONUSIDA; et ONUSIDA. 1999. *Gender and HIV/AIDS: Taking Stock of Research and Programmes*, pp.14-15. Collection des meilleures pratiques d'ONUSIDA. Matériel clef. Genève: ONUSIDA.
- 161 Sur la base des évaluations d'ONUSIDA/OMS pour 2005. Voir: R. L. Upton, 2003. "'Women have No Tribe': Connecting Carework, Gender, and Migration in an Era of HIV/AIDS in Botswana", p. 315. *Gender and Society* 17(2): 314-322.
- 162 Voir, par exemple: ONU 2005b. Dans la résolution 58/143 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2003, sur la violence contre les travailleurs migrants, il est demandé au Secrétaire général de faire rapport à la soixantième session sur le problème de la violence contre les travailleuses migrantes et sur la mise en œuvre de la résolution. (Voir: ONU. 2004. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale: 58/143: Violence contre les travailleuses migrantes* [A/RES/58/143]). New York: ONU.
- 163 Sin Fronteras. 2005. "Sin Fronteras: Violencia y Mujeres Migrantes en México." Mexico: Sin Fronteras.
- 164 Weeramunda 2004, p. 135.
- 165 UNFPA. 2005. *L'état de la population mondiale 2005: La promesse d'égalité: Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement*. New York: UNFPA; et L. Heise, M. Ellsberg et M. Gottemoeller. 1999. "Ending Violence against Women." *Population Reports*. Série L. No. 11. Baltimore, Maryland: Population Information Program, School of Public Health of l'Université Johns Hopkins. Cité dans: *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, p. 113, par le Projet Objectifs du Millénaire. 2005. Équipe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexes. Londres et Sterling, Virginie: Earthscan. Une autre évaluation, basée sur les conclusions tirées de 48 enquêtes sur la population, a situé ce chiffre entre 16 et 50 %. (Voir: E. Krug et al. (éd.). 2002. *World Report on Violence and Health*. Genève: OMS).
- 166 Voir: A. Mama, 1993. "Woman Abuse in London's Black Communities". Pp. 97-134 dans: *Inside Babylon: The Caribbean Diaspora in Britain*, édité par W. James et C. London: Verso; S. Condon, 2005. "Violence Against Women in France and Issues of Ethnicity". Dans: *Family Violence and Police Reaction*, édité par M. Malsch et W. Smeenk. À paraître. Aldershot, Royaume-Uni: Ashford et M. Jaspard et al. 2003. *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale*. Paris: La Documentation française. Tous ces travaux sont cités dans: "Gender, Age and Generations: State of the Art Report Cluster C8", pp. 33 et 38, par R. King et al. 2004. Brighton, Royaume-Uni: Sussex Centre for Migration and Population Studies, Université du Sussex.
- 167 L'enquête à grande échelle a été conduite à Washington, D. C., par AYUDA dans les années 90 et a servi de base au Congrès des États-Unis pour inclure des mesures de protection pour les femmes immigrantes battues dans la Violence Against Women Act de 1994. Voir: G. Hass, N. Ammar et L. Orloff. 2006. "Battered Immigrants and U.S. Citizen Spouses", p. 3. Washington, D. C.: Legal Momentum.
- 168 Ibid., p. 2. Pour le chiffre de 22,1 %, voir: P. Tjaden et N. Thoennes, 2000. *Full Report of the Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women: Findings from the National Violence Against Women Survey*. Research Report. Washington, D. C.: National Institute of Justice and the Centers for Disease Control and Prevention.
- 169 Voir les citations de la page 367 dans: A. Raj et J. Silverman, 2002. "Violence Against Immigrant Women: The Roles of Culture, Context, and Legal Immigrant Status on Intimate Partner Violence". *Violence Against Women* 8(3): 367-398.
- 170 D'après une enquête menée auprès de 168 femmes dans les années 90. D. Dasgupta, 2000. "Charting the Course: An Overview of Domestic Violence in the South Asian Community in the United States", p. 175. *Journal of Social Distress and the Homeless* 9(3): 173-185.
- 171 Le pourcentage restant d'homicides dont des femmes sont victimes a été classé comme autant de cas « inconnus ». Voir: New York City Department of Health and Mental Hygiene, 2004. *Femicide in New York City: 1995-2002*. New York: Bureau of Injury Epidemiology, New York City Department of Health and Mental Hygiene. Site Web: [www.nyc.gov/html/doh/downloads/pdf/ip/femicide1995-2002\\_report.pdf](http://www.nyc.gov/html/doh/downloads/pdf/ip/femicide1995-2002_report.pdf), consulté le 26 mars 2006.
- 172 Gouvernement allemand. 2004. *Santé, bien-être et sécurité personnelle des femmes en Allemagne: Etude représentative de la violence contre les femmes en Allemagne: Résumé des résultats de la recherche*, p. 27. Bonn: Ministère fédérale des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes, Gouvernement allemand.
- 173 Mora 2003, p. 24.
- 174 L'échantillon comprenait 13 341 femmes appartenant à 10 provinces. Voir: E. Smith, 2003. *Nowhere to Turn: Responding to Partner Violence Against Immigrant and Visible Minority Women*, p. viii. Rapport soumis au Ministère de la justice. Ottawa: Conseil canadien du développement social.
- 175 Voir les citations de la page 2 de: Hass, Ammar et Orloff 2006.
- 176 Gouvernement des États-Unis. 2000. "Violence Against Women Act of 2000 as passed by the Senate and House of Representatives." Site Web: [www.acadw.org/VAWABillSummary.html](http://www.acadw.org/VAWABillSummary.html), consulté le 12 février 2006.
- 177 Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. *Troisième rapport sur la Suède, adopté le 17 décembre 2004 et publié le 14 juin 2005* (CRI [2006] 26), par. 88. Strasbourg, France: Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Cité dans: "Integration of Immigrant Women in Europe: Report: Committee on Equal Opportunities for Women and Men Rapporteur: Mrs Gülsün Bilgehan, Turkey, Socialist Group ([Doc. 10758]), par le Conseil de l'Europe. 7 décembre 2005. Strasbourg, France: Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe. Site Web: <http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/workingdocs/doc05/edoc10758.htm>, consulté le 12 avril 2006.
- 178 ONU 2005b.
- 179 Voir le site Web MOSAIC: [www.mosaicbc.com/](http://www.mosaicbc.com/), consulté le 26 janvier 2006.
- 180 OMS. 2000. "La mutilation génitale féminine." Résumé analytique. No. 241. Genève: OMS; et M. Dooley et R. Stephenson. 2005. "When Cultures Collide: Female Genital Mutilation within Immigrant Communities in Developed Countries: A Literature Review", p. 20. Atlanta, Géorgie: Department of Global Health, Rollins School of Public Health, Université Emory.
- 181 R. Powell et al. 2002. "Female Genital Mutilation, Asylum Seekers and Refugees: The Need for an Integrated UK Policy Agenda." *Forced Migration Review*. No. 14: 35.
- 182 Dooley et Stephenson 2005; et Population Reference Bureau. 2005. "Abandoning Female Genital Mutilation/Cutting: Information from Around the World." CD-ROM. Washington, D.C.: Population Reference Bureau.
- 183 Groupe d'étude de l'OMS sur la mutilation génitale féminine et ses effets obstétricaux. 2006. "Female Genital Mutilation and Obstetric Outcome: WHO Collaborative Prospective Study in Six African Countries." *The Lancet* 367(9525): 1835-1841.
- 184 R. Boland, Research Associate, Harvard School of Public Health. 3 avril 2006. Communication personnelle.
- 185 X. Bosch, 2001. "Female Genital Mutilation in Developed Countries." *The Lancet* 358(9288): 1177-1179. Cité dans: Dooley et Stephenson 2005, pp. 25-26; Population Reference Bureau 2005; et Bureau de l'UNFPA à Copenhague. 28 avril 2006. Communication personnelle.
- 186 C. Thierfelder, M. Tanner et C. M. K. Bodiang, 2005. "Female Genital Mutilation in the Context of Migration: Experience of African Women with the Swiss Health Care System." *European Journal of Public Health* 15(1): 86-90.
- 187 Voir le site Web Sauti Yetu: [www.sautiyetu.org/viewer/home/index.asd](http://www.sautiyetu.org/viewer/home/index.asd), consulté le 13 mars 2006.
- 188 ONU. 2001. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale: Travailler à l'élimination des crimes commis contre les femmes au nom de l'honneur* (A/RES/55/66). New York: ONU; et ONU. 55/68. 2001. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale: Élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris les crimes identifiés dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Femmes 2000: Égalité des sexes, développement et paix pour le XXIe siècle* (A/RES/55/68). New York: ONU. Noter les résolutions ultérieures adoptées en 2002: A/RES/57/181 le 18 décembre 2002 et A/RES/57/179 le 19 décembre 2002; et en 2004: A/RES/59/167 le 20 décembre 2004 et A/RES/59/165 le 20 décembre 2004.
- 189 Conseil de l'Europe. 2003. "Les prétendus crimes d'honneur" (9720). Rapport du Comité sur l'égalité des chances pour femmes et hommes. Assemblée parlementaire: Rapporteuse: Mme Cryer, Royaume-Uni, SOC. Strasbourg, France: Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe.
- 190 J. Brandon, 19 octobre 2005. "Britain Grapples with 'Honor Killing' Practice." *Christian Science Monitor*.
- 191 Kvinnoforum. 2003. "A Resource Book for Working Against Honour Related Violence", p. 24 et 39. Basé sur le projet "Honour Related Violence in Europe - Mapping of Occurrence, Support and Preventive Measures." Stockholm, Suède: Kvinnoforum.

## CHAPITRE 3

- 1 P. Belsar, M. de Cock et F. Mehran. 2005. *ILO Minimum Estimate of Forced Labour in the World*, p. 33. Genève: BIT.
- 2 Une étude de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a établi que 85 % des femmes, 70 % des enfants et 16 % des hommes qui font l'objet de la traite des humains sont destinés à alimenter l'industrie du sexe, et le BIT estime que c'est le cas de 43 % des victimes de cette traite.

- Voir: Human Security Centre, Université de la Colombie britannique. 2005. *Human Security Report 2005: War and Peace in the 21<sup>st</sup> Century*, p. 88. New York: Oxford University Press.
- 3 L'article 3(a) du Protocole des Nations Unies sur la traite définit la traite comme suit: "Par 'traite des personnes', on entend le recrutement, le transport, le transfert, le recel ou la prise en mains de personnes, par le recours à la force, la menace d'y recourir ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou en abusant d'une position de vulnérabilité, ou en donnant ou recevant des paiements et avantages pour obtenir qu'une personne exerce son contrôle sur une autre personne aux fins de l'exploiter. L'exploitation comprend à tout le moins l'exploitation de la prostitution d'autres personnes ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de service forcé, d'esclavage ou de pratiques assimilables à l'esclavage, ou l'ablation des organes." C'est la première définition de la traite des personnes adoptée par la communauté internationale. Voir: ONU s.d.(a) Protocole visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants: *Supplément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, article 3(a). New York: ONU. Site Web: [www.ohchr.org/english/law/protocoltraff.htm](http://www.ohchr.org/english/law/protocoltraff.htm), consulté pour la dernière fois le 12 juin 2006.
- 4 Le Département d'État des États-Unis a évalué les profits réalisés en 2004 à 9,5 milliards de dollars, non compris les bénéfices réalisés après l'arrivée dans le pays hôte. Un ordre de grandeur de 7 à 10 milliards de dollars est cité dans: I. Omelaniuk, 2006. "Trafficking in Human Beings: CEE and SE Europe." Communication préparée pour le Panel de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques de la migration internationale, cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, New York, 2 mars 2006. New York: ONU. Le chiffre de 12 milliards de dollars est cité dans: V. Malarek, 2004. *The Natashas: Inside the New Global Sex Trade*. New York: Arcade Publishing. Cité dans: « Sex Slave Trafficking Case Jolts Detroit Community », par L. Ghiso. 2005. *The Ukrainian Weekly* 73(22).
- 5 BIT. 2005. *Rapport du Directeur général: Une alliance mondiale contre le travail forcé: Rapport mondial au titre du suivi de la Déclaration du BIT sur les principes et droits fondamentaux au travail: 2005* (Rapport I [B]), pp. 55-56. Conférence internationale du travail, 93<sup>e</sup> session. Genève: Bureau international du Travail, BIT.
- 6 BIT. 2001. *Mettre fin au travail forcé: Rapport mondial au titre du suivi de la Déclaration du BIT sur les principes et droits fondamentaux au travail; (Rapport I [B])*. Conférence internationale du travail, 89<sup>e</sup> session, p. 47. Rapport du Directeur général. Genève: Bureau international du Travail, BIT.
- 7 Anti-Slavery International estime que les non-migrants ne représentent qu'un faible pourcentage des personnes victimes de la traite. Voir: M. Kaye, 2003. *The Migration-Trafficking Nexus: Combating Trafficking through the Protection of Migrants' Human Rights*. Londres: Anti-Slavery International.
- 8 C. Boswell et J. Crisp. 2004. *Poverty, International Migration and Asylum*, pp. 1 et 13. UNU-WIDER Policy Brief. No. 8. Helsinki, Finlande: World Institute for Development Economics Research, Université des Nations Unies. Voir aussi:
- ONU. 2000. *Intégration des droits humains des femmes et de la perspective sexospécifique: Violence à l'égard des femmes: Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy, sur la traite des femmes, la migration des femmes et la violence à l'égard des femmes, présenté conformément à la résolution 1997/44 de la Commission des droits de l'homme* (E/CN.4/2000/68). New York: ONU.
- 9 OIM. 2003a. *Is Trafficking in Human Beings Demand Driven: A Multi-Country Pilot Study*, p. 9. Série Recherches sur la migration (OIM). No. 15. Genève: OIM.
- 10 A. Gallagher, 2001. "Human Rights and the New UN Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling: A Preliminary Analysis." *Human Rights Quarterly* 23(4): 975-1004. Voir aussi: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2004. *Legislative Guides for the Implementation of the United Nations Convention against Transnational Organized Crime and the Protocols Thereto*, p. 340. Vienne: Division des traités, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Pour la définition de la traite, voir la section 2. Le passage en fraude des migrants est défini à l'article 3 du Protocole contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer, en supplément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, comme l'entrée illégale, afin d'en obtenir directement ou indirectement un bénéfice financier ou autre avantage matériel, d'une personne dans un État partie dont celle-ci n'est pas ressortissant ni résident permanent. Voir: ONU. s.d.(b) "Protocole contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer, en supplément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée". Entré en vigueur le 28 janvier 2004. New York: ONU.
- 11 V. Nicolic-Ristanovic et al. 2004. *Trafficking in Persons in Serbia*. Belgrade: Victimology Society in Serbia et OSCE. Cité dans: *Organised Crime Situation Report 2005: Focus on the Threat of Economic Crime*, par le Conseil de l'Europe. 2005a. Version provisoire, décembre 2005. Strasbourg, France: Conseil de l'Europe.
- 12 Ibid., p. 33.
- 13 F. T. Miko et G. Park. 2000. "Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response." Congressional Research Service Report. No. 98-649 C. Washington, D. C.: Département d'État des États-Unis.
- 14 N. Piper, 2005. "A Problem by a Different Name? A Review of Research on Trafficking in South East Asia and Oceania", p. 204. Pp. 203-233 dans: *Data and Research on Human Trafficking: a Global Survey*, par l'OIM. 2005a. Genève: OIM.
- 15 La sous-région du Mékong comprend les pays suivants: Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, République populaire de Chine, Thaïlande et Viet Nam.
- 16 Bureaux des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2003. "Human Trafficking, Regional Profile: 2003-03-11", p. 2. Vienne: Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime. Site Web: [www.unodc.un.or.th/material/document/RegionalProfile.pdf](http://www.unodc.un.or.th/material/document/RegionalProfile.pdf), consulté pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> juin 2006.
- 17 A. Masud, A.K.M. 2005. "Treading along a Treacherous Trail: Research on Trafficking in Persons in South Asia", p. 141. Pp. 141-164 dans: OIM 2005a.
- 18 BIT. 2002. *Unbearable to the Human Heart. Child Trafficking and Action to Eliminate It*, p. 17. Genève: BIT.
- 19 Dans le passé, la plupart des victimes étaient amenées d'Asie et d'Amérique du Sud.. Voir: OIM. avril 2001. *Trafficking in Migrants Quarterly Bulletin*. Numéro spécial. Genève: OIM; et L. Kelly, 2005. "'You Can Find Anything You Want': A Critical Reflection on Research on Trafficking in Persons within and into Europe", p. 240. Pp. 235-265 dans: OIM 2005a.
- 20 J.-P. Chauzy, 28 octobre 2005. "IOM Press Briefing Notes: Lithuania: Human Trafficking Increases since EU Accession." Genève: OIM. Site Web: [www.iom.int/en/archive/PBN281005.shtm#item3](http://www.iom.int/en/archive/PBN281005.shtm#item3), consulté le 5 mai 2006. Voir aussi: Amnesty International. s.d. "What You Should Know: Amnesty International's Guide to UN Human Rights Council Candidates: Lithuania." Site Web: [www.amnesty.org/un\\_hrc/lithuania.html](http://www.amnesty.org/un_hrc/lithuania.html), consulté pour la dernière fois le 17 mai 2006.
- 21 Conseil de l'Europe 2005a, p. 34.
- 22 L'OIM a identifié 469 victimes en 2005, ce qui semble ne représenter que 10 % du nombre total de victimes (5 000). Les chiffres exacts ne sont pas connus. Les statistiques sur le pays d'origine et l'âge se basent sur une enquête concernant les 220 personnes sauvées. Voir: OIM. 2006. 2005: *Turkey, Trafficking and Trends*, pp. 6, 11 et 20-22. Ankara, Turquie: OIM.
- 23 ONU. 2006. *Integration of the Human Rights of Women and the Gender Perspective: Report on the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, Especially Women and Children, Sigma Huda: Addendum: Mission to Bosnia and Herzegovina* (E/CN.4/2006/62/Add.2). New York: ONU.
- 24 OIM. avril 2005. "Carletonville: Destination for Trafficked Mozambicans", pp. 1-2. *EYE on Human Trafficking*. No. 6. Pretoria, Afrique du Sud: OIM.
- 25 BIT 2001, p. 50.
- 26 E. Kebede, 2002. "Ethiopia: An Assessment of the International Labour Migration Situation: The Case of Female Labour Migrants", p. 6. Document de travail GENPROM. No. 3. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 27 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2006. *Trafficking in Persons: Global Patterns*, pp. 30 et 96-97. Vienne: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- 28 Département d'État des États-Unis. 2005. *Trafficking in Persons Report: juin 2005*, p. 71. Washington, D. C.: Département d'État des États-Unis.
- 29 BIT 2001.
- 30 United States Department of Justice. 2006. *Report on Activities to Combat Human Trafficking: Fiscal Years 2001-2005*. Washington, D. C.: Civil Rights Division, United States Department of Justice.
- 31 United States Department of Justice. 2005. *Assessment of U.S. Government Activities to Combat Trafficking in Persons: September 2005*. Washington, D. C.: United States Department of Justice.
- 32 Le Protocole est entré en vigueur en 2003 et, à la date de janvier 2006, 97 États Parties l'ont ratifié. Voir: ONU. s.d., a).
- 33 Ibid., article 5.
- 34 Conseil de l'Europe. 2005b. *Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains et rapport explicatif*. Série des Traités du Conseil de l'Europe. No.197. Varsovie: Conseil de l'Europe. Site Web: [www.coe.int/T/E/human\\_rights/trafficking/PDF\\_Conv\\_197\\_Trafficking\\_E.pdf](http://www.coe.int/T/E/human_rights/trafficking/PDF_Conv_197_Trafficking_E.pdf), consulté pour la dernière fois le 12 avril 2006.
- 35 Ibid.
- 36 Les exemples comprennent: des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, des rapports du Secrétaire général de l'ONU; le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage de l'ancienne Commission des droits de l'homme; et les rapports des Rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme sur les droits des travailleurs migrants, sur la traite des personnes et sur la violence à l'égard des femmes. Voir: ONU. 1994. 49/166: *Traite des femmes et des petites filles* (A/RES/49/166). New York: ONU; ONU 2000; ONU. 2002a. *Intégration des droits humains des femmes et de la perspective sexospécifique: Traite des femmes et des petites filles: Rapport du Secrétaire général* (E/CN.4/2002/80). New York: ONU; ONU. 2004a. *Traite des femmes et des petites filles: Rapport du Secrétaire général* (A/59/185). New York: ONU. Voir aussi: ONU. 2005a. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale (sur le rapport de la Troisième Commission [A/59/496]): 59/166: Traite des femmes et des petites filles* (A/RES/59/166). New York: ONU. Les conférences des Nations Unies sont les suivantes: Conférence mondiale sur les droits de l'homme (ONU. 1993a. *Rapport de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme: Rapport du Secrétaire général* [A/CONF.157/24 (Part 1)], 14-25 juin 1993, Vienne, Autriche. New York: ONU); Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (ONU. 1995a. *Population et développement*, vol. 1: *Programme d'action adoptée à la Conférence internationale sur la population et le développement*: Le Caire: 5-13 septembre 1994, Principe 2. New York: Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, ONU); et Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine, 1995 (ONU. 1996. *Déclaration et Programme d'action de Beijing: quatrième Conférence mondiale sur les femmes: Beijing, Chine, 4-15 septembre 1995* (DPI/1766/Wom), Objectif stratégique D 3, par. 130b. New York: Département de l'information, ONU).
- 37 Union africaine. 2004. "Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique: adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine". Troisième session ordinaire, 6-8 juillet 2004, Addis-Abeba, Éthiopie, par. 4: "Initier, lancer et engager d'ici deux ans des campagnes publiques soutenues contre la violence sexiste aussi bien que contre le problème de la traite des femmes et des petites filles; renforcer le mécanisme juridique... et mettre fin à l'impunité des crimes commis à l'égard des femmes d'une manière qui changera dans un sens positif l'attitude et le comportement de la société africaine."
- 38 ONU. 2005b. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale: (sans renvoi à une grande Commission [A/60/L.1]): 60/1: Document final du Sommet mondial 2005* (A/RES/60/1), par. 111. New York: ONU.
- 39 ONU. s.d., b).
- 40 ONU. 2005c. *Intégration des droits humains des femmes et de la perspective sexospécifique: Rapport du Rapporteur spécial sur la*

- traite des personnes, en particulier des femmes et des petites filles (E/CN.4/2005/71), par. 8. New York: ONU.
- 41 ONU. 2002b. *Principes et directives recommandés sur les droits humains et la traite des personnes: Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Conseil économique et social* (E/2002/68/Add.1). New York: ONU.
- 42 A. Lansink, 2004. "Women and Migration, Interim Report on Trafficking in Women." *Proceedings of the 7th Conference of the International Law Association: Berlin* (2004). Londres: Comité sur le féminisme et le droit international, Association de droit international. Voir aussi: ONU 2000.
- 43 Gouvernement des États-Unis. 2000. "Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000 (Public Law 106-386)", Section 107. Washington, D. C.: Gouvernement des États-Unis.
- 44 Les périodes de réflexion varient, allant par exemple de trois mois aux Pays-Bas à six mois en Italie et tombant à quatre semaines en Allemagne, avec la possibilité de rester pendant toute la durée des poursuites pénales si les victimes coopèrent. Voir Conseil de l'Europe 2005b; Kaye 2003, p. 10; et A. Kartusch, 2001. *Reference Guide for Anti-Trafficking Legislative Review: With Particular Emphasis on South Eastern Europe*, p. 64. Vienne: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Office pour les institutions démocratiques et les droits humains.
- 45 Voir, par exemple: H. Crawley et T. Lester. 2004. *Comparative Analysis of Gender-Related Persecution in National Asylum Legislation and Practice in Europe* (EPAU/2004/05). Genève: HCR, pp. 50-51; et les sources citées dans ces mêmes pages d'après Human Rights Watch, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- 46 Kaye 2003, pp. 9 et 10.
- 47 HCR. 2006. *The State of the World's Refugees 2006: Human Displacement in the New Millennium*, Box 1.3. Oxford, Royaume-Uni, et New York: Oxford University Press.
- 48 UK Immigration Appeal Tribunal Decision. 17 mai 2000. Secretary of State for the Home Department v. *Dzhygun* Appeal No. CC-50627-99 (OOTH00728). Cité dans: A. Edwards, 2003 "Age and Gender Dimensions in International Refugee Law", p. 62. Ch. 1.2 dans: *Refugee Protection In International Law: UNHCR's Global Consultations on International Protection*, édité par E. Feller et al. 2003. Genève: HCR.
- 49 Kaye 2003, p. 6. Voir aussi: UNODC 'Legislative Guides' 288.
- 50 Département d'État des États-Unis, 2005.
- 51 Ibid., p. 31.
- 52 ONU 2004a, pp. 11 et 17. Pour la Turquie, voir: OIM 2006, p. 20.
- 53 Département d'État des États-Unis, 2005.
- 54 Global Alliance against Traffic in Women. 2003. *Alliance News*. No. 19-20: 41. Bangkok: Global Alliance against Traffic in Women.
- 55 Ibid., pp. 44-45.
- 56 Projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des humains dans la sous-région du Mékong, 2002. *Trafficking in Persons: A Gender and Rights Perspective: Briefing Kit*. New York: UNIFEM.
- 57 ONU 2000.
- 58 On trouvera la reconnaissance du fait qu'il existe des liens entre la pauvreté et la discrimination, d'une part, et une vulnérabilité accrue des femmes et des filles à la traite, d'autre part, dans: ONU. s.d., b); Recommandation générale No. 19 de la CEDAW. Dans: *Rapport du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* (A/47/38), ONU. 1992. New York: ONU; et ONU. 1995b. *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes* (Beijing, 4-15 septembre 1995) (A/CONF.177/20). New York: ONU; et ONU. 1993b. *Déclaration et Programme d'action de Vienne: Note du Secrétariat* (A/CONF.157/23). New York: ONU. Voir aussi: ONU. 6 avril 2005. "Commission Hears National Delegations Outline Commitments to Uphold Women's Rights: Commission on Human Rights Continues Debate on Integration of Human Rights of Women and the Gender Perspective." Communiqué de presse. New York: ONU. Site Web: [www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/0/F827058D1E89403C1256FD0038499E?opendocument](http://www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/0/F827058D1E89403C1256FD0038499E?opendocument), consulté le 1er juin 2006.
- 59 BIT 2002, p. 75.
- 60 Voir, par exemple: S. Manohar, 2002. "Trafficking in Women and Girls" (EGM/TRAF/2002/WP.1). Préparé pour la Réunion du Groupe d'experts sur la traite des femmes et des petites filles, 18-22 novembre 2002, Glen Cove, New York. New York: Division de la promotion de la femme, ONU.
- 61 Banque asiatique de développement. 2003a. *Combating Trafficking of Women and Children in South Asia: Regional Synthesis Paper for Bangladesh, India, and Nepal*. Manille, Philippines: Banque asiatique de développement; et Banque asiatique de développement. 2003b. *Combating Trafficking of Women and Children: Guide for Integrating Concerns into ADB Operations*. Manille, Philippines: Banque asiatique de développement.
- 62 ONU. 2004a, pp. 10-11.
- 63 UNIFEM. 2006. "Rapport à la quarante-cinquième session du Comité consultatif, 17-18 février 2005". Document interne sur les activités de 2005. New York: UNIFEM.
- 64 Département d'État des États-Unis, 2005, p. 73. Voir aussi: S. Grant, 2005. "International Migration and Human Rights: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 27. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 65 ONU. 2005d. *Enquête mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement: Les femmes et la migration internationale* (A/59/287/Add.1, ST/ESA/294), p. 59. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 66 UNIFEM et Projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des humains dans la sous-région du Mékong, 2002.
- 67 Département d'État des États-Unis, 2005.
- 68 J. Cooper et A. Upadhyay, UNIFEM. 12 avril 2006. Communication personnelle; et P. Imam (éd.). 2005. *A Fact Book on Human Trafficking*. Inter-Faith Religious Leaders Forum. Bihar, Inde: Action contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.
- 69 T.-D. Truong, 2006. *Pauvreté, identité sexuelle et trafic humain dans l'Afrique subsaharienne: Penser les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations* (SHS/CCT/2006PI/H/1), p. 104. Paris: UNESCO.
- 70 On entend par "employé(e) de maison" une personne employée à temps partiel ou complet dans un foyer familial ou une résidence privée et y exerçant l'une des occupations suivantes: cuisinier, serveur ou serveuse, maître d'hôtel, nourrice, bonne d'enfants, soignante attachée à une personne âgée ou handicapée, domestique affecté au service d'un membre de la famille de l'employeur, barman ou barmaid, chauffeur, porteur, jardinier, blanchisseur ou blanchisseuse, gardien. Voir: ONU. 2004b. *Groupes spécifiques et travailleurs migrants isolés: Rapport de la Rapporteuse spéciale, Mme Gabriela Rodríguez Pizarro, présenté conformément à la résolution 2003/46 de la Commission des droits de l'homme* (E/CN.4/2004/76), par. 12. New York: ONU.
- 71 N. Piper, 2004. "Gender and Migration Policies in Southeast and East Asia: Legal Protection and Sociocultural Empowerment of Unskilled Migrant Women", p. 218. *Singapore Journal of Tropical Geography* 25(2): 216-231.
- 72 J. Sanghera, 2004. "Floating Borderlands and Shifting Dreamscapes: The Nexus between Gender, Migration and Development." Pp. 60-69 dans: *Femmes et mouvement: genre, migrations et nouvelle division internationale du travail*. Genève, Suisse: Colloquium Graduate Institute of Development Studies. Site Web: [www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp\\_femmes\\_en\\_mv/09-j.sanghera.pdf](http://www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp_femmes_en_mv/09-j.sanghera.pdf), consulté le 4 mai 2006.
- 73 OIM. 2003b. *Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant Workers: An Information Guide*. Genève: Bureau international du Travail, BIT. Cité dans: ONU 2005d, p. 59.
- 74 Human Rights Watch. 2004a. *Bad Dreams: Exploitation and Abuse of Migrant Workers in Saudi Arabia*, p. 47. New York: Human Rights Watch.
- 75 R. Sabban, 2002. *United Arab Emirates: Migrant Women in the United Arab Emirates: The Case of Female Domestic Workers*. Document de travail GENPROM. No. 10. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT; et M. C. Khalaf, 2004. "Women's International Labor Migration in the Arab World: Historical and Socio-economic Perspectives" (CM/MMW/2003/EP.5), p. 7. Document de travail préparé pour la Réunion consultative sur "Migration and Mobility and How This Movement Affects Women", Malmö, Suède, 2-4 décembre 2003. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 76 Human Rights Watch. 2005. *Maid to Order: Ending Abuse Against Migrant Domestic Workers in Singapore*, p. 2. New York: Human Rights Watch.
- 77 G. Moreno-Fontes Chammartin, 2005. "Domestic Workers: Little Protection for the Underpaid", p. 1. Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=300](http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=300), consulté le 9 novembre 2005.
- 78 E. Kofman, 2005. "Gendered Migrations, Livelihoods and Entitlements in European Welfare Regimes", p. 26. Projet de document de travail préparé pour le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*, par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. 2005. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 79 J. Carling, 2005. "Gender Dimensions of International Migration", p. 16. *Global Migration Perspectives*. No. 35. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales; et OIM. 2005b. *Rapport sur les migrations dans le monde en 2005: Coûts et bénéfices de la migration internationale*. Genève: OIM.
- 80 BIT 2001, p. 30.
- 81 BIT 2005, p. 50.
- 82 Sabban 2002, p. 35.
- 83 "Indonesia, Philippines." janvier 2004. *Migration News* 11(1). Cité dans: Human Rights Watch. 2004b. *Help Wanted: Abuses against Female Migrant Workers in Indonesia and Malaysia*, pp. 21 et 32-33. New York: Human Rights Watch; et S. Esim et M. Smith (éd.). 2005. *Gender and Migration in Arab States: The Case of Domestic Workers*, pp. 32 et 54. Beyrouth, Liban: Bureau régional pour les États arabes, Bureau international du Travail, BIT. Voir aussi: Sabban 2002, p. 38; et Human Rights Watch 2005.
- 84 BIT 2005, p. 50.
- 85 Human Rights Watch. 7 décembre 2005. "Singapore: Domestic Workers Suffer Grave Abuses: Migrant Women Face Debt Burden and Exploitation". Communiqué de presse. New York: Human Rights Watch. Site Web: <http://hrw.org/english/docs/2005/12/07/singap12125.htm>, consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006.
- 86 Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, s.d. "December 18, International Migrant's Day: End the Exploitation, Violence and Abuse, Protect and Promote the Rights of all Women Migrant Workers." Chiang Mai, Thaïlande: Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement. Site Web: [www.apwld.org/statement\\_migrants.htm](http://www.apwld.org/statement_migrants.htm), consulté le 26 janvier 2006.
- 87 Moreno-Fontes Chammartin 2005.
- 88 Kav LaOved. 1er août 2005. "Concise Case Descriptions of Migrant Workers in Israel, 2005: Between Exploitation and Trafficking." Tel Aviv, Israël: Kav LaOved. Site Web: [www.kavlaoved.org.il/katava\\_main.asp?news\\_id=1667&svug\\_id=21](http://www.kavlaoved.org.il/katava_main.asp?news_id=1667&svug_id=21), consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006.
- 89 Par exemple: OIM. 2004. "The Feminine Face of Migrants: Exploitation of Domestic Workers in the U.S." Genève: Bureau régional pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, OIM; Human Rights Watch. 2001. *Hidden in the Home: Abuse of Domestic Workers with Special Visas in the United States*. New York: Human Rights Watch; Human Rights Watch 2004a; et Esim et Smith 2005. Voir aussi: Moreno-Fontes Chammartin 2005, p. 1.
- 90 Global Rights et American Civil Liberties Union. 2005. "Specific Groups and Individuals: Ending the Exploitation of Migrant Domestic Workers Employed by UN Diplomats and Staff." Déclaration écrite présentée conjointement par Global Rights et American Civil Liberties Union, organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif spécial, à la sixième et unième session de la Commission des droits de l'homme. Washington, D. C. et New York: Global Rights et American Civil Liberties Union.
- 91 ONU 2004b.
- 92 BIT 2005, p. 50.

- 93 ONUSIDA. 2004. *Rapport de 2004 sur l'épidémie mondiale du sida*, p. 83. Genève: ONUSIDA.
- 94 Sur la base d'une enquête auprès de 110 employées de maison philippines. Voir: M. Marin. 2003. "Sexual Scripts and Shifting Spaces: Women Migrants and HIV/AIDS", p. 19. Pp. 15-24 dans: *A Cultural Approach to HIV/AIDS Prevention and Care: UNESCO/UNAIDS Project: Women Migrants and HIV/AIDS: An Anthropological Approach: Proceedings of the Round Table Held on 20 Novembre 2004 at UNESCO: Paris*. Paris: UNESCO.
- 95 ONU 2004b.
- 96 Sur la base du contrat que signent les employées de maison. Si la grossesse n'est pas en soi un motif d'expulsion, les employées de maison ne sont pas autorisées à donner naissance dans le pays et, en pratique, leurs employeurs les en expulsent. Voir: Human Rights Watch 2005, pp. 5 et 90.
- 97 Human Rights Watch 2004a.
- 98 Sanghera 2004, p. 63. Tandis que ce dernier mentionne 400 agences de placement à Singapour, Human Rights Watch en mentionne plus de 600 (Voir: Human Rights Watch 2005).
- 99 "Indonesia, Philippines", janvier 2004.
- 100 Kebede 2002, p. 6.
- 101 M. A. C. Villalba, 2002. "Philippines: Good Practices for the Protection of Filipino Women Migrant Workers in Vulnerable Jobs." Document de travail GENPROM. No. 8. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT; et M. Dias et R. Jayasundere. 2002. "Sri Lanka: Good Practices to Prevent Women Migrant Workers from Going into Exploitative Forms of Labour." Document de travail GENPROM. No. 9. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT; et Sabban 2002. Voir aussi: Human Rights Watch 2004a; Human Rights Watch 2004b; et Human Rights Watch 2005. Voir aussi: Moreno-Fontes Chammartin 2005, p. 1.
- 102 BIT 2005, p. 51.
- 103 Human Rights Watch 2005, p. 2.
- 104 Human Rights Watch 2004b.
- 105 Voir des récits à ce sujet, par exemple, dans: Human Rights Watch 2004b; Human Rights Watch 2005; et aussi sur le site Web CARAM Asia, "Migrant Voices": [www.caramasia.org/page\\_type\\_2.php?pag=e=migrant\\_voices/Regional\\_Summit-Migrant\\_Voices&title=CARAMASIA.ORG%20:%20Regional%20Summit-Migrant%20Voices](http://www.caramasia.org/page_type_2.php?pag=e=migrant_voices/Regional_Summit-Migrant_Voices&title=CARAMASIA.ORG%20:%20Regional%20Summit-Migrant%20Voices), consulté le 22 mars 2006.
- 106 ONU 2004b, par. 12
- 107 Voir, par exemple: Human Rights Watch 2004b.
- 108 Moreno-Fontes Chammartin 2005.
- 109 Human Rights Watch, 7 décembre 2005.
- 110 Human Rights Watch 2004b, p. 62.
- 111 UNIFEM. 2005. "Rapport à la quarante-cinquième session du Comité consultatif". Document interne sur les activités de 2004. New York: UNIFEM; et Moreno-Fontes Chammartin 2005, p. 1. Voir aussi: UNIFEM. 10 décembre 2003. "UNIFEM Wins AGFUND's International Prize: Recognition for Women Migrant Workers' Issues." New York: UNIFEM. Site Web: [www.unifem.org/news\\_events/story\\_detail.php?StoryID=120](http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=120), consulté le 13 avril 2006.
- 112 OIT 2005, p. 54; ONU 2004b. Cité dans: "The Legal and Normative Framework of International Migration: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 19, par S. Martin. 2005. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales. Voir aussi: Département d'État des États-Unis. 2006. "Singapore: Country Reports on Human Rights Practices 2005." Washington, D. C.: Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Département d'État des États-Unis. Site Web: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61626.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61626.htm), consulté pour la dernière fois le 2 juin 2006.
- 113 OIT 2005, p. 51.
- 114 Human Rights Watch. 2006. *World Report 2006: Events of 2005*, pp. 479-480. New York: Human Rights Watch.
- 115 Human Rights Watch 2005, p. 102.
- 116 UNIFEM. 2002a. "A Framework for Strategic Interventions", p. 6. Ch. 9 dans: *Empowering Women Migrant Workers in Asia: A Briefing Kit*, par UNIFEM. 2002b. New York: UNIFEM.
- 117 Voir: CARAM Asia, s.d. "Domestic Workers Campaign: Introduction." Kuala Lumpur, Malaisie: CARAM Asia. Site Web: [http://caramasia.gn.apc.org/page.php?pag=e=campaign/About\\_the\\_Campaign&title=CARAMASIA.ORG%20:%20Campaign%20:%20About%20the%20Campaign](http://caramasia.gn.apc.org/page.php?pag=e=campaign/About_the_Campaign&title=CARAMASIA.ORG%20:%20Campaign%20:%20About%20the%20Campaign), consulté le 24 mars 2006.
- 118 Voir: CARAM Asia. 2 décembre 2005. "CARAM Asia Announces the Appointment of its New Board of Directors." Kuala Lumpur, Malaisie: CARAM Asia. Site Web: [www.caramasia.org](http://www.caramasia.org), consulté pour la dernière fois le 2 juin 2006; et le 18 décembre (Merelebeke, Belgique), site Web: [www.december18.net/web/general/start.php?lang=EN](http://www.december18.net/web/general/start.php?lang=EN), consulté pour la dernière fois le 2 juin 2006.
- 119 Solidar, s.d. "Migrant Workers RESPECT!" Bruxelles, Belgique: Solidar. Site Web: <http://www.solidar.org/DocList.asp?sectio nID=9>, consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006.
- 120 M. Kavar, 2004. "Gender and Migration: Why are Women More Vulnerable", p. 84. Pp. 71-87 dans: *Femmes et mouvement: genre, migrations et nouvelle division internationale du travail*. Genève, Suisse: Colloquium Graduate Institute of Development Studies. Site Web: [www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp\\_femmes\\_en\\_mvt/10-m.kavar.pdf](http://www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp_femmes_en_mvt/10-m.kavar.pdf), consulté pour la dernière fois le 2 juin 2006; et A. I. García et al. 2002. "Female Labour Migrants and Trafficking in Women And Children", p. 2. Document de travail GENPROM. No. 2. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 121 Voir « Break the Chain Campaign », Washington, D. C., site Web: [www.ipsdc.org/campaign/index.htm](http://www.ipsdc.org/campaign/index.htm), consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006; et OIM 2004.
- 2 *Displaced Persons, Stateless Persons, and Other Persons of Concern to UNHCR*, pp. 3, 7 et 8. Genève: HCR. Il y a 8,4 millions de réfugiés placés sous la responsabilité du HCR et 4,3 millions d'autres sous celle de l'UNRWA. Les femmes et les mineurs de moins de 18 ans semblent représenter dans chaque groupe environ la moitié du total. Sur les données relatives à l'âge et au sexe, voir aussi: HCR. 2006. *The State of the World's Refugees 2006; Human Displacement in the New Millennium*, p. 20. Oxford, Royaume-Uni et New York: Oxford University Press. Pour l'UNRWA, les évaluations de la proportion de femmes et de mineurs sont basées sur les données de 2000 (les plus récentes qui soient disponibles). UNRWA. Profils statistiques. Site Web: [www.un.org/unrwa/publications/pdf/figures.pdf](http://www.un.org/unrwa/publications/pdf/figures.pdf), consulté le 5 mai 2006.
- 3 Selon le rapport du HCR au comité permanent (2000), les réfugiés âgés forment une proportion beaucoup plus importante des personnes à la charge du HCR qu'on ne le reconnaît ordinairement, atteignant 8,5 % du total et bien davantage dans certains cas (30 %). Les femmes représentent la majorité des personnes âgées. Voir: J. Goveas, 2002. "Building on the Past, Rebuilding the Future: Older Refugees and the Challenge of Survival", p. 15. *Forced Migration Review* No. 14: 15-16.
- 4 Voir article 1 A) dans: ONU. 1951. "Projet de convention relatif au statut de réfugié (429 [VI])", p. 48. *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale durant sa cinquième session*. New York: ONU. Site Web: [www.un.org/documents/ga/res/5/ares5.htm](http://www.un.org/documents/ga/res/5/ares5.htm), consulté le 1er février 2006.
- 5 Les instruments internationaux relatifs aux droits humains qui sont antérieurs à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et qui préservent ces droits sont notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 14(1): "Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays" (ONU. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme: adoptée et proclamée par l'Assemblée générale, résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948*. New York: ONU; et la Convention de Genève de 1949 et ses deux protocoles.
- 6 HCR. 2003a. *Violence sexuelle et sexiste à l'égard des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées: Directives de prévention et d'intervention*. Genève: HCR.
- 7 HCR. 1991. *Directives sur la protection des femmes réfugiés*. Genève: HCR.
- 8 Voir: ONU, s.d.: a) *Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre*, article 29. New York: ONU. Site Web: <http://193.194.138.190/html/menu3/b/92.htm>, consulté le 3 juin 2006; ONU, s.d.: b) *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)*, article 76. Site Web: <http://193.194.138.190/html/menu3/b/93.htm>, consulté le 3 juin 2006; ONU, s.d.: c) *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole II)*, article 4. New York: ONU. Site Web: <http://193.194.138.190/html/menu3/b/94.htm>, consulté le 17 mai 2006; et HCR, 2005. *Conclusions adoptées par le Comité exécutif sur la protection internationale des réfugiés 1975-2004 (Conclusion No. 1-101)*, p. 242. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/publ/opedoc.pdf?tbl=PUBL&id=41b041534](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/publ/opedoc.pdf?tbl=PUBL&id=41b041534), consulté le 1er février 2006. En 2003, le Comité exécutif du HCR a réaffirmé la nécessité de lutter contre la violence sexuelle et sexiste, exhortant les États "à coopérer pour éliminer toutes les formes de discrimination, d'exploitation sexuelle et de violence à l'égard des femmes réfugiées et demandeuses d'asile et à promouvoir leur participation active aux décisions affectant leur vie et leur communauté". Voir: HCR. 2003b. "Conclusion sur la protection de la violence et de l'exploitation sexuelles (No. 98 [LIV] - 2003)", par. c. 2). Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/excom/opedoc.htm?tbl=EXCOM&id=3f93b2c44](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/excom/opedoc.htm?tbl=EXCOM&id=3f93b2c44), consulté le 3 juin 2006.
- 9 ONU. 1998. *Statut de Rome du Tribunal pénal international (A/CONF.183/9)*. New York: ONU. Site Web: [www.un.org/law/icc/statute/romefra.htm](http://www.un.org/law/icc/statute/romefra.htm), consulté le 15 mai 2006.
- 10 Ces engagements sont pris dans les textes suivants: ONU. 1999. *Résolution 1261 (1999): adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4037e séance, le 25 août 1999 (S/RES/1261 (1999))*. New York: ONU; ONU. 2000a. *Résolution 1314 (2000): adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4185e séance, le 11 août 2000 (S/RES/1314 (2000))*. New York: ONU; ONU. 2001. *Résolution 1379 (2001): adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4423e séance, le 20 novembre 2001 (S/RES/1379 (2001))*. New York: ONU; et ONU. 2003a. *Résolution 1460 (2003): adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4695e séance, le 30 janvier 2003 (S/RES/1460 (2003))*. New York: ONU.
- 11 ONU. 2000b. *Résolution 1325 (2000): adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213e séance, le 31 octobre 2000 (S/RES/1325 [2000])*, par. 12. New York: ONU.
- 12 Voir: ONU. 2005. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale [sans renvoi à une grande commission (A/60/L.1)] 60/1. Document final du Sommet mondial de 2005*, par. 116. New York: ONU.
- 13 HCR. 2004a. *Protracted Refugee Situations (EC/54/SC/CRP.14)*, p. 10. Genève: HCR.
- 14 ONUSIDA et HCR. 2005. *Strategies to Support the HIV-Related Needs of Refugees and Host Population (ONUSIDA/05.21E)*. Collection des meilleures pratiques d'ONUSIDA. Genève: ONUSIDA.
- 15 UNRWA. 2003. "Jordan Refugee Camp Profiles." Site Web: [www.un.org/unrwa/refugees/jordan.html](http://www.un.org/unrwa/refugees/jordan.html), consulté le 17 avril 2006.
- 16 HCR. 2003c. "Refugee Youth." From the Foreign Land. No. 19. Varsovie: HCR. Site Web: [www.unhcr.pl/english/newsletter/19/mlodzi\\_uchodzacy\\_problemy\\_i\\_wyzwania.php](http://www.unhcr.pl/english/newsletter/19/mlodzi_uchodzacy_problemy_i_wyzwania.php), consulté le 17 mai 2006.
- 17 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2002. *UNHCR Policy on Refugee Women and Guidelines on Their Protection: An Assessment of Ten Years of Implementation*, p. 28. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children. Site Web: [www.womenscommission.org/pdf/unhcr.pdf](http://www.womenscommission.org/pdf/unhcr.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 18 HCR. 21 avril 2004. "Feature: Refugee Girls Balance Between Babies and Books." Editorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/)

## CHAPITRE 4

- 1 Les données à la fin de 2005 figurent dans HCR. 2006. *2005 Global Refugee Trends: Statistical Overview of Populations of Refugees, Asylum-Seekers, Internally*

- opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=4086732e2, consulté le 1er février 2006.
- 19 S. F. Martin, 2004. "Women and Migration" (CM/MMW/2003/WP.1), p. 28. Communication préparée pour la Réunion consultative sur "Migration and Mobility and How This Movement Affects Women", Malmö, Suède, 2-4 décembre 2003. New York: Division de la promotion de la femme, ONU.
- 20 K. Bensalah et al., s.d. "Education in Situations of Emergency and Crisis". Étude thématique préparée pour Education for All 2000 Assessment, Forum mondial de l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000. Paris: UNESCO. Site Web: [www2.unesco.org/wef/en-leadup/findings\\_emergency%20summary.shtm](http://www2.unesco.org/wef/en-leadup/findings_emergency%20summary.shtm), consulté le 1er février 2006. Le programme a existé jusqu'à la fin de 2005. Voir: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit. 2004. "GTZ in Pakistan." Eschborn, Germany: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit. Site Web: [www.gtz.de/en/weltweit/europa-kaucasus-zentralasien/1176.htm](http://www.gtz.de/en/weltweit/europa-kaucasus-zentralasien/1176.htm), consulté le 15 mai 2006.
- 21 HCR. 2002a. "Liberia." Pp. 222-229 dans: UNHCR Global Report 2002, HCR. 2002b. Genève: HCR.
- 22 K. Williamson, 2004. "AIDS, Gender and the Refugee Protection Framework." RSC Working Paper Series. No.19. Oxford, Royaume-Uni: Refugee Studies Centre. Site Web: [www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/workingpaper19.pdf](http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/workingpaper19.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 23 "Purchase Vibrant, Handmade Eyeglass Cases and Support a Ghana Refugee Community." s.d., Newtown, Connecticut: Unite for Sight. Site Web: [www.unitefor-sight.org/ordercase.php](http://www.unitefor-sight.org/ordercase.php), consulté le 1er février 2006.
- 24 HCR. 11 juillet 2005. "Class Distinctions for Urban Refugee Girls in Uganda." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=42d274f24](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=42d274f24), consulté le 1er février 2006.
- 25 UNIFEM. 2005. Fuel Provision and Gender-Based Violence: Fuel Efficiency as a Prevention Strategy. New York: UNIFEM. Site Web: [www.womenwarpeace.org/issues/violence/fuelandgbv.pdf](http://www.womenwarpeace.org/issues/violence/fuelandgbv.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 26 D'après les évaluations effectuées dans des camps par le HCR en 1997 et 2000. Voir: Women's Commission for Refugee Women and Children 2002.
- 27 Ibid. Sur la base des évaluations du HCR.
- 28 Échantillon préliminaire des rapports établis sur une période d'un mois. Voir: B. Vann, 2002. Gender-Based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations, p. 59. Arlington, Virginie: Reproductive Health for Refugees Consortium.
- 29 Pour un exemple typique de ce phénomène, aussi bien que pour les effets, sur le plan des rapports entre générations et de la culture ambiante, des programmes d'autonomisation des femmes réfugiées, voir: S. Turner, 2000. "Vindicating Masculinity: The Fate of Promoting Gender Equality." Forced Migration Review. No. 9: 8-9.
- 30 J. Newman, 2005. "Protection Through Participation: Young People Affected by Forced Migration and Political Crisis." RSC Working Paper Series. No. 20. Oxford, Royaume-Uni: Refugee Studies Centre, Université d'Oxford. Site Web: [www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/RSCworkingpaper20.pdf](http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/RSCworkingpaper20.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 31 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2005. "Don't Forget Us": The Education and Gender-Based Violence Protection Needs of Adolescent Girls from Darfur in Chad. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children. Site Web: [www.womenscommission.org/pdf/Td\\_ed2.pdf](http://www.womenscommission.org/pdf/Td_ed2.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 32 Newman 2005, p. 24.
- 33 HCR. 2002c. Note for Implementing and Operational Partners by UNHCR and Save the Children-UK on Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia, and Sierra Leone Based on Initial Findings and Recommendations from Assessment Mission: 22 October-30 November 2001. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.pdf?id=3c7cf89a4&tbl=PARTNERS](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.pdf?id=3c7cf89a4&tbl=PARTNERS), consulté le 1er février 2006.
- 34 Ibid.
- 35 ONU. 2003b. Résolution adoptée par l'Assemblée générale [sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/604/Add.1)]: 57/306: Enquête sur l'exploitation sexuelle des réfugiées par les agents des opérations de secours en Afrique de l'Ouest (A/RES/57/306). New York: ONU.
- 36 ONU. 2003c. Secretary-General's Bulletin: Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Sexual Abuse (ST/SGB/2003/13). New York: ONU.
- 37 En 2005, il y a eu 296 enquêtes et 170 renvois et rapatriements, entre autres concernant six commandants et deux unités entières. Voir: ONU. 24 février 2006. "Problem of Sexual Abuse by Peacekeepers Now Openly Recognized, Broad Strategy in Place to Address It, Security Council Told" (SC/8649). Communiqué de presse. New York: ONU.
- 38 A. Adrian-Paul, 2004. "HIV/AIDS", p. 36. Pp. 32-48 dans: Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action, par Women Waging Peace et International Alert. Washington et Londres: Hunt Alternatives Fund et International Alert. Site Web: [www.womenwagingpeace.net/content/toolkit/chapters/HIV\\_AIDS.pdf](http://www.womenwagingpeace.net/content/toolkit/chapters/HIV_AIDS.pdf), consulté le 25 mars 2005.
- 39 HCR. 17 mars 2005. "UNHCR, UNFPA Fund Surgery for Refugee and Local Women in Chad." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4239519f4](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4239519f4), consulté le 1er février 2006.
- 40 Refugees International. 21 avril 2005. "Chad: Strengthen the Response to Gender-Based Violence." Communiqué de presse. Washington, D. C.: Refugees International. Site Web: [www.refugeesinternational.org/content/article/detail/5654/](http://www.refugeesinternational.org/content/article/detail/5654/), consulté le 1er février 2006.
- 41 Women's Commission for Refugee Women and Children 2005.
- 42 UNFPA. 2004 et 2005. HCR/UNFPA Training on Clinical Management of Rape Survivors. Comptes rendus de voyage de l'UNFPA. New York: UNFPA.
- 43 B. Vann, M. Beatty et L. Ehrlich. 2004. "Supporting Displaced Communities to Address Gender-Based Violence." Forced Migration Review. No. 19: 28-29. Site Web: [www.fmreview.org/mags1.htm](http://www.fmreview.org/mags1.htm), consulté le 1er février 2006.
- 44 HCR. 30 juin 2005. "Empowering Communities One Village at a Time." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=42c3bfa04](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=42c3bfa04), consulté le 1er février 2006.
- 45 HCR. 30 mars 2004. "Feature: UNHCR, Refugees Work Together to Prevent Rape." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=40697ab57](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=40697ab57), consulté le 1er février 2006.
- 46 Ibid.
- 47 Save the Children. 2003. State of the World's Mothers 2003: Protecting Women and Children in War and Conflict. Westport, Connecticut: Save the Children.
- 48 HCR. 30 novembre 2005a. "Ugandan Police Undergo Special Training on Eliminating Violence Against Women." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=438d85774](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=438d85774), consulté le 1er février 2006.
- 49 D'après les sources énumérées dans cette section et une vaste étude portant sur 688 733 personnes installées dans 52 camps de la phase d'après urgence, répartis entre sept pays. Voir: M. Hynes et al. 2002. "Reproductive Health Indicators and Outcomes Among Refugee and Internally Displaced Persons in Postemergency Phase Camps." The Journal of the American Medical Association 288(5): 595-603.
- 50 T. McGinn, 2000. "Reproductive Health of War-Affected Populations: What Do We Know?" International Family Planning Perspectives 26(4): 174-180.
- 51 Reproductive Health Response in Conflict Consortium. 2003. Conference 2003: Reproductive Health from Disaster to Development: Brussels, Belgium, October 7-8, 2003: Proceedings, p. 55. Site Web: [www.rhrc.org/pdf/conf\\_proceedings\\_forWEB.pdf](http://www.rhrc.org/pdf/conf_proceedings_forWEB.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 52 HCR. 30 novembre 2005b. "New Report Calls for Integrated Approach to HIV/AIDS Involving Both Refugees and Their Host Communities." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=438dc0294](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=438dc0294), consulté le 1er février 2006.
- 53 UNFPA. 2001. Populi 28(1).
- 54 D'après une enquête de l'UNICEF citée dans: Reproductive Health Response in Conflict Consortium. 2005. "Safe Motherhood and Emergency Obstetric Care." New York: Reproductive Health Response in Conflict Consortium. Site Web: [www.rhrc.org/rhr%5Fbasics/sm\\_emoc.html](http://www.rhrc.org/rhr%5Fbasics/sm_emoc.html), consulté le 1er février 2006.
- 55 E. Wax, 13 novembre 2003. "Cycle of War is Spreading AIDS and Fear in Africa." The Washington Post. Voir aussi: Amnesty International. 1er décembre 2004. "Democratic Republic of Congo: HIV: The Longest Lasting Scar of War." Amnesty News. New York: Amnesty International. Site Web: <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAFR620262004?open&of=ENG-COD>, consulté le 17 mai 2006.
- 56 R. Kaiser et al. 2002a. "HIV Sero-prevalence And Behavioral Risk Factor Survey in Sierra Leone." Atlanta, Géorgie: Centers for Disease Control and Prevention; R. Kaiser et al. 2002b. "HIV/STI Sero-prevalence and Risk Factor Survey in Yei, South Sudan." Atlanta, Géorgie: Centers for Disease Control and Prevention, 2003; et P. Spiegel et E. De Jong. 2003. "HIV/AIDS and Refugees/Returnees: Mission to Angola." Luanda, Angola: HCR.
- 57 UNFPA. 6 septembre 2005. "Addressing the Urgent Needs of Togo's Refugees." Communiqué de presse. New York: UNFPA. Site Web: [www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=666&Language=1](http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=666&Language=1), consulté le 1er février 2006; et M. Khane, Représentant de l'UNFPA au Ghana. 24 avril 2006. Communication personnelle.
- 58 International Rescue Committee. 2004. "Semi-Annual Report: Integrated HIV/AIDS and Reproductive Health Program in Sherkole and Yarenja Refugee Camps, Benishangul-Gumuz Region ethiopia." New York: International Rescue Committee
- 59 E. Nicholson, 2004. "Women Health Volunteers in Iran and Iraq." Forced Migration Review. No. 19: 47.
- 60 F. H. Jaffer, S. Guy et J. Niewczasinski. 2004. "Reproductive Health Care for Somali Refugees in Yemen." Forced Migration Review. No. 19: 33-34.
- 61 International Rescue Committee 2004.
- 62 HCR. 2004b. UNHCR Resettlement Handbook and Country Chapters. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect?id=3d4545984](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect?id=3d4545984), consulté le 1er février 2006.
- 63 K. Jacobsen, 2003. "Local Integration: The Forgotten Solution." Migration Information Source. Washington, D. C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?ID=166](http://www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?ID=166), consulté le 6 janvier 2006.
- 64 Ibid.
- 65 Depuis 1999, environ 1 000 permis de résidence ont été délivrés. Voir: HCR. 14 octobre 2005. "New Permits Allow Indonesian Refugees to Move On In Papua New Guinea." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=434fd2e34](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=434fd2e34), consulté le 1er février 2006.
- 66 HCR, s.d. "Protecting Refugees: What is Resettlement?" Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect?id=3bb2eadd6](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect?id=3bb2eadd6), consulté le 17 mai 2006.
- 67 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2000. Untapped Potential: Adolescents Affected by Armed Conflict: A Review of Programs and Policies. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children.
- 68 Département d'État des États-Unis. 2004. "Liberians Considered for Resettlement: Focus is on Female Heads of Household." U. S. Refugee Admissions Program News 2(2). Site Web: [www.state.gov/g/prm/rls/33753.htm](http://www.state.gov/g/prm/rls/33753.htm), consulté le 1er février 2006.
- 69 HCR. 11 mars 2005. "Colombian Refugees Get Chance to Start Anew in Brazil." Éditorial du HCR. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=4231994a4](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=4231994a4), consulté pour la dernière fois le 14 avril 2006.
- 70 Conseil canadien pour les réfugiés. 1998. Best Settlement Practices: Settlement Services for Refugees and Immigrants in Canada. Ottawa: Conseil canadien pour les réfugiés. Site Web: [www.web.net/~ccr/bpfinal.htm#7.%20BEST%20PRACTICE%20EXAMPLES](http://www.web.net/~ccr/bpfinal.htm#7.%20BEST%20PRACTICE%20EXAMPLES), consulté le 1er février 2006.

- 71 Refugee Council of Australia. 2002. Australian Mentoring Programs for Refugee and Humanitarian Entrant: mai 2005. Glebe, Australie: Refugee Council of Australia. Site Web: [www.refugeecouncil.org.au/docs/current/mentoring.pdf](http://www.refugeecouncil.org.au/docs/current/mentoring.pdf), consulté le 1er février 2006.
- 72 Conseil canadien pour les réfugiés, 1998.
- 73 Voir le site Web des réseaux de l'UE sur l'accueil, l'intégration et le rapatriement volontaire des réfugiés: <http://refugeenet.org/about/partners.html>, consulté le 5 juin 2006.
- 74 RAINBO, s.d. "The African Immigrant Program." New York: Research, Action, and Information Network for the Bodily Integrity of Women. Site Web: [www.rainbo.org/Rainbo/aip.html](http://www.rainbo.org/Rainbo/aip.html), consulté le 1er février 2006.
- ## CHAPITRE 5
- 1 ONU. 2005a. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale [sans renvoi à une grande commission (A/60/L.1)] 60/1. 2005 Document final du Sommet mondial*, par. 62. New York: ONU. Voir aussi: Commission mondiale sur les migrations internationales. 2005. *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action: Report of the Global Commission on International Migration*, p. vii. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 2 UNFPA. 2005. *L'état de la population mondiale 2005: La promesse d'égalité: Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement*, p. 21. New York: UNFPA.
- 3 Noter, par exemple, le Processus de Lima, l'Agenda international de l'Initiative de Berne pour la gestion des migrations; le Processus de La Haye sur l'avenir des réfugiés et de la migration; la Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla); le Dialogue 5+5 sur la migration dans la Méditerranée occidentale; les Consultations Asie-Pacifique; la Conférence ministérielle de Bali sur le passage en fraude et la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe; le Dialogue sud-américain sur la migration; et le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe. La Commission mondiale sur les migrations internationales "observe que certaines parties du globe ne sont pas encore couvertes par des processus régionaux, notamment le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, la région des Grands Lacs d'Afrique, les Caraïbes et certaines parties de l'Asie et de l'Asie du Sud". Voir: Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, pp. 70-71.
- 4 La Déclaration du Millénaire (2000) a appelé explicitement l'attention sur les droits des migrants, des femmes et des minorités. Voir: ONU. 2000. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale: 55/2: Déclaration du Millénaire (A/RES/55.2)*, par. 25. New York: ONU. Voir aussi: ONU 2005a, par. 62.
- 5 ONU. 1990. "Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille: adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, le 18 décembre 1990 (A/RES/45/158)." New York: ONU.
- 6 L'état actuel de la ratification et des réserves est indiqué sur le site Web: [www.ohchr.org/english/countries/ratification/13.htm](http://www.ohchr.org/english/countries/ratification/13.htm), consulté le 10 avril 2006. À la date de mai 2006, 15 pays avaient signé la Convention, signalant leur intention de ratifier. Les 10 principaux pays d'accueil en 2005 étaient, par ordre décroissant du nombre de migrants: États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Allemagne, Ukraine, France, Arabie saoudite, Canada, Inde, Royaume-Uni et Espagne. Voir: ONU. 2006. *World Population Monitoring, Focusing on International Migration and Development: Report of the Secretary-General (E/CN.9/2006/3)*, Table 2, p. 5. New York: ONU.
- 7 Voir les infirmations sur la Campagne mondiale et son comité directeur sur le site Web: [w.migrantsrights.org/about\\_campaign\\_engl.htm](http://w.migrantsrights.org/about_campaign_engl.htm), consulté pour la dernière fois le 7 juin 2006.
- 8 Le droit de former des syndicats et d'y adhérer, par exemple, a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 23), ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 22) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 8). Le principe de l'égalité de traitement dans les conditions de travail est inscrit dans la Convention sur les travailleurs migrants (article 25), qui traite aussi du "repos hebdomadaire". Le droit au repos et aux loisirs est mentionné dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 24) et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 7). Voir aussi l'encadré 3, au chapitre premier du présent rapport, relatif à la Convention sur les travailleurs migrants.
- 9 Le droit international relatif aux droits humains autorise les États à limiter certains droits – surtout politiques et économiques – à leurs ressortissants exclusivement.
- 10 La Convention de 1949 sur la migration à la recherche d'un emploi, No. 97, et la Convention de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions additionnelles), No. 143. En outre, il faut prendre note de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au lieu de travail.
- 11 S. Grant, 2005. "International Migration and Human Rights: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", pp. 2 et 22. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 12 Pour un rapport récent sur les initiatives connexes, voir: ONU. 2005b. *Report of the Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights: Report of the United Nations High Commissioner on Human Rights on the Responsibilities of Transnational Corporations and Related Business Enterprises with Regard to Human Rights (E/CN.4/2005/91)*. New York: ONU. Voir aussi: Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 46.
- 13 À l'article 12 1) de la Convention, les États Parties "reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre". Voir: ONU. 1966. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 16 décembre 1966*. New York: ONU.
- 14 P. Ruiz, 7 septembre 2005. "Arranca Fox el Seguro Popular para Migrantes: Milenio Diario." Mexico: Cabinet du Président de la République du Mexique. Site Web: [www.presidencia.gob.mx/buscador/index.php?contenido=20655&imprimir=true](http://www.presidencia.gob.mx/buscador/index.php?contenido=20655&imprimir=true); et B. Valadez, 12 juillet 2005. "Lanzará Vicente Fox Seguro Popular para los migrantes: Milenio Diario." Mexico: Cabinet du Président de la République du Mexique. Site Web: [www.presidencia.gob.mx/buscador/?contenido=19425&imprimir=true](http://www.presidencia.gob.mx/buscador/?contenido=19425&imprimir=true), consulté le 18 mai 2006.
- 15 Les cogarants de l'initiative sont la Commission européenne et DG Health and Consumer Protection (SANCO). Les résultats et recommandations du projet ont été présentés à une conférence tenue en décembre 2004. Voir: *Projet Hôpitaux accueillants aux migrants, s.d. : a) "Recommandations européennes: Déclaration d'Amsterdam pour des hôpitaux accueillants aux migrants dans une Europe marquée par la diversité ethnique et culturelle". Vienne, Autriche: Projet Hôpitaux accueillants aux migrants. Site Web: [www.mfh-eu.net/public/european\\_recommendations.htm](http://www.mfh-eu.net/public/european_recommendations.htm), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006; et *Projet Hôpitaux accueillants aux migrants, s.d. : b) "The Migrant-Friendly Hospitals Project: In a Nutshell."* Vienne, Autriche: *Projet Hôpitaux accueillants aux migrants. Site Web: <http://www.mfh-eu.net/public/home.htm>, consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006. À la suite de cette initiative, la Déclaration d'Amsterdam pour des hôpitaux accueillants aux migrants dans une Europe marquée par la diversité ethnique et culturelle a été lancée en 2004 par tous les partenaires du projet.**
- 16 Noter toutefois que si un patient est reconnu comme dépourvu de documents et peut prouver qu'il vit dans le pays depuis plus de 12 mois, il n'aura rien à payer pour les soins passés, mais seulement pour tout nouveau traitement; et que son statut illégal est dénoncé ou non aux autorités, dans chaque cas particulier, en fonction de considérations tant médicales que d'intérêt public. Voir: Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2004. "Règlement 1: Fournit les définitions des mots et expressions utilisés dans les autres règlements", Ch. 6.2 et "Respect de la vie privée (Confidentialité)", p. 40, dans: *Implementing the Overseas Visitors Hospital Charging Regulations. Guidance for NHS Trust Hospitals in England*. Londres: Department of Health, Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Site Web: [www.dh.gov.uk/assetRoot/04/10/60/24/04106024.pdf](http://www.dh.gov.uk/assetRoot/04/10/60/24/04106024.pdf), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006.
- 17 La plainte a été déposée en collaboration avec la Ligue des droits de l'homme (LDH) et le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI). 13 mars 2005. "Couverture médicale des sans-papiers: la France appelée à l'ordre par le Conseil de l'Europe." Site Web: [www.gisti.org/doc/actions/2005/ame/index.html](http://www.gisti.org/doc/actions/2005/ame/index.html), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006; ainsi que: Le Programme de coopération internationale sur les migrants dépourvus de documents, s.d. "Le Programme de coopération internationale sur les migrants dépourvus de documents vise à promouvoir le respect des droits sociaux élémentaires des migrants dépourvus de documents en Europe". Bruxelles, Belgique: Le Programme de coopération internationale sur les migrants dépourvus de documents. Site Web: [www.picum.org](http://www.picum.org), consulté le 12 avril 2006.
- 18 P. Scott, 2004. "Undocumented Migrants in Germany and Britain: The Human 'Rights' and 'Wrongs' Regarding Access to Health Care." *Electronic Journal of Sociology*. Site Web: [www.sociology.org/content/2004/tier2/scott.html](http://www.sociology.org/content/2004/tier2/scott.html), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006.
- 19 OIM. 2005a. *OIM Gender and Migration News*. No. 24. Genève: OIM.
- 20 Ibid.
- 21 E. Kofman, 2005. "Gendered Migrations, Livelihoods and Entitlements in European Welfare Regimes", p. 10. *Projet de document de travail préparé pour le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: Égalité des sexes: Lutter pour la justice dans un monde inégal*, par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. 2005. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 22 OIM. 2005b. *Migration dans le monde 2005: Coûts et bénéfices de la migration internationale*, p. 234. OIM: *Série Rapports sur la migration dans le monde*. No. 3. Genève: OIM.
- 23 Voir Sistema de Informacion Estadistica sobre las Migraciones en Mesoamerica, site Web, "Consulta de Estadísticas": [www.siemca.iom.int/scripts/foxisapi.dll/Siemca.Consultas.Process?Method=Consultas](http://www.siemca.iom.int/scripts/foxisapi.dll/Siemca.Consultas.Process?Method=Consultas), consulté le 17 mai 2006.
- 24 Voir: Gouvernement népalais. "Tenth Plan", par. 4, p. 520. Kathmandou: Commission nationale de planification, Gouvernement népalais. Site Web: [www.npc.gov.np/tenth-plan/the\\_tenth\\_plan.htm](http://www.npc.gov.np/tenth-plan/the_tenth_plan.htm), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006; et UNIFEM. 10 décembre 2003. "UNIFEM wins AGFUND's International Prize." Communiqué de presse. Site Web: [www.unifem.org.in/press\\_release.htm](http://www.unifem.org.in/press_release.htm), consulté le 18 mai 2006.
- 25 P. Taran, 2004. "Decent Work, Labour Migration: New Challenges for the 21st Century." Pp. 12-17 dans: *International Migration and Development: A Round Table Presentation*, p. 14, par l'UNFPA. 2004. New York: UNFPA; et S. Jolly, 2005. "Gender and Migration: Supporting Resources Collection." *BRIDGE Gender and Migration Cutting Edge Pack*, p. 39. Brighton, Royaume-Uni: BRIDGE, Institute of Development Studies, Université du Sussex. Site Web: [www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf](http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf), consulté le 6 octobre 2005.
- 26 M. Boyd et D. Pikkov. 2005. *Gendering Migration, Livelihood and Entitlements: Migrant Women in Canada and the United States*, p. 9. Occasional Paper. No. 6. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD); Kofman 2005, p. 16; I. Omelaniuk, 2005. "Gender, Poverty Reduction and Migration", p. 5. Washington, D. C.: Banque mondiale. Site Web: <http://siteresources.worldbank.org/EXTABOUTUS/Resources/Gender.pdf>, consulté pour la dernière fois le 28 mai 2006; et G. Hugo, 20 avril 2006. Communication personnelle.
- 27 La gestion humaine et ordonnée de la migration est le mot d'ordre de la Déclaration de mission de l'OIM. Voir le site Web de l'OIM: [www.iom.int/en/who/main\\_mission.shtml](http://www.iom.int/en/who/main_mission.shtml), consulté pour la dernière fois le 3 juin 2006.
- 28 N. Piper, 2005a. "Gender and Migration: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 42. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 29 UNIFEM. 6 avril 2006. Communication personnelle.
- 30 Jolly 2005, p. 40.
- 31 Grant 2005, pp. 22 et 24.
- 32 OIT. 2003. *Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant*

- Workers: An Information Guide: Booklet 5: Back Home: Return and Reintegration*, p. 22. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 33 Centre de migration Scalabrini. 1997. "Pre-departure Information Programs for Migrant Workers." Projet de recherche conduit par le Centre de migration Scalabrini pour l'OIM. Quezon City, Philippines: Centre de migration Scalabrini. Notez que ce rapport comprend un examen des séminaires d'orientation d'avant-départ de 1992 à 1997.
- 34 La série de vidéos est également disponible en espagnol et en français pour l'Amérique latine et l'Afrique. Voir: OIM. 2005c. "All Within Your Power To Choose." *Migration: December 2004*, p. 10. Genève: OIM; et OIM. 2004. *Le pouvoir de choisir*. Site Web: [www.iom.org.ph/info/PTC.pdf](http://www.iom.org.ph/info/PTC.pdf), consulté le 8 mars 2006.
- 35 E. Pearson, 2003. "Study on Trafficking in Women in East Africa", p. 23. Eschborn, Allemagne: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit; et résumé du projet de l'OIM pour contrer la traite en Éthiopie, 25 mai 2001. Cité dans: "Ethiopia: An Assessment of the International Labour Migration Situation: The Case of Female Labour Migrants", p. 34, par E. Kebede. 2002. Document de travail GENPROM. No. 3. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 36 ONU. 2005c. *La violence à l'égard des femmes: Rapport du Secrétaire général (A/60/137)*. New York: ONU.
- 37 Conseil de l'Europe. 7 décembre 2005. "Integration of Immigrant Women in Europe: Report: Committee on Equal Opportunities for Women and Men. Rapporteur: Mme Gülsün Bilgehan, Turquie, Groupe socialiste ([Doc. 10758])." Strasbourg, France: Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe. Site Web: <http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/workingdocs/doc05/edoc10758.htm>, consulté le 12 avril 2006.
- 38 H. Farah, I. et C. Sánchez G. 2002. "Bolivia: An Assessment of the International Labour Migration Situation: The Case of Female Labour Migrants", p. 48. Document de travail GENPROM. No. 1. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 39 C. Thouez, 2004. "The Role of Civil Society in the Migration Policy Debate", pp. 2 et 5. *Global Migration Perspectives*. No. 12. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales
- 40 Voir: Migrant's Rights International, site Web: [www.migrantwatch.org](http://www.migrantwatch.org), consulté le 11 mai 2006.
- 41 L. Orloff, Immigrant Women Program, Legal Momentum. Cité dans: "More Services Reach Abused Immigrant Women", par J. Terzieff. 2005. *Women's Enews*. Site Web: [www.womensenews.org/article.cfm?aid=2407](http://www.womensenews.org/article.cfm?aid=2407), consulté le 14 novembre 2005.
- 42 M. Kawar, 2004. "Gender and Migration: Why are Women More Vulnerable?", p. 85. Pp. 71-87 dans: *Femmes et mouvement: genre, migrations et nouvelle division internationale du travail*. Genève, Suisse: Colloquium Graduate Institute of Development Studies. Site Web: [www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp\\_femmes\\_en\\_mvt/10-m.kawar.pdf](http://www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/yp_femmes_en_mvt/10-m.kawar.pdf), consulté le 18 mai 2006.
- 43 Ibid.
- 44 Programme de coopération internationale pour les migrants dépourvus de documents, s.d.
- 45 G. D'Alconzo, S. La Rocca et E. Marioni. 2002. "Italy: Good Practices to Prevent Women Migrant Workers from Going into Exploitative Forms of Labour", p. 49. Document de travail GENPROM. No. 4. Série Femmes et migration. Genève: Gender Promotion Programme, Bureau international du Travail, BIT.
- 46 N. Piper, 2005b "Transnational Politics and Organizing of Migrant Labour in South-East Asia: NGO and Trade Union Perspectives", pp. 88 et 93. *Asia-Pacific Population Journal* 20(3): 87-110.
- 47 Kawar 2004, p. 84; et Piper 2005b, p. 97. On trouvera le Plan d'action au site Web de la Confédération: [www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991213176&Language=EN](http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991213176&Language=EN), consulté le 11 mai 2006.
- 48 Piper 2005a, p. 37.
- 49 OIT. 1998. "Unit 2: Gender Issues in the World of Work." OnLine Gender Learning & Information Module. Genève: Équipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, OIT. Site Web: [www.ilo.org/public/english/region/asro/mtdmanila/training/unit2/migngpx.htm](http://www.ilo.org/public/english/region/asro/mtdmanila/training/unit2/migngpx.htm), consulté le 18 mai 2006.
- 50 K. Yamanaka et N. Piper. 2005. *Feminized Migration in East and Southeast Asia: Policies, Actions and Empowerment*, p. 28. Occasional Paper Gender Policy Series. No. 11. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 51 J. Kim, 2005. "State, Civil Society and International Norms: Expanding the Political and Labor Rights of Foreigners in Korea." *Asian and Pacific Migration Journal* 14(4): 383-418.
- 52 S. Thieme et al. 2005. "Addressing the Needs of Nepalese Migrant Workers in Nepal and in Delhi, India", pp. 112-113. Mountain Research and Development 25(2): 109-114.
- 53 J. Crush et W. Pendleton. 2004. *Regionalizing Xenophobia: Citizen Attitudes to Immigration and Refugee Policy in Southern Africa*. Migration Policy Series. No. 30. Le Cap: Southern African Migration Project; et J. Crush. 2001. *Immigration, Xenophobia and Human Rights in South Africa*. Migration Policy Series. No. 22. Le Cap et Kingston, Canada: Southern African Migration Project et Southern African Research Centre, Queen's University
- 54 Contre un total de 52 pays qui ont déclaré avoir des politiques d'intégration en 1996. Voir: ONU 2006, par. 104.
- 55 Commission mondiale sur les migrations internationales 2005, p. 44
- 56 Grant 2005, pp. 7-8.
- 57 OIM. 2003. "Migration in a World of Global Change. New Strategies and Policies for New Realities." Genève: Migration Policy and Research Programme, OIM. Genève. Cité dans: *Human Development Report 2004: Cultural Liberty in Today's Diverse World*, p.103, par le PNUD. 2004. New York: PNUD.
- 58 R. Penninx, 1er octobre 2003. "Integration: The Role of Communities, Institutions, and the State", p. 2. Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=168](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=168), consulté le 5 janvier 2006; et Parlement européen. 2003. "Immigration, \intégration et emploi: Résolution du Parlement européen sur la Communication reçue de la Commission de l'immigration, de l'intégration et de l'emploi (COM(2003) 336-2003/2147 (INI))", par. F et L.3. Strasbourg, France: Parlement européen.
- 59 Parlement européen 2003, par. L5 et L.28.
- 60 Pour un débat sur l'urbanisation et la migration internationale, voir: M. Balbo (éd.). 2005. *International Migrants and the City: Bangkok, Berlin, Dakar, Karachi, Johannesburg, Naples, São Paulo, Tijuana, Vancouver, Vladivostok*. Nairobi, Kenya: ONU-HABITAT et Università IUAV di Venezia.
- 61 Ibid., p. 51.
- 62 Ibid., p. 10.
- 63 Ibid., p. 198.
- 64 Ibid., p. 206.
- 65 Ibid., pp. 77-78.
- 66 United States Equal Employment Opportunity Commission. 2005. "Questions and Answers About Employer Responsibilities Concerning the Employment of Muslims, Arabs, South Asians, and Sikhs." Washington, D. C.: United States Equal Employment Opportunity Commission. Site Web: [www.eeoc.gov/facts/backlash-employer.html](http://www.eeoc.gov/facts/backlash-employer.html), consulté le 11 mai 2006. Également cité dans: "Building Bridges to Economic Self-Sufficiency: Employment and Training", par l'ONU. 2002. Ch. 2.9 dans: *Refugee Resettlement: An International Handbook to Guide Reception and Integration*, ONU. 2002. New York: ONU.
- 67 P. Corcino, 13 avril 2006. "Dominicana gana una en diputación en Italia." *La Opinion*.
- 68 HCR. 29 décembre 2005. "A Taste of Belgian Christmas Warms Hearts of Asylum Seekers." Éditorial du HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4363bae084](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4363bae084), consulté le 1er février 2006.
- 69 Balbo 2005, pp. 229-230.

## Sources des citations hors texte

### CHAPITRE 1

- p. 22: En quatre ans, elle réussit à faire venir ses cinq soeurs. Source: OIM. 2005. "News from the Field: Africa," p. 2. *OIM Gender et Migration News*. No. 21. Genève: OIM.
- p. 26: T. Freemantle et E. Vega. 21 février 2005. "One Nation, Two Worlds: Mom's Sacrifice Inspired Son to Reach his Educational Goals." *Houston Chronicle*. Site Web: [www.chron.com/dis/story.mpl/side2/3504975.html](http://www.chron.com/dis/story.mpl/side2/3504975.html), consulté le 4 janvier 2006.

### CHAPITRE 3

- p. 47: Elle fut secourue et tirée d'une cave obscure à Skopje, Macédoine; on lui avait promis du travail en Italie. Voir: D. Harrison, 27 novembre 2005. "Revealed: Kept in a Dungeon Ready to be Sold as Slaves: The Women Destined for Britain's Sex Trade." *The Sunday Telegraph*.
- p. 52: Femme interviewée par Human Rights Watch. Voir: Human Rights Watch. 7 décembre 2005. "Singapore: Domestic Workers Suffer Grave Abuses: Migrant Women Face Debt Burden and Exploitation." Communiqué de presse. Site Web: <http://hrw.org/english/docs/2005/12/07/singap12125.htm>, consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006.

### CHAPITRE 5

- p. 75: Parlement européen. 2003. "Immigration, intégration et emploi: Résolution du Parlement européen sur la communication de la Commission de l'immigration, de l'intégration et de l'emploi (COM(2003) 336-2003/2147 (INI))." Strasbourg, France: Parlement européen.



## CHAPITRE 1

### ENCADRÉ 1

- 1 Pour un examen des différentes relations entre la migration et les objectifs du Millénaire pour le développement, voir les communications présentées à la réunion du Groupe d'experts de l'UNFPA sur la question (*Migration internationale et objectifs du Millénaire pour le développement : communications de la réunion du Groupe d'experts de l'UNFPA: Marrakech, Maroc, 11-12 mai 2005*. New York: UNFPA).
- 2 ONU. 2005. *Dans une liberté plus grande: Vers le développement, la sécurité et les droits humains pour tous : Rapport du Secrétaire général* (A/59/2005). New York: ONU.
- 3 R. Skeldon, 2005. "Linkages between Migration and Poverty: The Millennium Development Goals and Population Mobility", p. 56. Pp. 55-63 dans: UNFPA 2005; et UNFPA et International Migration Policy Programme. 2004. *Meeting the Challenges of Migration: Progress Since the ICPD*, p. 29. New York et Genève: UNFPA et International Migration Policy Programme.
- 4 S. Wartman, 2005. "Migration and the Millennium Development Goals", p. 16. *Migration: September 2005*, pp. 16-17. Genève: OIM.

### ENCADRÉ 2

- 1 Coalition internationale sur le sida et le développement. 2004. "International Migration and HIV/AIDS". Site Web: [http://icad-cisd.com/content/pub\\_details.cfm?id=126&CAT=9&lang=e](http://icad-cisd.com/content/pub_details.cfm?id=126&CAT=9&lang=e), consulté le 9 février; OIM. 2000. "Migration and HIV/AIDS in Europe". Genève: OIM. Genève: OIM; OIM. 2002. "IOM Position Paper on HIV/AIDS and Migration" (MC/INF/252). Genève: OIM.
- 2 OIM et Southern African Migration Project. 2005. *HIV/AIDS, Population Mobility and Migration in Southern Africa: Defining a Research and Policy Agenda*, p. 2. Genève: OIM.
- 3 ONU. 2004. *Enquête économique et sociale mondiale 2004: La migration internationale* (E/2004/75/Rev.1/Add.1, ST/ESA/291/Add.1), p. 72. New York: Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 4 J. K. Anarfi, 2005. "Reversing the Spread of HIV/AIDS: What Role Has Migration?" Pp. 99-109 dans: *Migration internationale et objectifs du Millénaire pour le développement : communications de la réunion du Groupe d'experts de l'UNFPA: Marrakech, Maroc, 11-12 mai 2005*. New York: UNFPA. 2005. New York: UNFPA.

### ENCADRÉ 3

- 1 Sources: Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2005. "La Convention internationale sur les travailleurs migrants et son comité: résumé analytique No. 24 (Rév.1)". Genève: Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; et BIT, s.d. "Encadré 1.16: Signification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990", p. 63. *Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant Workers: An Information Guide: Booklet 1: Introduction: Why*

*the Focus on Women International Migrant Workers*. Genève: Gender Promotion Office, Bureau international du Travail, BIT. Site Web: [www.oit.org/public/english/employment/gems/download/mbook1.pdf](http://www.oit.org/public/english/employment/gems/download/mbook1.pdf), consulté pour la dernière fois le 28 mai 2006.

## CHAPITRE 2

### ENCADRÉ 4

- 1 OIM. 2005. *Migration dans le monde 2005: Coûts et bénéfices de la migration internationale*, p. 486. Série Rapports sur la migration dans le monde, OIM. No. 3. Genève: OIM. En Asie de l'Est, cependant, il y avait plus d'étrangers que d'étrangers vivant dans les pays de la sous-région. Voir: ONU. 2006a. "Trends in Total Migrant Stock: 2005 Revision" (POP/DB/MIG/Rev.2005). Tableur. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 2 Voir: M. Boyd et M. Vickers. Automne 2000. "100 Years of Immigration in Canada", p. 6. *Canadian Statistical Trends*; et M. Houstoun, R. Kramer et J. Barrett, 1984. "Female Predominance in Immigration to the United States Since 1930: A First Look". Numéro spécial: Women in Migration. *International Migration Review* 18(4): 908.
- 3 ONU 2006a.
- 4 Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. 2005. *Égalité des sexes: lutter pour la justice dans un monde inégal* (numéro de vente: F.05/III.Y.1), p. 113. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social; Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. 2005. *Migration Trends 2004/2005: December 2005*. Wellington, Nouvelle-Zélande: Ministère du travail, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande; N. Piper, 2005. "Gender and Migration: A Paper Prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration", p. 2. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales; et Commonwealth of Australia. 2006. "Immigration Update: July-December 2005", p. 10. Canberra: Section de recherches statistiques, Ministère de l'immigration et des affaires multiculturelles, Commonwealth of Australia.
- 5 H. Zlotnik, 1er mars 2003. "The Global Dimensions of Female Migration". Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=109](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=109), consulté le 9 janvier 2005.
- 6 L'évaluation comprend les migrants pourvus ou non de documents, sur la base des données relatives aux immigrants. Voir: K. Yamanaka et N. Piper. 2005. *Feminized Migration in East and Southeast Asia: Policies, Actions and Empowerment*, p. 2. Occasional Paper Gender Policy Series. No. 11. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Aussi dans: M. M. B. Asis, 2006. "Gender Dimensions of Labor Migration in Asia". Communication préparée pour le Panel de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques de la migration internationale, 50e session de la Commission de la condition de la femme, New York, 2 mars 2006. New York: ONU.
- 7 D'après les données du Ministère du travail des Philippines. Dans: J. Opiniano, 2005. "More Remittances from Women Emphasize Feminization of Migration: ADB Study". Site

Web: [www.tinig.com/2005/more-remittances-from-women-emphasize-feminization-of-migration-%E2%80%9393-adb-study/](http://www.tinig.com/2005/more-remittances-from-women-emphasize-feminization-of-migration-%E2%80%9393-adb-study/), consulté le 23 janvier 2006.

- 8 A. J. Weeramunda, 2004. "Sri Lanka", pp. 138-139. Ch. 8 dans: *No Safety Signs Here: Research Study on Migration and HIV Vulnerability from Seven South and North East Asian Countries*, par le PNUD et le Réseau de recherches sur la migration Asie-Pacifique. New York: PNUD.
- 9 ONU. 2006b. *World Population Monitoring, Focusing on International Migration and Development: Report of the Secretary-General* (E/CN.9/2006/3), p. 14, Table 15. New York: ONU.
- 10 L. Lim et N. Oishi. 1996. *International Labour Migration of Asian Women: Distinctive Characteristics and Policy Concerns*. Genève: BIT. Cité dans: OIM 2005, p. 24.
- 11 Zlotnik, 1er mars 2003.
- 12 A. Pellegrino, A. 2004. *Migration from Latin America to Europe: Trends and Policy Challenges*, p. 30. Série Recherches sur la migration, OIM. No. 16. Genève: OIM.
- 13 Ibid., p. 35.
- 14 E. Thomas-Hope, 2005. "Current Trends and Issues in Caribbean Migration". Pp. 53-67 dans: *Regional and International Migration in the Caribbean and Its Impacts on Sustainable Development: Compendium on Recent Research on Migration in the Caribbean*, par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Port-of-Spain: Trinité-et-Tobago.
- 15 J. Martínez Pizarro et M. Villa. 2005. "International Migration in Latin America and the Caribbean: A Summary View of Trends and Patterns" (UN/POP/MIG/2005/14), p. 7. Communication préparée pour la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 16 H. Zlotnik, 1er septembre 2004. "International Migration in Africa: An Analysis Based on Estimates of the Migrant Stock". Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/USFocus/print.cfm?id=252](http://www.migrationinformation.org/USFocus/print.cfm?id=252), consulté le 22 février 2006.
- 17 ONU 2006a.
- 18 J. Carling, 2005. "Gender Dimensions of International Migration", p. 2. Global Migration Perspectives. No. 35. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales.
- 19 OIM 2005, pp. 275-276.
- 20 A. Adepoju, 1er septembre 2004. "Changing Configurations of Migration in Africa". Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=251](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=251), consulté le 22 février 2006; et A. Chikanda, 2004. "Skilled Health Professionals' Migration and Its Impact on Health Delivery in Zimbabwe". Centre on Migration, Policy and Society Working Paper. No. 4. Oxford, Royaume-Uni: Centre on Migration, Policy and Society, Université d'Oxford.

## ENCADRÉ 5

- 1 G. W. Jones et K. Ramdas (éd.). 2004. *(Un)tying the Knot: Ideal and Reality in Asian Marriage*. Singapour: Asia Research Institute, National University of Singapore. Cité dans: "Transnational Migration, Marriage and Trafficking at the China-Vietnam Border", p. 4, par L. B. Duong, D. Bélanger et K. T. Hong, 2005. Document préparé pour Seminar on Female Deficit in Asia: Trends and Perspectives, Singapour, 5-7 décembre 2005. Paris: Comité pour la coopération internationale dans la recherche nationale en démographie.
- 2 Département d'État des États-Unis. 2005. *Trafficking in Persons Report: June 2005*, p. 20. Washington, D. C.: Département d'État des États-Unis; I. Attane et J. Veron (éd.). 2005. *Gender Discrimination among Young Children in Asia*. Pondicherry, Inde: Centre Population et Développement, Institut de France. Les évaluations relatives au nombre de filles manquantes varient: Voir les sources citées à la page 32 de: A. D. Mason et E. M. King. 2001. *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*. New York et Washington, D. C.: Oxford University Press et Banque mondiale; et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. 2005. *Égalité des sexes: lutter pour la justice dans un monde inégal* (numéro de vente: F.05/III.Y.1). Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 3 Évaluations basées sur l'écart que traduit le ratio entre les sexes dans la population. Voir: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social 2005.
- 4 S. Ramachandran, 2005. "Indifference, Impotence, and Intolerance: Transnational Bangladeshi in India", pp. 7-9. *Global Migration Perspectives*. No. 42. Genève: Commission mondiale sur les migrations internationales., p. 7-9; et T. Blanchet, 2003. "Bangladeshi Girls Sold as Wives in North India", pp. 8-9. Étude présentée à l'Academy for Educational Development. Dhaka, Bangladesh: Academy for Educational Development.
- 5 Duong, Bélanger et Hong 2005.

## ENCADRÉ 6

- 1 Sur le concept de "Chaîne mondiale des soins", voir: A. Hochschild et B. Ehrenreich (éd.) 2002. *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*. New York: Owl Books, Henry Holt et Company; et R. S. Parreñas, 2000. "Migrant Filipina Domestic Workers and the International Division of Reproductive Labor". *Gender and Society* 14(4): 560-580.
- 2 PNUD. 2006. *Taking Gender Equality Seriously: Making Progress, Meeting New Challenges*, p. 3. New York: PNUD.

## ENCADRÉ 7

- 1 J. Buchan et L. Calman. 2004. *The Global Shortage of Registered Nurses: An Overview of Issues and Actions*, pp. 9-10. Genève: Conseil international des infirmières; et OMS, s.d. "Global Atlas of the Health Workforce". Base de données. Genève: OMS. Site Web: [www.who.int/globalatlas/DataQuery/default.asp](http://www.who.int/globalatlas/DataQuery/default.asp), consulté le 4 avril 2006.

- 2 B. Stilwell et al. 2004. "Managing Brain Drain and Brain Waste of Health Workers in Nigeria". Genève: OMS. Site Web: [www.who.int/bulletin/bulletin\\_board/82/sti/llwell/en/](http://www.who.int/bulletin/bulletin_board/82/sti/llwell/en/), consulté le 16 mars 2006.
- 3 OMS, UNICEF et UNFPA. 2003. *La mortalité maternelle en 2000: Évaluations établies par l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA*. Genève: OMS; et OMS. 2005. *World Health Report 2005: Make Every Mother and Child Count*. Genève: OMS.
- 4 Évaluations de Joint Learning Initiative on Human Resources for Health and Development, de l'Université Harvard. Cité dans: *Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals*, p. 101, par le Projet du Millénaire. 2005. Rapport adressé au Secrétaire général de l'ONU. Londres et Sterling, Virginie: Earthscan.
- 5 Évaluations de Joint Learning Initiative on Human Resources for Health and Development, de l'Université Harvard. Cité dans: "Aiding and Abetting: Nursing Crises at Home and Abroad", par S. Chaguturu and S. Vallabhaneni. 2005. *The New England Journal of Medicine* 353(17): 1761-1763.
- 6 Ces conclusions trouvent un écho dans les études menées dans divers pays ou régions, comme l'Afrique du Sud, les Caraïbes, le Ghana et le Zimbabwe. Par exemple, d'après une étude conduite en 2004 et 2005 dans trois provinces sud-africaines, plus de la moitié des infirmières interviewées envisageaient de s'établir à l'étranger. Voir: L. Penn-Kekana et al. 2005. "Nursing Staff Dynamics and Implications for Maternal Health Provision in Public Health Facilities in the Context of HIV/AIDS". Washington, D. C.: The Population Council. Une enquête menée en 2002 au Zimbabwe sur 215 infirmières a montré que 71 % exprimaient l'intention d'émigrer. Voir: A. Chikanda, 2005. *Medical Leave: The Exodus of Health Professionals from Zimbabwe*, p. 1-2. Migration Policy Series. No. 34. Le Cap et Kingston, Canada: Southern African Migration Project et Southern African Research Centre, Queen's University. Voir aussi: J. Buchan et D. Dovlo. 2004. "International Recruitment of Health Workers to the UK: A Report for DFID: Executive Summary". London: Health Systems Resource Centre, Department for International Development; et T. Clive, R. Hosein et J. Yan. 2005. "Assessing the Export of Nursing Services as a Diversification Option for CARICOM Economies", pp. 16-17. Rapport établi pour la Caribbean Commission on Health and Development, mai 2005. Washington, D. C.: Caribbean Commission on Health and Development et Organisation panaméricaine de la santé.
- 7 J. Buchan et J. Sochalski. 2004. "The Migration of Nurses: Trends and Policies". *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé* 82(8): 587-594. Cité dans: *Progress of the World's Women 2005: Women, Work and Poverty*, p. 34, par M. Chen et al. 2005. New York: UNIFEM.
- 8 Buchan et Dovlo 2004.
- 9 H. Hewitt, 2004. "Assessment of the Capacity to Educate and Train Nurses in CARICOM Countries". Rapport préparé pour le Bureau du Coordonnateur du Programme des Caraïbes, Organisation panaméricaine de la santé, Barbades. Cité dans: *Assessing the Export of Nursing Services as a Diversification Option for CARICOM Economies*, p. 28, par C. Thomas, R. Hosein, and J. Yan. 2005. Caribbean Commission on Health and Development.
- 10 F. M. Elgado-Lorenzo, 2005a. "Table 6: Estimated Number of Employed Filipino Nurses by Work Setting, 2003". P. 17 dans: "Philippine Case Study on Nursing Migration", par F. M. Elgado-Lorenzo. 2005b. Communication à la Conférence de Bellagio sur la migration internationale des infirmières, Italie, 5-10 juillet 2005. Site Web: [www.academyhealth.org/international/nursemigration/lorenzo.ppt](http://www.academyhealth.org/international/nursemigration/lorenzo.ppt), consulté pour la dernière fois le 23 mai 2006.
- 11 Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. 2004. *Code of Practice for the International Recruitment of Healthcare Professionals*. Londres: Department of Health, Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Pour une liste d'environ 150 pays (à la date du 7 mars 2005), voir: The NHS Confederation (Employers) Company Ltd, s.d. "List of Developing Countries". Londres: The NHS Confederation (Employers) Company Ltd. Site Web: [www.nhsemployers.org/workforce/workforce-558.cfm](http://www.nhsemployers.org/workforce/workforce-558.cfm), consulté le 27 avril 2006.
- 12 A. George, Membre du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cité dans: "UK Agencies Still Hiring Poorest Nations' Nurses", par by S. Boseley. 20 décembre 2005. *The Guardian*.
- 13 Nursing and Midwifery Council. 2005. "Statistical Analysis of the Register: 1 April 2004 to 31 March 2005", p. 10. Londres: Nursing and Midwifery Council.
- 14 S. Jolly, 2005. "Gender and Migration: Supporting Resources Collection". *BRIDGE Gender and Migration Cutting Edge Pack*, p. 40. Brighton, Royaume-Uni: BRIDGE, Institute of Development Studies, Université du Sussex. Site Web: [www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf](http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Mig-SRC.pdf), consulté le 6 octobre 2005.
- 15 K. Hamilton et J. Yau. 1er décembre 2004. "The Global Tug-of-War for Health Care Workers". Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=271](http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=271), consulté le 23 mai 2006.
- 16 M. M. B. Asis, 2006. "Gender Dimensions of Labor Migration in Asia". Communication préparée pour le Panel de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques de la migration internationale, cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, New York, 2 mars 2006. New York: ONU.
- 17 Conseil international des infirmières. 2006. *The Global Nursing Shortage: Priority Areas for Intervention*, p. 20. Genève: Conseil international des infirmières.
- 18 Connu antérieurement sous le nom de Comité permanent des infirmières de l'UE. Voir site Web: [www.pcnweb.org/version1/en/about\\_internalregulation.html](http://www.pcnweb.org/version1/en/about_internalregulation.html), consulté le 31 mai 2006; et Fédération européenne des associations d'infirmières, s.d. "PCN Good Practice Guidance for International Nurse Recruitment". Site Web: [www.rcn.org.uk/downloads/press/PCN.doc](http://www.rcn.org.uk/downloads/press/PCN.doc), consulté le 27 avril 2006.
- 19 Caribbean Nurses Organization, s.d. "Information Fact Sheet: The Caribbean Nurses Association". Site Web: [www.nursing.emory.edu/lccin/rnb/pdf/RNBFactSheet.pdf](http://www.nursing.emory.edu/lccin/rnb/pdf/RNBFactSheet.pdf), consulté le 9 mai 2006.
- 20 Chaguturu et Vallabhaneni 2005.
- 21 Association canadienne des infirmières. 2002. *Planning for the Future: Nursing Human Resource Projections: June 2002*. Ottawa, Canada: Association canadienne des infirmières. Site Web: [www.cna-nurses.ca/CNA/documents/pdf/publication\\_s/Planning\\_for\\_the\\_future\\_June\\_2002\\_e.pdf](http://www.cna-nurses.ca/CNA/documents/pdf/publication_s/Planning_for_the_future_June_2002_e.pdf), consulté le 3 avril 2006.
- 22 Conférence des Ministres australiens de la santé. 2004. *National Health Workforce Strategic Framework*. North Sydney, Australie: Conférence des Ministres australiens de la santé. Site Web: [www.health.nsw.gov.au/amwac/pdf/NHW\\_stratwork\\_AHMC\\_2004.pdf](http://www.health.nsw.gov.au/amwac/pdf/NHW_stratwork_AHMC_2004.pdf), consulté le 3 avril 2006.

## ENCADRÉ 8

- 1 R. King et al. 2004. "Gender, Age and Generations: State of the Art Report Cluster C8", p. 44. Brighton, Royaume-Uni: Sussex Centre for Migration and Population Studies, Université du Sussex.
- 2 Centre de Migration Scalabrini, s.d. *Hearts Apart: Migration in the Eyes of Filipino Children*. Manille, Philippines: Centre de migration Scalabrini. Site Web: [www.smc.org.ph/heartsapart/index.html](http://www.smc.org.ph/heartsapart/index.html), consulté le 12 mai 2006; et P. R. Pessar, 2005. *Women, Gender, and International Migration Across and Beyond the Americas: Inequalities and Limited Empowerment* (UN/POP/EGM-MIG/2005/08), p. 5. Préparé pour la réunion du Groupe d'experts sur la migration internationale et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Mexico, Mexique, 30 novembre-2 décembre 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 3 M. Balbo (éd.) 2005. *International Migrants and the City: Bangkok, Berlin, Dakar, Karachi, Johannesburg, Naples, São Paulo, Tijuana, Vancouver, Vladivostok*, p. 280. Nairobi, Kenya: ONU-HABITAT et Université IUAV di Venezia.
- 4 M. Wong, 2000. "Ghanaian Women in Toronto's Labour Market: Negotiating Gendered Roles and Transnational Household Strategies". *Canadian Ethnic Studies* 32(3): 45-74. Pour les Caraïbes, voir: M. Chamberlain, 1997. *Narratives of Exile and Return*. Londres: Macmillan; et H. Goulbourne, 1999. *The Transnational Character of Caribbean Kinship in Britain*. Pp. 176-197 dans: *Changing Britain: Families and Households in the 1990s*, édité par S. McRea. 1999. Oxford: Oxford University Press; et K. Gardner et R. Grillo, 2002. "Transnational Households and Ritual: An Overview". *Global Networks* 2(3): 179-190.
- 5 J. Carling, novembre 2002. "Cape Verde: Towards the End of Emigration?" Migration Information Source. Washington, D.C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/Profiles/print.cfm?ID=68](http://www.migrationinformation.org/Profiles/print.cfm?ID=68), consulté le 6 janvier 2006.
- 6 J. Andall, 1999. "Cape Verdean Women on the Move: Immigration Shopping in Italy and Europe". *Modern Italy*, 4(2): 241-257.
- 7 Philippines Overseas Employment Agency. 2004. "Stock Estimate of Overseas Filipinos: As of December 2004". Site Web: [www.poea.gov.ph/docs/STOCK%20ESTIMATE%202004.xls](http://www.poea.gov.ph/docs/STOCK%20ESTIMATE%202004.xls), consulté le 12 mai 2006; et R. S. Parreñas, 2005. *Children of Global Migration: Transnational Families and Gendered Woes*. Stanford, Californie: Stanford University Press. Communiqué de presse accessible sur le site Web: [www.sup.org/html/book\\_pages/0804749450/Press%20Release.pdf](http://www.sup.org/html/book_pages/0804749450/Press%20Release.pdf), consulté le 31 mai 2006.
- 8 V. P. Cruz, 1987. *Seasonal Orphans and Solo Parents: The Impact of Overseas Migration*. Quezon City, Philippines: Centre de migration Scalabrini; Université des Philippines, Université de Tel Aviv; KAIBIGAN. 2002. "The Study on the Consequences of International Contract Migration of Filipino Parents on their Children: Final Scientific Report to the Netherlands-Israel

- Development Research Programme," et G. Battisella et C. G. Conaco. 1998. "The Impact of Labour Migration on the Children Left Behind: A Study of Elementary School Children in the Philippines. *Sojourn* 13(2): 220-241 Toutes ces références citées dans: Centre de migration Scalabrini, s.d. Voir aussi: Yayasan Pengembangan Pedesaan. 1996. "The Impact of Women's Migration to the Family in Rural Areas (Dampak dari Migrasi terhadap Keluarga di Pedesaan)". Communication présentée à l'atelier sur la migration des femmes en Indonésie, 11-13 septembre 1996, Jakarta, Indonésie. Cité dans: "Trends, Issues and Policies Towards International Labor Migration: An Indonesian Case Study" (UN/POP/MIG/2005/02), pp. 11, 12 et 16, par C. M. Firdausy. 2005. Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 9 Centre de migration Scalabrini s.d., p. 40.
- 10 R. Parrenas, 2002. "The Care Crisis in the Philippines: Children and Transnational Families in the New Global Economy". Pp. 39-54 dans: *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, édité par A. Hochschild et B. Ehrenreich (éd.) 2002. New York: Owl Books, Henry Holt et Company.

## ENCADRÉ 9

- 1 ONU. 2006. *World Population Monitoring, Focusing on International Migration and Development: Report of the Secretary-General* (E/CN.9/2006/3), par. 50. New York: ONU.
- 2 Voir, par exemple: H. Kulu, 2005. "Migration and Fertility: Competing Hypotheses Re-examined". *European Journal of Population* 21(1): 51-87. Cité dans: "High Fertility Gambians in Low Fertility Spain: Mutually Entailed Lives Across International Space", par C. R. Bledsoe, Houle et P. Sow. 2005. Projet de communication pour l'atelier de l'Association européenne des études de population, Groupe de travail sur la démographie anthropologique de l'Europe, Max Planck Institute pour la recherche démographique, Rostock, Allemagne, 30 septembre-1er octobre 2005.
- 3 M. Abbasi-Shavazi et P. McDonald, printemps 2000. "Fertility and Multiculturalism: Immigrant Fertility in Australia, 1977-1991". *International Migration Review* 34(1): 221-222.
- 4 Étude basée sur les données statistiques de la Suède portant sur 446 000 femmes immigrantes et 2 973 000 femmes suédoises. Voir: G. Andersson, 2001. "Childbearing Patterns of Foreign-Born Women in Sweden", p. 23. Document de travail MPIDR WP 2001-011. Rostock, Allemagne: Max Planck Institute pour la recherche démographique.
- 5 D'après les données du recensement de 1991 dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; T. Modood et al. 1997. *Ethnic Minorities in Britain: Diversity and Disadvantage*. Fourth National Survey of Ethnic Minorities. Londres: Policy Studies Institute; et R. Penn et P. Lambert. 2002. "Attitudes Towards Ideal Family Size of Different Ethnic/Nationality Groups in Great Britain, France and Germany", p. 50. *Population Trends* 108: 49-58.
- 6 ONU 2006, par. 50.
- 7 M. Chen Mok et al. 2001. *Salud Reproductiva y Migración Nicaraguense en Costa Rica 1999-*

- 2000: *Resultados de una Encuesta Nacional de Salud Reproductiva, Programa Centro-Americano de Población de la Escuela de Estadística and Instituto de Investigaciones en Salud*. San José: Universidad de Costa Rica.
- 8 Analyse des données de l'Instituto Nacional de Estadística, Espagne, par: M. Roig Vila et T. Castro Martín. 2005. "Immigrant Mothers, Spanish Babies: Longing for a Baby-Boom in a Lowest-Low Fertility Society". Communication préparée pour la 25e Conférence internationale sur la population, 18-23 juillet 2005, Tours, France. Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Cité dans: Bledsoe, Houle et Sow 2005.
- 9 Comme l'auteur l'affirme, "la fécondité est aux États-Unis d'environ 2,0 enfants par femme, avec ou sans immigrants". Les 10 principaux pays d'origine enregistrent un taux de fécondité total moyen de 2,32, contre 2,86 aux États-Unis. D'après les données du Bureau de recensement collectées en 2002. Voir: S. Camarota, octobre 2005. "Birth Rates Among Immigrants in America: Comparing Fertility in the U.S. and Home Countries". *Center for Immigration Studies Background*. Washington, D.C.: Center for Immigration Studies.
- 10 Colectivo Ioé. 2005. "Inmigrantes Extranjeros en España: ¿Reconfigurando la Sociedad?" *Panorama Social*. No. 1: 32-47.
- 11 P. Fargues, 2005. "The Global Demographic Benefit of International Migration: A Hypothesis and an Application to Middle Eastern and North African Contexts" (UN/POP/MIG/2005/04), p. 6. Communication préparée pour la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, New York, 6-8 juillet 2005. New York: Division de la population Division, Département des affaires économiques et sociales, ONU.
- 12 ONU 2006, par. 52.
- 13 Ibid., par. 51.

## ENCADRÉ 10

- 1 P. Fargues, 2005. "How International Migration May Have Served Global Demographic Security", p. 10. Communication préparée pour "Securing Development in an Unstable World", Conférence annuelle des banques sur l'économie du développement, Amsterdam, Pays-Bas, 23-24 mai 2005. Washington, D.C. et Amsterdam, Pays-Bas: Banque mondiale et Ministère des affaires étrangères, Ministère de la coopération pour le développement et Ministère des finances des Pays-Bas. Site Web: [siteresources.worldbank.org/INTAMSTERDAM/Resources/PhiliFargues.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTAMSTERDAM/Resources/PhiliFargues.pdf), consulté le 5 janvier 2006.
- 2 C. Sargent, 2005. "Counseling Contraception for Malian Migrants in Paris: Global, State, and Personal Politics". *Human Organization* 64(2): 147-156.

## ENCADRÉ 11

- 1 Source: Bureau de pays de l'UNFPA au Guatemala. 26 avril 2006. Communications personnelles.

## CHAPITRE 3

### ENCADRÉ 12

- 1 Déclaration relative à l'abolition universelle du commerce des esclaves, 8 février 1815, annexe XV du Traité de Vienne, signée par l'Autriche, l'Espagne, la France, la Grande-

Bretagne, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède. Un traité antérieur entre la France et la Grande-Bretagne, du 30 mai 1814, portait sur l'abolition du commerce des esclaves. Voir: D. Weissbrodt et Anti-Slavery International. 2002. *Abolishing Slavery and Its Contemporary Forms* (HR/PUB/02/4). Genève: Haut Commissariat aux droits de l'homme.

2 Voir: HCR, s.d. *Convention supplémentaire sur l'abolition de l'esclavage, le commerce des esclaves et les institutions et pratiques analogues à l'esclavage: adoptée par une Conférence de plénipotentiaires réunie en application de la résolution 608(XXI) du Conseil économique et social en date du 30 avril 1956. Entrée en vigueur le 30 avril 1957, conformément à l'article 13 (Convention supplémentaire: série des traités des Nations Unies, vol. 226, entrée en vigueur le 30 avril 1957)*. Genève: HCR. Site Web: [193.194.138.190/html/menu3/b/30.htm](http://193.194.138.190/html/menu3/b/30.htm), consulté le 1er juin 2006.

3 Esclavage pour dette: "statut ou condition résultant de l'engagement pris par un débiteur de prêter ses services personnels ou ceux d'une personne placée sous son contrôle en tant que nantissement d'une dette, si la valeur de ces services, raisonnablement évaluée, n'est pas affectée à la liquidation de la dette ou si la durée et la nature de ces services ne sont pas limités et définis". Voir: HCR s.d., article 1 a).

4 La Convention du BIT No.29, de 1930, définit ainsi le travail forcé: "tout travail ou service qui est imposé à une personne sous la menace d'une sanction quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte volontairement". Voir: BIT, s.d. "Convention sur le travail forcé C29, 1930", Article 2, par. 1. Genève: BIT. Site Web: [www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?C029](http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?C029), consulté pour la dernière fois le 10 avril 2006.

5 BIT. 2005. *Rapport du Secrétaire général: Alliance mondiale contre le travail forcé: Rapport mondial établi au titre du suivi de la Déclaration du BIT sur les principes et droits fondamentaux au lieu de travail: 2005* (Rapport I [B]), pp. 1 and 44. Genève: Bureau international du Travail, BIT.

6 Conseil de l'Europe. 2004. "Recommandation 1663 (2004): Domestic Slavery: Servitude, Au Pairs and 'Mail-order Brides'". Strasbourg, France: Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe. Site Web: <http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/TA04/EREC1663.htm>, consulté le 2 mars 2006. Voir aussi la recommandation antérieure de 2001: Conseil de l'Europe. 2001. "Recommandation 1523 (2001): Domestic Slavery". Strasbourg, France: Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe. Site Web: [http://assembly.coe.int%2FDocuments%2FAdoptedText%2Fta01%2FEREC1523.htm](http://assembly.coe.int/main.asp?link=http://assembly.coe.int%2FDocuments%2FAdoptedText%2Fta01%2FEREC1523.htm), consulté pour la dernière fois le 13 avril 2006.

7 Conseil de l'Europe. 2004.

8 BIT 2005, p. 15.

### ENCADRÉ 13

1 Source: Spécialiste du Programme RHIYA, Division Asie et Pacifique, UNFPA. 4 avril 2006. Communication personnelle.

## CHAPITRE 4

### ENCADRÉ 14

1 Pour plus ample information, voir: J. Kumin, 2001. "Gender: Persecution in the Spotlight". Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/1951convention/gender.html](http://www.unhcr.org/1951convention/gender.html), consulté le 27 octobre 2005.

2 ONU. 2002. *Guidelines on International Protection: Gender-Related Persecution Within the Context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or Its 1967 Protocol Relating to the Status of Refugees* (HCR/GIP/02/01). Genève: Haut Commissariat aux réfugiés. Voir aussi: ONU. 1991. *Information Note on UNHCR's Guidelines on the Protection of Refugee Women* (EC/SCP/67). Genève: Haut Commissariat aux réfugiés.

3 Université de Californie, s.d. "Background on Gender and Asylum Issues". Center for Gender & Refugee Studies, Université de Californie, Hastings, College of the Law, Université de Californie. Site Web: <http://cgrrs.uchastings.edu/background.php>, consulté le 20 avril 2006.

4 ONU 2002.

5 Notez que le concept de persécution dans la Convention relative au statut des réfugiés implique deux éléments: i) une violation des droits humains ou un grave préjudice, et ii) l'échec de l'État à offrir une protection. Voir: H. Crawley, H. et T. Lester. 2004. *Comparative Analysis of Gender-Related Persecution in National Asylum Legislation and Practice in Europe* (EPAU/2004/05), pp. 9 et 57. Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/research/opendoc.pdf?tbl=RESEARCH&id=40c071354](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/research/opendoc.pdf?tbl=RESEARCH&id=40c071354), consulté le 1er février 2006; et Université de Californie, s.d.

6 E. Patrick, 2004. "Gender-Related Persecution and International Protection". Migration Information Source. Washington, D. C.: Migration Policy Institute. Site Web: [www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?ID=216](http://www.migrationinformation.org/feature/print.cfm?ID=216), consulté le 6 janvier 2006.

7 Crawley et Lester 2004, p. 22.

8 Excepté le Danemark. Voir: Union européenne. 2004. "Directive du Conseil 2004/83/EC du 29 avril 2004". *Journal officiel de l'Union européenne* 47(L 304): 12-23. Site Web: [http://europa.eu.int/eurlex/pri/en/oj/dat/2004/L\\_304/L\\_30420040930en0120023.pdf](http://europa.eu.int/eurlex/pri/en/oj/dat/2004/L_304/L_30420040930en0120023.pdf), consulté le 9 mai 2006. Pour certaines analyses et points de vue sur la Directive, voir: HCR. 2005. "UNHCR Annotated Comments on the EC Council Directive 2004/83/EC of 29 avril 2004 on Minimum Standards for the Qualification and Status of Third Country Nationals or Stateless Persons as Refugees or as Persons who otherwise need International Protection and the Content of the Protection Granted" (OJ L 304/12 of 30.9.2004). Genève: HCR. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect/opendoc.pdf?tbl=PROTECTION&id=43661ee2](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect/opendoc.pdf?tbl=PROTECTION&id=43661ee2), consulté pour la dernière fois le 2 juin 2006; et Conseil européen sur les réfugiés et les exilés. 2004. *ECRE Information Note on the Council Directive 2004/83/EC of 29 avril 2004 on Minimum Standards for the Qualification of Third Country Nationals and Stateless Persons as Refugees or as Persons Who Otherwise Need International Protection and the Content of the Protection Granted* (INI/10/2004/ext/CN). Londres: Conseil européen sur les réfugiés et les exilés. Site Web: [www.ecre.org/statements/qualpro.pdf](http://www.ecre.org/statements/qualpro.pdf), consulté le 1er février 2006.

9 Crawley et Lester 2004, pp.35, 43, 48 et 58.

10 Ibid.

11 Ibid.

12 M. Boyd et D. Pikkov. 2005. *Gendering Migration, Livelihood and Entitlements: Migrant Women in Canada and the United States*, p. 12. Occasional Paper. No. 6. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

13 D'après les données du Bureau de statistiques du HCR pour les pays pour lesquels des données sont disponibles. Voir: Crawley et Lester 2004, p. 14.

14 ONU. 2005a. *Enquête mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement: Les femmes et la migration internationale* (A/59/287/Add.1, ST/ESA/294), p. 45. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales, ONU; et Crawley et Lester 2004, pp.99-104 et 126.

15 Crawley et Lester 2004, p. 57; Université de Californie, s.d.

16 ONU 2002.

17 ONU. 2005b. *Activities of UNHCR in the Area of International Migration and Development* (UN/POP/MIG-FCM/2005/05), p. 7. New York: ONU; et OIT. 2001. *Global Consultations on International Protection: The Asylum-Migration Nexus: Refugee Protection and Migration, Perspectives from ILO*, p. 2. Site Web: [www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=3f33797e6](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=3f33797e6), consulté le 19 avril 2006.

18 Voir: ONU 2002, par. 33. Voir aussi: ONU 1991.

## ENCADRÉ 15

1 G. Mirzoyeva, 2004. *Conflicts and Human Traffic in Tajikistan*. Rapport de l'ONG Modar. Khojand, Tadjikistan: Modar. Cité dans: *Literature Review and Analysis Related to Human Trafficking in Post-Conflict Situations*, par l'Agency for International Development des États-Unis. 2004. Washington, D. C.: Agency for International Development des États-Unis. Site Web: [www.usaid.gov/our\\_work/cross-cutting\\_programs/wid/pubs/trafficking\\_dai\\_lit\\_review.pdf](http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/pubs/trafficking_dai_lit_review.pdf), consulté le 1er février 2006.

2 OIM. 2003. *The Trafficking of Women and Children in the Southern African Region: Presentation of Research Findings*. Genève: OIM. Site Web: [www.OIM.int/documents/publication/en/southernafrica%5FTrafficking.pdf](http://www.OIM.int/documents/publication/en/southernafrica%5FTrafficking.pdf), consulté le 1er février 2006.

3 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2006. *Abuse Without End: Burmese Refugee Women and Children at Risk of Trafficking*. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children. Site Web: [www.womenscommission.org/pdf/mm\\_traff.pdf](http://www.womenscommission.org/pdf/mm_traff.pdf), consulté le 1er février 2006.

## Suivi des objectifs CIPD - Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé procréatrice			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	% achevant la cinquième année du primaire M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	% d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
<b>Total mondial</b>	<b>54</b>	<b>63,9 / 68,4</b>						<b>53</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	
<b>Régions développées (*)</b>	<b>7</b>	<b>72,4 / 79,7</b>						<b>25</b>	<b>69</b>	<b>56</b>	
<b>Régions en développement (+)</b>	<b>59</b>	<b>62,5 / 66,0</b>						<b>57</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	
<b>Pays les moins avancés (#)</b>	<b>93</b>	<b>51,1 / 52,9</b>						<b>112</b>			
<b>AFRIQUE (1)</b>	<b>90</b>	<b>48,8 / 50,2</b>						<b>103</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	
<b>AFRIQUE ORIENTALE</b>	<b>88</b>	<b>46,4 / 47,0</b>						<b>103</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	
Burundi	101	43,9 / 45,8	1 000	87 / 73	64 / 62	14 / 10	33 / 48	50	16	10	2,6 / 3,9
Érythrée	59	53,3 / 57,0	630	74 / 59	86 / 73	43 / 24		91	8	5	1,9 / 2,8
Éthiopie	94	47,2 / 49,1	850	101 / 86		37 / 25		82	8	6	
Kenya	65	49,7 / 47,7	1 000	114 / 108	77 / 74	50 / 46	22 / 30	94	39	32	4,2 / 8,0
Madagascar	73	54,7 / 57,2	550	136 / 131	56 / 58	14 / 14	23 / 35	115	27	17	0,7 / 0,3
Malawi	105	40,8 / 40,0	1 800	123 / 126	50 / 38	32 / 26	25 / 46	150	31	26	11,5 / 16,5
Maurice (2)	14	69,5 / 76,1	24	102 / 102	98 / 100	89 / 88	12 / 19	31	75	49	0,9 / 0,2
Mozambique	94	41,3 / 41,9	1 000	104 / 86	53 / 45	13 / 9		99	17	12	13,0 / 19,2
Ouganda	78	49,8 / 51,2	880	118 / 117	63 / 64	18 / 14	23 / 42	203	23	18	5,6 / 7,7
République-Unie de Tanzanie	104	45,8 / 46,4	1 500	108 / 104	76 / 76	6 / 5	22 / 38	98	25	17	5,8 / 7,1
Rwanda	114	43,1 / 46,1	1 400	118 / 120	43 / 49	15 / 14	29 / 40	44	13	4	2,7 / 3,4
Somalie	117	46,8 / 49,3	1 100					66			0,7 / 1,0
Zambie	91	38,9 / 37,8	750	101 / 97	83 / 78	29 / 23	24 / 40	122	34	23	14,0 / 20,0
Zimbabwe	61	37,5 / 35,8	1 100	97 / 95	68 / 71	38 / 35		84	54	50	15,6 / 25,0
<b>AFRIQUE CENTRALE (3)</b>	<b>112</b>	<b>43,1 / 45,1</b>						<b>179</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	
Angola	133	40,1 / 43,0	1 700	69 / 59		19 / 15	17 / 46	138	6	5	3,0 / 4,4
Cameroun	92	45,3 / 46,3	730	126 / 107	64 / 63	51 / 36	23 / 40	102	26	13	4,1 / 6,8
Gabon	54	53,0 / 53,9	420	130 / 129	68 / 71	49 / 42		95	33	12	6,3 / 9,4
République centrafricaine	95	38,6 / 39,7	1 100	76 / 52			35 / 67	115	28	7	8,7 / 12,7
République dém. du Congo (4)	114	43,2 / 45,3	990	51 / 46		24 / 12	19 / 46	222	31	4	2,6 / 3,9
République du Congo	70	51,7 / 54,3	510	92 / 85	65 / 67	42 / 35		143			4,2 / 6,3
Tchad	113	42,9 / 44,9	1 100	86 / 56	51 / 39	23 / 7	59 / 87	189	8	2	3,1 / 3,9
<b>AFRIQUE DU NORD (5)</b>	<b>40</b>	<b>66,1 / 70,0</b>						<b>29</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	
Algérie	33	70,6 / 73,3	140	116 / 107	95 / 97	78 / 84	20 / 40	7	64	50	0,1 / <0,1
Égypte	32	68,5 / 73,0	84	103 / 98	98 / 99	89 / 85	17 / 41	38	60	57	<0,1 / <0,1
Jamahiriya arabe libyenne	17	72,2 / 76,9	97	113 / 112		101 / 107		7	45	26	
Maroc	33	68,4 / 72,8	220	111 / 100	82 / 80	51 / 43	34 / 60	23	63	55	0,2 / <0,1
Soudan	67	55,4 / 58,1	590	64 / 56	92 / 92	34 / 32	29 / 48	47	10	7	1,4 / 1,8
Tunisie	20	71,8 / 76,0	120	112 / 108	96 / 97	74 / 80	17 / 35	7	63	53	
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>42</b>	<b>43,5 / 43,9</b>						<b>59</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	
Afrique du Sud	40	44,5 / 45,2	230	107 / 103	82 / 87	87 / 94	16 / 19	61	56	55	15,0 / 22,5
Botswana	46	34,3 / 32,8	100	105 / 104	88 / 95	73 / 77	20 / 18	71	40	39	24,0 / 31,9
Lesotho	61	33,6 / 34,5	550	131 / 131	58 / 69	32 / 41	26 / 10	34	30	30	19,5 / 27,0
Namibie	39	46,3 / 45,6	300	100 / 102	87 / 90	54 / 62	13 / 17	46	44	43	15,4 / 23,8
Swaziland	67	30,5 / 29,4	370	103 / 98	74 / 80	42 / 42	19 / 22	33	28	26	26,7 / 40,0
<b>AFRIQUE DE L'OUEST (6)</b>	<b>110</b>	<b>46,5 / 47,3</b>						<b>129</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	
Bénin	100	54,3 / 55,8	850	111 / 86	70 / 69	34 / 18	52 / 77	120	19	7	1,4 / 2,2
Burkina Faso	118	47,9 / 49,4	1 000	59 / 47	74 / 78	14 / 10	71 / 85	151	14	9	1,6 / 2,4
Côte d'Ivoire	116	45,3 / 46,7	690	80 / 63	88 / 87	32 / 18	39 / 61	107	15	7	5,6 / 8,5
Gambie	70	55,7 / 58,3	540	79 / 84		51 / 42		109	10	9	2,0 / 2,9

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé procréatrice			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	% achevant la cinquième année du primaire M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	% d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Ghana	58	57,1 / 57,9	540	90 / 87	62 / 65	47 / 40	34 / 50	55	25	19	1,6 / 3,0
Guinée	99	54,0 / 54,4	740	87 / 71	87 / 76	34 / 17	57 / 82	176	6	4	0,9 / 2,1
Guinée-Bissau	114	43,8 / 46,5	1 100	84 / 56		23 / 13		188	8	4	3,1 / 4,5
Libéria	135	41,7 / 43,2	760	115 / 83		37 / 27		219	6	6	
Mali	128	48,0 / 49,3	1 200	71 / 56	78 / 70	28 / 17	73 / 88	189	8	6	1,4 / 2,1
Mauritanie	91	52,3 / 55,5	1 000	95 / 93	81 / 83	22 / 18	40 / 57	92	8	5	0,5 / 0,8
Niger	148	45,0 / 45,1	1 600	52 / 37	75 / 72	9 / 6	57 / 85	244	14	4	0,9 / 1,4
Nigéria	110	43,6 / 43,8	800	107 / 91		38 / 31		126	13	8	3,0 / 4,7
Sénégal	79	55,3 / 57,8	690	78 / 74	79 / 77	22 / 16	49 / 71	75	11	8	0,7 / 1,1
Sierra Leone	161	40,1 / 42,9	2 000	93 / 65		31 / 22	53 / 76	160	4	4	1,3 / 1,8
Togo	89	53,3 / 56,8	570	110 / 92	79 / 73	52 / 26	31 / 62	89	26	9	2,6 / 3,9
<b>ASIE</b>	<b>49</b>	<b>66,4 / 70,4</b>						<b>40</b>	<b>63</b>	<b>58</b>	
<b>ASIE ORIENTALE (7)</b>	<b>29</b>	<b>71,4 / 75,7</b>						<b>5</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	
Chine	32	70,6 / 74,2	56	118 / 117		73 / 73	5 / 13	5	84	83	0,1 / <0,1
Hong Kong, Chine (8)	4	79,1 / 85,0		111 / 105	100 / 100	86 / 83		5	86	80	
Japon	3	78,9 / 86,1	10 <sup>a</sup>	100 / 101		101 / 102		4	56	51	<0,1 / <0,1
Mongolie	53	63,3 / 67,3	110	104 / 105		84 / 95	2 / 2	52	67	54	0,1 / <0,1
République de Corée	3	74,2 / 81,5	20	105 / 104	98 / 98	93 / 93		4	81	67	<0,1 / 0,1
République populaire démocratique de Corée	43	61,1 / 66,9	67					2	62	53	
<b>ASIE DU SUD-EST</b>	<b>36</b>	<b>66,2 / 70,8</b>						<b>38</b>	<b>60</b>	<b>51</b>	
Cambodge	90	53,7 / 60,8	450	142 / 131	58 / 61	35 / 24	15 / 36	42	24	19	1,8 / 1,5
Indonésie	36	66,2 / 69,9	230	118 / 116	88 / 90	64 / 64	6 / 13	52	60	57	0,2 / <0,1
Malaisie	9	71,6 / 76,2	41	94 / 93	99 / 98	71 / 81	8 / 15	18	55	30	0,7 / 0,2
Myanmar	69	58,4 / 64,2	360	96 / 98	68 / 73	41 / 40	6 / 14	16	37	33	1,7 / 0,8
Philippines	25	69,1 / 73,4	200	113 / 111	71 / 80	82 / 90	7 / 7	33	49	33	<0,1 / <0,1
République dém. pop. lao	82	54,6 / 57,1	650	124 / 109	62 / 63	52 / 39	23 / 39	85	32	29	0,2 / <0,1
Singapour	3	77,3 / 81,1	30				3 / 11	5	62	53	0,4 / 0,2
Thaïlande	18	67,7 / 74,6	44	100 / 95		72 / 74	5 / 9	46	72	70	1,7 / 1,1
Timor-Leste (République démocratique de)	85	55,9 / 58,1	660					168	10	9	
Viet Nam	27	69,5 / 73,5	130	101 / 94	87 / 86	75 / 72	6 / 13	17	79	57	0,7 / 0,3
<b>ASIE CENTRALE ET DU SUD</b>	<b>64</b>	<b>62,7 / 65,8</b>						<b>65</b>	<b>48</b>	<b>42</b>	
Afghanistan	144	46,9 / 47,3	1 900	127 / 56		25 / 5	57 / 87	113	5	4	<0,1 / <0,1
Bangladesh	52	63,3 / 65,1	380	107 / 111	63 / 67	49 / 54		108	58	47	<0,1 / <0,1
Bhoutan	50	63,0 / 65,5	420		89 / 93			27	19	19	0,1 / <0,1
Inde	62	62,7 / 66,1	540	120 / 112	81 / 76	59 / 47	27 / 52	63	48	43	1,3 / 0,5
Iran (République islamique d')	29	69,7 / 73,0	76	98 / 108	91 / 90	84 / 79	17 / 30	17	73	56	0,2 / 0,1
Népal	58	62,4 / 63,4	740	118 / 108	57 / 66	49 / 42	37 / 65	102	39	35	0,8 / 0,2
Pakistan	73	64,0 / 64,3	500	95 / 69		31 / 23	37 / 64	68	28	20	0,2 / <0,1
Sri Lanka	15	72,2 / 77,5	92	93 / 99		81 / 81	8 / 11	17	70	50	0,1 / <0,1
<b>ASIE OCCIDENTALE</b>	<b>44</b>	<b>66,7 / 70,9</b>						<b>40</b>	<b>46</b>	<b>28</b>	
Arabie saoudite	20	70,8 / 74,7	23	69 / 66	94 / 93	72 / 64	13 / 31	30	32	29	
Émirats arabes unis	8	77,1 / 81,8	54	85 / 82	94 / 95	65 / 68		18	28	24	
Iraq	87	58,6 / 61,6	250	108 / 89	67 / 63	54 / 36	16 / 36	37	14	10	
Israël	5	78,2 / 82,3	17	110 / 111	100 / 100	93 / 93	2 / 4	14	68	52	
Jordanie	21	70,6 / 73,8	41	98 / 99	99 / 99	87 / 88	5 / 15	25	56	41	
Koweït	10	75,6 / 80,0	5	96 / 97		87 / 92	6 / 9	22	50	41	

## Suivi des objectifs CIPD - Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé procréatrice			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	% achevant la cinquième année du primaire M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	% d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Liban	20	70,5 / 74,9	150	109 / 105	95 / 100	85 / 93		25	61	37	0,2 / 0,1
Oman	14	73,4 / 76,4	87	88 / 87	97 / 98	88 / 85	13 / 26	41	24	18	
République arabe syrienne	16	72,2 / 75,8	160	126 / 120	93 / 92	65 / 61	14 / 26	30	40	28	
Territoire palestinien occupé	18	71,5 / 74,7	100	93 / 93		91 / 96	3 / 12	77			
Turquie (10)	38	67,1 / 71,7	70	96 / 90	95 / 94	90 / 68	5 / 20	36	64	38	
Yémen	62	60,6 / 63,4	570	102 / 72	78 / 67	64 / 31		86	21	10	
<b>ÉTATS ARABES (11)</b>	<b>51</b>	<b>66,1 / 69,4</b>	<b>252</b>	<b>99 / 89</b>	<b>89 / 88</b>	<b>68 / 62</b>	<b>20 / 41</b>	<b>30</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>0,4 / 0,4</b>
<b>EUROPE</b>	<b>9</b>	<b>69,9 / 78,3</b>						<b>17</b>	<b>68</b>	<b>50</b>	
<b>EUROPE ORIENTALE</b>	<b>14</b>	<b>62,5 / 73,7</b>						<b>26</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	
Bulgarie	12	69,5 / 76,1	32	106 / 104		104 / 100	1 / 2	41	42	26	
Hongrie	8	69,4 / 77,5	16	99 / 97		97 / 96		20	77	68	0,1 / <0,1
Pologne	8	70,9 / 78,9	13	99 / 99		96 / 97		14	49	19	0,2 / 0,1
République tchèque	5	72,8 / 79,2	9	103 / 101	98 / 99	95 / 96		11	72	63	<0,1 / <0,1
Roumanie	17	68,4 / 75,5	49	107 / 106		85 / 86	2 / 4	32	64	30	
Slovaquie	7	70,8 / 78,4	3	100 / 98		94 / 95		19	74	41	
<b>EUROPE SEPTENTRIONALE (12)</b>	<b>5</b>	<b>75,8 / 81,0</b>						<b>18</b>	<b>79</b>	<b>74</b>	
Danemark	5	75,3 / 79,9	5	104 / 104	100 / 100	122 / 127		6	78	72	0,3 / 0,1
Estonie	9	66,5 / 77,7	63	101 / 98	98 / 99	97 / 99	0 / 0	23	70	56	2,0 / 0,6
Finlande	4	75,7 / 82,2	6	101 / 100	100 / 100	107 / 112		9	77	75	0,1 / 0,1
Irlande	5	75,7 / 80,9	5	107 / 106	100 / 100	108 / 116		12			0,3 / 0,2
Lettonie	9	66,7 / 77,5	42	94 / 91		97 / 96	0 / 0	17	48	39	1,2 / 0,3
Lituanie	8	67,4 / 78,4	13	98 / 97		99 / 98	0 / 0	20	47	31	0,3 / 0,0
Norvège	3	77,5 / 82,3	16	99 / 99	99 / 100	114 / 117		9	74	69	0,2 / 0,1
Royaume-Uni	5	76,5 / 81,1	13	107 / 107		103 / 106		23	84	81	0,3 / 0,1
Suède	3	78,4 / 82,8	2	99 / 99		101 / 105		7			0,3 / 0,1
<b>EUROPE MÉRIDIONALE (13)</b>	<b>7</b>	<b>75,7 / 82,1</b>						<b>11</b>	<b>68</b>	<b>49</b>	
Albanie	23	71,5 / 77,2	55	105 / 104		79 / 77	1 / 2	16	75	8	
Bosnie-Herzégovine	12	71,9 / 77,3	31				1 / 6	22	48	16	
Croatie	6	72,0 / 78,9	8	95 / 94		87 / 89	1 / 3	14			
Espagne	4	76,3 / 83,6	4	109 / 107		116 / 123		9	81	67	0,9 / 0,3
Grèce	6	75,9 / 81,2	9	102 / 101		96 / 97	2 / 6	8			0,3 / 0,1
Italie	5	77,3 / 83,4	5	102 / 101	96 / 97	100 / 98	1 / 2	7	60	39	0,7 / 0,4
Macédoine (ex-République yougoslave de)	15	71,8 / 76,8	23	98 / 98		85 / 83	2 / 6	22			
Portugal	5	74,4 / 81,0	5	119 / 114		92 / 102		17			1,2 / 0,1
Serbie-et-Monténégro	12	71,5 / 76,2	11	98 / 98		88 / 89	1 / 6	22	58	33	0,3 / 0,1
Slovénie	5	73,3 / 80,5	17	123 / 122		100 / 100		6	74	59	
<b>EUROPE OCCIDENTALE (14)</b>	<b>4</b>	<b>76,3 / 82,4</b>						<b>6</b>	<b>74</b>	<b>70</b>	
Allemagne	4	76,2 / 81,9	8	100 / 100		101 / 99		9	75	72	0,2 / 0,1
Autriche	4	76,6 / 82,2	4	106 / 106		104 / 98		11	51	47	0,5 / 0,1
Belgique	4	76,2 / 82,5	10	104 / 104		111 / 107		7	78	74	0,3 / 0,2
France	4	76,4 / 83,3	17	105 / 104	98 / 97	110 / 111		1	75	69	0,6 / 0,3
Pays-Bas	4	76,1 / 81,4	16	109 / 106	100 / 100	120 / 118		4	79	76	0,3 / 0,2
Suisse	4	78,1 / 83,6	7	103 / 102		97 / 89		4	82	78	0,6 / 0,3
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	<b>23</b>	<b>69,3 / 75,7</b>						<b>76</b>	<b>72</b>	<b>63</b>	
<b>CARAÏBES (15)</b>	<b>31</b>	<b>66,1 / 70,5</b>						<b>63</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	
Cuba	5	76,4 / 79,9	33	103 / 98	98 / 97	92 / 93	0 / 0	50	73	72	0,1 / 0,1

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé procréatrice			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	% achevant la cinquième année du primaire M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	% d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Haïti	58	52,2 / 53,4	680					58	28	22	3,5 / 4,1
Jamaïque	14	69,1 / 72,5	87	95 / 95	88 / 93	87 / 89	26 / 14	74	66	63	2,2 / 0,8
Porto Rico	9	72,3 / 80,9	25					48	78	68	
République dominicaine	31	64,8 / 71,8	150	115 / 109	54 / 65	61 / 76	13 / 13	89	70	66	1,1 / 1,1
Trinité-et-Tobago	13	67,3 / 72,5	160	104 / 101	67 / 76	81 / 86		34	38	33	2,3 / 3,0
<b>AMÉRIQUE CENTRALE</b>	<b>21</b>	<b>71,9 / 77,0</b>						<b>73</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	
Costa Rica	10	76,3 / 81,1	43	112 / 111	92 / 93	67 / 73	5 / 5	71	80	71	0,4 / 0,2
El Salvador	23	68,4 / 74,6	150	116 / 112	71 / 75	60 / 61		81	67	61	1,4 / 0,5
Guatemala	33	64,5 / 71,8	240	118 / 108	79 / 76	51 / 46	25 / 37	107	43	34	1,3 / 0,5
Honduras	29	66,7 / 70,8	110	105 / 107		58 / 73	20 / 20	93	62	51	2,3 / 0,8
Mexique	18	73,4 / 78,3	83	110 / 108	92 / 94	77 / 82	8 / 10	63	68	60	0,5 / 0,1
Nicaragua	27	68,2 / 73,0	230	113 / 111	55 / 63	59 / 68	23 / 23	113	69	66	0,4 / 0,1
Panama	19	72,8 / 78,0	160	114 / 111	82 / 87	68 / 73	7 / 9	83			1,3 / 0,5
<b>AMÉRIQUE DU SUD (16)</b>	<b>23</b>	<b>68,8 / 75,8</b>						<b>78</b>	<b>75</b>	<b>66</b>	
Argentine	14	71,3 / 78,8	82	113 / 112	84 / 85	84 / 89	3 / 3	57			0,9 / 0,3
Bolivie	48	62,9 / 67,2	420	114 / 113	87 / 86	90 / 87	7 / 19	78	58	35	0,2 / 0,1
Brésil	24	67,7 / 75,3	260	145 / 137		97 / 107	12 / 11	89	77	70	0,7 / 0,4
Chili	7	75,4 / 81,4	31	106 / 101	99 / 99	89 / 90	4 / 4	60			0,4 / 0,2
Colombie	23	70,1 / 76,0	130	112 / 111	75 / 80	71 / 78	7 / 7	73	77	64	0,9 / 0,3
Équateur	22	71,9 / 77,9	130	117 / 117	75 / 77	61 / 61	8 / 10	83	66	50	0,2 / 0,3
Paraguay	35	69,4 / 73,9	170	108 / 104	80 / 83	62 / 63		60	73	61	0,5 / 0,2
Pérou	30	68,3 / 73,5	410	114 / 114	85 / 83	91 / 92	7 / 18	51	69	50	0,8 / 0,3
Uruguay	12	72,3 / 79,6	27	110 / 108	87 / 90	100 / 116		69			0,4 / 0,6
Venezuela	16	70,6 / 76,5	96	106 / 104	89 / 94	67 / 77	7 / 7	90			1,0 / 0,4
<b>AMÉRIQUE DU NORD (17)</b>	<b>6</b>	<b>75,3 / 80,6</b>						<b>45</b>	<b>76</b>	<b>71</b>	
Canada	5	78,0 / 82,9	6	100 / 100		109 / 108		12	75	73	0,5 / 0,2
États-Unis d'Amérique	7	75,0 / 80,4	17	100 / 100		94 / 95		49	76	71	1,2 / 0,4
<b>OCÉANIE</b>	<b>26</b>	<b>72,7 / 77,0</b>						<b>26</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	
<b>AUSTRALIE-NOUVELLE-ZÉLANDE</b>	<b>5</b>	<b>78,1 / 83,0</b>						<b>15</b>	<b>76</b>	<b>72</b>	
Australie (18)	5	78,3 / 83,3	8	103 / 103	84 / 87	152 / 145		13	76	72	0,3 / <0,1
Mélanésie (19)	57	58,2 / 59,9						46			
Nouvelle-Zélande	5	77,4 / 81,8	7	102 / 102		110 / 119		21	75	72	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	66	56,0 / 57,1	300	80 / 70	68 / 68	29 / 23	37 / 49	49	26	20	1,4 / 2,2
<b>PAYS EN TRANSITION (EX-URSS) (20)</b>											
Arménie	29	68,3 / 75,0	55	99 / 103		90 / 93	0 / 1	29	61	22	0,2 / 0,1
Azerbaïdjan	73	63,6 / 70,9	94	98 / 96		84 / 82	1 / 2	30	55	12	0,2 / <0,1
Bélarus	14	62,8 / 74,3	35	103 / 99		93 / 94	0 / 1	25	50	42	0,5 / 0,2
Fédération de Russie	16	58,7 / 71,9	67	123 / 123		93 / 93	0 / 1	28			1,7 / 0,5
Géorgie	39	66,8 / 74,6	32	95 / 95		83 / 82		30	41	20	0,4 / 0,1
Kazakhstan	60	58,4 / 69,5	210	110 / 109		99 / 97	0 / 1	27	66	53	0,2 / 0,3
Kirghizistan	53	63,3 / 71,7	110	98 / 98		88 / 88	1 / 2	31	60	49	0,2 / <0,1
Ouzbékistan	56	63,7 / 70,1	24	100 / 99		96 / 93		34	68	63	0,4 / 0,1
République de Moldova	24	65,3 / 72,5	36	95 / 94		81 / 84	1 / 2	29	62	43	0,9 / 1,2
Tadjikistan	87	61,4 / 66,8	100	102 / 97		89 / 75	0 / 1	28	34	27	0,3 / <0,1
Turkménistan	76	58,7 / 67,2	31				1 / 2	16	62	53	
Ukraine	15	60,4 / 72,5	35	95 / 95		94 / 92	0 / 1	28	68	38	1,6 / 1,3

# Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2006)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2005)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population/ha de terres arables et cultivées en permanence	Taux total de fécondité (2006)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2004)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliards \$É.-U.)	Mortalité enfants de moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
<b>Total mondial</b>	<b>6 540,3</b>	<b>9 075,9</b>	<b>1,1</b>	<b>49</b>	<b>2,0</b>		<b>2,58</b>	<b>62</b>	<b>8 760</b>			<b>(4 696 000)</b>	<b>80 / 77</b>	<b>1 734</b>	<b>83</b>
<b>Régions développées (*)</b>	<b>1 214,5</b>	<b>1 236,2</b>	<b>0,2</b>	<b>74</b>	<b>0,5</b>		<b>1,58</b>	<b>99</b>					<b>10 / 9</b>		
<b>Régions en développement (+)</b>	<b>5 325,8</b>	<b>7 839,7</b>	<b>1,3</b>	<b>43</b>	<b>2,5</b>		<b>2,79</b>	<b>57</b>					<b>87 / 85</b>		
<b>Pays les moins avancés (#)</b>	<b>777,4</b>	<b>1 735,4</b>	<b>2,3</b>	<b>27</b>	<b>4,0</b>		<b>4,80</b>	<b>34</b>	<b>1 330</b>				<b>155 / 144</b>	<b>306</b>	<b>58</b>
<b>AFRIQUE (1)</b>	<b>925,5</b>	<b>1 937,0</b>	<b>2,1</b>	<b>38</b>	<b>3,2</b>		<b>4,77</b>	<b>47</b>				<b>1 195 052</b>	<b>155 / 143</b>		
<b>AFRIQUE ORIENTALE</b>	<b>294,5</b>	<b>678,7</b>	<b>2,3</b>	<b>22</b>	<b>3,7</b>		<b>5,35</b>	<b>35</b>					<b>153 / 138</b>		
Burundi	7,8	25,8	3,7	10	6,8	4,7	6,81	25	660	19,9	0,7	2 960	185 / 162		79
Érythrée	4,6	11,2	3,1	19	5,2	5,5	5,20	28	1 050	9,8	2,0	8 183	84 / 78		57
Éthiopie	79,3	170,2	2,3	16	4,0	5,1	5,56	6	810		3,4	68 629	164 / 149	299	22
Kenya	35,1	83,1	2,6	21	3,9	4,7	5,00	42	1 050	25,2	1,7	70 577	115 / 99	494	62
Madagascar	19,1	43,5	2,6	27	3,5	3,6	5,04	51	830	8,7	1,7	16 043	123 / 113		45
Malawi	13,2	29,5	2,2	17	4,7	3,6	5,81	61	620	14,4	3,3	68 418	172 / 162		67
Maurice (2)	1,3	1,5	0,8	42	1,1	1,2	1,95	99	11 870	13,6	2,2	139	18 / 14		100
Mozambique	20,2	37,6	1,8	35	3,9	3,2	5,24	48	1 160		2,9	68 671	171 / 154	430	42
Ouganda	29,9	126,9	3,6	13	4,8	2,8	7,11	39	1 520	11,6	2,2	61 945	135 / 121		56
République-Unie de Tanzanie	39,0	66,8	1,8	24	3,5	5,6	4,63	46	660		2,4	64 268	169 / 153	465	73
Rwanda	9,2	18,2	2,3	19	6,5	5,4	5,36	31	1 300	7,4	1,6	24 016	204 / 178		73
Somalie	8,5	21,3	3,1	35	4,3	5,0	6,17	34			1,2	3 240	192 / 182		29
Zambie	11,9	22,8	1,7	35	2,1	1,4	5,33	43	890	9,3	2,8	80 514	169 / 153	592	55
Zimbabwe	13,1	15,8	0,6	36	1,9	2,3	3,29	73		16,1	2,8	44 253	120 / 106	752	83
<b>AFRIQUE CENTRALE (3)</b>	<b>112,6</b>	<b>303,3</b>	<b>2,7</b>	<b>40</b>	<b>4,1</b>		<b>6,16</b>	<b>54</b>					<b>203 / 181</b>		
Angola	16,4	43,5	2,8	53	4,0	3,0	6,54	47	2 030		2,4	18 807	245 / 215	606	50
Cameroun	16,6	26,9	1,6	55	3,1	1,1	4,26	62	2 090	8,5	1,2	8 391	164 / 148	429	63
Gabon	1,4	2,3	1,6	84	2,2	0,9	3,67	86	5 600		2,9	758	92 / 83	1 256	87
République centrafricaine	4,1	6,7	1,4	38	1,9	1,4	4,70	44	1 110		1,5	5 371	183 / 151		75
République dém. du Congo (4)	59,3	177,3	3,1	32	4,9	4,3	6,72	61	680		0,7	22 886	208 / 186	293	46
République du Congo	4,1	13,7	2,9	60	3,6	2,6	6,30		750	7,9	1,3	2 184	113 / 90	273	46
Tchad	10,0	31,5	2,7	25	4,4	1,8	6,66	14	1 420	11,0	2,6	4 202	206 / 183		34
<b>AFRIQUE DU NORD (5)</b>	<b>194,3</b>	<b>311,9</b>	<b>1,7</b>	<b>51</b>	<b>2,6</b>		<b>2,98</b>	<b>70</b>				<b>63 743</b>	<b>56 / 47</b>		
Algérie	33,4	49,5	1,5	63	2,5	0,9	2,41	92	6 260	11,3	3,3	1 379	35 / 31	1 036	87
Égypte	75,4	125,9	1,8	43	2,3	7,2	3,08	69	4 120		2,2	33 417	38 / 31	735	98
Jamahiriya arabe libyenne	6,0	9,6	1,9	85	2,2	0,1	2,81	94		3,0	2,6		18 / 18	3 191	72
Maroc	31,9	46,4	1,4	59	2,5	1,1	2,63	63	4 100	19,3	1,7	9 123	44 / 30	378	80
Soudan	37,0	66,7	2,1	41	4,2	1,2	4,10	57	1 870		1,9	11 875	113 / 100	477	69
Tunisie	10,2	12,9	1,0	65	1,6	0,5	1,89	90	7 310	15,5	2,8	1 474	23 / 20	837	82
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>54,2</b>	<b>56,0</b>	<b>0,1</b>	<b>56</b>	<b>1,0</b>		<b>2,77</b>	<b>83</b>					<b>81 / 73</b>		
Afrique du Sud	47,6	48,7	0,2	59	1,0	0,4	2,69	84	10 960	13,7	3,2	96 542	77 / 70	2 587	87
Botswana	1,8	1,7	-0,4	57	0,9	2,0	2,99	94	8 920	6,2	3,3	21 193	103 / 92		95
Lesotho	1,8	1,6	-0,3	19	1,1	2,1	3,37	55	3 210	20,8	4,1	4 802	119 / 106		76
Namibie	2,1	3,1	1,0	35	2,6	1,1	3,58	76	6 960	21,3	4,7	12 092	75 / 68	635	80
Swaziland	1,0	1,0	-0,4	24	0,7	1,7	3,61	70	4 970	11,0	3,3	7 069	144 / 126		52
<b>AFRIQUE DE L'OUEST (6)</b>	<b>269,8</b>	<b>587,0</b>	<b>2,3</b>	<b>42</b>	<b>3,7</b>		<b>5,50</b>	<b>41</b>					<b>186 / 178</b>		
Bénin	8,7	22,1	3,0	40	4,0	1,4	5,56	66	1 120	12,2	1,9	14 760	149 / 145	292	68
Burkina Faso	13,6	39,1	2,9	18	5,1	2,3	6,45	57	1 220		2,6	15 072	191 / 180		51
Côte d'Ivoire	18,5	34,0	1,7	45	2,7	1,2	4,64	63	1 390	16,0	1,0	20 375	193 / 174	374	84
Gambie	1,6	3,1	2,3	54	3,9	3,5	4,35	55	1 900	7,1	3,2	1 634	117 / 106		82



## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2006)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2005)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population/ha de terres arables et cultivées en permanence	Taux total de fécondité (2006)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2004)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers \$É.-U.)	Mortalité enfants de moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Ghana	22,6	40,6	1,9	48	3,4	1,8	4,00	47	2 280		1,4	34 123	92 / 88	400	79
Guinée	9,6	23,0	2,2	33	3,6	4,2	5,64	35	2 130	10,3	0,9	12 807	145 / 149		51
Guinée-Bissau	1,6	5,3	2,9	30	3,2	2,2	7,10	35	690		2,6	1 506	206 / 183		59
Libéria	3,4	10,7	2,9	58	4,1	3,5	6,80	51			2,7	2 675	217 / 200		62
Mali	13,9	42,0	2,9	30	4,7	2,1	6,69	41	980	15,8	2,8	25 070	209 / 203		48
Mauritanie	3,2	7,5	2,7	40	3,3	3,0	5,57	57	2 050	14,4	3,2	3 978	147 / 135		56
Niger	14,4	50,2	3,3	17	4,4	0,8	7,64	16	830	19,0	2,5	6 175	245 / 250		46
Nigéria	134,4	258,1	2,1	48	3,7	1,2	5,49	35	930		1,3	81 796	193 / 185	777	60
Sénégal	11,9	23,1	2,3	42	2,9	3,2	4,63	58	1 720	16,0	2,1	26 130	124 / 118	287	72
Sierra Leone	5,7	13,8	2,1	41	3,8	4,8	6,50	42	790	21,5	2,0	6 803	291 / 265		57
Togo	6,3	13,5	2,5	40	4,3	1,3	4,98	49	1 690	6,7	1,4	6 365	136 / 119	445	51
<b>ASIE</b>	<b>3 950,6</b>	<b>5 217,2</b>	<b>1,1</b>	<b>40</b>	<b>2,5</b>		<b>2,38</b>	<b>58</b>				<b>609 901</b>	<b>64 / 66</b>		
<b>ASIE ORIENTALE (7)</b>	<b>1 532,7</b>	<b>1 586,7</b>	<b>0,5</b>	<b>44</b>	<b>2,3</b>		<b>1,68</b>	<b>97</b>					<b>29 / 38</b>		
Chine	1 323,6	1 392,3	0,6	40	2,7	5,5	1,72	83	5 530		2,0	32 141	30 / 41	1 094	77
Hong Kong, Chine (8)	7,1	9,2	1,0	100	1,0	4,0	0,94	100	31 510	16,0			5 / 4	2 428	
Japon	128,2	112,2	0,1	66	0,4	0,9	1,35	100	30 040	22,2	6,4 (128 068)		5 / 4	4 053	100
Mongolie	2,7	3,6	1,2	57	1,5	0,5	2,28	99	2 020	15,7	4,3	3 881	75 / 71		62
République de Corée	48,0	44,6	0,3	81	0,6	1,9	1,19	100	20 400	16,3	2,8		5 / 5	4 291	92
République pop. dém. de Corée	22,6	24,2	0,4	62	0,9	2,1	1,95	97			5,3	2 550	56 / 49	896	100
<b>ASIE DU SUD-EST</b>	<b>563,0</b>	<b>752,3</b>	<b>1,2</b>	<b>44</b>	<b>3,0</b>		<b>2,37</b>	<b>69</b>					<b>49 / 39</b>		
Cambodge	14,4	26,0	2,0	20	4,9	2,5	3,85	32	2 180	6,5	2,1	36 969	130 / 120		34
Indonésie	225,5	284,6	1,1	48	3,3	2,7	2,25	66	3 460	2,9	1,1	48 084	46 / 37	753	78
Malaisie	25,8	38,9	1,7	67	3,0	0,5	2,71	97	9 630	20,2	2,2	700	12 / 10	2 318	95
Myanmar	51,0	63,7	0,9	31	2,9	3,1	2,17	56			0,5	14 340	107 / 89	276	80
Philippines	84,5	127,1	1,6	63	2,8	2,8	2,94	60	4 890	11,1	1,4	36 120	33 / 22	525	85
République dém. pop. lao	6,1	11,6	2,2	21	4,0	4,2	4,45	19	1 850	6,7	1,2	3 351	129 / 123		43
Singapour	4,4	5,2	1,2	100	1,2	2,6	1,30	100	26 590		1,6	1	4 / 4	5 359	
Thaïlande	64,8	74,6	0,8	32	1,8	1,7	1,89	99	8 020	13,8	2,0	16 109	26 / 16	1 406	85
Timor-Leste (République démocratique de)	1,0	3,3	5,5	26	7,1	3,5	7,64	24			7,3	1 680	118 / 110		52
Viet Nam	85,3	116,7	1,3	26	3,0	6,0	2,19	85	2 700		1,5	21 441	36 / 27	544	73
<b>ASIE CENTRALE ET DU SUD</b>	<b>1 636,3</b>	<b>2 495,0</b>	<b>1,5</b>	<b>31</b>	<b>2,5</b>		<b>2,97</b>	<b>39</b>					<b>87 / 90</b>		
Afghanistan	31,1	97,3	3,5	23	5,1	2,2	7,18	14			2,6	21 652	234 / 240		13
Bangladesh	144,4	242,9	1,8	25	3,5	8,6	3,04	13	1 980	7,2	1,1	85 760	65 / 64	159	75
Bhoutan	2,2	4,4	2,2	11	5,1	15,1	4,00	24			2,6	870	71 / 68		62
Inde	1 119,5	1 592,7	1,4	29	2,4	3,3	2,85	43	3 100	12,5	1,2	99 471	84 / 88	520	86
Iran (République islamique d')	70,3	101,9	1,3	67	2,1	0,9	2,04	90	7 550	10,5	3,1	2 472	32 / 31	2 055	93
Népal	27,7	51,2	1,9	16	4,8	9,7	3,40	11	1 470	12,7	1,5	26 421	71 / 75	336	84
Pakistan	161,2	304,7	2,1	35	3,3	3,7	3,87	23	2 160		0,7	57 075	95 / 106	467	90
Sri Lanka	20,9	23,6	0,8	15	0,8	4,8	1,89	97	4 000		1,6	15 862	20 / 13	421	78
<b>ASIE OCCIDENTALE</b>	<b>218,6</b>	<b>383,2</b>	<b>1,9</b>	<b>65</b>	<b>2,2</b>		<b>3,17</b>	<b>73</b>				<b>67 968</b>	<b>56 / 48</b>		
Arabie saoudite	25,2	49,5	2,4	81	2,6	0,5	3,71	93	14 010	31,9	2,5		25 / 17	5 607	
Émirats arabes unis	4,7	9,1	2,3	77	2,3	0,7	2,38	100		7,7	2,5	4	9 / 8	9 707	
Iraq	29,6	63,7	2,4	67	2,3	0,4	4,42	72			1,4	14 330	109 / 102	943	81
Israël	6,8	10,4	1,7	92	1,7	0,4	2,72		23 510	23,0	6,1	3	6 / 5	3 086	100
Jordanie	5,8	10,2	2,1	82	2,5	1,4	3,22	100	4 640	15,2	4,2	27 202	23 / 21	1 027	91
Koweït	2,8	5,3	2,5	98	2,5	1,5	2,29	100		25,9	2,7		11 / 11	9 566	

# Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2006)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2005)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population/ha de terres arables et cultivées en permanence	Taux total de fécondité (2006)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2004)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliards \$É.-U.)	Mortalité enfants de moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Liban	3,6	4,7	1,1	87	1,2	0,3	2,22	93	5 380	5,1	3,0	1 261	27 / 17	1 700	100
Oman	2,6	5,0	2,2	71	2,2	10,7	3,32	95		13,1	2,7	162	16 / 15	4 975	79
République arabe syrienne	19,5	35,9	2,4	51	2,8	0,9	3,19	70	3 550	14,5	2,5	3 550	20 / 16	986	79
Territoire palestinien occupé	3,8	10,1	3,1	72	3,3	1,9	5,18					12 613	23 / 18		94
Turquie (10)	74,2	101,2	1,3	67	2,0	0,8	2,35	83	7 680	13,9	5,4	1 008	47 / 37	1 117	93
Yémen	21,6	59,5	3,1	27	4,6	5,6	5,81	22	820		2,2	7 816	83 / 75	289	69
<b>ÉTATS ARABES (11)</b>	<b>328,0</b>	<b>598,5</b>	<b>2,1</b>	<b>55</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>3,50</b>	<b>67</b>	<b>4 818</b>	<b>15,3</b>	<b>2,5</b>	<b>135 890</b>	<b>54 / 48</b>	<b>1 472</b>	<b>74</b>
<b>EUROPE</b>	<b>728,1</b>	<b>653,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>72</b>	<b>0,1</b>		<b>1,42</b>	<b>99</b>					<b>12 / 10</b>		
<b>EUROPE ORIENTALE</b>	<b>295,9</b>	<b>223,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>68</b>	<b>-0,4</b>		<b>1,29</b>	<b>99</b>				<b>114 546</b>	<b>20 / 16</b>		
Bulgarie	7,7	5,1	-0,7	70	-0,4	0,1	1,23	99	7 870	16,2	4,1	1 646	16 / 14	2 494	100
Hongrie	10,1	8,3	-0,3	66	0,3	0,2	1,28	100	15 620	20,8	6,1	100	11 / 9	2 600	99
Pologne	38,5	31,9	-0,1	62	0,2	0,5	1,22	100	12 640	23,5	4,5	343	10 / 9	2 452	
République tchèque	10,2	8,5	-0,1	74	-0,1	0,2	1,20	100	18 400	12,0	6,8	38	6 / 5	4 324	
Roumanie	21,6	16,8	-0,4	54	0,0	0,3	1,25	98	8 190	9,9	3,8	10 501	23 / 17	1 794	57
Slovaquie	5,4	4,6	0,0	56	0,2	0,3	1,17	99	14 370	11,3	5,2	47	9 / 9	3 443	100
<b>EUROPE SEPTENTRIONALE (12)</b>	<b>96,1</b>	<b>105,6</b>	<b>0,3</b>	<b>84</b>	<b>0,4</b>		<b>1,66</b>	<b>99</b>					<b>6 / 6</b>		
Danemark	5,4	5,9	0,3	86	0,4	0,1	1,76		31 550	24,9	7,5	(59 527)	6 / 6	3 853	100
Estonie	1,3	1,1	-0,3	69	-0,2	0,3	1,41	100	13 190	19,8	4,1	1 077	13 / 9	3 631	
Finlande	5,3	5,3	0,2	61	0,4	0,1	1,72	100	29 560	18,3	5,7	(23 697)	5 / 4	7 204	100
Irlande	4,2	5,8	1,3	60	1,8	0,3	1,95	100	33 170	12,4	5,8	(26 786)	6 / 6	3 777	
Lettonie	2,3	1,7	-0,5	68	-0,4	0,1	1,29	100	11 850	22,4	3,3	113	14 / 12	1 881	
Lituanie	3,4	2,6	-0,4	67	-0,5	0,2	1,25	100	12 610		5,0	163	13 / 9	2 585	
Norvège	4,6	5,4	0,5	77	0,6	0,2	1,79		38 550	20,5	8,6	(91 648)	4 / 4	5 100	100
Royaume-Uni	59,8	67,1	0,3	90	0,4	0,2	1,66	99	31 460	16,4	6,9	(589 650)	6 / 6	3 893	
Suède	9,1	10,1	0,3	84	0,4	0,1	1,70		29 770	24,4	8,0	(80 029)	4 / 4	5 754	100
<b>EUROPE MÉRIDIONALE (13)</b>	<b>149,8</b>	<b>138,7</b>	<b>0,2</b>	<b>66</b>	<b>0,5</b>		<b>1,38</b>	<b>98</b>					<b>8 / 7</b>		
Albanie	3,1	3,5	0,5	45	2,1	2,1	2,21	94	5 070	7,7	2,7	8 261	32 / 28	674	97
Bosnie-Herzégovine	3,9	3,2	0,1	46	1,4	0,1	1,29	100	7 430		4,8	3 307	15 / 13	1 136	98
Croatie	4,6	3,7	-0,1	56	0,4	0,2	1,33	100	11 670	24,0	6,5	1 312	8 / 7	1 976	
Espagne	43,4	42,5	0,4	77	0,6	0,1	1,33		25 070	19,2	5,5	(29 949)	6 / 5	3 240	
Grèce	11,1	10,7	0,2	59	0,4	0,4	1,25		22 000	15,6	5,1	(9 293)	8 / 7	2 709	
Italie	58,1	50,9	0,0	68	0,3	0,2	1,35		27 860	25,4	6,3	(27 068)	6 / 6	3 140	
Macédoine (ex-République yougoslave de)	2,0	1,9	0,1	69	1,1	0,4	1,46	98	6 480	23,6	6,0	1 074	17 / 16		
Portugal	10,5	10,7	0,4	58	1,5	0,6	1,47	100	19 250	24,0	6,7	(1 119)	7 / 7	2 469	
Serbie-et-Monténégro	10,5	9,4	0,0	52	0,4	0,5	1,60	93			7,2	1 401	15 / 13	1 991	93
Slovénie	2,0	1,6	-0,1	51	0,2	0,1	1,21	100	20 730		6,7	2	7 / 7	3 518	
<b>EUROPE OCCIDENTALE (14)</b>	<b>186,3</b>	<b>185,5</b>	<b>0,2</b>	<b>77</b>	<b>0,4</b>		<b>1,56</b>	<b>100</b>					<b>6 / 5</b>		
Allemagne	82,7	78,8	0,0	75	0,1	0,2	1,33		27 950	16,7	8,7	(132 088)	5 / 5	4 205	100
Autriche	8,2	8,1	0,1	66	0,3	0,3	1,40		31 790	23,9	5,1	(2 727)	6 / 5	4 086	100
Belgique	10,4	10,3	0,1	97	0,2	0,2	1,66		31 360	19,0	6,3	(26 400)	6 / 5	5 701	
France	60,7	63,1	0,3	77	0,6	0,1	1,86		29 320	17,8	7,7	(56 559)	6 / 5	4 519	
Pays-Bas	16,4	17,1	0,4	80	1,0	0,5	1,73	100	31 220	18,0	6,1	(275 434)	7 / 6	4 982	100
Suisse	7,3	7,3	0,1	75	0,6	1,0	1,40		35 370	24,3	6,7	(31 522)	6 / 5	3 689	100
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	<b>568,9</b>	<b>782,9</b>	<b>1,3</b>	<b>77</b>	<b>1,7</b>		<b>2,43</b>	<b>83</b>				<b>221 948</b>	<b>33 / 27</b>		
<b>CARAÏBES (15)</b>	<b>39,5</b>	<b>46,4</b>	<b>0,8</b>	<b>64</b>	<b>1,3</b>		<b>2,40</b>	<b>74</b>					<b>54 / 46</b>		
Cuba	11,3	9,7	0,2	76	0,0	0,4	1,62	100		30,9	6,3	5 988	6 / 6	1 000	91

## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2006)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2005)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population / ha de terres arables et cultivées en permanence	Taux total de fécondité (2006)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2004)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers \$É.-U.)	Mortalité enfants de moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Haïti	8,6	13,0	1,4	39	3,0	4,6	3,71	24	1 680		2,9	39 388	108 / 93	270	71
Jamaïque	2,7	2,6	0,4	53	1,0	1,8	2,34	95	3 630	15,5	2,7	4 677	21 / 18	1 543	93
Porto Rico	4,0	4,4	0,5	98	0,8	1,2	1,87	100				36	12 / 10		
République dominicaine	9,0	12,7	1,4	67	2,4	0,8	2,61	99	6 750	5,0	2,3	8 524	48 / 39	923	93
Trinité-et-Tobago	1,3	1,2	0,3	12	2,8	0,9	1,61	96	11 180	16,0	1,5	849	20 / 16	8 553	91
<b>AMÉRIQUE CENTRALE</b>	<b>149,2</b>	<b>209,6</b>	<b>1,4</b>	<b>70</b>	<b>1,8</b>		<b>2,49</b>	<b>77</b>					<b>29 / 23</b>		
Costa Rica	4,4	6,4	1,5	62	2,3	1,5	2,14	98	9 530	17,1	5,8	660	13 / 10	880	97
El Salvador	7,0	10,8	1,6	60	2,1	2,3	2,73	69	4 980	9,4	3,7	7 626	32 / 26	675	82
Guatemala	12,9	25,6	2,4	47	3,4	2,8	4,29	41	4 140	4,7	2,1	19 757	48 / 36	608	95
Honduras	7,4	12,8	2,1	46	3,1	1,5	3,42	56	2 710		4,0	11 635	48 / 38	522	90
Mexique	108,3	139,0	1,1	76	1,5	0,8	2,21	86	9 590	14,4	2,9	15 646	22 / 18	1 564	91
Nicaragua	5,6	9,4	2,0	59	2,7	0,5	3,03	67	3 300	9,1	3,7	15 823	39 / 31	588	81
Panama	3,3	5,1	1,6	71	2,8	1,0	2,61	93	6 870	9,9	5,0	594	27 / 20	836	91
<b>AMÉRIQUE DU SUD (16)</b>	<b>380,3</b>	<b>526,9</b>	<b>1,3</b>	<b>82</b>	<b>1,8</b>		<b>2,41</b>	<b>87</b>					<b>33 / 26</b>		
Argentine	39,1	51,4	1,0	90	1,2	0,1	2,27	99	12 460	10,9	4,3	3 478	17 / 14	1 575	
Bolivie	9,4	14,9	1,8	64	2,5	1,1	3,64	61	2 590	16,4	4,3	11 248	65 / 56	504	85
Brésil	188,9	253,1	1,3	84	1,8	0,4	2,27	88	8 020	11,3	3,4	11 489	34 / 26	1 065	89
Chili	16,5	20,7	1,0	88	1,3	1,0	1,95	100	10 500	15,3	3,0	4 162	10 / 8	1 647	95
Colombie	46,3	65,7	1,4	73	1,8	2,2	2,51	91	6 820	16,7	6,4	1 692	30 / 26	642	92
Équateur	13,4	19,2	1,4	63	2,2	1,1	2,64	69	3 690	3,2	2,0	3 492	29 / 22	708	86
Paraguay	6,3	12,1	2,2	58	3,2	0,7	3,64	77	4 870	12,3	2,3	4 167	46 / 36	679	83
Pérou	28,4	42,6	1,4	73	1,8	1,8	2,71	71	5 370	6,4	2,1	18 839	50 / 41	442	81
Uruguay	3,5	4,0	0,6	92	0,8	0,3	2,24	99	9 070	7,9	2,7	288	16 / 12	738	98
Venezuela	27,2	42,0	1,7	93	2,0	0,6	2,60	94	5 760		2,0	1 312	28 / 24	2 112	83
<b>AMÉRIQUE DU NORD (17)</b>	<b>333,7</b>	<b>438,0</b>	<b>0,9</b>	<b>81</b>	<b>1,3</b>		<b>1,99</b>	<b>99</b>					<b>8 / 8</b>		
Canada	32,6	42,8	0,9	80	1,0	0,0	1,48	98	30 660		6,9	(56 626)	6 / 6	8 240	100
États-Unis d'Amérique	301,0	395,0	0,9	81	1,3	0,0	2,04	99	39 710	21,8	6,8	(1 807 643)	8 / 8	7 843	100
<b>OCÉANIE</b>	<b>33,5</b>	<b>47,6</b>	<b>1,2</b>	<b>71</b>	<b>1,3</b>		<b>2,25</b>	<b>84</b>					<b>33 / 36</b>		
<b>AUSTRALIE-NOUVELLE-ZÉLANDE</b>	<b>24,4</b>	<b>32,7</b>	<b>1,0</b>	<b>88</b>	<b>1,2</b>		<b>1,78</b>	<b>100</b>					<b>6 / 5</b>		
Australie (18)	20,4	27,9	1,0	88	1,2	0,0	1,75	99	29 200	16,4	6,4	(38 966)	6 / 5	5 668	100
Mélanésie (19)	7,8	13,2	1,7	20	2,5		3,59	61					73 / 80		
Nouvelle-Zélande	4,1	4,8	0,7	86	0,8	0,1	1,96	100	22 130	18,7	6,3	(5 917)	7 / 6	4 333	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,0	10,6	1,8	13	2,7	4,9	3,74	53	2 300		3,0	11 287	82 / 93		39
<b>PAYS EN TRANSITION (EX-URSS) (20)</b>															
Arménie	3,0	2,5	-0,2	64	-0,4	0,6	1,32	97	4 270	8,9	1,2	2 445	36 / 31	660	92
Azerbaïdjan	8,5	9,6	0,8	52	0,9	1,1	1,83	84	3 830	7,6	0,9	994	90 / 81	1 493	77
Bélarus	9,7	7,0	-0,6	72	0,1	0,2	1,22	100	6 900	13,7	4,9	144	20 / 14	2 613	100
Fédération de Russie	142,5	111,8	-0,4	73	-0,6	0,1	1,38	99	9 620		3,3	16 969	24 / 18	4 424	96
Géorgie	4,4	3,0	-0,8	52	-0,6	0,8	1,41	96	2 930		1,0	3 554	45 / 37	597	76
Kazakhstan	14,8	13,1	0,0	57	0,4	0,1	1,88	99	6 980	10,1	2,0	5 265	86 / 60	3 342	86
Kirghizistan	5,3	6,7	1,1	36	1,6	0,9	2,54	98	1 840	7,7	2,2	3 395	67 / 56	528	76
Ouzbékistan	27,0	38,7	1,4	37	1,6	1,3	2,56	96	1 860		2,4	8 388	72 / 60	2 023	89
République de Moldova	4,2	3,3	-0,2	47	0,3	0,4	1,19	99	1 930	17,1	3,9	7 187	30 / 26	772	92
Tadjikistan	6,6	10,4	1,4	25	1,1	1,9	3,48	71	1 150	6,7	0,9	3 253	116 / 103	501	58
Turkménistan	4,9	6,8	1,3	46	2,1	0,7	2,57	97	6 910		2,6	1 322	104 / 85	3 662	71
Ukraine	46,0	26,4	-1,0	68	-0,7	0,2	1,13	99	6 250	10,4	3,8	14 181	19 / 14	2 772	98

## Indicateurs retenus pour les pays / territoires les moins peuplés

### Suivi des objectifs de la CIPD - Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation		Indicateurs de santé procréatrice			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M / F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M / F	Taux brut de scolarisation secondaire M / F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M / F
Antilles néerlandaises	12	73,5 / 79,6	20	127 / 124	83 / 90	22			
Bahamas	12	68,2 / 74,4	60	93 / 93	76 / 84	58	62	60	2,6 / 4,0
Bahreïn	13	73,6 / 76,4	28	104 / 104	96 / 102	17	62	31	
Barbade	10	72,5 / 78,9	95	108 / 106	109 / 111	42	55	53	2,3 / 0,8
Belize	29	69,4 / 74,2	140	126 / 123	84 / 87	76	47	42	3,6 / 1,4
Brunéi Darussalam	6	74,8 / 79,5	37	109 / 109	91 / 96	27			0,1 / <0,1
Cap-Vert	26	67,8 / 74,1	150	113 / 108	63 / 69	83	53	46	
Chypre	6	76,5 / 81,5	47	98 / 97	96 / 99	8			
Comores	51	62,4 / 66,7	480	91 / 80	40 / 30	49	26	19	<0,1 / <0,1
Djibouti	87	52,3 / 54,5	730	44 / 35	25 / 18	49			2,5 / 3,7
Fidji	20	66,2 / 70,7	75	107 / 105	85 / 91	31			0,2 / <0,1
Guadeloupe	7	75,6 / 82,2	5			18			
Guam	9	73,0 / 77,7	12			61			
Guinée équatoriale	97	41,8 / 42,2	880	133 / 121	38 / 22	182			2,6 / 3,8
Guyana	45	61,6 / 67,7	170	127 / 125	92 / 95	57	37	36	2,0 / 2,9
Îles Salomon	32	62,3 / 63,9	130	121 / 117	33 / 26	40			
Islande	3	79,3 / 83,0	0	102 / 100	111 / 118	15			0,2 / 0,1
Luxembourg	5	75,6 / 81,9	28	100 / 99	92 / 98	8			
Maldives	36	68,1 / 67,6	110	105 / 102	68 / 78	54	42	33	
Malte	7	76,4 / 81,1	21	103 / 102	109 / 102	14			
Martinique	7	76,0 / 82,1	4			30			
Micronésie (26)	26	69,5 / 73,9				42			
Nouvelle-Calédonie	6	73,3 / 78,5	10			29			
Polynésie (27)	17	70,1 / 75,3				28			
Polynésie française	8	71,4 / 76,5	20			34			
Qatar	11	71,9 / 76,7	7	102 / 101	98 / 95	18	43	32	
Réunion	7	71,8 / 80,0	41			35	67	62	
Samoa	23	68,1 / 74,5	130	100 / 100	76 / 85	27			
Suriname	23	66,6 / 73,1	110	118 / 121	63 / 84	40	42	41	2,8 / 1,1
Vanuatu	30	67,8 / 71,6	130	120 / 116	44 / 38	43			

## Indicateurs retenus pour les pays / territoires les moins peuplés

### Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en milliers) 2006	Population prévue (en milliers) 2050	% de population urbaine (2005)	Taux de croissance de la population urbaine (2005-2010)	Pop. / ha de terres arables et cultivées en permanence	Taux total de fécondité (2006)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant PPA en SE-U (2004)	Mortalité des moins de 5 ans M / F
Antilles néerlandaises	184	203	70,4	1,0	0,1	2,07			16 / 10
Bahamas	327	466	90,4	1,5	0,8	2,23	99		16 / 11
Bahreïn	739	1 155	96,5	1,9	1,1	2,32	99		15 / 15
Barbade	270	255	52,7	1,3	0,6	1,50	100		12 / 10
Belize	275	442	48,3	2,3	0,8	2,92	84	6 510	40 / 37
Brunéi Darussalam	382	681	73,5	2,6	0,1	2,36	100		7 / 6
Cap-Vert	519	1 002	57,3	3,5	2,1	3,49	89	5 650	39 / 20
Chypre	845	1 174	69,3	1,3	0,4	1,59		22 330	8 / 6
Comores	819	1 781	37,0	4,3	4,1	4,48	62	1 840	71 / 54
Djibouti	807	1 547	86,1	2,1	591,6	4,68	61	2 270	133 / 117
Fidji	854	934	50,8	1,7	1,1	2,76	99	5 770	25 / 24
Guadeloupe	452	474	99,8	0,6	0,5	2,01	100		10 / 8
Guam	172	254	94,1	1,6	3,8	2,75	99		11 / 9
Guinée équatoriale	515	1 146	38,9	2,6	1,4	5,91	65	7 400	178 / 161
Guyana	752	488	28,2	0,2	0,2	2,17	86	4 110	68 / 50
Îles Salomon	490	921	17,0	4,2	4,2	3,95	85	1 760	55 / 49
Islande	297	370	92,8	0,9	3,1	1,94		32 360	4 / 4
Luxembourg	471	721	82,8	1,1	0,1	1,74	100	61 220	7 / 6
Maldives	337	682	29,6	4,0	5,9	3,91	70		37 / 48
Malte	403	428	95,3	0,7	0,5	1,47		18 720	8 / 8
Martinique	397	350	97,9	0,3	0,6	1,94	100		9 / 8
Micronésie (26)	566	849	67,7	2,1		3,26	94		35 / 27
Nouvelle-Calédonie	241	382	63,7	2,2	7,9	2,34			8 / 9
Polynésie (27)	662	763	42,1	1,5		3,04	98		21 / 19
Polynésie française	260	360	51,7	1,3	3,2	2,29	99		11 / 11
Qatar	839	1 330	95,4	2,0	0,4	2,85	100		13 / 11
Réunion	796	1 092	92,4	1,7	0,5	2,48			10 / 9
Samoa	186	157	22,4	1,3	0,5	4,09	100	5 670	28 / 25
Suriname	452	429	73,9	1,0	1,2	2,49	85		33 / 21
Vanuatu	215	375	23,5	3,6	0,7	3,82	87	2 790	39 / 29

## Notes relatives aux indicateurs

Les appellations utilisées dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position de la part du Fonds des Nations Unies pour la population quant au statut juridique des pays, territoires ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données concernant les petits pays ou régions, généralement ceux dont la population ne dépassait pas 200 000 habitants en 1990, ne figurent pas comme telles dans le présent tableau. Elles ont été reprises dans les chiffres concernant la population de leur région.

- (\*) Les régions développées comprennent l'Amérique du Nord, le Japon, l'Europe et l'Australie-Nouvelle-Zélande.
- (+) Les régions en développement comprennent toutes les régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie (sauf le Japon), la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.
- (‡) Pays les moins avancés, conformément à la nomenclature type de l'Organisation des Nations Unies.
- (1) Y compris le Territoire britannique de l'océan Indien et les Seychelles.
- (2) Y compris Agalesa, Rodrigues et Saint-Brandon.
- (3) Y compris Sao Tomé-et-Principe.
- (4) Appelé antérieurement le Zaïre.
- (5) Y compris le Sahara occidental.
- (6) Y compris Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha.
- (7) Y compris Macao.
- (8) Depuis le 1er juillet 1997, Hong Kong fait partie de la Chine, où il constitue une région administrative à régime spécial (SAR).
- (9) Ce pays est compris dans l'ensemble des pays développés, mais non dans les évaluations concernant la région géographique.
- (10) La Turquie est incluse dans l'Asie occidentale pour des raisons géographiques. Dans d'autres classifications, elle fait partie de l'Europe.
- (11) Comprennent les pays suivants: Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Territoire palestinien occupé, Tunisie et Yémen. Le total régional pour les indicateurs démographiques est indiqué par la Division de la population (ONU). Les totaux pour d'autres indicateurs sont des moyennes pondérées établies sur la base des pays pour lesquels des données sont disponibles.
- (12) Y compris les îles Anglo-normandes, les îles Féroé et l'île de Man.
- (13) Y compris l'Andorre, Gibraltar, le Saint-Siège et Saint-Marin.
- (14) Y compris le Liechtenstein et Monaco.
- (15) Y compris Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Montserrat, les Antilles néerlandaises, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les îles Turques et Caïques, et les îles Vierges américaines.
- (16) Y compris les îles Falkland (Malvinas) et la Guyane française.
- (17) Y compris les Bermudes, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- (18) Y compris l'île Christmas, les îles Cocos (Keeling) et l'île Norfolk.
- (19) Y compris la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.
- (20) Les États successeurs de l'ex-URSS sont incorporés aux régions existantes. L'Europe orientale englobe le Bélarus, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine. L'Asie occidentale englobe l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. L'Asie centrale englobe le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.
- (21) Total régional, à l'exclusion de la sous-région dont les données figurent séparément ci-après.
- (22) Ces sous-régions sont comprises dans la région "États arabes et Europe" de l'UNFPA.
- (23) Les évaluations sont fondées sur les rapports des années précédentes. On attend une mise à jour des données.
- (24) Le total de l'Europe orientale comprend quelques États balkaniques d'Europe méridionale et quelques États baltes d'Europe septentrionale.
- (25) Des informations plus récentes donnent à penser que ce chiffre était peut-être plus élevé. Il en sera tenu compte dans de futures publications.
- (26) Comprend les États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, les îles Mariannes septentrionales et les îles du Pacifique (Palaos).
- (27) Comprend les Samoa américaines, les îles Cook, l'île Johnston, Pitcairn, Samoa, les îles Tokélaou, Tonga, les îles Midway, Tuvalu et les îles Wallis-et-Futuna.

## Notes techniques

Une fois de plus, les tableaux statistiques publiés dans le rapport sur *L'État de la population mondiale* accordent une place spéciale aux indicateurs permettant de mesurer le progrès réalisé vers les objectifs quantitatifs et qualitatifs adoptés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les objectifs de développement pour le Millénaire (MDG) concernant la réduction de la mortalité, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, et la prévalence du VIH/sida parmi les jeunes. On trouvera ci-après, par catégorie, la source des indicateurs et la raison qui a présidé à leur choix.

### Suivi des objectifs de la CIPD

#### INDICATEURS DE MORTALITÉ

**Mortalité infantile, espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance:** Source: Tableaux fournis par la Division de la population. Ces indicateurs mesurent les niveaux de mortalité, respectivement pendant la première année de vie (qui est la plus délicate sur le plan du développement) et sur toute la durée de la vie. Les données estimatives portent sur 2006.

**Ratio de mortalité maternelle:** Source: OMS, UNICEF et UNFPA, 2003. *Maternal Mortality in 2000. Estimates Developed by WHO, UNICEF and UNFPA.* Genève: OMS. Cet indicateur présente le nombre de décès de femmes, pour 100 000 naissances vivantes, qui sont imputables aux suites d'une grossesse ou d'un accouchement et aux complications connexes. Il est difficile d'atteindre à la précision, mais les ordres de grandeur fournissent des indications. En dessous de 50, les évaluations n'ont pas été arrondies; de 50 à 100, elles sont arrondies à la tranche de 5 la plus proche; de 100 à 1 000, elles le sont à la tranche de 10 la plus proche; au-delà de 1 000, elles le sont à la tranche de 100 la plus proche. Pour ce qui est de la mortalité maternelle, une série d'évaluations s'écarte des chiffres officiels fournis par les gouvernements. Les évaluations se fondent sur les chiffres communiqués, chaque fois que possible, avec l'aide de méthodes visant à améliorer la comparabilité des données émanant de sources différentes. Voir la source pour des détails sur l'origine de certaines évaluations nationales. Évaluations et méthodologies sont régulièrement révisées par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, des établissements universitaires et d'autres organismes et elles seront révisées, le cas échéant, dans le cadre d'un processus continu d'amélioration des données relatives à la mortalité maternelle. En raison des changements intervenus dans les méthodes, les évaluations antérieures concernant les niveaux de 1995 peuvent n'être pas strictement comparables avec les présentes évaluations.

#### INDICATEURS D'ÉDUCATION

**Taux bruts de scolarisation primaire des garçons et des filles, taux bruts de scolarisation secondaire des garçons et des filles.** Source: Tableau fourni par l'Institut de statistique de l'UNESCO. Avril 2006. Les données relatives à la population sont basées sur : Division de la population (ONU), 2005. *World Population Prospects: The 2004 Revision.* Les taux bruts de scolarisation indiquent le nombre d'étudiants inscrits à un niveau donné du

système éducatif pour 100 individus de la population qui se trouvent dans le groupe d'âge correspondant à ce niveau. Ces taux bruts ne sont pas corrigés pour tenir compte des individus qui ont dépassé l'âge correspondant au niveau en raison d'une scolarité tardive ou interrompue ou d'un redoublement de classe. Les données sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 1999-2005 pour laquelle elles soient disponibles. Les données pour 2004 et 2005 sont provisoires.

#### **Analphabétisme chez les hommes et les femmes adultes.**

Source: Voir la section "Taux bruts de scolarisation primaire" ci-dessus pour la source; les données sont ajustées en fonction de l'analphabétisme à partir de celles relatives à l'instruction primaire. Les définitions de l'analphabétisme varient selon les pays; trois définitions largement acceptées sont utilisées. Dans la mesure du possible, les données se réfèrent à la proportion des personnes incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un texte simple et concis concernant la vie quotidienne. L'analphabétisme des adultes (taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de plus de 15 ans) tient compte à la fois des niveaux de scolarisation récents et de la scolarité passée. Les indicateurs d'éducation ci-dessus ont été mis à jour en utilisant les évaluations de la Division de la population (ONU), 2005, tirées de *World Population Prospects: The 2004 Revision.* New York, ONU. Les données sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 2000-2004 pour laquelle elles soient disponibles.

**Pourcentage des enfants scolarisés qui terminent la cinquième année de l'enseignement primaire.** Source: Voir la section "Taux bruts de scolarisation primaire" ci-dessus pour la source. Les données sont les plus récentes qui soient disponibles pour les années scolaires de la période 1999-2005. Les données pour 2004 et 2005 sont provisoires.

#### INDICATEURS DE SANTÉ EN MATIÈRE DE REPRODUCTION

**Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.** Source: Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Il s'agit d'un indicateur du fardeau de la fécondité qui pèse sur les femmes pendant leur jeunesse. Étant donné qu'il indique le nombre moyen de naissances par femme chaque année, on pourrait le multiplier par cinq pour connaître approximativement le nombre de naissances pour 1 000 jeunes femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 20 ans. Cette mesure n'indique pas dans sa totalité le nombre réel de grossesses d'adolescentes, car seules les naissances vivantes sont prises en considération. L'indicateur ne tient pas compte de la mortinatalité, ni des avortements spontanés ou provoqués. Les évaluations portent sur la période 2005-2010.

**Prévalence de la contraception.** Source: Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Ces données, qui sont tirées d'enquêtes par sondage, évaluent la proportion de femmes mariées (y compris les femmes vivant en concubinage) qui utilisent actuellement soit une méthode quelconque de contraception, soit une méthode moderne. Les méthodes modernes ou cliniques comprennent la stérilisation masculine et féminine, le DIU, la pilule, les injectables, les implants hormonaux, les préservatifs

masculins et les méthodes mécaniques utilisées par les femmes. Ces chiffres sont comparables en gros, mais pas complètement, d'un pays à l'autre, en raison des différences concernant l'époque à laquelle les enquêtes ont été menées et le détail des questions qui ont été posées. Toutes les données nationales et régionales se rapportent à des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les données des enquêtes les plus récentes dont on dispose sont citées; elles vont de 1986 à 2004.

**Taux de prévalence du VIH/sida, M/F (15-49 ans).** Source : ONUSIDA, 2006. "Estimated Adult (15-49) HIV Prevalence among Men and Women in 2005" Genève: ONUSIDA. Ces données proviennent de rapports établis par les systèmes de surveillance et d'évaluations modèles. Les données fournies pour les hommes et femmes âgés de 15 à 49 ans sont des évaluations ponctuelles pour chaque pays. L'année de référence est 2005. Les différences entre taux masculins et féminins traduisent la vulnérabilité physiologique et sociale de chaque sexe à la maladie et sont en partie fonction de la différence d'âge entre les partenaires sexuels.

## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

**Population totale en 2006, population prévue en 2050, taux annuel moyen de croissance démographique pour la période 2005-2010:** Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Ces indicateurs présentent les effectifs actuels, les effectifs prévus dans l'avenir et l'accroissement annuel de la population des différents pays dans le présent.

**Pourcentage de la population urbaine, taux d'accroissement de la population urbaine.** Source: Division de la population (ONU). 2006. *World Urbanization Prospects: The 2005 Revision*, disponible sur un disque compact-ROM. New York: ONU. Ces indicateurs reflètent la proportion de la population nationale vivant dans les zones urbaines et le taux d'accroissement de cette population prévu.

**Population agricole par hectare de terre arable et cultivée en permanence.** Source: Données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de statistique, à partir de données concernant la population agricole sur la base de la population totale communiquées par la Division de la population (ONU). 2005. *World Population Prospects: The 2004 Revision*. New York: ONU ; et taux d'activité de la population active d'après : OIT, 1996 : *Economically Active Population, 1950-2010* ; 4e édition, Genève : OIT. Cet indicateur a trait au chiffre de la population agricole par rapport à la superficie des terres se prêtant à la production agricole. Il tient compte des changements intervenus tant dans la structure des économies nationales (proportion de la main-d'oeuvre travaillant dans l'agriculture) que dans les techniques de mise en valeur des sols. Des valeurs élevées peuvent être liées à un souci prédominant de rendre les terres productives et à la fragmentation des exploitations agricoles. Toutefois, l'indicateur tient compte également des différences en matière de niveau de développement et de politique d'utilisation des sols. Les données se réfèrent à l'année 2003.

**Taux total de fécondité (2006).** Source : Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Cette mesure indique le nombre d'enfants qu'une femme aurait pendant qu'elle est en âge d'en avoir, si elle avait le nombre d'enfants correspondant au taux estimé pour les différents groupes d'âge pendant la période spécifiée.

Les pays peuvent atteindre le niveau prévu à des moments différents de cette période.

**Naissances avec assistance qualifiée.** Source: UNICEF, 2006. *Skilled Attendant at Birth : 2006 Updates*. Tableau. Genève : OMS. Cet indicateur est fondé sur des rapports nationaux, concernant la proportion de naissances bénéficiant de la présence "d'un personnel sanitaire qualifié ou d'une accoucheuse qualifiée: de médecins (spécialistes ou non-spécialistes) et/ou de personnes ayant une formation de sage-femme qui soient capables de diagnostiquer et gérer des complications obstétricales aussi bien que des accouchements normaux". Les données relatives aux pays développés traduisent le niveau plus élevé de leur performance sous ce rapport. Comme il est admis que les données couvrent l'ensemble du pays considéré, il se peut que les statistiques officielles ne tiennent pas pleinement compte de l'incomplétude des données (et de la couverture) concernant les groupes de population marginalisés, ainsi que de l'impact des retards dans le transport des patientes. Les données estimatives sont les plus récentes qui soient disponibles pour la période 1995-2004.

**Revenu national brut par habitant.** Source: Chiffres les plus récents (2004) communiqués par la Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Cet indicateur, antérieurement dénommé produit national brut (PNB) par habitant, mesure la production totale de biens et de services destinés à la consommation qui sont produits ou fournis par les résidents et les non-résidents, sans égard au fait qu'ils peuvent être affectés au remboursement de créances vis-à-vis de nationaux ou d'étrangers, par rapport à la taille de la population. Il s'agit d'un indicateur de la productivité économique d'un pays. Il se distingue du produit intérieur brut (PIB) en ce qu'il tient compte des revenus provenant de l'étranger et imputables au travail et au capital de résidents, ainsi que des paiements analogues faits à des non-résidents, et en ce qu'il incorpore différents ajustements techniques, dont ceux ayant trait aux variations des taux de change dans le temps. Cette mesure prend aussi en considération la différence du pouvoir d'achat des monnaies en incluant les ajustements de parité du pouvoir d'achat (PPA) du "PNB réel". Certains chiffres relatifs au PPA sont basés sur des modèles de régression; d'autres sont extrapolés à partir des dernières évaluations du Programme de comparaison international; pour les détails, prière de se reporter à la source initiale.

**Dépenses du gouvernement central en matière d'éducation et de santé.** Source: Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Ces indicateurs reflètent la priorité accordée au secteur de l'éducation et de la santé par un pays à travers la part des dépenses publiques qui y est affectée. Ils ne tiennent pas compte des différences dans la répartition des allocations de fonds dans un secteur donné, par exemple l'éducation primaire ou les services de santé primaires, par rapport à d'autres niveaux des secteurs éducatif et sanitaire, différences qui peuvent être extrêmement marquées. Le fait que la répartition des responsabilités administratives et budgétaires entre gouvernement central et pouvoirs locaux, ainsi que le rôle des secteurs public et privé, varient selon les pays rend difficile une comparaison directe. Les évaluations communiquées s'entendent en pourcentage du PIB par habitant pour l'éducation et en pourcentage du PIB pour la santé. On ne saurait trop recommander une grande prudence dans les comparaisons entre pays, parce que le prix des intrants diffère selon les contextes et les secteurs. Les don-



nées sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 1999-2005 pour laquelle elles soient disponibles

**Assistance étrangère en matière de population.** Source: UNFPA. A paraître. *Flux de ressources financières pour les activités en matière de population en 2003*. New York: FNUAP. Cet indicateur fournit le montant de l'assistance extérieure qui a été affecté en 2003 aux activités de population dans chaque pays. Les fonds d'origine étrangère sont disponibles par le canal d'organismes multilatéraux et bilatéraux d'assistance et d'organisations non gouvernementales. Les pays donateurs sont indiqués, le montant de leur contribution figurant entre parenthèses. Les totaux régionaux indiqués comprennent les projets de pays et les activités régionales (qui ne figurent pas ailleurs dans le tableau).

**Mortalité des enfants de moins de 5 ans.** Source: Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Cet indicateur a trait à l'incidence de la mortalité sur les nourrissons et les enfants en bas âge. Il reflète donc l'impact des maladies et d'autres causes de décès des nourrissons, des enfants en bas âge et des jeunes enfants. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants d'un à quatre ans, qui rendent compte des différentes causes et de la fréquence de la mortalité à cet âge, sont des mesures démographiques plus courantes. La mesure est donc plus sensible que la mortalité infantile au tribut prélevé par les maladies de l'enfance, y compris celles qui peuvent être évitées par une meilleure alimentation et des programmes de vaccination. La mortalité des enfants de moins de 5 ans indique le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année donnée. Les évaluations portent sur la période 2005-2010.

**Consommation d'énergie par habitant.** Source: Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Cet indicateur reflète la consommation annuelle d'énergie primaire marchande (charbon, lignite, pétrole, gaz naturel et hydroélectricité, électricité nucléaire et électricité géothermique) en kilogrammes d'équivalent-pétrole par habitant. Il indique le niveau de développement industriel, la structure de l'économie et les modes de consommation. Les changements qui surviennent avec le temps peuvent refléter les changements intervenus dans le volume et l'importance relative des différentes activités économiques et les changements qui concernent les modes d'utilisation plus ou moins efficaces de l'énergie (y compris l'augmentation ou la diminution des gaspillages). Les données estimatives portent sur 2003.

**Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité.** Source: UNICEF, 2005. *Situation des enfants dans le monde 2005 : L'enfance menacée*. New York, UNICEF. Cet indicateur donne le pourcentage de la population ayant accès à une *source d'eau potable de meilleure qualité* fournissant une *quantité suffisante d'eau salubre* et située à une *distance raisonnable* de l'habitation de l'utilisateur. Les mots en italique renvoient aux définitions retenues par chaque pays. L'indicateur est à mettre en relation avec le degré d'exposition aux risques de santé, notamment ceux qui sont imputables à un assainissement insuffisant. Les données correspondent aux évaluations faites pour l'année 2002.



**Fonds des Nations Unies pour la population**  
220 East 42nd Street, 23rd Floor  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)



L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est un organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

L'UNFPA — parce que tout le monde compte.



**Fonds des Nations Unies pour la population**  
220 East 42nd Street, 23rd Fl.  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)

ISBN 0-89714-773-1  
F/9 500/2006 Numéro de vente F.06.III.H.1

Imprimé sur papier recyclé.